This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

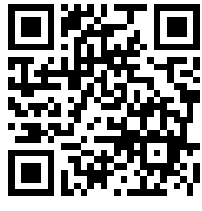

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49981 6

Digitized by Google

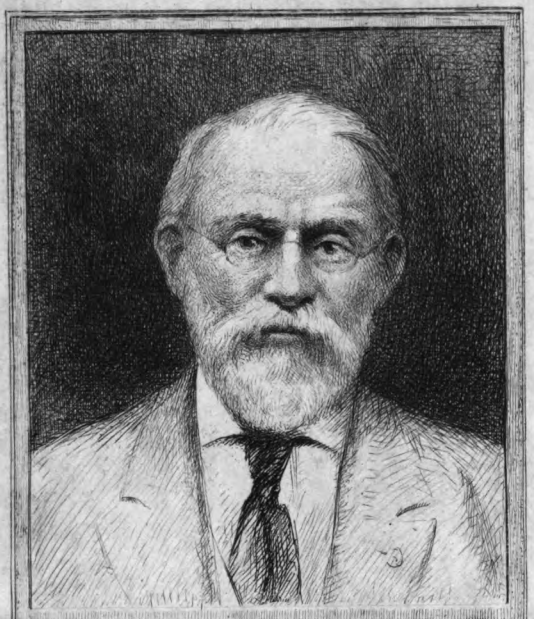

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A553
S8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Paraissant chaque trimestre

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — N° 17

Année 1917 — Premier Trimestre

GAP

LOUIS JEAN ET PEYROT, IMPRIMEURS - EDITEURS

1917

Digitized by Google

Afin de réserver plus de place aux articles insérés dans le *Bulletin,* le Conseil d'administration a décidé que la liste des membres de la Société serait, à l'avenir, publiée seulement tous les deux ans. Nos confrères sont donc priés de se reporter à la liste parue en tête du *Bulletin* n° 13 (1re livraison de l'exercice 1915-1916), en y ajoutant les membres nouveaux admis à l'assemblée générale du 22 décembre 1916.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-21-26
13603

COMPOSITION

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

(AU 1er JANVIER 1917)

BUREAU

Présidents d'honneur : M. HUGUES (Edmond), avocat, ancien président, à Gap.

M. WILHELM, ✻, O. ⛃, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien président, à Grenoble.

Président: M. DE MANTEYER (Georges), archiviste paléographe, au château de Manteyer.

Vice-Présidents: M. CHAUVET (Joseph), avocat, docteur en droit, à la Tourronde, près Gap.

M. MARTIN (David), I. ⚜, conservateur du Musée de Gap.

Secrétaire : M. FAUCHER (Benjamin), archiviste départemental, à Gap.

Secrétaire-adjoint : M. HUGUES (Henri), avocat, à Gap.

Trésorier : M. VOLLAIRE (Joseph), architecte départemental, 2, avenue de Veynes, à Gap.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. les MEMBRES du Bureau.

l'abbé ALLEMAND, curé de Jarjayes.

ANGÉNIOL (Antoine), ✪, avoué, à Gap.

BOURCIER (Jean), avocat, à Aiguilles.

BRENIER (Jean-Eugène), propriétaire, quartier de Saint-Michel, près Gap.

ETIENNE (Edouard), ✻, commandant en retraite, à Gap.

GUIGUES (Clément), receveur des Domaines, à Gap.

HUGUES (Edmond), avocat, à Gap.

ITIER (Henri), industriel, à Gap.

IMBERT (Armand), inspecteur général adjoint des services administratifs, à Paris.

MONTJEAN (Charles), directeur de la Banque de France, à Gap.

ROMAN (Joseph), I. ❁, avocat, membre correspondant de l'Institut.

SIMON, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

THOUARD (Auguste), ✪, avoué, à Embrun.

WILHELM (Ivan), ✻, O. ✪, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Grenoble.

COMITE DE PUBLICATION

MM. les MEMBRES du Bureau.

l'abbé ALLEMAND, curé de Jarjayes.

ANGÉNIOL (Antoine), ✪, avoué, à Gap.

ETIENNE (Edouard), ✻, commandant en retraite, à Gap.

GUIGUES (Clément), receveur des Domaines, à Gap.

HUGUES (Edmond), avocat, à Gap.

MONTJEAN (Charles), directeur de la Banque de France, à Gap.

ROMAN (Joseph), I. ❁, avocat, membre correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 22 décembre 1916

L'Assemblée générale des membres de la *Société d'études des Hautes-Alpes* a eu lieu le vendredi 22 décembre 1916, à 17 heures, maison Pinet de Manteyer, sous la présidence de M. Edmond HUGUES, président d'honneur, remplaçant le président mobilisé.

Sont présents : MM. l'abbé ACHARD, ANGÉNIOL, CHAUVET, le commandant ÉTIENNE, FAUCHER, C. GUIGUES, Edmond HUGUES, JEANSELME, MARTIN, MONTJEAN, PEYROT, J. ROMAN, VOLLAIRE.

— Après avoir lu les lettres d'excuses de M. LE PRÉFET et de M. DÉCIS, inspecteur d'académie, M. le Président expose à l'assemblée les motifs qui ont déterminé le Conseil d'administration à suspendre en 1914 et 1915 la convocation de l'Assemblée générale. Il rappelle le souvenir des membres de la Société décédés au cours de ces dernières années et dont les notices nécrologiques ont paru dans les derniers numéros du *Bulletin*. Puis il rend un vibrant hommage à la mémoire de MM. GONNET et TRUC, tués à l'ennemi après une glorieuse conduite qui leur a valu à tous deux d'être cités à l'ordre du jour.

— M. VOLLAIRE, trésorier, lit à l'assemblée le compte financier de la Société pour l'exercice 1915-1916 et le projet de budget pour l'exercice 1917. L'un et l'autre sont approuvés. M. le Président fait remarquer que la Société a pu, depuis la fin de 1915 et après interruption d'une seule

Digitized by Google

année, continuer à faire paraître son *Bulletin* régulièrement, malgré les événements actuels, et qu'elle traversera la crise sans difficultés. Puis il adresse à M. VOLLAIRE les remerciements les plus vifs de la Société pour sa gestion si dévouée et si efficace.

— Il est procédé à l'élection de dix membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. le colonel CORRÉARD, Léon PINET DE MANTEYER, LATY, décédés ; VALLON, démissionnaire; ALLEMAND, ANGÉNIOL, FAUCHER, Henri HUGUES, SIMON, WILHELM, administrateurs sortants, rééligibles.

Sont réunis aux bulletins des 13 membres présents ceux des 35 membres qui ont bien voulu voter par correspondance et qui sont: M^mes^ PASCAL, Léon PINET DE MANTEYER, MM. ALLEMAND, AYE, Raphaël BLANCHARD, BOURCIER, BRENIER, CARAL, U. CHEVALIER, CLUZEL, DAVIN, ESCALLE, A. FAURE, GUILLEMIN, Henri HUGUES, IMBERT, ancien notaire, P.-J. ITIER, H. ITIER, JACQUES, Louis JEAN, JULLIEN, LAURENÇON, LÉAUTIER, MANGAREL, PLAT, REYNAUD, J.-C. ROMAN, ROSTAIN, RUELLE, TEISSIER, THOUARD, TRÉMEREL, VIAL, VILLAN, WILHELM.

Le nombre des suffrages exprimés a donc été de 48 et la majorité absolue de 25.

MM. ALLEMAND, ANGÉNIOL, FAUCHER, Henri HUGUES, SIMON, WILHELM, ayant obtenu chacun 46 voix ont été proclamés membres du Conseil d'administration pour trois ans.

MM. BRENIER, ETIENNE, C. GUIGUES, MONTJEAN, ayant obtenu respectivement 43, 46, 46 et 46 suffrages ont été nommés également membres du Conseil d'administration: leurs pouvoirs expireront à la fin du mandat régulier de leurs prédécesseurs ci-dessus indiqués, suivant la décision inscrite au procès-verbal manuscrit du Conseil d'administration.

— M. C. GUIGUES demande pourquoi la Société n'a pas fait les démarches utiles en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique; ou, à défaut, pourquoi elle ne rempli-

Digitized by Google

rait point les formalités d'association déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901 ; en l'absence de l'un de ces deux états juridiques, la Société ne peut ester en justice pour défendre ses droits. M. le Président fait remarquer que la question a été plusieurs fois agitée et jamais résolue, à cause des inconvénients entrevus à côté des avantages. L'assemblée confie au Conseil d'administration le soin de présenter à ce sujet un rapport à la prochaine assemblée générale.

— M. J. CHAUVET lit ensuite un projet de pétition à M. le Maire de Gap, pour demander à l'autorité municipale de vouloir bien faire inscrire le nom de la Société d'études sur les étiquettes désignant les collections données par elle au Musée, notamment la collection ornithologique PUGNET. Le projet est adopté et les membres présents décident de le signer séance tenante.

— Sont admis comme membres nouveaux :

Mlle FRAISSE, présentée par Mme Pinet de Manteyer et M. Chauvet.

MM. Gaston DÉCIS, inspecteur d'Académie, présenté par MM. D. Martin et B. Faucher.

Léopold GARCIN, agent d'assurances, présenté par MM. J. Roman et E. Hugues.

MATHIEU, présenté par MM. Vollaire et Martin.

PRAT, présenté par MM. Vollaire et E. Hugues.

— M. le Président annonce que, conformément au vœu émis par l'assemblée générale du 4 janvier 1912 et suivi déjà à l'assemblée générale du 14 décembre 1912, diverses communications vont être faites à l'assemblée.

Il donne d'abord la parole à M. FAUCHER, archiviste départemental, secrétaire intérimaire de la Société. M. FAUCHER fait passer sous les yeux de l'assistance trois photographies [1] des lettres-patentes du dauphin Humbert II (26 novembre 1341), portant concession aux habitants des puys Brutinel, Richard et Chauvin — hameaux cons-

[1] Elles sont l'œuvre de notre confrère M. Aye, fort habile amateur.

Digitized by Google

tituant aujourd'hui la commune de Puy-Saint-André —, des privilèges accordés aux habitants de Briançon, et ce, moyennant le versement une fois fait de 612 florins d'or, somme qui représenterait, au pouvoir actuel de l'argent, tout près de 100.000 francs. Il décrit brièvement les deux sceaux très bien conservés qui y sont appendus et commente ensuite le fond de cette charte, dont les prescriptions ont duré jusqu'à la fin de l'ancien régime.

— M. CHAUVET, à son tour, résume l'histoire de quelques-uns des procès qui furent faits à Gap, en l'an II de l'ère républicaine, à divers contrevenants aux lois sur le maximum, sur les déclarations et réquisitions de denrées, sur le cours forcé des assignats. Il rappelle les causes générales qui avaient motivé ces dispositions législatives, et les résistances que rencontrait leur application, notamment dans notre département. D'un examen même sommaire de cette situation passée, si difficile, il est permis de tirer, pour l'heure présente, des conclusions de confiance et d'espoir dans notre avenir économique.

— M. ROMAN entretient ensuite la Société de la réputation souvent usurpée de la science allemande. Depuis quarante ans elle régnait en maîtresse chez nous, les Allemands plus que les Français y faisaient autorité et aucun ouvrage ne pouvait réussir s'il ne portait l'estampille allemande. Les travaux des Français étaient souvent bien supérieurs à ceux des Allemands, mais les Français ont la déplorable habitude de se dénigrer mutuellement, les Allemands jamais; vis à vis de l'étranger ils forment bloc, et c'est leur force.

Les Allemands, ayant très peu de critique, commettent des bourdes énormes, mais ils font le silence autour d'elles. En voici deux exemples: M. Bode, directeur général des Musées en Prusse, acheta il y a quelques années en Angleterre un buste en cire au prix de 300 mille marcs; il le proclama une œuvre admirable de Léonard de Vinci et l'exposa dans le plus bel endroit du musée de Berlin. Peu après, un modeleur anglais réclama ce buste comme son

Digitized by Google

œuvre et demanda que son nom fût substitué sur le piédestal à celui de Léonard. De Berlin on l'envoya promener avec indignation, en le traitant d'escroc. Contredire M. Bode, quel crime abominable! Sans se troubler, il demanda qu'on enlevât une couche de cire sous le fond du buste et annonça qu'on mettrait au jour un paquet de journaux qui lui avait servi d'appui pour étendre et modeler sa cire. On fut obligé d'obtempérer à cette injonction, et des numéros du *Times*, vieux de quatre ou cinq ans, apparurent aux yeux stupéfaits de la commission du musée de Berlin.

Autre exemple. Il y a peu d'années, M. de Villefosse fit graver, pour le *Bulletin des antiquaires de France*, une charmante statuette antique, debout sur un piédestal. Sur ce piédestal, le graveur, nommé *Encina*, avait signé son nom. Un savant allemand écrivit aussitôt au président de la Société qu'il ne comprenait pas comment M. de Villefosse avait négligé d'interpréter ce mot *Encina* gravé sur le piédestal; qu'il était cependant d'une importance immense, puisque c'était le nom d'un nouveau dieu qui venait d'être révélé; qu'*Encina* était un mot celtique, etc. On lui signala courtoisement la méprise qu'il commettait. Forcé de la reconnaître, le malheureux demanda qu'on lui rendit sa lettre compromettante; la lettre était acquise, on refusa de s'en dessaisir. Il insista avec une rage tout allemande, on ne lui répondit plus. Il tomba malade et mourut peu après dans l'appréhension de voir sa lettre publiée; à la Société des antiquaires on avait décidé, avec une courtoisie toute française, qu'elle ne le serait pas. — On pourrait multiplier les anecdotes de ce genre.

— M. Edmond Hugues, enfin, expose qu'en lisant, dans le numéro du *Journal des Débats* du 18 décembre 1916, la *Semaine dramatique* où il est rendu compte d'une comédie nouvelle de Jacques Richepin: « La Guerre et l'Amour », il ne fut pas peu surpris de voir qu'il était question d'une pièce composée par un anonyme, membre de la *Société dramatique de Gap*, pour être représentée dans

Digitized by Google

cette ville à l'occasion de la fête de la Paix, célébrée le 6 prairial an V.

L'auteur du feuilleton, Henry Bidou, analyse sommairement cette œuvre dramatique qui, par son sujet, présente de l'analogie avec celle de Richepin, et en cite quelques fragments.

M. Hugues donne lecture de cette partie de l'article du *Journal des Débats* et de quelques passages extraits de la *Période révolutionnaire* de Théodore GAUTIER, où se trouve racontée, dans le style et le goût de l'époque, la fête du 6 prairial.

Notre Président d'honneur ajoute qu'il se propose de faire des recherches au sujet de cette Société dramatique de Gap, et relativement à la pièce elle-même et à son auteur.

Si, comme tout permet de le supposer, le résultat de ces investigations présente quelque intérêt au point de vue littéraire ou au point de vue de l'histoire locale, il en fera l'objet d'une nouvelle communication ou d'un article destiné au *Bulletin*.

La séance est levée à 19 heures.

Pour le Président mobilisé :

Le Vice-Président,
D. MARTIN.

Le Secrétaire,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 29 Décembre 1916

Le Conseil d'administration de la *Société d'études* s'est réuni le vendredi 29 décembre 1916, à 17 heures 1/2, dans la salle de travail des Archives départementales, sous la présidence de M. Edmond HUGUES, président d'honneur.

Sont présents :

MM. BRENIER, CHAUVET, ÉTIENNE, FAUCHER, GUIGUES, HUGUES, MARTIN, MONTJEAN, ROMAN, VOLLAIRE, administrateurs.

— Il est procédé à l'élection au scrutin secret du bureau de la Société, pour l'année 1917.

Sont élus :

MM. Georges de MANTEYER, *président;*
D. MARTIN et J. CHAUVET, *vice-présidents;*
FAUCHER, *secrétaire;*
VOLLAIRE, *trésorier.*

Le bureau décide de continuer à s'adjoindre M. Henri HUGUES, comme secrétaire-adjoint.

— Le Comité de publication est composé pour l'année 1917, de :

MM. les MEMBRES DU BUREAU;
l'abbé ALLEMAND;
ANGÉNIOL;
ETIENNE;
C. GUIGUES
E. HUGUES;
MONTJEAN;
J. ROMAN.

Digitized by Google

— Un membre propose au Conseil de réunir plus fréquemment l'assemblée générale des membres de la Société. Cette proposition est adoptée, sous la réserve que le Bureau s'occupera de trouver une salle assez spacieuse pour ces réunions et de préparer des communications intéressantes.

— Le Conseil s'entretient ensuite de la longueur des articles à insérer au *Bulletin*. Afin d'assurer à notre publication la plus grande variété possible, il est décidé que les mémoires imprimés dans le *Bulletin* ne pourront pas, en principe, dépasser 100 pages.

La séance est levée à 18 heures 1/2.

Pour le Président mobilisé :

Le Vice-Président,
D. MARTIN.

Le Secrétaire,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU FINANCIER

I. — COMPTE POUR L'ANNÉE 1916

(2e Semestre)

RECETTES

Fonds libres du premier semestre	40	17
Cotisation de 115 membres	1.150	»
Cotisation de 4 bibliothèques	20	»
Subvention départementale	200	»
Rentes	114	50
Vente de bulletins	6	75
TOTAL	1.531	42

DÉPENSES

Impression du bulletin n° 13	370	65
— n° 14	277	15
— n° 15	290	75
— n° 16	273	32
Frais de recouvrement	27	»
Frais d'envoi du *Bulletin*	37	65
Salaire de l'employé	110	»
Location de la salle de bibliothèque	100	10
Frais de secrétariat	3	40
Imprimés divers et gravure	41	40
TOTAL	1.531	42

Digitized by Google

II. — PROJET DE BUDGET POUR 1917

Recettes

Cotisations	1.200	»
Subvention départementale	200	»
Rentes de l'année	229	»
Total	1.629	»

Dépenses

Impression du *Bulletin*	1.200	»
Frais d'envoi et de secrétariat	50	»
Frais de recouvrement	50	»
Salaire de l'employé	110	»
Dépenses diverses et imprimés	118	90
Location de la salle de bibliothèque	100	10
Total	1.629	»

Digitized by Google

Vingt-quatre heures aux Tranchées

....
....
....

Sous ce titre, un de nos confrères mobilisés avait écrit un article très original, qui retraçait, à côté des périls quotidiens, la vie pot-au-feu, si l'on peut dire, des habitants de la tranchée.

La censure militaire a estimé — contrairement à notre opinion — que cet article renfermait des renseignements trop précis sur l'organisation du système de défense aux tranchées, et nous a prescrit de l'ajourner.

Cette décision a été connue trop tard pour qu'il ait été matériellement possible de modifier la mise en pages. Nos confrères voudront donc bien nous excuser si la pagination du présent bulletin saute de la page 16 *à la page* 33 : *les pages en déficit (feuille n° 2) représentent l'article censuré.*

Pour compenser cette lacune, la prochaine livraison comprendra une feuille de plus. L'article supprimé paraîtra, du reste, en des temps meilleurs.

Le Comité de publication.

Digitized by Google

L'AVENIR ÉCONOMIQUE
DES HAUTES-ALPES

Par M. Joseph VOLLAIRE

Nous ne prétendons pas, dans les quelques pages qui vont suivre, étudier à fond un sujet aussi vaste et aussi complexe que l'avenir industriel et agricole de notre région, ce qui nécessiterait une documentation difficile à réunir. Nous voulons seulement exposer les réflexions que nous a suggérées l'arrêté du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, en date du 10 août 1916, instituant les Comités régionaux des Arts appliqués. Leur but est d'étudier toutes les questions utiles à l'enseignement de l'art décoratif dans la région et l'extension des industries d'art qui s'y rattachent. Ce décret divise la France en 25 régions, qui comprennent chacune un ou plusieurs départements. La nôtre a son centre à Grenoble et englobe l'Isère, la Drôme, les Hautes et les Basses-Alpes. Dans notre département, deux membres seulement ont été désignés pour faire partie du Comité régional; ce sont nos confrères MM. Angéniol et Arthur Boyer. Une première réunion du Comité a eu lieu à Grenoble, le 16 novembre dernier, à l'effet d'étudier les questions suivantes posées par le Ministre :

1° Quelles sont les principales industries d'art de votre région qui ont eu particulièrement à souffrir de la concurrence de nos ennemis ?

Digitized by Google

2° Quelles sont les causes du succès obtenu par les industriels ennemis sur notre marché ?

3° Quelles mesures ont été prises ou pourraient l'être pour enrayer dans l'avenir les importations susvisées ?

4° Quels sont les marchés ouverts à l'Etranger pour les industries d'art de votre région et les moyens de toute nature qui pourraient être employés pour combattre efficacement la concurrence des produits ennemis ?

Enfin, le 30 janvier 1917, le Ministre a demandé aux membres du Comité, pour chaque région, de dresser une liste aussi complète que possible :

1° des industries actuelles de la région;

2° des anciennes industries de la région qu'il y aurait intérêt à faire revivre;

3° des industries qu'il y aurait intérêt à créer dans la région *en se basant sur les ressources en matières premières.*

La réunion de ces renseignements doit contribuer à l'étude d'une réorganisation de l'Enseignement du Dessin dans le sens des Arts appliqués.

Voici les principaux passages du rapport que M. Boyer a adressé au Comité de Grenoble en réponse aux questions posées par le Ministre.

« Autrefois, quand les Alpes, par la difficulté des communications, étaient isolées des grands centres, le pays se suffisait à lui-même et on comptait bon nombre de petites industries locales assez prospères, telles que menuiserie d'art, meuble, tournage, plâtrerie, scieries, bois et marbres, poterie, céramique, tuileries, chapelleries, tanneries, teinturerie, tissage, brasseries, bijouterie en pierre de Saint-Vincent, distilleries des produits si appréciés des Alpes. Il y avait même une fonderie de cloches.

« L'émigration d'une part, le machinisme et la ruée des jeunes gens vers les emplois administratifs, d'autre part, ont tellement raréfié la main-d'œuvre, que beaucoup de ces industries ont disparu faute de bras. Cependant, l'utilisation des nombreuses chutes d'eau, créées ou à créer, pourra remédier à cet état de choses. Un mouvement se dessine

Digitized by Google

déjà : à L'Argentière, à La Roche-de-Rame, à Savines, de grandes usines produisant l'aluminium, le quartz fondu, l'acide nitrique, les cotonnades, sont en pleine production.

« On pourrait créer des tissages de draps : on trouve des laines sur place et les eaux paraissent convenir à la teinturerie. Dans les hautes régions, on a fait de timides essais en vue de la taille des pierres fines. On pourrait y joindre la fabrication du jouet d'enfants, pour utiliser les longues veillées d'hiver dans les montagnes et retenir les paysans chez eux. Citons encore, parmi les industries à développer ou à créer, la tannerie, la mégisserie, la poterie, les brasseries de bière, la distillerie de la lavande et des autres plantes de montagne, l'industrie hôtelière, l'exploitation des mines et carrières. »

L'idée principale qui se dégage de ce rapport peut se résumer ainsi : *utilisation de la houille blanche pour tirer parti des matières premières que l'on trouve dans la région.* Jusqu'ici, les usines importantes qui ont été créées le long de la Durance se sont préoccupées seulement d'utiliser l'énergie électrique, soit pour la transporter au loin, soit pour transformer des matières premières que l'on tire du dehors et dont on s'approvisionne à grands frais de transport. On comprend tout l'intérêt qui s'attache à la recherche des produits naturels susceptibles de donner naissance à des industries nouvelles.

Dans le domaine minéral, nous n'apercevons que de faibles ressources. Les gisements miniers sont nombreux, mais d'une teneur qui a paru jusqu'ici insuffisante ; l'exploitation des plombs argentifères de L'Argentière, du Roux en Valgaudemar, ou d'Orpierre, n'a donné que des déboires ; la mine de cuivre de Saint-Véran, exploitée à l'âge du bronze, n'a plus, depuis, tenté personne. Peut-être sera-t-on plus heureux dans l'exploitation des minerais de galène, blende et nickel de la région de Bréziers et dans l'utilisation des graphites du Briançonnais ou de Molines-en-Champsaur.

Les carrières de marbre semblent promettre de meilleurs résultats ; les beaux marbres verts de Maurin et de Saint-

Digitized by Google

Véran, les diverses variétés du Queyras, et surtout l'admirable marbre rosé de Navette en Valgaudemar, à la condition d'être ouvrés sur place, constitueraient une industrie rentrant parfaitement dans le cadre des industries d'art visées par l'arrêté ministériel.

Le règne végétal va nous fournir des facteurs plus importants d'utilisation. Ce sont en premier lieu les bois que le pays produit en assez grande quantité. Dans le Briançonnais, le mélèze peut convenir pour la confection des petits meubles et des parquets. Dans le Gapençais, le frêne, l'acacia et le hêtre se prêteraient bien au charronnage, à l'industrie du siège et des meubles courants. Nous ne parlerons du noyer que pour déplorer sa disparition qui sera un fait accompli avant un demi-siècle, si l'on n'y met ordre. Un important débouché pour nos bois serait la fabrication de la pâte à papier; jusqu'ici les coupes déréglées de nos forêts n'ont servi qu'à alimenter les usines de l'Isère.

Bien qu'elle ne puisse pas être classée parmi les industries d'art, nous ne passerons pas sous silence la distillation des plantes aromatiques, à cause de l'importance qu'elle est appelée, croyons-nous, à prendre dans notre région. Le climat est en effet très favorable au développement de ces plantes. La lavande, en particulier, peut se prêter à une culture méthodique, capable d'utiliser de vastes étendues de terrains incultes et qui ne peuvent produire autre chose. Déjà, peu d'années avant la guerre, les Allemands avaient installé dans les Basses-Alpes une usine modèle très florissante, qui montre le parti que l'on peut tirer de la culture de cette plante. L'essence de lavande se trouve à la base de presque tous les parfums dont l'Amérique, l'Angleterre et l'Orient font une importante consommation. Un exemple montrera les bénéfices que cette industrie, encore embryonnaire, peut donner dès maintenant: un mobilisé qui, en août dernier, avait obtenu 15 jours de permission, loua un alambic qu'il installa à Montgardin; s'étant fait approvisionner en fleurs de lavande par les enfants du village, il arriva à produire 16 litres d'essence, qui lui procurèrent un bénéfice net de 400 francs.

Digitized by Google

Les hautes régions nous fournissent un certain nombre de plantes dont la distillerie peut tirer profit. Si le génépy, par exemple, n'habite plus, aujourd'hui, que les rochers escarpés et presque inaccessibles, ce n'est pas par affection spéciale pour les précipices, mais simplement parce que la dent du mouton l'a fait disparaître des plateaux. La création de parcs appropriés permettrait de demander un rendement à des terrains sans valeur.

Parmi les produits d'origine animale, nous indiquerons surtout la laine, dont l'utilisation industrielle n'a donné lieu dans notre région qu'à des manifestations peu importantes, mais que nous croyons appelée à prendre une plus grande extension. Notre pays est assez favorisé sous le rapport de la production de la laine. Cette production peut être évaluée à 350.000 kilos par an pour les Hautes-Alpes et la vallée de l'Ubaye[1]. Elle est presque entièrement exportée. Il y aurait donc intérêt à créer des industries capables de manufacturer sur place cette matière première, telle que laveries, teintureries, filatures, tissages, tricotages, etc., par l'utilisation de la force hydro-électrique, fournie non seulement par les grandes usines de la Durance, mais encore par des installations de faible importance, que l'on peut établir jusque sur nos moindres torrents.

Nous touchons ici à une des questions qui nous paraissent le plus propices à apporter à nos cultivateurs le complément de confort et de bien-être que l'agriculture seule ne saurait leur procurer. Nous voulons parler de la petite industrie familiale à créer pour utiliser le chômage forcé des longs mois d'hiver et qui serait très heureusement favorisée par l'emploi de la force hydro-électrique. Nous connaissons, dans la vallée de l'Ubaye, un propriétaire qui a construit, entièrement de ses mains, une petite installation qui lui donne un peu plus d'un cheval de force et lui

[1] Renseignement dû à l'obligeance de M. Joseph Martin, négociant en laines et peaux, à Gap.

Digitized by Google

fournit un éclairage parfait, avec une dizaine de lampes; elle actionne une scie circulaire pour débiter le bois de chauffage, une batteuse à blé et un tarare. La dynamo, l'appareillage électrique et les matériaux employés pour la construction de la roue hydraulique, les poulies et les transmissions, n'ont pas coûté un millier de francs.

On pourrait répéter presque à l'infini les installations de ce genre: individuelles pour les maisons isolées, collectives dans les villages, elles fourniraient à peu de frais la lumière et la force utilisable pour les machines agricoles et les industries familiales. Celles-ci pourraient être des plus diverses: pour les hommes, le petit charronnage, les instruments aratoires, le tournage sur bois, les jouets, la taille des pierres fines, le siège, le petit meuble, etc.; pour les femmes, le tricotage et les ouvrages se rapportant au vêtement.

Exprimons l'espoir que l'action des Comités régionaux, secondés par les pouvoirs publics, se traduise bientôt par des résultats pratiques, et que les Hautes-Alpes, qui comptent parmi les plus pauvres départements de France, se classent, dans un avenir peu éloigné, au nombre des plus florissants.

Gap, février 1917.

Digitized by Google

NOTE

sur la Station d'ICTODURUM [1]

Par M. l'abbé F. ALLEMAND

Je vais tâcher d'élucider, dans les quelques pages que voici, certaines questions encore pendantes, touchant la topographie et la viabilité de la Bâtie-Neuve au cours des époques gallo-romaine et franque. Je m'appuierai dans mes investigations sur une série de faits archéologiques, trop ignorés ou trop négligés jusqu'ici. De l'ensemble de ces faits et par leur logique naturelle, découleront des conclusions, différant peut-être des opinions en cours, mais présentant toutes chances de vérité.

*
**

Demandons-nous tout d'abord sur quel point du territoire exista la principale agglomération des habitants avant

[1] Ou *Ictodurus*. Cette station nous est connue par la Table de Peutinger et l'Anonyme de Ravenne. Dans la première, elle est nommée *Ictodurum* et, dans le second, *Idodimus*, mot qui n'est autre qu'*Ictodurus* mal transcrit. Ces deux Itinéraires placent *Ictodurum* à 6000 pas romains, ou 8889 mètres de Gap et de Chorges. Les quatre Vases apollinaires et les itinéraires d'Antonin et de Bordeaux ne la mentionnent pas, sans doute à cause de sa faible distance soit de Chorges soit de Gap. Ils négligent souvent, en effet, les petites stations comprises entre les grandes. — Quant à l'étymologie du nom, on n'en a trouvé jusqu'ici aucune qui donne satisfaction; peut-être était-ce un nom d'homme, celui d'un grand propriétaire du sol.

Digitized by Google

le XI[e] siècle. Je réponds: au quartier de Saint-Pancrace. C'est ce que j'ai amplement démontré dans ma *Notice historique et archéologique sur la Bâtie-Neuve,* parue au *Bulletin de la Société d'Etudes,* I, 1906. Mais, pour les besoins de mon argumentation, je dois au lecteur d'en résumer ici les preuves [2].

La première est l'existence en cet endroit d'une chapelle qui fut jadis l'église paroissiale. Cette chapelle, que les habitants vénèrent comme ayant succédé à la plus ancienne église de la contrée, mesure 20 mètres de long sur 7 mètres de large, dimensions qui ne sont pas celles d'une chapelle rurale, mais d'une église. Elle renferme l'ancienne cuve baptismale, qui marque bien son caractère d'église paroissiale, et un tombeau d'autel en monolithe, encastré dans l'autel actuel. Ce tombeau massif — formant, avec la maçonnerie le soutenant, un autel fixe —, remonte à une époque où on n'avait point encore l'usage des pierres d'autel portatives, c'est-à-dire, pour le moins, au XII[e] siècle. Cette chapelle portait et porte encore le vocable de *Saint-Pancrace,* qui est celui-là même de la paroisse. De plus, elle était entourée, suivant l'usage antique, du cimetière paroissial. Ce qui, d'ailleurs, est péremptoire, ce sont les procès-verbaux des visites des évêques en 1599, 1641, 1664 et 1709. Tous la donnent comme paroisse [3], et ce ne serait

[2] Le village principal a eu trois emplacements successifs: le premier, à *Saint-Pancrace,* pendant les époques gallo-romaine et franque; le second, à *Tournefort,* du XI[e] au XIII[e] siècle; le troisième, au lieu actuel, depuis le XIII[e] siècle jusqu'à nos jours. — Il a eu de même trois noms : *Ictodurum,* avant le XI[e] siècle; *Castrum de Tournefort* du XI[e] au XIII[e] siècle; *Bâtie-Neuve* (*Bastia Nova*), de cette époque à nos jours.

[3] L'église de Saint-Pancrace avait continué de servir de paroisse, après que le principal village eut été transféré à Tournefort, puis au lieu actuel. On trouve des faits semblables dans les Hautes-Alpes, comme à Chabestan, au Saix, à Jarjayes, à Montmaur, à Lettret, au Monêtier-Allemont, ainsi qu'on peut le voir dans mes monographies de ces paroisses.

Digitized by Google

même qu'après la Révolution qu'elle aurait célé son titre à l'église actuelle [4].

Or, si l'église avec son cimetière se trouvait à Saint-Pancrace, ne faut-il pas admettre que le principal village, le bourg, le chef-lieu, si je puis me servir de cette expression moderne, y existait également ? On y découvre, d'ailleurs, tout autour, des fragments de tuiles à crochets et de nombreux pierriers, indices certains des anciennes maisons disparues.

A l'église de Saint-Pancrace se rattachait un hôpital de même vocable, dont l'origine se perd dans la nuit du moyen-âge [5]. Or, comme les maisons hospitalières s'élevaient d'ordinaire sur le parcours des voies romaines, nous pouvons faire remonter l'origine de l'ancien village à l'époque gallo-romaine. Il est prouvé, d'ailleurs, par plus d'un exemple, que les villages alpins ont conservé jusqu'au XI[e] siècle leurs emplacements des temps gallo-romains [6].

Il reste à dire, touchant cet ancien groupement, qu'il était

[4] L'église moderne remonte au XV[e] siècle, comme l'indique une fenêtre en accolade. Elle fut réparée en 1632, cette date figurant sur la porte. On voit sculptées sur le linteau les armes de l'évêque Salomon du Serre : *d'azur au cerf élancé d'or, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules.* Devise : *Hinc solum, inde cœlum.* A l'intérieur, on remarque le maître-autel dont les gradins et le rétable sont en bois sculpté, avec colonnettes torses et statuettes. Sur le tombeau sont gravées les armoiries des Dominicains : *d'azur à un chien d'argent portant dans sa gueule un flambeau de même, surmonté d'une étoile d'or.* Cette église était sous le vocable de *N.-D. de Consolation* et servait aux habitants du bourg, en attendant de devenir en fait, sinon en titre, église paroissiale.

[5] Dans une *Déclaration* du curé Reymond, en 1669, on lit qu' « il y avait à la campagne une maison assez vaste qui s'est toujours appelée : *Hôpital de Saint-Pancrace.* » On sait par la tradition, et non autrement, qu'un chevalier de Malte l'avait fondée. D'après un procès-verbal de visite pastorale, en 1641, elle était située devant l'église et contre (*sic*) le cimetière.

[6] Tels les villages de Saint-Laurent d'Oze, de Saint-Vincent du Saix, de Saint-Pierre de Jarjayes, de N.-D. des Rives de Lettret. Voir mes monographies respectives des communes de même nom.

Digitized by Google

le point de partage de la voie *Domitia*[7] en trois branches. L'une, la principale, descendait sur Gap, du côté du nord, en suivant le bas de la montagne. Nous en avons pour preuves un tronçon bordé de haies et s'embranchant en aval de Saint-Pancrace sur le chemin actuel, tronçon qui ne peut s'expliquer que comme reste de l'ancienne voie. C'est ensuite un autre fragment découvert derrière la maison du domaine de la Faurie (*forge*), appartenant à Mme Léon Pinet de Manteyer; il était pavé sur trois mètres de largeur[8]. C'est enfin l'hôpital précité. Si la voie *Domitia* n'avait pas passé au nord, mais au sud de la route nationale actuelle, cet hôpital n'aurait pas été construit au nord, mais au midi.

L'autre se dirigeait vers le Champsaur en montant par les Aubins, et on en trouve encore, au-dessous de ce hameau, un reste de 100 m. environ; ce tronçon est appelé *chemin ferré,* nom qui désigne partout où on le rencontre une route romaine; il est pavé avec soin et mesure deux mètres de largeur.

La troisième descendait vers le sud et, passant par le *Pré-la-Charrière,* allait rejoindre la vallée de la Vance en croisant le chemin d'Avançon à Gap. Ce mot de *charrière,* en effet, qui veut dire rue, chemin, rappelle toujours une ancienne voie[9].

Sur les données qui précèdent, nous établirons donc

[7] Un fragment de chemin, bordé de buissons, sur la pente du côté nord de la route nationale, en face de Montgardin, marque le tracé de la voie *Domitia* au-dessous de Chorges et avant d'arriver à Saint-Pancrace.

[8] Si cette voie n'a pas laissé, de Saint-Pancrace à Gap, de plus nombreux vestiges de son tracé, c'est à cause d'une trombe d'eau qui survint en 1668 et engrava la pente de la montagne. (Arch. comm. de la Bâtie-Neuve.)

[9] Je dois ajouter, pour être complet, qu'un ancien chemin allant d'Avançon à Gap et passant par le vallon de la Bâtie-Saint-Roman, longeait le territoire de la Bâtie-Neuve, au sud. Ce chemin a été pris par plusieurs pour la voie *Domitia,* ce qui a donné lieu à des erreurs de plus d'un genre.

Digitized by Google

comme points acquis : que le principal village de la Bâtie-Neuve, aux époques gallo-romaine et franque, existait à Saint-Pancrace, que ce village était le point de partage de la voie romaine en trois branches : l'une sur Gap, du côté nord, l'autre par le Champsaur, la troisième sur la vallée de la Vance.

***

Retenons bien ces faits, et disons-nous : si le village de Saint-Pancrace était le lieu de partage en trois branches de la voie *Domitia,* il devenait par le fait la station, le point d'arrêt, de quelque côté que l'on y aboutit, de Gap, de Chorges, du Champsaur, de la Vance. Etait-ce donc ce lieu que la Table de Peutinger et le géographe de Ravenne désignent coimme siège de la station ? En aucune façon. Ces textes, en effet, placent *Ictodurum* à VI milles (8.889 mètres) soit de Chorges, soit de Gap, c'est-à-dire à égale distance de l'un et de l'autre. Or, comme Saint-Pancrace est bien plus près de Chorges que de Gap, ce n'est pas cet endroit, mais un autre, que visent les Itinéraires. Il faut donc chercher plus bas, en aval de Saint-Pancrace, un emplacement également distant de Gap et de Chorges ; il faut le chercher du côté du nord, puisque la voie passait, non au sud, mais au nord de la route nationale actuelle. Or cet emplacement se trouve tout indiqué : c'est le *Couvent,* quartier du domaine de la Faurie dont nous parlons plus haut. Il porte ce nom, parce qu'il y avait là, paraît-il, au moyen-âge, une maison fermière des religieuses dominicaines de Gap. Mais ce bâtiment avait été précédé sur le sol par un autre plus ancien. On y découvre, en effet, des tuiles à rebord, des débris de poteries rouges et divers objets antiques. C'est donc là, croyons-nous, qu'existait *Ictodurum,* et, si des fouilles y étaient tentées dans le but

Digitized by Google

d'en découvrir les restes, peut-être ne serait-ce pas en vain [10].

Nous nous dirons ensuite : si le village situé à Saint-Pancrace possédait l'église, le cimetière, s'il formait le point de jonction des routes et, par là même, la station de fait, il était, à tous ces titres, le village principal de la localité, le chef-lieu, ai-je dit. Dès lors, la station située en dessous, la station des Itinéraires, ne devait avoir qu'une importance inférieure et tout-à-fait secondaire. Elle n'était probablement représentée que par une hôtellerie sur la route et quelques maisons au plus, le tout servant de halte aux soldats dans leurs étapes de Gap à Chorges et *vice versa*. Il ne faudrait pas voir dans cette station, comme on a pu le faire, l'antique chef-lieu de la Bâtie-Neuve [11]. Celui-ci se trouvait à Saint-Pancrace et la station n'en était qu'une dépendance.

Il reste à nous demander si le nom d'*Ictodurum*, donné par les Itinéraires à la station, la désignait seule, ou bien s'il désignait aussi le village de Saint-Pancrace et l'ensemble du territoire. Je réponds qu'il devait désigner avant tout ceux-ci, et la station ensuite comme partie et dépendance de ces derniers. C'est ainsi que des gares de chemin de fer portent les noms des communes où elles sont situées, quoique bâties dans des quartiers spéciaux et loin des chefs-lieux; telles, celles de Montmaur, Chabestan, Eyguians, Saint-Pierre-d'Argençon, la Bâtie-Neuve-le-Laus. La mention des Itinéraires doit se traduire : station du pays d'*Ictodurum*. En sorte que le village de Saint-Pancrace et la région en dépendant auraient donné leur nom à la station, et celle-ci, grâce aux Itinéraires, nous aurait

[10] Ceux qui ont voulu placer la station au sud de la route nationale, dans le quartier des *Paris*, y ont été induits en prenant pour la voie *Domitia* le chemin d'Avançon à Gap.

[11] Si cette opinion a pu se produire, c'est parce qu'on n'a pas eu assez connaissance ou pas assez tenu compte du village de Saint-Pancrace, qui, avec son église, son cimetière, son hôpital, son croisement de routes, était lui-même ce chef-lieu.

Digitized by Google

conservé ce nom. L'ancienne Bâtie-Neuve se serait donc appelée *Ictodurum,* nom qu'elle devait quitter pour prendre dans la suite et successivement ceux de *Tournefort* [12] et de *Bâtie-Neuve* [13], les noms mêmes des châteaux construits par les évêques de Gap.

De tout ce qui vient d'être exposé nous conclurons : que le village sis à Saint-Pancrace, siège de l'église et du cimetière, point d'intersection de trois routes, formait l'agglomération principale et la station de fait ; — que la station visée par les Itinéraires était située à deux kilomètres en aval, dans le quartier dit le *Couvent ;* — que cette station avait une bien moindre importance que le groupement de Saint-Pancrace ; — que le nom d'*Ictodurum* n'était point le sien propre et exclusif, mais celui de toute l'ancienne Bâtie-Neuve.

[12] On trouve le *Castrum de Tournefort* compris dans les privilèges concédés aux évêques de Gap par les empereurs Frédéric Ier et Frédéric II en 1184 et 1237. Il reste encore sur la hauteur quelques vestiges du vieux donjon et, au-dessous, les substructions des maisons et du mur d'enceinte. Il y avait aussi sur le rocher un prieuré sous le vocable de *N.-D. de Tournefort* et une chapelle, probablement celle de ce prieuré, but d'un pélerinage. Le château fut démoli, en 1256, en vertu d'une transaction entre l'évêque et le Dauphin.

[13] La disparition du château de Tournefort coïncide avec l'apparition de celui de la Bâtie-Neuve mentionné, en 1255 et 1257, dans des chartes de Durbon : *apud Bastiam novam, in Bastia nova.* L'architectonie de la grande tour qui subsiste encore, est bien — mais à sa base seulement —, de cette époque. Le village se reforma autour de cette nouvelle construction par l'agglomération des habitants émigrés de Tournefort et des autres parties du territoire, même de la Bâtie-Vieille, qui appartenait aussi à l'évêque.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES

du Valgaudemar du Champsaur et du Gapençais

Par M. STÉPHANE MOULIN

NOTE. — *Je livre ici au lecteur un conte dont les Commentaires de Jules César ne nous ont évidemment pas laissé de traces !... L'idée m'en a été suggérée par l'opinion maintes fois émise d'une voie romaine longeant le massif du Pelvoux, pour atteindre directement, de Briançon, la vallée du Drac et le Trièves, en passant par le Valgaudemar. S'il a pu exister un chemin de quelque importance à travers des régions aussi sauvages et extraordinairement accidentées, il n'est pas inconcevable que l'infanterie légère des troupes romaines l'ait emprunté avant de l'avoir amélioré suivant la méthode classique de ce grand peuple. Combien il était plus court, mais aussi quels dangers ne présentait-il pas !*

C'est ce qui m'a engagé à ajouter une légende aux récits déjà si curieux de l'occupation de nos hautes Alpes par les Romains, occupation qui leur coûta cher et qu'ils ne réalisèrent jamais complètement.

S. M.

LES PRÉCIPICES DE LA CONDAMINE

Le soleil allongeait lentement les ombres sur la poussière dorée du forum. Une chaude journée finissait sous le ciel de Rome. Près du temple de Mercure, Lentulus, le marchand d'esclaves, s'époumonnait pour écouler sa « marchandise » ; de grosses gouttes de sueur perlaient sur ses joues grasses... et personne ne venait. Il lui restait

Digitized by Google

encore un Numide à la peau couleur de suie, au torse flexible, un bel éphèbe Dace aux yeux pers et, tout à côté, accroupie au pied d'une colonne du temple, une fille des Gaules, aux longs cheveux. Cette femme, le front dans ses mains, semblait assoupie; par instants cependant, sa tête se relevait, laissant voir son profil régulier, ses yeux d'aigle, fiers, indomptés, indomptables; ces yeux de Gaulois que jamais la menace d'un Romain n'avait fait baisser... Puis, comme un oiselet pris en des rets retombe vaincu sous ses efforts inutiles, elle reprenait sa méditation, songeant à sa famille, à sa tribu, à ses montagnes, auxquelles les lois de la guerre l'avaient arrachée.

Lentulus avait offert sa fleur des Gaules pour cent sesterces... personne ne l'avait voulue. Les Gaulois faisaient, paraît-il, de mauvais esclaves!

Le marchand eut un tressaillement. Il venait d'apercevoir sur la voie Appienne, s'avançant vers le forum dans sa démarche insouciante et inconsciemment majestueuse, Lucius Fabius, jeune patricien chef de famille, dont la fortune et la noblesse étaient connues du monde romain.

Imbu de cette philosophie faite d'indifférence et de grandeur d'âme qui devait, moins d'un siècle plus tard, trouver en Sénèque son chef autorisé, Lucius Fabius s'était déjà fait remarquer par maintes prodigalités, aussi généreuses qu'incompréhensibles à la mentalité romaine, trempée d'égoïsme. Ces folles prodigalités eussent ruiné tout autre que lui. Rome entière en parlait. Lentulus ne les ignorait pas et sa finesse de vieux limier lui fit pressentir que, seul, le jeune patricien pourrait mettre quelque prix à cette hironde sauvage, dont nul ne se souciait.

Aussi se mit-il en frais pour attirer l'attention du jeune homme. Il ne trouva rien de mieux dans sa vieille tête de trafiquant sans scrupule, que d'injurier l'esclave en termes grossiers et, pour finir, de la frapper de la verge qu'il tenait à la main. Sous cette incompréhensible agression, la Gauloise s'était relevée. Au moment même où passait Fabius, intéressé par cette triste scène, elle jeta sur le marchand un regard indéfinissable, fait de mépris et de

Digitized by Google

fierté; puis, sans s'inquiéter autrement de lui, elle s'appuya à la colonne et reprit sa méditation, pendant que sa poitrine aux formes merveilleuses se soulevait dans un profond soupir.

« Combien veux-tu de cette fille des Gaules ? » dit une voix lente, qui fit involontairement retourner l'esclave. — « Pour toi, noble Fabius, ce sera deux mille sesterces. Elle en vaut bien davantage; examine ces formes, cette... ». Sa vieille faconde allait continuer, quand un geste de Fabius l'arrêta net.

Le patricien avait pris des tablettes suspendues à sa ceinture, sous sa toge, et son stylet parcourait rapidement la matière tendre. Il en remit une à Lentulus: « Fais prendre ton argent », lui dit-il, et, se tournant vers la Gauloise, il lui fit signe de le suivre.

La Gauloise obéit machinalement.

Il la conduisit chez le préteur et, séance tenante, l'émancipa; puis, lui montrant le ciel, là-bas, du côté des Alpes, « Va, fille des Gaules, lui dit-il, tu n'es pas faite pour la servitude. »

Un éclair brilla avec une larme dans les yeux de l'affranchie. La gratitude fit fléchir ses genoux mieux que la menace et les coups: la jeune femme prit la main du jeune patricien et la baisa.

Fabius, surpris de cet hommage sans bassesse, n'avait pas encore dit un mot que déjà la Gauloise, munie des preuves de sa liberté, disparaissait là-bas sur la voie Appienne, dans les derniers frissonnements rougeâtres du soleil mourant.

***

Une des grandes voies de pénétration des Romains en Gaule fut celle du mont Genèvre. Arrivés à *Brigantium* (Briançon) par la vallée du Pô, ils rayonnaient de là dans la Gaule du Sud-Est par la vallée de la Durance que suivait la voie principale appelée *via Domitia,* de Briançon à Arles.

Digitized by Google

Un autre chemin moins connu, mais dont l'existence est indiscutable pourtant, menait directement les Romains de Briançon dans la vallée du Drac, le Trièves et le Vercors. Ce chemin s'embranchait sur la *via Domitia* entre *Brigantium* et *Rama,* entrait dans la Vallouise, passait ensuite dans le Valgaudemar par le col de Bonvoisin (2.800 m.) et suivait la Séveraisse, puis le Drac. Le touriste a quelque peine, aujourd'hui, à concevoir pareil itinéraire. Si, dans les bas-fonds, notamment près de Ville-Vallouise ou près du Casset en Valgaudemar, il peut suivre les vestiges de la voie romaine, difficilement il se représente cette voie courant au flanc des monts, sur les bords des glaciers, aux lèvres des gouffres.

C'est que les conditions géologiques ne sont plus les mêmes. J'ai signalé quelque part et j'ai déploré les ravages inconcevables qu'ont faits le déboisement et la transhumance dans le massif du Pelvoux. Des éboulis énormes sont descendus, laissant le roc à nu sous des surfaces autrefois couvertes de prairies ou même de forêts. Les taches vertes, qui ornaient d'oasis ces déserts de pierre, ont diminué ou disparu. A voir les heureuses conséquences du reboisement récemment entrepris, on peut, au contraire, se faire une idée de cette voie romaine, de ce sentier bien établi, bien pavé, suivant sans difficulté les méandres des roches, à travers les bois, le long des prés, escaladant les cols, présentant des passages parfois difficiles, rarement dangereux, jamais impossibles.

Lors des premières guerres des Gaules, ce qui devint une voie romaine n'était qu'une succession d'étroits sentiers, suivis par les seuls habitants du pays, d'autant plus rebelles à l'occupation romaine qu'ils se croyaient plus à l'abri dans leurs inaccessibles montagnes. Ils étaient en effet de ces peuplades tricoriennes que les Romains ne parvinrent jamais à soumettre à cause des dangers sans nombre que présentait la guerre dans ces régions si accidentées; et ce fut longtemps pour les vainqueurs un sujet de crainte, que la traversée de ces vallées légendaires, où

Digitized by Google

tant de leurs miliciens avaient trouvé une mort obscure et sans gloire.

C'était vers l'an 58 avant notre ère, au-dessus du village actuel du Clot-en-Valgaudemar, à une lieue environ du Col de Bonvoisin. Un homme et une jeune femme discouraient vivement, abrités du soleil par une roche énorme dont le surplomb formait comme l'auvent d'une grotte. A leurs pieds, deux sentiers se séparaient pour courir dans la montagne; l'un, qui, paraissant descendre au fond du val, menait en réalité vers le plateau désolé de la Condamine; l'autre, légèrement ascendant, allait par un long détour contourner un escarpement et traverser les cascades écumantes que forme la Séveraisse en tombant au fond du Val, avant d'y arriver lui-même.

L'homme ruisselant de sueur semblait avoir échappé à la plus laborieuse des poursuites; son regard brillait féroce sous d'épais sourcils; sa moustache, tombant sur ses lèvres, venait accentuer le type hautain de la physionomie. Il parlait vite et sa main ne quittait la direction de l'étroite vallée de la Condamine, que pour montrer là-haut, vers le col de Bonvoisin, des points imperceptibles qui se mouvaient dans un léger étincellement lumineux... un détachement de soldats de César dont les casques polis brillaient au soleil.

Sa démonstration finie, le Gaulois disparut, laissant la jeune fille qui avait écouté sans bouger, le regard comme perdu dans le lointain d'un rêve.....

Un cri la rappela à la réalité. Au détour de la sente, un soldat de Rome venait de paraître, le javelot à la main. Dans un langage impérieux, accompagné d'une mimique expressive, destinée à le rendre plus impératif et plus clair, le soldat demandait à la jeune fille si elle n'avait point vu l'homme qui leur avait servi de guide.

Le limpide regard de l'indigène se troublait devant une réponse mensongère qui lui répugnait. Pour ne point dire non, elle fit semblant de ne pas comprendre.

Les soldats en file, égrenés les uns derrière les autres

Digitized by Google

dans l'étroit chemin, s'étaient arrêtés; quelques-uns, fatigués, s'était assis au bord.

« Ces filles de Gaule ont l'esprit lourd comme leurs montagnes, dit le premier des soldats; je désespère de me faire comprendre et pourtant j'eusse été heureux de clouer au sol le traître qui nous a laissés en si belle route. »

Les yeux de la Gauloise brillèrent plus vivement sous ses sourcils, mais pas un muscle de sa physionomie ne décela son trouble.

« Le tribun n'aime pas qu'on verse le sang sans nécessité, dit un second légionnaire qui portait l'étendard romain. Si le guide nous a abandonnés, tâchons au moins d'obtenir de cette femme qu'elle nous conduise au fond du val. Là, certes, le chemin nous sera facile pour atteindre plus vite les bords du Rhône. »

Le soldat ne répliqua rien, mais sous l'empire de son humeur, et gagné par la colère de ne pas se voir compris, il saisit la Gauloise par le bras, lui montra le fond de la vallée et, la menaçant de sa pique, la contraignit de marcher devant eux.

La jeune fille avait rougi sous la brutale menace du romain. Sans mot dire, elle prit le sentier pentueux. Les soldats assis se levèrent; il se fit un bruit d'armes heurtées et la troupe continua sa marche. Derrière elle, le tribun sans hâte descendait, contemplant le magnifique paysage qui se déroulait à ses yeux. Quelqu'indifférent qu'il eût pu être aux beautés de la nature, comment ce fils de Rome n'aurait-il pas été frappé du merveilleux décor qu'étalaient à ses yeux les pentes du Sirac, courant vers le ciel d'une escalade vertigineuse, pour noyer sa cime plus haut que les neiges et les glaces éternelles dans l'azur de l'infini ? Ce spectacle, au contraire, était bien fait pour flatter une âme de Romain; le Sirac n'était-il pas l'emblème de la force épanouie en son œuvre formidable, dominant de son immuable supériorité les monts voisins, comme Rome elle-même, l'invincible, tendait à dominer le monde !...

Cependant, après une pente assez douce, le sentier avait abordé des parages dangereux..... il courait maintenant au

Digitized by Google

flanc du Joucelme, dominant le fond du Val, sans plus paraître s'y diriger; il semblait au contraire tourner vers une vallée profonde, étroite, sur laquelle quelques nuages noirs, venus on ne sait d'où, peu à peu s'étendaient. Les Romains marchaient toujours. Si leurs pas n'hésitaient pas encore, de vagues appréhensions hantaient déjà leurs esprits. Devant eux, cependant, parfois très loin, souvent perdue dans un tournant de la sente, la jeune Gauloise courait.

Après de dangereux méandres sur les bords d'un précipice, la troupe enfin déboucha sur une espèce de plateforme de vaste dimension, véritable balcon sans issue, dominant l'abîme, dominé lui-même par les escarpements du Joucelme. Des « drayes »[1] profondes sillonnaient à cet endroit les flancs du mont et convergeaient sur le plateau qui devait souvent se trouver balayé par des avalanches ou des éboulis.

Les Romains alors se virent trahis!... Au-dessus d'eux, un roc énorme s'ébranla, puis passa, réveillant les échos, entaillant profondément le sol, coupant le sentier à la retraite. Le tourbillon avait enlevé deux légionnaires qui déjà rétrogradaient. Après l'éclatement du rocher brisé, au fond du gouffre, on perçut à peine un son plus mat, celui de deux corps qui, le long de la roche, avaient laissé des débris sanglants!...

Des soldats avaient saisi la Gauloise. Le front haut maintenant, défiant la mort, elle fut menée devant le Tribun.

Un nuage passa devant ses yeux... Dans le chef ennemi qu'elle avait trahi, elle avait reconnu Fabius, et le Romain avait reconnu son affranchie.

Un sourire amer crispa les lèvres du Tribun : « *Sic fata*..... » murmura-t-il, puis s'adressant à la Gauloise : « Tu vas voir, dit-il, comment meurent des Romains! »

[1] La « draye » dans le langage du pays est une combe dont les stries, particulièrement accentuées, sont dues aux chutes de pierres non moins qu'aux chutes d'eau.

Digitized by Google

C'était maintenant une avalanche de rochers qui labourait le plateau, l'écho renvoyait le bruit sourd des éclatements répercutés, bruit terrifiant... puis c'étaient aussi des cris, des cris de victoire qui venaient d'en-haut et que poussaient, à chaque nouvelle victime, les Gaulois embusqués. Lentement, entre les rochers abruptes, ils s'étaient rapprochés, leurs traits s'étaient mis à pleuvoir, mêlés aux blocs, mieux dirigés, plus meurtriers.

Fabius s'était avancé, méprisant le danger. Sans hâte, il contournait la plate-forme. Ses yeux fouillaient les anfractuosités des rochers, mesurant les distances, cherchant une issue pour le reste de sa troupe afin de l'arracher au danger aperçu trop tard, maintenant inévitable. Sa brillante armure en faisait un point de mire.

Un javelot fendit l'air... mais ne toucha point son but... Devant Fabius, un être humain s'était dressé, qui reçut en pleine poitrine l'arme meurtrière. La Vierge de Gaule ne poussa même pas un cri : renversée, les bras étendus, elle disparut dans le vide en tournoyant.

L'affranchie avait payé sa dette au maître d'un jour, au bienfaiteur qu'elle avait trahi, à l'ennemi qu'elle avait aimé... peut-être..... .....
....
César attendit longtemps ses légionnaires avant de savoir que leurs os blanchissaient au fond des précipices de La Condamine.

Digitized by Google

L'ORDRE

DAUPHINOIS ET PROVENÇAL

DE

CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

(suite)

CHAPITRE IX

LA DISSOLUTION DE L'ORDRE

L'acte de 1249 fut le dernier témoignage de la vitalité de l'ordre de Chalais; l'année suivante, vers les derniers mois de 1250, revenus du mouvement généreux qui leur avait fait sacrifier leur bien-être à l'intérêt de la congrégation, les moines et l'abbé de Chalais songèrent, leur situation financière empirant sans doute, à échanger leur indépendance onéreuse contre une sujétion qu'ils croyaient leur devoir être plus profitable. L'abbaye de Chalais offrait d'ailleurs à cette époque un triste contraste avec sa splendeur passée. Le spirituel et le temporel laissaient également à désirer, la pauvreté ayant engendré l'anarchie. La conventualité ne comptait plus que sept moines qui, ayant à peine de quoi vivre sur les revenus de l'abbaye, étaient obligés, pour subsister, de mendier quelques secours à leurs

Digitized by Google

parents et à leurs amis [1]. L'abbaye était criblée de dettes et les moines songeaient, comme autrefois, aux premiers temps de leur fondation, à déserter le lieu où leur maison agonisait. Avant de se résoudre à violer les promesses qu'ils avaient faites au Chapitre général, l'abbé de Chalais et ses administrés eurent l'idée de s'adresser, comme la Charte de Charité leur en donnait le conseil [2], aux abbayes suffragantes pour en tirer quelques subsides, mais celles-ci se déclarèrent incapables de rien faire pour la secourir, leur propre situation étant peu brillante [3]. C'est alors que, poussés par la nécessité, ils adressèrent au Pape une nouvelle supplique tendant à l'union de leur abbaye avec celle de Saint-Chef [4], union qui fut réalisée quelques mois plus tard par l'entremise d'Hugues de Saint-Chef, cardinal de Sainte-Sabine, et confirmée, le 11 juillet de l'année suivante, par une bulle d'Innocent IV.

Nous ne savons comment cette défection, qui devait jeter une grande perturbation dans la congrégation tout entière, fut accueillie par l'ensemble des abbayes chalaisiennes ; il n'est d'ailleurs pas certain que Chalais ait abandonné dès cette époque la direction de l'ordre et laissé ses filiales se tirer d'affaire comme elles le pourraient ; nous avons tout lieu de croire, au contraire, que, malgré son association avec Saint-Chef, elle prétendit garder son droit

[1] « Abbas Calesiensis... affirmans quod... cum dictum Calesiense monasterium esset tantum in spiritualibus et temporalibus deformatum, quod de magno conventu ibi honorifice residente ad septem solummodo monachos devenisset, nec illi habebant ibi necessaria, qua de causa compellebantur ab amicis et parentibus sibi necessaria querere mendicando... et, nisi supradicto monasterio subveniretur, eis locum Calesii deserere proponebant... »

[2] § 35 : « Quod si aliqua ecclesia pauperiem intolerabilem incurrerit, abbas illius cenobii omni capitulo... studeat intimare. Tunc abbates singuli, ab abbate Calesiense moniti... sustentare festinant... »

[3] « [Abbas]... affirmans quod ab abbatiis sibi subditis nullum poterat subsidium invenire... »

[4] Saint-Chef, monastère de moines bénédictins fondé par Barnoin, évêque de Grenoble, au IX[e] siècle, pour donner asile à quelques moines venus de Montiérender, en Champagne.

Digitized by Google

de contrôle sur ses subordonnées. L'abbé général continue ses visites, irrégulièrement il est vrai, et sa suprématie ne cesse d'être reconnue par les pouvoirs civils[5], mais cette surveillance et cette protection devenaient nécessairement dérisoires, étant donnée la situation qui lui était faite.

En effet, l'union avec Saint-Chef, qui fut évidemment contractée à la hâte et sans réflexion, ne s'effectua pas d'une manière aussi satisfaisante que l'avaient espéré sans doute les moines chalaisiens. Les conditions dans lesquelles elle s'était réalisée devaient la rendre nécessairement nuisible aux vrais intérêts de Chalais. Cette maison conservait son rang d'abbaye, une conventualité de treize moines lui était assurée, mais les élections abbatiales étaient subordonnées à l'assentiment de Saint-Chef, dont les choix semblent n'avoir jamais été très judicieux. Les nouveaux abbés, en effet, ne firent qu'augmenter le désordre par leur incurie, accensèrent à bas prix toutes les terres du monastère et forcèrent les religieux, privés du plus clair de leurs revenus, à recourir, pour continuer à vivre, aux ventes, aux emprunts, aux pires expédients, dont les conséquences ne se firent pas attendre.

Pendant que la mère et la supérieure de toutes les abbayes Chalaisiennes se créait, par son imprévoyance, une situation financière inextricable qui devait amener sa ruine, des événements plus graves encore se produisaient à Clairecombe. Cette petite filiale de Lure, qui avait vécu tranquille et oubliée pendant les premières années du XIII[e] siècle, était encore, vers 1250, en plein développement lorsque l'union de Chalais à Saint-Chef vint relâcher les liens qui unissaient entre elles les abbayes Chalaisiennes, supprimer, ou peu s'en faut, les visites annuelles, rendre illusoire le contrôle des abbés majeurs, isoler en un mot chaque abbaye et la livrer à l'arbitraire de son chef. Ce désordre, cet état de quasi-anarchie, coïncida malheureusement à

[5] Bertrand de Mévouillon s'engage à ne point contester les droits de l'abbé de Chalais sur le monastère de Clairecombe. Voy. aussi note 9.

Digitized by Google

Clairecombe avec l'élection de l'abbé Olivier, dont l'administration déplorable et la conduite suspecte excitèrent à la longue la défiance, puis la colère de ses moines, énervés déjà et démoralisés par les mauvaises nouvelles qu'ils recevaient du diocèse de Grenoble. Une scission se produisit entre eux. Les uns, partisans du bon ordre et de la discipline, accusaient leur supérieur de vendre sans leur aveu les immeubles dépendant de leur abbaye, de les accenser à vil prix, de dilapider leurs revenus, de laisser violer les règles et les coutumes de Chalais. Les autres, recrutés surtout parmi les dignitaires et le Chapitre, soutenaient leur chef et approuvaient sa conduite. La discorde s'envenima et atteignit vers la fin de 1278 une violence telle qu'on en vint aux mains et que, le nombre étant pour l'abbé, la minorité opposante, composée de quatre moines, fut expulsée des bâtiments conventuels et obligée de chercher un refuge à Sisteron, dans la maison qu'y possédait l'abbaye de Lure. Cette mésaventure, d'ailleurs, ne ralentit pas le zèle des adversaires d'Olivier, qui continuèrent à protester avec la plus grande énergie contre l'indignité de leur abbé et s'occupèrent activement, soit auprès de l'abbé de Lure, soit auprès de l'évêque de Gap, à préparer leur retour à Clairecombe et la déposition de leur supérieur indigne.

Cependant leurs efforts et, semble-t-il, leur bon droit demeurèrent inefficaces. Leur départ ayant donné ses coudées franches au parti abbatial, celui-ci, non content d'avoir ruiné l'abbaye, résolut, pour des raisons qui nous sont inconnues, de quitter l'institut Chalaisien et de se soumettre à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem [6]. Il adressa donc une pétition dans ce sens à l'évêque de Gap qui, vers 1280, unit Clairecombe à la commanderie de Saint-Pierre-Avez. En apprenant cette nouvelle, les moines expulsés, jaloux de conserver l'habit qu'ils avaient fait profession de porter, soutenus d'ailleurs par l'abbaye de Lure, dont les intérêts étaient engagés en tant qu'abbaye majeure, déposèrent l'abbé Olivier et élurent à sa place un

[6] Cet événement eut probablement lieu entre 1278 et 1280.

Digitized by Google

moine de Lure du nom de Raymond Roux[7]. D'un autre côté, Bertrand de Mévouillon, héritier des fondateurs de Clairecombe, à l'annonce du changement de règle et de l'installation dans cette abbaye des frères de Saint-Jean, protesta contre ce nouvel ordre de choses qu'il n'avait pas ratifié, et, pour donner quelque force à ses réclamations, confisqua le temporel de Clairecombe. La situation se compliquait : il se trouvait que le premier profit que l'Hôpital de Saint-Jean retirait de l'abbaye annexée était la perspective de deux procès; pour comble de malheur, ses deux ennemis firent alliance et solidarisèrent leurs griefs. Des plaintes furent adressées par les deux alliés au juge ecclésiastique et la cause fut portée devant le Pape. Celui-ci délégua pour la juger Rostaing de Venasque[8]. L'affaire devenait décidément grave, car si les réclamations des moines de Clairecombe, rebelles à leur abbé et aux décrets de l'évêque de Gap, avaient peu de chances d'émouvoir le Souverain Pontife, les plaintes du seigneur de Mévouillon, dont le droit s'appuyait sur une puissance considérable, semblaient devoir peser davantage sur sa sentence; aussi les Hospitaliers de Saint-Jean se décidèrent-ils à transiger avec lui avant tout acte de justice. Ils lui proposèrent donc un arrangement à l'amiable, qu'il n'hésita pas à accepter. Par acte du 15 mai 1282, Bertrand de Mévouillon reçut l'assurance que le haut domaine et les droits seigneuriaux qu'il exerçait sur le territoire de Clairecombe lui seraient conservés; il reconnut, en échange, l'occupation des Hospitaliers de Saint-Jean, abandonna les moines du « défunt monastère » à leur sort, déclarant nuls et cassés tous les traités qu'il avait faits avec Raymond Roux.

Il restait encore aux moines récalcitrants un espoir du côté de Chalais, dont le prestige était encore si grand que Bertrand de Mévouillon s'engageait d'avance à respecter

[7] « Raymundo Ruphi, monacho de Lura, qui nunc se dicit abbatem ».

[8] Le Pape désigna Rostaing de Venasque, qui se fit remplacer lui-même par Isnard Comparati, sacriste de Carpentras.

Digitized by Google

sa décision [9]; mais, de ce côté-là, rien ne vint et ils durent se soumettre à la volonté pontificale qui se manifesta dans le sens de l'accord de 1282. A partir de cette époque, Clairecombe demeura unie à la commanderie de Saint-Pierre-Avez, à laquelle elle ne cessa d'appartenir; le titre d'abbé fut cependant conservé et porté jusqu'à la Révolution par un prêtre affilié à l'ordre de Saint-Jean [10].

Tandis que le monastère de Clairecombe succombait, l'abbaye de Chalais, dont la négligence était cause de toutes ces misères, changeait une seconde fois de maître. Appauvrie et endettée, au lieu de se trouver allégée, après vingt-cinq ans d'union avec Saint-Chef, elle recourait vers 1286 à l'évêque de Grenoble et le priait de dissoudre une union qui lui avait déjà trop coûté. Guillaume de Sassenage occupait alors ce siège: ayant eu l'assentiment de l'abbé de Saint-Chef, heureux lui-même de se débarrasser d'une maison qui ne lui était plus qu'une charge, il accéda à la demande, cassa l'acte de 1250, unit Chalais, qui ne pouvait plus exister à l'état indépendant, au prieuré de Saint-Didier de Voreppe et le soumit, à l'instar de ce prieuré, au monastère de Saint-Pierre-de-Vienne sous les

[9] « Convenerunt... quod (Bertrand de Mévouillon) ipsum hospitale defendet... excepto contra dominum Dalphinum et contra dominum Regem Sicilie et contra monachos Caliacenses... »

[10] Il ne reste plus actuellement à Clairecombe que des ruines. Le monastère, qui était sans doute fort délabré au XVI[e] siècle, fut entièrement détruit par les protestants si, du moins, nous en croyons un document du 12 janvier 1666, tiré des archives communales de Ribiers et publié par M. Mourre : (*Mourre* [*A.*]. — Essai historique sur Ribiers; Bulletin de la Soc. d'Etudes des H.-Alpes, 1889, p. 121). « Dans le même terroir de Ribiers, au cartier de Clarescombes, y avait de même anciennement une église, dont les murailles sont encore en partie en estat, en laquelle habitoient pareillement des prêtres qui y célébroyent le service divin et, pour leur subsistance, joussoyent (*sic*) pareillement des dismes des fonds dudit cartier. Les guerres civiles estant arrivées, les hérétiques desmolirent lesdites églises et demourent en cet estat quelque temps sans aucun service... » Au XVII[e] siècle, les revenus de Clairecombe, évalués à 150 l., étaient attribués au prieur de Saint-Pierre-Avez.

Digitized by Google

conditions suivantes [11] : Saint-Pierre devait, en employant à cet usage les revenus de Saint-Didier, payer les dettes de Chalais qui s'élevaient alors à cinquante livres de viennois, et entretenir, par une administration sage, une conventualité de douze moines, qui conservait encore son abbé.

Cette fois, l'ordre était à jamais détruit; ce nouveau changement dénouait sans retour le lien d'étroite union qui avait permis aux abbayes Chalaisiennes d'exister jusqu'à ce jour. C'était l'arrêt de mort de toute la congrégation, ses monastères étaient désormais isolés les uns des autres et sans défense contre ceux qui seraient tentés de se les approprier. A partir de cette époque, en effet, il n'est pour ainsi dire pas d'année où il ne soit fait un pas de plus vers l'anéantissement de toutes les abbayes affiliées à l'ordre. Toutes sont dans un état instable, elles luttent âprement pour l'existence, mais toutes, à leur tour, suivent le chemin que leur avait tracé Clairecombe.

Ce furent les abbayes les plus pauvres, les plus isolées, les moins importantes, Albeval-Beaulieu et Pierredon, qui succombèrent tout d'abord. La première de celles-ci, après être demeurée quelque temps à la disposition de l'archevêque de Vienne, qui s'en était saisi aussitôt après l'acte de 1286, fut adjugée, probablement vers 1290, à l'abbaye de Saint-Ruf et unie par elle au prieuré de Valréas. En 1293, elle avait cessé d'avoir un abbé [12]; en 1406, il y fut

[11] « Cum abbacia Calesii... fuisset unita et subjecta per bone memorie dominum Guillelmum, quondam episcopum Gratianopolitanum... monasterio Sti. Petri foris portam Viennensem, et prioratus Sti. Desiderii, pertinens ad dictum monasterium Sti Petri, fuisset unitus et subjectus dicte domui Calesii... ». Le monastère de Saint-Pierre-de-Vienne, fondé dans la règle bénédictine vers 540, fut englobé dans les murs de Vienne en 1384.

[12] *Chevalier* (*Ul.*). — *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois en* 1346, *p.* 254, n° 1444 : — « Anno domini MCCXCIII, iii kl. julii... fuit dictum castrum (Ville Dei)... redditum... per dominos, fratrem Reynerium, preceptorem Varriaci et Belli Loci... » — Voy. aussi : *Tableau généalogique de la maison de La Tour du Pin, Pièces justif. p.* 7 : Agnès de Villars, femme d'Eynard de la Tour, élit en 1298 sépulture dans le cimetière du prieuré de Beaulieu.

Digitized by Google

créé un sacristain qui, résidant conjointement avec un prieur, y vivait chichement des deux cent florins de rente dont elle disposait [13]; en 1633 enfin, elle fut démembrée et forma d'une part une cure perpétuelle et de l'autre un bénéfice simple à la collation de Saint-Ruf [14]. — Albeval, qui, depuis 1218, n'était plus qu'une simple chapelle, se maintint dans cet état jusqu'à la fin de l'ancien régime, changeant son nom contre celui d'Herbeval, puis d'Herbe, sous lequel il existe encore. — Le monastère de Pierredon eut un sort moins misérable. Confisqué par l'archevêque d'Arles, lors de l'union de Chalais à Saint-Pierre-de-Vienne, délaissé bientôt par ses moines et réduit à une église sans desservants, il fut, en 1312, uni comme prieuré forain à l'abbaye de Boscodon, qui le conserva jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Vers la même époque, l'abbaye de Prads-Faillefeu désertait aussi la congrégation Chalaisienne. Tombée tout d'abord, comme Beaulieu et Pierredon, aux mains de l'évêque du diocèse auquel elle appartenait, en l'espèce l'évêque de Digne, elle chercha à resserrer les liens qui l'attachaient à sa filiale de Valbonne et à reconquérir avec elle son indépendance.

Il s'était passé à Valbonne des évènements qui n'étaient pas sans analogie avec les désordres qui avaient précipité la chute de Clairecombe. Le successeur de l'abbé Marin, nommé Jacques, élu vers 1281, profita de la désorganisation générale pour abuser de son autorité. Son administration déplorable, ses mœurs plus que suspectes émurent ses subordonnés qui portèrent plainte devant Pons, évêque de Grasse. Après enquête, cet abbé indigne fut déposé vers 1285. Depuis lors, la dignité abbatiale n'avait pas été rétablie, et Valbonne était, depuis deux années déjà, dans

[13] *Arch. de la Drôme. Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Ruf par le Moine, archiviste* (1768). — Voy. aussi MARION. *Cart. de Saint-Hugues, p.* 331. *Ch. suppl. n°* 13.

[14] *Ibidem.* La collation de Beaulieu était réservée à l'abbé de Saint-Ruf, le prieur était curé de Beaulieu. — Voy. aussi *Bibl. Nat. lat.* 10031, *f°* 142.

Digitized by Google

un état transitoire, gouvernée par un procureur, mais soumise en fait au pouvoir de l'ordinaire, qui payait à l'abbé de Prads une légère rente de cent sols et de quatre quartaux de figues [15]. Cette situation fut donc modifiée en 1290; Hugues de Dourbes, abbé de Prads, réclama à l'évêque de Grasse-Antibes l'abbaye qu'il maintenait sous sa garde et la reprit à son compte, y restaurant la dignité abbatiale dans la personne de Bertrand Conort, ancien procureur. Mais l'abbé de Prads reconnut bientôt qu'il avait fait une faute en liant son sort à celui de Valbonne, dont la restauration n'était plus possible. Cette abbaye, en effet, était grevée de dettes et dans un désordre tel, au temporel et au spirituel, que les sacrifices, qu'il était indispensable d'y faire pour la réparation des bâtiments menaçant ruine et pour la réorganisation du culte, devaient excéder grandement les avantages moraux que l'on pouvait retirer d'une union avec elle. Aussi, les questions pratiques passant avant les considérations d'ordre spirituel, l'abbé de Prads se décida à abandonner Valbonne à la grâce de Dieu et à la discrétion de son abbé. Trois ans plus tard, en effet, Valbonne se trouvait de nouveau entre les mains de l'évêque de Grasse-Antibes, qui, pour remédier aux maux dont elle souffrait, fondait, avec le concours de quelques pieuses femmes, à Villabruc, dans les terres mêmes de l'abbaye, un couvent de nonnes bénédictines, soumis à Valbonne et dont les revenus, largement suffisants pour sa subsistance, devaient servir à relever ce monastère de ses ruines.

Pendant ce temps, l'abbaye de Prads courait à de nouvelles aventures. Constatant son incapacité à restaurer la règle chalaisienne, elle cherchait à son tour à s'unir à un établissement plus prospère que Valbonne. Ses regards se portèrent tout d'abord vers l'ordre Cistercien, qui, de tout temps, avait, nous l'avons dit, exercé une grande influence morale sur les abbayes chalaisiennes. Vers 1295,

[15] L'évêque de Grasse, Pons, s'était, en outre, obligé à payer le vêtement des moines que l'abbé de Prads envoyait à Valbonne.

Digitized by Google

elle adressa une lettre à l'abbaye de Vallemagne, du diocèse d'Agde, la priant de la faire entrer dans la congrégation Cistercienne en l'adoptant comme filiale[16]; mais le projet n'eut pas de suite, Vallemagne ayant jugé sans doute que cette petite abbaye perdue dans les montagnes de Provence, cette communauté pauvre et quémandeuse, ne pouvait lui être d'aucune utilité. Ce fut en 1298 seulement, après cette longue période de tâtonnements, que Prads changea définitivement de règle en entrant dans l'ordre de Cluny. Cette agrégation, qui fut faite de l'autorité de Charles II, roi de Sicile[17], ne devait pas être dissoute. Prieuré indépendant tout d'abord, Faillefeu fut attribué à l'abbé de Cluny le 26 mai 1382, puis, à la suite de la mauvaise administration de Jean Mouchou, alors prieur, uni en 1440 au collège de Saint-Martial d'Avignon, duquel il dépendit jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Sa filiale de Valbonne n'avait pas attendu cette date pour déserter l'ordre de Chalais : le 17 novembre 1297, elle avait été unie par son abbé au monastère clunisien de Saint-André d'Avignon[18]. Cette agrégation ne devait pas mettre un terme à ses aventures; l'acte de cession n'était pas plus tôt dressé que surgissaient de nouvelles difficultés. L'évêque et le chapitre de Grasse refusèrent de sanctionner un acte fait en dehors d'eux et au mépris des droits

[16] Bibl. Nat. lat. 12762, f° 333. (Notes de Dom Etiennot) : « Abbatia Beate Marie de Faillifoco/ diocesis Sistaricensis (*sic*)/ Carta I. Epistola abbatis et conventus Falli Focensis ad abbatem et conventum Vallis Magne, diocesis Agathensis, ord. Cist., quibus rogant ipse abbas et monachi Fallifocenses ut suum monasterium congregationi Cisterciensi et abbatie Vallemagnensi adjugant, eisque obedientiam et reverentiam exhibituros pollicentur. (Extat in tabulario Vallismagne et inseretur, Deo dante, tomo XI, Fragmentorum nostrorum Historiæ. » Le Cartulaire de Vallemagne, qui appartenait autrefois à feu M. Mazel, est actuellement entre les mains de Mlle Argon, son héritière, qui ne croit pas devoir le communiquer.

[17] Bertet, op. cit., p. 27 : « Prioratus de Fallifoco... ordini Cluniacensi fuerat restitutus œquitate et auctoritate Caroli II, Neapolitani Regis... anno 1298. »

[18] Voy. Arch. de Vaucluse H. 2, f° 108.

Digitized by Google

qu'ils avaient coutume d'exercer ; ils le considérèrent comme non avenu et continuèrent à traiter l'ex-abbaye chalaisienne comme leur dépendance. Ils n'eurent garde cependant d'en prendre le souci; et, comme l'abbaye de Lérins désirait englober Valbonne dans ses possessions voisines, ils lui offrirent, en 1303, d'échanger ses dépouilles contre le prieuré de Saint-Ambroise-de-Gourdon, la directe du château de La Napoule et une rente de 4 livres à prendre sur le village de Saint-Vallier. L'acte d'échange fut dressé le 23 février sous l'influence de Lantelme de Saint-Marcel, évêque de Gap, ancien évêque de Grasse; mais, pour une raison inconnue, la tradition n'eut pas lieu et l'évêque de Grasse, toujours convaincu de son bon droit, conserva Valbonne. Après l'avoir offert aux chartreux, qui n'en voulurent point, il en nomma prieur Raymond Clari, sacriste de sa cathédrale [19]. L'année suivante, une nouvelle proposition d'échange fut faite à Lérins et les exigences de l'évêque s'étant réduites au seul prieuré de Gourdon [20], les pourparlers furent cette fois menés à bonne fin et Lérins put, cette même année, entrer en possession de l'ancienne abbaye chalaisienne.

Cependant, le monastère de Saint-André d'Avignon, désagréablement surpris de voir que l'on disposait sans son assentiment de ce qu'il considérait comme son bien, adressait à l'évêque de Grasse des requêtes multipliées [21], protestant contre les prétentions de Lérins. En 1319, au décès de Raymond Clari, il se décidait à faire acte de propriétaire et nommait prieur à Valbonne un de ses moines, Pierre de Vaccayras. Ce fut au tour de Lérins de s'élever contre cette intrusion et de se prétendre lésé dans ses droits légitimes, mais ses réclamations ne furent point écoutées, car Pierre de Vaccayras se maintint en place jusqu'au 19 août 1335 [22]. L'affaire fut enfin portée devant

[19] Arch. des Alpes-Maritimes, H. 694.
[20] Ibid., H. 697, orig. parch.
[21] Ibid., H. 706.
[22] Ibid., H. 695.

Digitized by Google

le Pape et, après bien des retards, réglée définitivement en 1346 par une sentence arbitrale. Valbonne fut attribuée à Lérins et une compensation donnée au monastère de Saint-André [23]. Cette sentence marque la fin des aventures de Valbonne; en 1400, elle était unie à l'office d'ouvrier [24], auquel elle demeura attribuée jusqu'en 1759; elle fut alors unie à la mense conventuelle [25].

Après Prads et Valbonne, Chalais sombra à son tour. Le nouveau changement de règle que ce monastère avait subi en 1286 n'avait pas eu un résultat meilleur que les précédents. Chalais était alors tombé si bas qu'il était impossible de le relever de ses ruines. L'administration déplorable de Martin de Virieu, son dernier abbé, n'était pas faite d'ailleurs pour lui redonner de la vie. Celui-ci acheva en effet l'œuvre de destruction qui avait été poursuivie depuis de longues années déjà par des maitres successifs; il vendit pour un prix dérisoire à Aymar de Beauvoir la grange de La Forêt, une des meilleures fermes de Chalais [26], accensa, selon la coutume que les abbés de Saint-Chef avaient introduite, toutes les possessions de l'abbaye, condamnant ainsi les convers et les rendus, auxquels était dévolu le soin de cultiver la terre, à rester dans l'inaction la plus complète [27]. Il alla même jusqu'à aliéner les ins-

[23] Ibid., H. 694.

[24] Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 503.

[25] Arch. des Alpes-Maritimes, H. 695. L'abbaye de Valbonne possédait à cette époque les villages de Valbonne, de Sartoux, de Content, la moitié de celui de Clausonne, un quart de Villabruc, Devenson, avec des droits de basse, moyenne et haute justice. Elle jouissait d'une rente de 600 fl. due par la communauté de Valbonne en vertu de la cession qui lui avait été faite par l'abbaye des pâturages, fours et moulins situés sur son territoire. Elle percevait la tasche sur le blé, le vin, les légumes, les fruits, possédait des droits de lods, prélation, foulage, leyde et chasse sur tous les territoires cités. Elle n'était plus habitée en 1353 que par deux moines et un prieur. (Moris — Histoire de Lérins... p. 139.)

[26] Ibid., H. 694.

[27] « Nec non omnes... grangias, vineas et terras dicte domus... ad perpetuam emphiteosim... dederint, cum tamen multos rendutos et conversos in dicta domo... receperint, qui nichil utilitatis in dicta domo faciunt, cum terre, quas incolere deberent, fuerint accensate... »

Digitized by Google

truments aratoires et les bestiaux de l'abbaye, à disperser les ornements sacrés dont elle était largement pourvue, trouvant en outre moyen de contracter 1400 livres de dettes envers certains créanciers, juifs ou lombards, de la part desquels il n'avait nulle courtoisie à attendre[28]. On peut se faire un idée de l'état dans lequel se trouvait Chalais à la fin du XIII[e] siècle en songeant que ses bâtiments conventuels étaient ruinés, faute de réparations, que la voûte de son église s'effondrait sous le poids des arbres qu'on y avait laissés croître et que ses derniers moines erraient inactifs, mourant de faim et prêts à la révolte, sous ces cloîtres silencieux, qui, pendant plus d'un siècle, avaient abrité la sainteté des premiers frères et inspiré le prosélytisme ardent des premiers abbés généraux[29].

Le spectacle de la ruine de cette maison, qui avait failli devenir illustre, émut enfin l'évêque de Grenoble, Guillaume de Royn, qui se décida, en 1303, à désunir ce que son prédécesseur avait uni et à donner enfin à Chalais un établissement stable. L'abbaye de Saint-Pierre de Vienne consentit sans peine à se débarrasser de cette maison qui, prétendait-elle, lui avait toujours été à charge, et, la même année, par acte du 24 décembre, Chalais passa dans la main de la Grande Chartreuse. Ce changement, le troisième depuis un demi-siècle, était le seul qui fût susceptible d'être définitif. Le chartreux Simon d'Avalesc fut le dernier abbé de Chalais; à sa mort, la dignité abbatiale fut abolie[30] et les possessions de l'abbaye, d'abord annexées à la Chartreuse, furent divisées en trois prieurés, qui prirent le nom de Chalais, Saint-Laurent et La Forêt.

[28] « Dictam domum in mille quadragentis libris certis et duris creditoribus obligaverint, a quibus nichil curialitatis, sed quicquid est malicie poterint obtinere. »

[29] « Ecclesia... discohoperta... quod arbores super testidines excreverunt... »

[30] A la mort de Simon d'Avalesc, les frères de Chalais demandèrent à conserver un abbé parmi eux, mais le prieur Raynaud leur refusa cette faveur en ces termes: « Abbas igitur in tali penuria constitutus quid acturus est? » (Bibl. de Grenoble, mss. O. 14141).

Digitized by Google

Il ne restait donc plus, au début du XIVe siècle, que trois abbayes chalaisiennes: Boscodon, Lure et Clausonne, mais l'une d'entre elles était encore appelée à disparaître. Le monastère de Lure, qui avait supporté sans trop souffrir les premières années de l'anarchie causée par les égarements des abbés de Chalais, semble avoir été atteint d'une manière particulièrement sensible par la suppression définitive de cette abbaye. En effet, bien que les liens qui l'y rattachaient fussent depuis longtemps relâchés, on pouvait toujours garder quelque espérance de les voir se renouer et cette espérance était encore une source d'énergie et de confiance. L'acte de 1303 vint démontrer la vanité de cet espoir: l'appui moral de l'abbaye mère lui faisait défaut. Un grave procès était survenu, d'autre part, entre Lure et le chapitre de Saint-Sauveur d'Aix. Notre monastère, se sentant faible et isolé, dut chercher ailleurs aide et protection et, comme ses cadets, s'efforcer de se rattacher à quelque autre congrégation.

Cette année-là même, des démarches furent tentées. On pensa d'abord à s'affilier à l'ordre de Saint-Dominique, dont l'appui présentait les plus grands avantages; cet ordre était nombreux et puissant, il était nanti de privilèges pontificaux qui l'exemptaient de la juridiction de l'ordinaire et lui attribuaient une indépendance presque absolue. Une supplique fut adressée dans ce sens au pape, appuyée par les recommandations du couvent des dominicaines de Nazareth d'Aix, auquel on désirait s'unir, et surtout par celles de Charles II, roi de Sicile, que les moines de Lure avaient su attacher à leur cause. Le pape l'accueillit favorablement; mais, avant de donner une réponse définitive, il demanda à l'évêque de Sisteron, intéressé dans cette affaire comme supérieur spirituel, son avis sur la question. Celui-ci fut sans doute défavorable, cette agrégation devant avoir pour effet de faire perdre à ce prélat les bénéfices qu'il retirait de l'isolement de Lure, et le projet fut abandonné. Lure se résigna donc pendant quatorze années encore à suivre la règle de Chalais, puis, vers 1317, sa situation ne s'améliorant pas, elle fit de nou-

Digitized by Google

velles démarches pour sortir de sa solitude. Elle s'aboucha avec le Chapitre régulier de l'église cathédrale d'Avignon, qui consentit à se charger d'elle. Cette agrégation, qui ne présentait pas pour l'évêque de Sisteron les mêmes inconvénients que la première, obtint son assentiment et s'opéra en 1318. Elle fut confirmée par une bulle du 2 juin de la même année. A partir de cette époque, l'ancienne abbaye de Lure fut désertée; les quelques chanoines qui y furent envoyés d'Avignon et l'abbé choisi parmi eux, trouvant cette habitation trop incommode, firent construire dans la plaine, non loin de St-Etienne, un autre corps de logis, actuellement appelé l'*Abbadié* et s'y retirèrent. En 1410, enfin, le chapitre d'Avignon cessa d'entretenir à Lure un semblant de conventualité, les possessions de l'abbaye furent affermées, tandis qu'un chanoine non résidant continuait à porter le titre d'abbé [31].

Après la chute de Lure, il ne pouvait plus être question d'un ordre de Chalais. La congrégation se réduisait à deux maisons, Boscodon et Clausonne, qui, n'ayant point eu, au temps où l'ordre jetait encore quelque éclat, de rapports de mère à filiale, ne pouvaient prétendre exercer aucun droit l'une sur l'autre et n'avaient aucune raison de s'unir. Il ne paraît pas, en effet, avoir subsisté entre elles de lien de confraternité ou, du moins, nous n'en conservons aucun indice, si ce n'est l'assistance de Jean Gasi, abbé de Clausonne, à une transaction passée en 1468 entre Boscodon et la communauté des Crottes [32]. Mais, à cette époque, l'existence antérieure de l'ordre de Chalais était déjà oubliée et l'on doit considérer cette rencontre comme une coïncidence plutôt que comme une preuve de la continuité des rapports des deux derniers monastères chalaisiens.

Nous savons peu de choses de l'histoire de Clausonne postérieurement au XIII[e] siècle. Bien administrée, sans doute, et assez richement dotée pour n'avoir besoin de l'aide de personne, elle continua à vivre indépendante jus-

[31] Voy. Rainier-Vigne, op. cit.

[32] Arch. mun. des Crottes, orig. parch.

Digitized by Google

qu'à la fin du XVI[e] siècle. A cette époque, elle fut détruite de fond en comble et complètement dépouillée par les Protestants. Elle ne se releva pas de ses ruines, ses bâtiments furent abandonnés et sa conventualité ne fut pas renouvelée. Le titre d'abbé de Clausonne fut cependant conservé et porté jusqu'à la fin de l'ancien régime par différents titulaires, résidant à Grenoble ou à Gap, et qui remplissaient généralement dans cette dernière ville les fonctions de vicaires généraux de l'évêque [33].

L'histoire de Boscodon est mieux connue. Cette abbaye paraît avoir pris dès le commencement de la crise chalaisienne ses mesures pour y résister victorieusement. Elle obtenait en 1254, au lendemain de l'union de Chalais avec Saint-Chef, de l'évêque de Riez, la concession de tout ce qu'il possédait à Pailherols; elle établissait autour de l'église de St-Honorat, dont elle jouissait depuis le XII[e] siècle, un prieuré dont les ressources assez importantes améliorèrent sa situation financière [34]. Cependant, la suppression

[33] Nous n'avons pas de documents précis sur la destruction de Clausonne. Cet évènement eut lieu avant 1599, car elle n'était plus habitée à cette date et servait d'étable (*Arch. des Hautes-Alpes, G. 779, visites épiscopales, f° 322*). Suivant une tradition locale, Clausonne fut détruite par une bande venue de Barcillonnette et conduite par le capitaine Perrinet, qui égorgea les moines dans leur chapelle et détruisit les bâtiments (Topographie et archéologie du canton de Veynes à toutes les époques, dans *Bulletin de la Soc. d'Et. des Hautes-Alpes,* 1893, p. 282). Clausonne comptait au moment de sa destruction seize moines. Le connétable de Lesdiguières s'empara de ses biens et les donna à sa famille (Expilly. — Dictionnaire géographique de la France, t. III, p. 360). En 1614, le prieuré de Clausonne est signalé en ces termes: « Prioratus de Clausonne, alias de Chaudiaco... ubi debent esse, priore computato, duo monachi et unus presbyter commensalis, et debet ibi celebrari quotidie una missa, tam per presbyterum quam per religiosos, et fit ibi eleemosina transeuntibus, non aliis, nisi de gratia speciali. » A la fin du XVIII[e] siècle, Clausonne rapportait 600 livres de rente, les revenus de l'abbé étaient de 838 livres et provenaient soit des terres avoisinant l'abbaye soit de Tallard et de Séderon (*Arch. des Hautes-Alpes, G.* 1480).

[34] Le 3 des nones de mars. Cet acte est mentionné dans la bulle par laquelle Eugène IV dissout l'union de Boscodon avec Saint-Michel de la Cluse. (*Arch. Later. Eug. IV, n° 1, lib. 1, f° 7*).

Digitized by Google

de Chalais se produisit avant qu'elle eût pu s'organiser entièrement, et, ne se trouvant ni assez riche ni assez puissante pour reprendre la lourde succession de Chalais, elle dut subir provisoirement la protection de l'archevêque d'Embrun. Celui-ci obligea son abbé à lui prêter serment de fidélité et d'obéissance, lui fit promettre de continuer à suivre la règle que son monastère avait observée jusqu'alors et lui défendit d'en changer sous peine d'excommunication [35]. Mais, afin de rendre plus acceptable cette sujétion et pour donner une existence plus honorable et plus facile à cette abbaye qu'il désirait garder sous sa main, il lui donna quelques années plus tard, en 1293, le prieuré de Sainte-Croix de Châteauroux, ancienne abbaye bénédictine, d'origine inconnue, dont les possessions vinrent grossir ses revenus [36]. En 1312, l'importance de Bos-

[35] Cet acte est mentionné dans la bulle précitée : « Anno Domini 1287, die dominica post festum Ascensionis Domini, quo cavetur quod... abbas... archiepiscopo Ebredunensi... fidelitatis juramentum necnon dignam obedientiam et reverentiam se exhibiturum et in omnibus obtemperaturum... Promiserat insuper dictus... abbas... regularem observantiam in eodem monasterio... per prius observatam se inviolabiliter observaturum, nec habitum dicti monasterii... mutaturum, subjectionem quoque alii ordini vel obedientiam non facturum... »

[36] L'abbaye de Sainte-Croix s'élevait à quelques kilomètres de Châteauroux, dans la vallée du Rabious, dans une sorte de vallon, actuellement marécageux, mais où des sources devaient autrefois apporter la fertilité. Ses bâtiments ont entièrement disparu et l'on ne peut indiquer d'une manière précise la place où elle s'élevait. La date de sa fondation est un autre problème. Elle doit être placée avec quelque vraisemblance, la fausseté de la charte de 1124 étant démontrée (Roman (J.-Ch.). — Deux Chartes fausses concernant la famille de Crillon, dans *Bull. de la Soc. d'Et. des Hautes-Alpes*, 1913, p. 98), dans le premier tiers du XII[e] siècle, ou mieux encore dans la seconde moitié de ce siècle. Le premier document que nous possédions sur elle est de 1177/79. Nous relevons d'autre part dans son Obituaire (Bibl. Nat.) de nombreuses mentions du XII[e] siècle finissant, mais aucune ne parait de date plus ancienne. Enfin, si cette maison avait été fondée antérieurement à Boscodon, elle aurait vraisemblablement acquis, étant la première en date des abbayes embrunaises, une importance analogue à celle que devait acquérir Boscodon, ce qui n'a pas eu lieu. Fondée au contraire postérieurement à l'abbaye

Digitized by Google

codon se trouva encore augmentée par l'annexion du prieuré de Pierredon, de laquelle il a été traité plus haut [37],

chalaisienne, à une époque où l'organisation monastique du pays était à peu près définitive, elle n'aurait pu atteindre, comme toutes les fondations tardives, qu'un développement médiocre, ce qui est justement le cas. Nous admettrons donc, jusqu'à preuve du contraire, que Sainte-Croix a été fondée entre 1150 et 1170, dans la règle bénédictine et par les seigneurs de Châteauroux (?). Ce monastère achète en 1179 à l'archevêque d'Embrun, Pierre Roman, et à ses neveux, les terres qu'ils possédaient en Forteresse (?). En 1188, il reçoit d'Hugues de Bourgogne le lieu des Escoyères. En 1257, Aycard de Barges et ses parents lui concèdent l'église de Montebracco, au diocèse de Turin; il conserve cette dépendance jusqu'en 1275, date à laquelle l'abbé Guillaume Grosson l'abandonna à la chartreuse de Bellemonte pour la somme de 30 livres. Le 27 avril 1278, le monastère de Sainte-Croix fait un accord avec la communauté de Châteauroux au sujet des droits des deux parties dans les montagnes de Soleilbeuf, Combals et Torret. Entre cette dernière date et 1293, la dignité abbatiale fut supprimée et l'abbaye de Sainte-Croix, devenue prieuré, fut unie à Boscodon dont elle suivit dès lors les destinées. Sainte-Croix fut entièrement détruite à la fin du XIV[e] siècle et réédifiée vers 1419, par les soins de quelques fidèles (Suppliques de Martin V, n° 127, f° 279. — *Denifle* (Henri), La Désolation des églises, monastères de France vers le milieu du XV[e] siècle, t. I, p. 401, n° 853.) Elle fut unie en 1770 au séminaire d'Embrun.

Voici une liste malheureusement incomplète des abbés et des prieurs de Sainte-Croix :

Abbés : Maitre Pierre ou Pierre Maitre (*Petrus magister*), premier abbé (*Obit.*).— Pierre (peut-être le même que le précédent), 1188. — Pierre, 1194-99 (*Gallia Christ.*). — Gaudin (*Gall. Christ.*). — Pierre, 1218 (*Cart. de St Vict. Mars., t. II, p.* 439, n° 988). — Pierre Morains, 1230-35 (*Obit.*). — Embrun, 1257. — Pierre, 1267. — Bernard Martin (*Obit.*). — P. Gras (*Obit.*). — Guillaume Grosson, 1274-5. — Girard, 1278.

Prieurs : Etienne Tosti, 1293. — Lantelme, 1317. — Etienne Guiramand, 1343-46. — Jacques Sauret, 1434-36. — Barthélemy de Rousset, 1507-40. — Baptiste de l'Epine, 1578-1605. — Martin Lombard, 1584. — Louis d'Hugues, 1640-53. — N. de la Baume de Suze, 1670. — Jean Silvestre, 1696. — Jean Silvestre, jr, 1708-09. — Albrand, 1718. — Jean Michel, 1720. — Claude Goudet, 1720-43. — Jacques-Etienne Dalmas, 1756.

[37] Acte cité dans la bulle de 1431 : « Anno Domini 1312, die 16 mensis aprilis... in quo cavetur de ecclesia rurali et sine cura, vocata de Podio Rotundo, Arelatensis diocesis, quam archiepiscopus Are-

Digitized by Google

et, vers la même époque, par l'acquisition du Saint-Sépulcre-de-Chorges, qui lui fut octroyé par l'archevêque d'Embrun [38].

latensis...: prefato monasterio Sancte Marie incorporaverat et submiserat, retinendo sibi... institutiones, visitationes, procurationes, emendas, subventiones, correctiones et alia jura episcopalia... » — Pierredon resta dès lors uni à Boscodon. Son prieur était nommé par le Pape (*Arch. des Bouches-du-Rhône, Parlement, reg. 25, fol.* 463). Il n'avait plus charge d'âmes et n'était point tenu à la résidence. Pierredon n'est plus cité en 1770, dans l'attribution des biens de Boscodon; il avait été aliéné avant cette date, à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui est vraisemblablement le début du XVIII[e] siècle, en faveur de la communauté de Saint-Rémy. Celle-ci vendit les biens du prieuré au marquis de Jarente de Bruyère, qui en disposa lui-même en faveur de la famille de Nantes. Cette dernière garda durant deux générations le prieuré, devenu château de Pierredon, qui passa, à la suite d'un mariage, entre les mains des barons de Carmejanes-Pierredon, possesseurs actuels. Voici les noms de quelques prieurs de Pierredon : Antoine Saunier, 1468. — Etienne Roche, 1520. — César Vincens, mort en 1633. — André Cotel, 1633.

[38] Le prieuré ou préceptorerie du Saint-Sépulcre de Chorges fut fondé au XI[e] siècle par les chevaliers du Saint-Sépulcre, auxquels il est confirmé par différentes bulles-pancartes jusqu'en 1146 (*Rozière* [*E. de*]. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n° 75). En 1136, il fut donné par l'archevêque d'Embrun au monastère de Saint-Victor de Marseille (*Arch. des Bouches-du-Rhône, H.* 401) et, entre 1146 et 1157, confirmé à cette abbaye par décision pontificale, malgré les réclamations des premiers propriétaires (*Cart. de St-Victor de Mars., t. II,* n° 932-933). Le Saint-Sépulcre fut abandonné par Saint-Victor à la fin du XIII[e] siècle, saisi par l'archevêque d'Embrun, qui l'unit au prieuré de La Blache et en gratifia Boscodon avant 1316. Cette maison religieuse demeura dans la dépendance de Boscodon jusqu'au XVI[e] siècle; mais, lorsqu'éclatèrent les guerres de religion, vers 1530, Albert de La Font-de Savines, grand prieur de Boscodon et titulaire du prieuré, désirant le sauvegarder, en remit l'administration à son père. Ses successeurs renouvelèrent cette procuration, ce qui permit aux Savines de s'en rendre maîtres. Ce changement de propriétaires devint officiel en 1592; Henry IV ayant levé alors sur le clergé une aide extraordinaire, Boscodon dut, pour la payer, céder d'une manière définitive le Sépulcre de Chorges à la Maison de Savines pour le prix de 82 livres 46 sous. Au début du XVII[e] siècle cependant, un collège de Jésuites ayant été fondé à Embrun et l'abbé de Boscodon sollicité de prendre part à sa fondation, celui-ci lui céda les droits qu'il avait sur le Saint-Sépulcre

Digitized by Google

Boscodon se trouvait donc en 1318, grâce au calme avec lequel il avait assisté à la débâcle chalaisienne, grâce aussi à la sagesse de ses abbés et à la bienveillance des archevêques d'Embrun, dans une situation assez prospère pour résister aux nouveaux assauts de l'adversité, voire même pour continuer, dans une certaine mesure, les traditions chalaisiennes. Les abbés de Boscodon semblent en effet s'être efforcés, pendant plus d'un siècle, de rappeler les origines de leur abbaye en s'intitulant abbés de l'ordre de Boscodon. Cette dénomination, qui se retrouve fréquemment dans les actes des notaires du milieu du XIVe siècle, tombe peu à peu en désuétude vers la fin de cette période, probablement sous l'influence de la chancellerie pontificale. Les moines de Boscodon sont considérés simplement alors comme des bénédictins indépendants et sont qualifiés de l'ordre de Saint-Benoît.

En 1349, les Papes jugent Boscodon assez important pour en choisir eux-mêmes les abbés, et les provisions données par le souverain pontife remplacent à partir de cette date les élections abbatiales. Cette marque d'intérêt,

(6 nov. 1612). Cette cession fut ratifiée par une bulle du vice-légat d'Avignon en 1614. Les Jésuites parvinrent à reconquérir le prieuré qui leur était donné sur les Savines, qui obtinrent, par deux arrêts du parlement de Grenoble, restitution des sommes qu'ils avaient dépensées pour l'acquérir (1623) (*Mémoire que le Syndic des Jésuites de la ville d'Embrun / présente... au sujet des contestations qu'il a avec Monseigneur l'archevêque... — Grenoble, A. Armand,* 1756, 134 *p.*). En 1764, le prieuré du Saint-Sépulcre comprenait un petit domaine noble, des droits d'usage et de directe féodale sur le territoire de Chorges; il rapportait 500 livres de rente; les chapelles de Saint-Victor et de Sainte-Catherine lui étaient unies. (*Arch. du Château de Picomtal. — Arch. des Hautes-Alpes, G.* 128). Voici les noms de quelques prieurs du Saint-Sépulcre: Pierre de Rousset, 1316-56. — Isoard de Montorcier, 1373-88. — Michel Fabre, 1388-1391. — Jean Blache, 1469. — Albert Roux. — Georges d'Ambel, 1518. — Albert de La Font, 1518-37. — Claude Sicard. — Oronce Michel, 1578-81. — Albin Peyron, 1581-86. — Claude Peyron, 1586-1614. — Silvestre Signoret.

Digitized by Google

dont la portée n'était en somme pas bien grande, réveilla l'esprit d'indépendance des moines de Boscodon. Ils voulurent profiter des troubles politiques, qui signalèrent la fin du XIVe siècle et le début du XVe, des désordres causés dans l'Eglise par le Grand Schisme pour échapper entièrement à la surveillance des archevêques d'Embrun, dont le joug pesait sur eux depuis la fin du XIIIe siècle. Un évènement futile servit de prétexte à la rupture. Les archevêques avaient pris l'habitude de se faire héberger de temps à autre à Boscodon, lorsque, revenant de voyage, ils retournaient dans leur habituelle résidence. Cette charge parut lourde aux religieux et, en 1401, Michel de Perellos étant venu à Boscodon avec une suite nombreuse, trouva closes les portes du monastère et dut faire le siège de l'abbaye, sans pouvoir, d'ailleurs, avoir raison de sa résistance [39].

Les religieux auraient pu racheter leur rébellion par un acte de soumission tardive, mais ils préférèrent s'interdire toute tentative d'accommodement et rendre la rupture définitive en violant ouvertement l'accord de 1287 qui leur défendait de changer de règle.

Vers 1407, en effet, Jean de Polignac, alors abbé, pria l'antipape Benoît XIII d'unir son monastère à l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse, au diocèse de Turin [40]. Ce choix, qui était sans doute déterminé par le fait que Saint-

[39] Bibl. Nat., lat. 12663, f° 118. Mémoire adressé à Dom Etiennot par le syndic de Boscodon au XVIIe siècle : « Les seigneurs Archevêques avoient de coustume de venir faire une station à Boscodon précédemment à leur entrée dans leur église... cela venant enfin à charge, Michel y estant venu *cum magno comitatu*... on luy refusa de faire (sic). » — Jacques Gelu essaya à son tour de pénétrer à Boscodon et fit à cette occasion quelque violence, mais il ne put y parvenir. Son successeur, Jean Girard, transigea enfin avec les moines sur son droit de visite.

[40] Bibl. Nat., loc. cit., f° 116 : « car environ ce temps là (1407-10) l'abbé du monastère de Boscodon recherchèrent (sic) l'union avec Saint-Michel de la Cluse... laquelle ils obtinrent... » — Voir aussi la bulle citée de 1431.

Digitized by Google

Michel dépendait directement du Saint Siège, fut ratifié sans difficulté et Boscodon fut autorisé à jouir de tous les privilèges, immunités, exemptions et libertés dont jouissait l'abbaye piémontaise. Il conservait d'ailleurs une grande indépendance: son abbé devait se faire confirmer par l'abbé de Saint-Michel, lui rendre hommage et se soumettre à sa correction et à sa visite; il siégeait au chapitre général de La Cluse et promettait de conformer à ses préceptes la discipline du monastère. Un cens récognitif de deux oboles d'or était en outre imposé à Boscodon. L'abbé de Saint-Michel donnait en échange à sa nouvelle dépendance le prieuré de La Couche [41]. L'archevêque d'Embrun, gravement lésé dans ses droits par ce changement d'observance, n'hésita pas à intenter un procès à Boscodon. Il fit valoir à l'appui de ses remontrances que cette abbaye avait promis en 1287 de ne point changer de règle; que, plus tard, elle avait accepté les dons des archevêques voisins, en renouvelant ses serments, et qu'elle devait ainsi, sous peine de parjure, rendre Pailherol, Sainte-Croix, le Sépulcre de Chorges et Pierredon à ses anciens propriétaires, ou réaliser ses promesses en abandonnant d'elle-même l'union qu'elle avait contractée. Nonobstant ces justes réclamations, l'antipape Jean XXIV débouta l'archevêque de sa demande et confirma l'acte de Benoît XIII. Boscodon, cependant, persistait à fermer ses portes à son archevêque.

L'affaire n'en resta point là; les protestations de l'arche-

[41] Le prieuré de Saint-Michel de La Couche appartenait primitivement à la Novalaise, il passa ensuite à Brema, puis à Saint-Michel-de-la-Cluse. Il fut uni à Boscodon, à la prière du prévôt d'Oulx, par une bulle de 1419 (*Fournier*, op. et ed. cit., t. I, p. 708). Lors de la suppression de Boscodon, en 1770, il fut attribué au Chapitre d'Embrun; il était alors évalué 200 livres. On peut citer parmi les prieurs de La Couche: Jean Fabre, 1469. — François de Belmont, 1520. — Giraud Roux, 1621. — Ambroise Bernard, 1642-71. — Sébastien Bernard, 1672. — J. Maurel, 1678. —Joseph Silvestre, 1701-16. — Antoine Silvestre, 1720. — Joseph Servel, 1775. — Pierre-Vincent Astoin, 1775.

Digitized by Google

vêque, méprisées par les papes d'Avignon, furent enfin écoutées, à la fin du Grand Schisme, par les papes de Rome. Martin V, saisi de l'affaire, l'examina d'un œil favorable et la trancha en faveur du prélat. Par un acte daté des nones de juin de la troisième année de son pontificat, il annula les bulles de Benoît XIII et de Jean XXIV en rétablissant Boscodon dans sa situation première. Ce pontife, cependant, mourut sur ces entrefaites et la bulle ne fut pas expédiée. Ce fut Eugène IV qui, le 11 mai 1431, publia la décision de son prédécesseur [42].

Boscodon reprit donc à partir de cette date la règle de Chalais, mais conserva l'habit noir de Saint-Michel de La Cluse [43]. Il abandonnait de ce fait le dernier insigne de la congrégation Chalaisienne et rompait entièrement avec ses traditions. En effet, l'histoire de Boscodon n'a plus dès lors rien de commun avec celle de l'ordre de Chalais. Grandement éprouvée par les guerres de religion, brûlée à diverses reprises et presque détruite, cette abbaye fut mise en commende à la fin du XVI[e] siècle et subsista tant bien que mal pendant deux siècles encore. Elle possédait au XVIII[e] siècle, en outre des terres avoisinant l'abbaye, les domaines de Chadenas, de Costaucel, de Pré Clapier, de Pré-la-Croix, du Pré Marais, à Puy Saint-Eusèbe, et la maison abbatiale d'Embrun. Elle exerçait sa suprématie sur le prieuré de Sainte-Croix de Châteauroux, sur ceux de Pierre-Sainte (près la Roche-de-Rame) [44], de la Bla-

[42] Voy. la bulle déjà citée de 1431.

[43] Bibl. Nat., lat. 12663, Mémoire cité, f° 116 : « Ce fut lors qu'on changea l'habit blanc au noir. » Voir aussi : *Arch. Nat.* G[9] 124. Mémoire ms. de 1768 environ : « L'abbaye de Boscodon gagna par son union à la Cluze le prieuré de Saint-Michel de La Couche, aussy les religieux prirent-ils par reconnaissance l'habit qu'on porte encor aujourd'huy et l'on substitua aux blancs manteaus de Citaus l'uniforme des bénédictins noirs de la Cluse. »

[44] Boscodon possédait le prieuré de Pierre-Sainte depuis 1315 au moins. Pierre-Sainte avait appartenu antérieurement à cette date à la maison du Saint-Sépulcre établie à L'Argentière. Voici les noms de quelques recteurs de Pierre-Sainte : Bernard Léotaud, 1315. — Antoine Pellegrin, 1460.

Digitized by Google

che [45], de St-Denis de Chorges [46], de St-Pancrace, sur l'hôpital de la Bâtie-Neuve, annexé à ce dernier prieuré, sur les prieurés de Saint-Marc de Chorges, La Couche et Pré-Lambert, de Saint-Quenis de Baratier [47], de Selonnet [48], de

[45] Le prieuré de La Blache fut fondé en 1295 par Boscodon sur les terres qui lui furent léguées, le 18 mars de cette année, par le testament d'un certain Hugues de Meeris. Il fut probablement vendu en 1592 à la famille Martin de Champcella, qui le possédait encore en 1641, puis racheté postérieurement à cette date. Ce prieuré se composait d'un fief noble, exempt de tailles. Il fut attribué en 1770 au collège d'Embrun. (*Deux arrêts du Parlement / Cour des aydes du Dauphiné*, le premier interlocutoire, le deuxième définitif, entre les consuls et la communauté de Chorges... et Dom J.-B. Gavet... Grenoble, 1731. In-fol., 27 p.). Les prieurs de La Blache à nous connus sont: Guillaume Jean, 1383-88. — Jacques Richard, 1388. — Claude Bellon, 1434. — Etienne Roche, 1489. — Jean de Fabre, 1491. — Jean Chapotton, 1520. — Pierre Besson, 1612. — Blaise Porcel. — Ch. de la Robinière, 1623-57. — François Jayet, 1669-73. — Jean Céas, 1715. — François-Charles Barthélemy, 1717. — Bouhier de Beaumanoir, 1724. — J.-B. Gavet, religieux de Cluny, aumônier du comte de Sassenage, 1727-33. — Antoine Silvestre, 1743-59.

[46] Saint-Denis de Chorges appartenait au XI[e] siècle à Saint-Victor de Marseille, il fut uni à l'office de Camérier en 1543.

[47] Le prieuré de Saint-Quenis, ancienne dépendance de Sainte-Croix, s'élevait dans le quartier dit La Mure, sur les limites des communes des Crottes et de Baratier. Il est entièrement détruit et recouvert par un clapier, appelé le Clapier des Monges. Jean Rostaing en était prieur en 1489, Jean Chappotton en 1502.

[48] L'abbaye de Boscodon avait des propriétés à Selonnet dès 1385, date à laquelle elle reçut une donation à cause de mort d'Alisia, femme d'Aynard de Meliane. Le prieuré proprement dit appartenait primitivement à l'Ile-Barbe; il fut uni à Boscodon avant 1472. Cette union donna lieu d'ailleurs à un procès en cour de Rome que nous connaissons mal. Lors des guerres de religion, l'abbaye dut se défaire de ce prieuré et le vendit à Pierre d'Epignac, qui le revendit lui-même à Etienne d'Embrun, marchand à Sisteron, pour 644 écus. Ce dernier le céda à Lesdiguières le 22 mars 1591. Il fut racheté par Boscodon au début du XVII[e] siècle, avant le 21 décembre 1602. Il se composait d'un fief noble avec haute, basse et moyenne justice, lods, albergue, dimes; il rapportait 1700 livres en 1710, 1500 en 1720. Il était habité par un sous-prieur, le prieur ne résidant pas. (*Allibert.* — Histoire de la ville de Seyne...) Nous ne connaissons que le nom de deux prieurs de Selonnet: Pons de Guinesiaco en 1501 et Garonny en 1769. A la suppression de Boscodon, le prieuré fut laissé à Garonny et une partie des revenus attribuée au dernier abbé de Boscodon.

Digitized by Google

Saint-Maurice de Valserres, des Escoyères [49]. Elle jouissait des dîmes et des fonds curiaux de Seyne [50], des Mées, du Sauze, de Saint-Apollinaire, de Réotier, de Saint-Clément [51], de Prunières, des Crottes [52], de Baratier, de La Roche-de-Rame, de L'Argentière, de Champcella, de Freyssinières, de Chorges, de Théus, de Pontis et de Remollon [53].

[49] Le prieuré des Escoyères, autrefois de Beauvoir (*Bellovisu*), fut annexé à l'abbaye de Boscodon en 1293, en même temps que celui de Sainte-Croix, auquel il avait été concédé par Hugues de Bourgogne en 1190. Ce prieuré, attribué à la charge de camérier, avait comme dépendances l'église d'Arvieux et la chapelle de la Magdeleine. Il fut détruit par les protestants au moment des guerres de religion et usurpé par la communauté d'Arvieux. Le 10 octobre 1618, l'abbaye de Boscodon l'abandonna à ladite communauté à charge de lui payer une rente de 1400 l.

[50] L'abbaye de Boscodon avait des propriétés très importantes à Seyne et dans les environs. Elle passa en 1300 une convention avec l'archevêque d'Embrun et la communauté de Seyne au sujet des dîmes à percevoir (*Arch. com. de Seyne, n°* 6, 6e *sac*). En 1624, elle afferma tous ses droits à ladite communauté de Seyne pour une rente annuelle en argent et une redevance de 5 charges de froment et autant d'avoine. Le prieuré de Seyne fut indépendant jusqu'au début du XVe siècle; en 1427, le pape autorisa son annexion à la mense conventuelle, pour réparer les ruines causées par les guerres. (*Suppl. Eugène IV, n°* 306, *fol.* 41.)

[51] L'abbaye de Boscodon possédait la cure de Saint-Clément depuis 1334 (*Inv. de 1712. Arch. du château de Picomtal*); elle y percevait la dîme. Nous connaissons le nom d'un prieur de Saint-Clément: Jean Berthelot en 1716. En 1770, les dîmes de Saint-Clément furent attribuées à l'archevêque d'Embrun.

[52] La cure des Crottes fut donnée à Boscodon au XIIe siècle. Cette abbaye y percevait la dîme des agneaux conjointement avec le chapitre d'Embrun. Cette dîme était convertie au XIIIe siècle en un droit de 2 sols par agneau.

[53] Boscodon possédait des vignes à Remollon et à Théus dès le XIIe siècle; au XVIIe siècle, les abbés y acquirent un fief noble avec droits de justice. En 1618, ils passèrent avec la communauté de Théus une transaction fixant le taux des dîmes (*Arch. du château de Picomtal*). Ce prieuré fut attribué en 1770 à l'archevêché d'Embrun. Voici les noms de quelques prieurs de Remollon : Abel de Sautereau, 1627. — François Jayet, 1712. — Allard, 1754-69.

Digitized by Google

Boscodon fut supprimé en 1769 par des lettres-patentes du 21 octobre, conformément à l'article 5 de l'édit de mars 1768 sur la réduction des ordres religieux[84]. A cette époque, la congrégation de Chalais n'était plus même un souvenir; c'est à peine si les plus érudits parmi les moines se rappelaient encore que leur abbaye avait appartenu jadis à un groupement plus important; on accordait à Boscodon des origines fantaisistes, on le confondait avec Bodon et on lui donnait saint Mary comme premier fondateur[85].

[84] Bibl. Nat., fr. 13848, f° 238.

[85] Bibl. Nat., lat. 12663, mémoire cité, f° 114. Voir aussi : *Arch. Nat.* G°. 124. Mémoire ms. envoyé à la commission des Réguliers vers 1768 par un moine de Boscodon, 4 f°s papier, pet. in-fol. Ce mémoire très intéressant contient un abrégé de l'histoire de l'abbaye d'après les idées du temps; en voici les principaux passages : « L'abbaye de Boscodon fut fondée en 1130... cette abbaye fut unie dès son établissement à une petite congrégation qui reconnoissait pour chef d'ordre Chalais, abbaye de Citaus... Chalais n'existant plus, Boscodon voulut se dédommager de cette extinction par une nouvelle agrégation... on se tourna du côté... de Saint-Michel de la Cluze. Cette abbaye ayant été sécularizée, Boscodon se trouva parfaitement isolé. »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

DUHAMEL (Henry)

M. Henry Duhamel, de Gières (Isère), avait senti l'appel de cette ardente vocation à l'alpinisme que le dernier quart du XIX[e] siècle vit éclore un peu partout, et surtout en Dauphiné. Longtemps président du Club alpin français, section de l'Isère, il consacra à la montagne la meilleure part de son activité, soit comme ascensionniste, soit comme géographe.

Il avait parcouru tous les replis de nos Alpes. Mais notre grand massif du Pelvoux semblait avoir conservé ses préférences. Ses essais d'ascension de la grande muraille de La Meije sont restés célèbres : une étroite plate-forme, où il avait construit un cairn, y a conservé le nom de Pyramide Duhamel. Sur un autre côté du même massif, il était parvenu à atteindre la Barre-des-Écrins en évitant le dangereux passage jadis frayé par Whymper, et la voie par lui découverte pour accéder à cet imposant sommet est aujourd'hui classique.

De son œuvre de géographe, il faut tout d'abord rappeler deux de ses ouvrages les plus connus et les plus méritants : le *Guide du Haut-Dauphiné* (Grenoble, A. Gratier, 1887), en collaboration avec W. A. B. Coolidge et F. Perrin, avec cartes parfaites et itinéraires fort appréciés par les fervents des majestueux massifs de la région, bientôt suivi d'un *Supplément* (Grenoble, Breynat et C[ie], 1890) ; puis, son beau livre *Au pays des Alpins* (Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1899), illustré d'au moins 250 photogravures et de trois tableaux hors texte : après avoir fait l'historique des troupes alpines, l'auteur y raconte

Digitized by Google

leurs manœuvres et cantonnements, leurs marches et reconnaissances, décrivant enfin avec une merveilleuse exactitude la frontière du Sud-Est, de la Savoie à la Provence par le Dauphiné. De nombreuses illustrations et pages de texte, entre autres, font revivre çà et là le pittoresque des sites des Hautes-Alpes.

Il publia en outre sur les Alpes soit des monographies, soit des articles insérés dans nombre de Revues spéciales. Notons-y quelques sujets plus particulièrement intéressants pour l'histoire de notre département: par exemple, *Les Ingénieurs-géographes d'après le général Berthaut,* compte-rendu paru en 1903 dans « La Géographie »; sa *Note sur la construction de la première carte topographique des Alpes Occidentales de T. Borgonio,* imprimée en 1904; sa publication d'un *Itinéraire de la Petite Route de Grenoble à Briançon, en* 1752, mémoire de l'ingénieur J.-B. Bourcet, dans la « Revue des Alpes dauphinoises » en 1902; celle d'un document beaucoup plus important, le *Voyage d'inspection de la frontière des Alpes en* 1752, *par le marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la guerre le comte d'Argençon,* également paru en 1902, accompagné de gravures et cartes.

M. Duhamel possédait une fort riche bibliothèque alpine.

C'était un des « doyens » de notre Société d'Etudes. Inscrit sur ses listes dès 1884, il en était demeuré le membre fidèle, et aujourd'hui très regretté. Le Bulletin de 1884 (pp. 466-468) contient de lui une communication sur l'orthographe du nom du botaniste Villars. Gap put aussi l'apprécier comme conférencier le 18 décembre 1899, date à laquelle, sur l'invitation de la Société d'Etudes et sous la présidence de M. E. Hugues, M. Duhamel, attentivement écouté par une assistance d'élite, fit faire à son auditoire la plus séduisante des excursions « Du Haut-Dauphiné au Mont-Blanc » (Bull. 1899, pp. 355-359).

Homme de devoir, ancien engagé volontaire de 1870-71, chevalier de la Légion d'honneur en 1906, il avait repris du service au commencement de la présente guerre. Il est décédé le 7 février 1917, dans sa 64^{e} année, capitaine au

Digitized by Google

28e bataillon de chasseurs alpins, commandant le dépôt du groupe des skieurs de ce bataillon, c'est-à-dire là où il servait la Patrie, au milieu de ce corps d'élite dont il avait célébré l'endurance, et en compagnie duquel il avait si souvent supporté les fatigues de la Montagne, passion de toute sa vie. — J. C.

Madame E. DE VENTAVON

Notre Bulletin de 1899 (pp. 239-242) rendait un juste hommage à notre distingué confrère M. Edouard de Ventavon, ancien juge au tribunal civil de Saint-Etienne, décédé le 17 juin de la même année. Celle qui avait été la digne compagne d'une existence toute d'honneur voulut bien remplacer sur nos listes son mari disparu.

Madame de Ventavon, née Marie Fraisse, d'une des meilleures familles de Saint-Etienne (Loire), était née dans cette ville le 19 mai 1845, et était devenue haut-alpine d'adoption par son mariage, en 1868. Elle le fut bien vite de cœur aussi. Sa large hospitalité, son inépuisable charité ont laissé leur trace partout où la vie devait la conduire. Mais en particulier chez nous, dans ce château de Jarjayes où la ramenait chaque année un séjour de plusieurs mois, elle était si gracieusement accueillante, si entièrement dévouée à toutes les bonnes œuvres du pays, à tant de lieues à la ronde...

Lanam fecit, domum servavit: cette épitaphe de l'antique matrone romaine pourrait s'inscrire sur la tombe du modeste cimetière de Jarjayes où Mme de Ventavon a

Digitized by Google

voulu dormir son dernier sommeil, dans l'espérance chrétienne, à côté de celui qui l'y avait précédée. Car son aiguille et son goût affiné n'avaient cessé de travailler à embellir la demeure qui, — après avoir vu passer les Piolenc et les Reynier —, était devenue la sienne, et dont la solitude ne l'effrayait point. Elle en avait restauré les tapisseries, habillé les meubles du talent de ses mains ; elle l'orna de nombreuses porcelaines décorées par son pinceau, et l'église paroissiale conservera aussi deux vitraux peints par elle. Mais le temps qu'elle consacra à ces travaux artistiques fut peu de chose en comparaison de celui qu'elle employa à travailler pour les pauvres : telle la femme forte du Livre de la Sagesse qui « cherche la laine et le lin, et les travaille habilement ».

Et c'est ainsi que, laissant après elle le souvenir d'une femme de bien et d'intelligence, elle décéda le 9 juin 1916.

J. C.

Le Secrétaire-Gérant,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES et SAVANTES

des Hautes-Alpes

qui ont précédé la Société d'Etudes

Par M. EDMOND HUGUES

Majorum vestigia curat.

« La Société d'Etudes a pour but de favoriser par tous les moyens en son pouvoir la connaissance et l'expansion de tout ce qui intéresse ou touche le département et la région qui en dépend, au point de vue historique, scientifique, artistique et littéraire ». Tels sont les termes de l'article premier du règlement de cette Société. La publication de son *Bulletin* a pour objet principal et pour résultat de conserver les documents et le souvenir des faits et des institutions se rattachant à notre histoire locale.

M'inspirant de ces idées et de la devise que j'ai empruntée comme épigraphe, j'ai pensé qu'une étude sur les anciennes sociétés littéraires et savantes de notre pays entrerait bien dans le cadre de nos travaux, en même temps qu'elle constituerait un filial hommage rendu à nos respectables devancières.

Pas plus que notre Société, celles qui l'ont précédée n'eurent la prétention d'éclipser les académies fondées en

Digitized by Google

des centres plus importants; mais elles comptèrent dans leurs rangs des hommes éclairés et dévoués dont il est juste d'honorer la mémoire et de rappeler les efforts.

Peut-on mieux prendre sur le fait le mouvement intellectuel des époques révolues, la vie sociale de nos pères, qu'en étudiant l'action et en considérant le fonctionnement de ces groupes composés d'une élite de citoyens dont l'unique souci fut le progrès et le bien public ?

Je ne m'occuperai, bien entendu, que des sociétés littéraires, historiques, scientifiques, en un mot analogues à la nôtre par le but poursuivi et les moyens employés. Je laisserai de côté, quels que puissent avoir été l'intérêt qu'elles présentèrent et leur utilité, celles qui eurent un caractère exclusivement politique, confessionnel, charitable, professionnel, etc.

A-t-il existé sous l'ancien régime, dans notre région, des sociétés de la nature de celles que je me propose d'étudier ? Je ne le crois pas; en tout cas mes investigations à cet égard sont demeurées infructueuses.

Sous la Révolution, il y eut à Gap une société dite des *Amateurs du théâtre des Arts*. Elle prêtait son concours aux fêtes célébrées en l'honneur de l'Etre suprême ou à l'occasion des événements de la vie nationale. Théodore Gautier [1] reproduit le procès-verbal de la célébration de l'*Anniversaire de la juste punition du dernier roi des Fran-*

[1] Voir *Annales des Alpes*, 5e année, 4e livraison, janvier-février 1902, pages 213 et suivantes.

Théodore Gautier est trop connu de nos lecteurs pour qu'il soit utile de lui consacrer une longue biographie. Je rappellerai seulement les principaux faits de son existence.

Il naquit à la Saulce, le 28 décembre 1780, d'Antoine Gautier, notaire, et de Lucrèce Combassive. Elève de l'ancien collège et de l'école centrale de Gap, il figura à la fête de la Fédération célébrée le 14 juillet 1792 dans cette ville, et il raconte lui-même qu'il servit l'une des quatre messes dites simultanément sur un autel à quatre faces, (Voir *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1891, p. 237).

A peine âgé de quinze ans, il fut attaché à l'Administration départementale des Hautes-Alpes et plus tard devint conseiller de Préfec-

Digitized by Google

çais (2 pluviôse an VII — 21 janvier 1799). Le Président de la société populaire qui avait organisé la fête annonce aux citoyens que les *Amateurs du théâtre des Arts* de la commune de Gap donneront, à cinq heures du soir, la pièce républicaine de *Brutus* (il s'agissait de la tragédie de Voltaire) dont la *représentation est recommandée par le gouvernement.*

Gautier ajoute au compte-rendu la note qui suit : « La tragédie de Brutus fut en effet représentée le même soir au milieu des applaudissements et des rires inextinguibles des auditeurs. Les rôles étaient remplis par des fonctionnaires : le citoyen Farnaud, secrétaire en chef, représentait Brutus ; Céas, chef de bureau, Valérius Publicola ; Romane, Arons ; Madame Bontoux, Tullie ; Giraud et les autres commis, les licteurs, etc. Le Sénat était figuré par les administrateurs du département. »

Sans doute les mêmes *Amateurs* avaient joué le jour de *la fête de la Paix* (6 prairial an V) la pièce dont j'ai parlé à la réunion générale de notre Société du *22* décembre 1916[1] ; mais évidemment, si original qu'ait pu être le talent déployé par les acteurs fonctionnaires qui excitaient « des rires inextinguibles » en jouant la tragédie, cette troupe dramatique sur laquelle on possède, d'ailleurs, peu de documents, ne saurait être classée parmi les sociétés littéraires, moins encore parmi les sociétés savantes, qui, seules, font l'objet de cette notice.

Laissant donc aux chercheurs plus érudits ou plus heureux le soin de compléter mon œuvre, le cas échéant, je

ture de ce département. De 1831 à 1846, il fut conservateur de la bibliothèque de la ville de Gap. Il mourut à Gap le 13 octobre 1846.

On lui doit de nombreuses découvertes et copies de manuscrits et d'honorables travaux historiques.

Son principal ouvrage est l'*Histoire de la ville de Gap et du Gapençais*, publiée en 1909-1910 par le chanoine Guillaume (deux forts volumes in-8°, imprimerie Alpine à Gap).

Dès 1844, Gautier en avait fait paraître un résumé, imprimé chez Allier, sous le titre de *Précis de l'histoire de Gap.*

[1] Voir *Bulletin de la Soc. d'Etudes*, 1917, p. 11 et 12.

Digitized by Google

remonterai seulement aux premières années du siècle dernier, ou, soit-il, à l'époque qui a suivi la tourmente révolutionnaire.

Depuis lors, trois sociétés, à ma connaissance, sans pouvoir être comparées à notre Société d'Etudes quant à leur durée et à l'importance de leurs travaux, ont tenu une place assez honorable pour mériter d'être rappelées à l'attention des lecteurs de notre bulletin. Je veux parler de la *Société d'Emulation,* de l'*Académie Flosalpine* et de l'*Ecole félibréenne de la Montagne.*

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Le 4 prairial an X, le baron Ladoucette[1] prenait possession de la Préfecture des Hautes-Alpes. Plus encore que les régions favorisées et enrichies par la nature, notre pays avait souffert durant la Révolution de l'anarchie intérieure et de la guerre étrangère. Il importait de le relever économiquement et moralement.

C'est l'œuvre à laquelle se consacra le nouvel administrateur, homme d'initiative et d'intelligente énergie, qui n'a usurpé ni la popularité dont jouit encore chez nous sa mémoire, ni la statue qui en est la matérielle consécration[2].

Il existait à Gap une société d'Agriculture, fondée en l'an VII, qui vivotait péniblement et n'exerçait aucune influence. Ladoucette la transforma, élargit ses cadres et

[1] Jean-Charles-François Ladoucette, fils de François Ladoucette, avocat au parlement de Nancy, naquit dans cette ville le 4 octobre 1772. Le 13 avril 1802, n'ayant pas encore trente ans révolus, il fut nommé préfet des Hautes-Alpes. En 1809, il devint préfet de la Roër et, en 1815, préfet de la Moselle. En 1834, il fut élu député de ce dernier département.

[2] Cette statue, œuvre de Jean Marcellin, artiste gapençais, fut érigée en 1866.

Digitized by Google

son action, la divisa en quatre sections : Agriculture, Industrie, Arts libéraux et mécaniques, Sciences et belles-lettres, et en fit la *Société d'Emulation* qui, durant tout le temps de son séjour dans les Hautes-Alpes, fut l'objet de ses soins attentifs et de sa prédilection.

Cette société eut pour mission « de raviver l'agriculture, ce premier des Arts et le principe de tous les autres, d'éveiller l'industrie que doivent favoriser l'existence de matières premières et des eaux auxquelles on peut donner toute la pente et la direction convenables, de préparer les éléments du commerce à créer pour cette contrée dans le calme de la paix, de faire naître le goût de la littérature, qui, dans ce siècle, se rattache à toutes les habitudes de la vie. »

Le prospectus du *Journal d'Agriculture et des Arts,* qui fut l'organe de la nouvelle société, indique encore qu'elle est « une réunion de citoyens se dévouant au bien public et qui ont pour but de propager les connaissances utiles. Recueillir toutes les idées, rechercher tous les moyens qui peuvent rendre cette contrée heureuse et florissante, tel est le principal objet de ses travaux. Agriculture, commerce, manufactures, sciences et arts, voilà ce qu'elle embrasse; telles sont les bases fondamentales de son institution. »

Fondée le 15 décembre 1802, la *Société d'Emulation* devait durer environ douze ans.

Elle ne compta pas un grand nombre d'adhérents (environ cinquante membres résidants et autant de membres correspondants); mais il suffit de parcourir ses listes pour constater qu'elle renfermait véritablement une élite intellectuelle et sociale. Dans la séance du 5 thermidor an XI, on avait décidé que l'on recevrait uniquement comme membres de la Société des citoyens connus par des ouvrages ou par des talents distingués dans les arts et les sciences faisant l'objet de la société et cette règle ne demeura point lettre morte. Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 1807 porte ce qui suit : « Quant à Mme Eléonore de Labouisse, qui avait été présentée, le comité central (il était d'ordinaire plus galant) a jugé à propos de surseoir

Digitized by Google

à sa réception jusqu'à ce qu'elle ait envoyé la preuve de ses talents en littérature. »

Je citerai parmi les membres résidants : Ladoucette, président, Romane[1], vice-président, Farnaud aîné, secrétaire-trésorier, Allier, imprimeur et premier adjoint à la Mairie de Gap, Anglès, membre du corps législatif, Brochier[2], receveur général, Dongois, maire d'Embrun, jurisconsulte et agriculteur distingué, Labastie, conseiller à la Cour de Grenoble, Laforgue de Bellegarde, propriétaire à Embrun, Marchon, avoué licencié, Pinet[3], membre du Conseil général du département, Rolland, professeur à l'école centrale, Ruelle, payeur du département, Tournu-Ventavon, conseiller à la Cour de Grenoble, Viguier[4], procureur impérial, Viguier-Chatillon, Madame Térésia de Vitrolles, etc.

Parmi les associés correspondants je relève les noms suivants : Abrial, sénateur de l'Isère, Bonnaire[5], préfet

[1] Je donne les noms et qualités tels qu'ils sont énoncés dans la liste publiée par le *Journal d'Agriculture et des Arts* (N° du 1er mars 1814). On remarquera que plusieurs membres de la Société ont prudemment fait supprimer la particule jugée encore un peu compromettante, ou ne l'avaient pas encore adoptée. De ce nombre était celui qui figure sous le nom de Romane et qui s'appelait en réalité Pierre Nas de Romane. D'abord avocat, il fut nommé en 1811 juge et en 1820 (il avait alors la particule) vice-président au tribunal de Gap. Le 29 septembre 1831 il fut admis à la retraite. Parrain et cousin de Farnaud aîné, il devint son beau-frère par son mariage avec Marianne Farnaud.

[2] Brochier fut propriétaire du château de Charance.

[3] Pinet s'était, avant la Révolution, rendu acquéreur du château et du domaine de Manteyer. C'est l'un des ancêtres de notre Président et du regretté M. Léon Pinet de Manteyer qui fut vice-président de la *Société d'Etudes*.

[4] Viguier, procureur impérial à Gap, et Viguier-Châtillon, sous-préfet d'Embrun, étaient frères. Leur famille était originaire de Ribiers.

[5] Avant d'être préfet d'Ille-et-Vilaine, Bonnaire avait administré les Hautes-Alpes, puis la Charente. Il fut le premier préfet de notre département et le prédécesseur immédiat de Ladoucette.

Digitized by Google

d'Ille-et-Vilaine, Delille[1], homme de lettres, Dessolle[2], évêque de Chambéry, Fantin des Odoards[3], homme de lettres à Paris, Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, Monge, sénateur à Paris, Rolland, inspecteur général des Ponts et Chaussées, Villars[4], naturaliste à Strasbourg, etc.

[1] Il s'agit de Jacques Delille, le traducteur de Virgile et l'auteur bien connu de poèmes classiques, du genre descriptif et didactique, membre de l'Académie Française. Il mourut en 1813 et figure comme décédé sur la liste publiée en 1814.

[2] Mgr Dessolle (Irénée-Yves), né à Auch, le 19 mai 1744, avait été évêque de Digne et par conséquent de Gap, les deux diocèses étant alors réunis, de 1802 à 1805. Il fut le prédécesseur immédiat de Mgr Miollis, de légendaire mémoire. Dans les *Annales des Alpes* (année 1902, pp. 49 à 59, 130 à 140, 187 à 197, 234 à 243 et 286 à 296), le chanoine Guillaume a publié une volumineuse correspondance échangée entre Mgr Dessolle et le préfet Ladoucette. Dans quelques-unes de ces lettres il est question de la Société d'Emulation.

[3] Fantin des Odoards, qualifié d'homme de lettres, avait été vicaire général de l'archidiocèse d'Embrun. A la Révolution, il prêta tous les serments civiques et renonça à l'état ecclésiastique.

Il publia de nombreux ouvrages, notamment en 1788, un *Dictionnaire ecclésiastique,* puis, plus tard, une volumineuse *Histoire philosophique de la Révolution Française,* qui eut plusieurs éditions et une *Histoire de France,* l'une et l'autre simples compilations.

Son frère, commissaire des guerres, puis membre du Tribunal de cassation, fut le père du général Fantin des Odoards.

[4] Le botaniste et médecin Dominique Villars, naquit, le 14 novembre 1745, au Noyer, canton de Saint-Bonnet. En son enfance il avait souvent gardé les moutons. Dans la préface de son *Histoire des plantes,* il raconte que « livré de bonne heure aux réflexions qu'entraine la solitude », il eut, dès l'âge de douze ans, un penchant irrésistible pour la connaissance des plantes. Un prêtre, l'abbé Chaix, commença son instruction et développa son goût pour la botanique. L'intendant du Dauphiné, Pajot de Marcheval, le prit peu après sous sa protection. Villars est mort à Strasbourg le 27 juin 1814. Il était doyen de la faculté de médecine de l'Académie de cette ville, correspondant de l'Institut et membre de nombreuses sociétés savantes, nationales et étrangères.

La ville de Gap a donné son nom à une rue.

Voir dans le *Bulletin de la Société d'Etudes* : 1°, 1882, p. 188 et suivantes, une description du Valgodemar attribuée à Villars; 2°, 1884, p. 291, une Notice sur Dominique Chaix, botaniste, par Dominique Villars, du Noyer, son élève et son ami; 3°, 1888, p. 1, une Notice sur un cours d'histoire naturelle de Dominique Villars, par M. Reynaud, professeur à l'école normale de Privas.

Digitized by Google

La société d'Émulation, il faut en convenir, fut d'abord entre les mains de son Président un instrument de gouvernement. Aucune occasion n'est négligée dans les réunions, dans les publications, d'aiguiller l'esprit public vers la politique que représentait Ladoucette, et qui tendit d'abord à l'établissement, puis à l'affermissement de l'Empire. Etant donnés le caractère et la situation du fondateur et les circonstances au milieu desquelles elle avait pris naissance, il n'en pouvait guère être autrement.

Ainsi, l'on trouve dans le *Journal d'Agriculture et des Arts* des articles relatifs au complot tramé par Cadoudal contre les jours du premier Consul; à l'obélisque élevé au Mont-Genèvre à la gloire de l'Empereur Napoléon; à une plantation d'arbres sur un terrain dépendant de l'ancienne abbaye de Boscodon, situé entre les Crottes, Savines et Embrun, à proximité de la route d'Espagne en Italie, à l'occasion du mariage de l'Empereur et roi avec la princesse Marie-Louise d'Autriche; à la naissance du roi de Rome et aux fêtes données à Gap pour célébrer cet événement. Dans le volume des *Mélanges littéraires,* dont je parlerai plus loin, on lit des dithyrambes sur la victoire d'Iéna et la conquête de la Prusse, par Rolland ; sur la paix de Tilsitt, par Farnaud aîné.

La pièce de vers intitulée *Epilogue,* qui clôture ce livre, résume et caractérise bien l'esprit de la Société à cet égard:

« C'est ainsi que dans nos loisirs
Nous cultivons les arts, sans prétendre à la gloire.
Heureux si ces climats, aux filles de Mémoire,
Doivent de nouveaux goûts et de nouveaux plaisirs !
Sur les Alpes que couvre une glace éternelle
On ne voit point fleurir le laurier d'Apollon;
Mais nos faibles essais attestent notre zèle
A célébrer Napoléon. »

Il n'est que juste cependant de reconnaître que si la politique, le « zèle à célébrer Napoléon », joue un rôle un peu trop important dans les préoccupations de ceux qui l'inspirent et la dirigent, la Société, dans son ensemble, a

Digitized by Google

de plus hautes ambitions, des visées plus désintéressées; elle poursuit un but utile et exerce autour d'elle une action vraiment bienfaisante.

Non seulement elle répand dans le public de nombreuses et sérieuses études sur l'agriculture, l'industrie, la médecine domestique; non seulement elle donne des conseils pratiques et vulgarise des notions essentielles; mais, justifiant le nom qu'elle porte, elle s'efforce par divers moyens d'exciter l'*émulation* parmi les habitants des Hautes-Alpes.

Les belles actions, les actes de vertu, de dévouement ou de courage, sont publiés et loués. On décerne des éloges aux administrateurs qui ont bien géré ou introduit des améliorations dans leurs communes. On ouvre des concours et on distribue publiquement et solennellement des récompenses (par exemple : prix à décerner à l'auteur du meilleur mémoire sur la question de l'émigration annuelle d'une partie des habitants des Hautes-Alpes. Est-elle avantageuse ou nuisible à ce département ? — à l'auteur de la découverte d'un procédé à substituer au tan dans la fabrication des cuirs ; — à l'auteur du meilleur ouvrage, en forme de dictionnaire, contenant les locutions ou expressions vicieuses usitées dans le département des Hautes-Alpes, soit contre la langue française, soit contre la prononciation, avec les corrections de ces mêmes fautes; — etc.).

Mais l'action de la Société s'exerça principalement par des séances, par la publication du *Journal d'Agriculture et des Arts,* et par celle des écrits émanant de ses membres.

***

Plusieurs fois par an avaient lieu des séances publiques. On se réunissait tantôt dans la grande salle de la Préfecture, tantôt à l'Odéon, tantôt en un local aménagé tout exprès dans l'immeuble où existait alors le Musée et qui avait été et devait redevenir le Grand Séminaire. On prononçait des discours; on lisait de la prose et des vers; on

Digitized by Google

couronnait des lauréats ; on discutait les questions se rattachant aux objets divers dont la Société s'occupait. Le tout était accompagné de chants et de musique.

Un public nombreux et choisi se faisait un devoir et un plaisir d'assister à ces séances publiques et répandait ensuite au dehors la bonne semence.

Dans une courte, mais substantielle et spirituelle notice sur les *Sociétés d'Agriculture des Hautes-Alpes,* publiée à Gap et imprimée chez P. Jouglard en 1853, Charronnet a écrit à propos de la Société d'Emulation la page suivante qu'on lira volontiers :

« ..... Qui le croirait ? Au temps du Directoire, du Consulat, sous l'Empire, Gap fut une ville littéraire. Elle avait dans son sein des auteurs dramatiques, des poètes lyriques, des acteurs même. On joua la comédie dans plusieurs salons, on la joua jusque sur la place publique, et le peuple s'y portait en foule. Gap avait goût aux choses de l'esprit ; les habitants prenaient plaisir aux séances publiques de la Société ; ils applaudissaient aux discours, aux vers ; une musique d'amateurs rehaussait l'éclat de la cérémonie ; il y avait même des chanteurs, des cantatrices, des chœurs d'hommes, de femmes.

« La séance levée, sociétaires, musiciens, chanteurs, tous se rendaient à la Préfecture où un splendide banquet était servi. Au dessert, les toasts pleuvaient à l'Empereur, à sa famille, à M. Ladoucette, à sa mère, à sa femme ; alors les petits vers gracieux, galants, s'improvisaient ; M. Rolland, le bon abbé, commençait ; M. Ladoucette répondait ; M. Farnaud commettait un quatrain ; M. Anglès charmait les dames par la délicatesse et la mélodie de ses accents ; M. Faure embouchait la trompette héroïque ; M. Gautier ne disait rien du tout : il regardait, le malicieux écrivain. Un grand bal suivait, puis un souper. Cela retentissait en ville ; les incidents de la journée couraient dans Gap ; les dames, tout en cousant, proposaient des bouts rimés à remplir et les hommes tenaillaient leur cerveau et réussissaient tant bien que mal...

Digitized by Google

« La Société d'Emulation avait produit une sorte de fièvre littéraire et scientifique... »

On se tromperait si l'on supposait que dans le pittoresque récit qui précède, Charronnet a quelque peu *brodé* et idéalisé la situation. Il n'a guère fait que reproduire les compte-rendus officiels de certaines séances de la Société. A titre d'exemple, voici le procès-verbal textuel de l'une de ces réunions :[1]

« Séance publique du 24 frimaire an XIV.

Présidence de M. Ladoucette.

Les membres de la Société se sont réunis dans la grande salle de la Préfecture d'où ils se sont rendus à l'Odéon.

La séance publique s'est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Les diverses pièces en prose et en vers annoncées dans le programme de la fête ont été lues ensuite et applaudies par le grand nombre des spectateurs qui remplissaient la salle. M. Rolland a donné lecture d'une épître sur les prodigieux triomphes de Sa Majesté et M. Anglès d'une addition à son élégie. Ces deux morceaux de vers ont été généralement applaudis.

A six heures du soir, la séance a été levée. On s'est réuni chez le Président où l'on avait servi un banquet fraternel auquel ont assisté les épouses des membres de la Société.

Un brillant feu d'artifice attendait les convives; il a été parfaitement exécuté par des amateurs du bourg de Veynes.

A dix heures du soir, le bal paré, qui avait été annoncé, a commencé. Les plaisirs de la fête se sont prolongés fort avant dans la nuit.

[Signé :] LADOUCETTE, HORY. »

[1] Le registre des délibérations de la Société d'Emulation est à la bibliothèque municipale de Gap, catalogué sous le n° 6.673. Il comprend le procès-verbal de cinquante séances: la dernière porte la date du 30 avril 1809. Le même registre contient un résumé de la correspondance officielle de la Société.

Digitized by Google

(Hory était à la fois le secrétaire particulier du préfet Ladoucette et l'un des secrétaires de la Société d'Emulation.)

On trouve plusieurs délibérations analogues (voir notamment les séances des 3 pluviôse et 3 prairial an XI, 7 décembre 1806, 1er janvier et 4 décembre 1808).

Parfois la séance se terminait plus gravement. A celle du 7 thermidor an XI, « le citoyen Fantin fait lecture du mandement de Mr l'évêque de Digne, membre de la Société, qui ordonne des prières pour le succès des armées françaises. La Société se rend en corps à la Cathédrale. »

On faisait aussi quelquefois concorder avec la séance publique la distribution des prix aux élèves des écoles de la ville.

Certaines réunions furent particulièrement solennelles. Je citerai celle à laquelle assista Abrial, sénateur de Grenoble (30 août 1807); celle où fut présenté le manuscrit de Juvénis, communiqué par la ville de Carpentras; celle enfin où l'on couronna le buste de Ladoucette qui venait d'être nommé préfet de la Roër (30 avril 1809). De Romane, vice-président, et Rolland prononcèrent des discours pleins de larmes. « En vain, ajoute le procès-verbal, de mélodieux concerts, exécutés par des instruments de musique, ont voulu soustraire les cœurs à l'attendrissement que nous inspirait cette absence, on a éprouvé que le sentiment ne pouvait point se commander, ni à l'un ni à l'autre sexe. Enfin, une jeune et aimable demoiselle, ayant reçu une couronne de fleurs des mains du vice-président, l'a placée sur la tête du fondateur de la Société. »

Outre les assemblées publiques, la Société tenait des réunions privées auxquelles n'assistaient que ses membres, et où l'on faisait une besogne moins brillante et moins bruyante, mais peut-être plus utile.

C'est ainsi que l'on consacra plusieurs séances à discuter le projet de Code rural et à rédiger des observations à envoyer au gouvernement qui les avait demandées. On étudiait aussi diverses questions d'intérêt local, telles que celles du canal du Drac, du reboisement des montagnes, de

Digitized by Google

l'endiguement des torrents, de l'amélioration de certaines cultures, de l'introduction de certaines autres, etc.

Dans leur zèle à promouvoir le progrès dans un département « encore dans l'enfance sous le rapport de l'agriculture et des arts[1] », les membres de la Société n'hésitaient pas à aborder les questions les plus diverses. Les procès-verbaux des séances relatent parfois des scènes d'une douce naïveté.

Le 3 pluviôse an XI, « on fait lecture d'un mémoire du citoyen Taxil, d'Orpierre, membre non résidant, qui indique un procédé simple de délivrer les prairies des taupes qui les fouillent. Il consiste à enfoncer une branche d'églantier ou rosier sauvage dans le trou que l'animal s'est creusé. Celui-ci se déchire les pattes en voulant vaincre les résistances, et toute piqûre est mortelle. Telle est l'expérience qui a parfaitement réussi au citoyen Taxil. Elle donne lieu à une discussion lumineuse. »

Le 3 prairial de la même année, « on lit un mémoire du citoyen Baréty[2] sur un nouveau procédé de son invention pour l'amélioration d'un vin auparavant très médiocre. Une amphore remplie de cette liqueur spiritueuse est présentée sur la table. L'assemblée en fait la dégustation. Elle est satisfaite. Mention honorable de la découverte est consignée au procès-verbal par ordre de l'assemblée. »

Le 26 janvier 1806 « M. Delafont, ayant obtenu la parole, a présenté verbalement des vues intéressantes sur une nouvelle construction des cheminées pour les empêcher de fumer. Il a été arrêté que M. Delafont rédigerait ses idées par écrit, et qu'il les soumettrait à la première séance. Une commission, composée de MM. Quesnel et Janson (tous deux ingénieurs) a été nommée pour en faire rapport à la première séance. »

Hélas ! il n'est pourtant que trop vrai : après plus d'un

[1] Ces paroles sont extraites de l'exposé fait par Ladoucette dans la réunion du 21 frimaire an XI, tenue en vue de l'organisation de la Société.

[2] Toussaint Baréty, médecin, frère du conventionnel.

Digitized by Google

siècle, il existe encore des taupes, des vins médiocres et des cheminées qui fument.

On ne reculait pas quelquefois devant un jeu de mots innocent. Le 7 fructidor an XI, « le Président dépose divers ouvrages, notamment un volume intitulé *Mélanges physico-mathématiques* dont le citoyen Bérard[1], de Briançon, gratifie l'assemblée, et dans lequel on lit surtout la description d'un photophore de l'invention de *cet aveugle, plein de lumières* ».

⁂

Mais il importait de procurer aux travaux de la Société, pour le succès de la propagande, le plus grand retentissement possible, et les assemblées, même nombreuses, n'atteignaient qu'un public nécessairement restreint.

C'est pourquoi l'on fonda le *Journal de l'Agriculture et des Arts* dont j'ai déjà parlé.

Pour lui assurer des lecteurs, le Préfet recourut à un procédé qui, fort heureusement, n'est pas à la disposition de tous les éditeurs de feuilles publiques, mais qu'il faut excuser à raison des excellentes intentions qui l'inspirèrent et du but poursuivi. Il imagina l'abonnement forcé et même quelque peu l'audition obligatoire.

Par un arrêté du 18 ventôse an XII, il décida que tous les Maires seraient abonnés sur les fonds communaux et donneraient lecture du journal, le dimanche qui suivrait sa réception, à l'issue de la messe paroissiale.

MM. les curés étaient invités à s'abonner et à répandre parmi leurs ouailles les principes et les idées qui y seraient développés. On n'allait pas toutefois jusqu'à leur prescrire d'en faire le sujet de leurs prônes.

Le journal, édité à Gap chez J. Allier, imprimeur de la Préfecture et membre de la Société d'Émulation, parut régulièrement, tous les deux mois, pendant dix années.

[1] Il s'agit de Joseph-Balthazar, dit Sunderson Bérard, ancien député aux sections de Marseille en 1793, mathématicien distingué.

Digitized by Google

La collection complète forme dix volumes que l'on trouve notamment aux archives de la Préfecture et à la Bibliothèque municipale de Gap (cote 7392).

Le premier numéro porte la date du premier floréal an XII (21 avril 1804), et, le dernier, celle du premier mars 1814. Chaque numéro comprenait de 40 à 50 pages in-8°.

La lecture en est, aujourd'hui encore, intéressante et instructive.

De nombreux articles, généralement bien faits et émanant d'hommes compétents, sont consacrés à l'agriculture et à l'industrie.

Indépendamment du récit des actions vertueuses et du compte-rendu des concours ouverts par la Société et des travaux remarquables des municipalités ou de certains habitants du département, on y trouve une chronique relatant les faits d'ordre politique et général sous la rubrique « Nouvelles publiques », et beaucoup de renseignements sur les événements de la vie locale : établissement des écoles secondaires du département, de la maison centrale d'Embrun; inaugurations du Musée départemental, de l'hospice du col Lacroix, de la fontaine de Rosans, ornée d'une plaque portant une inscription en l'honneur de Ladoucette, du Pont Sarrazin, de l'obélisque du Mont-Genèvre et de la fontaine Crétet, construite au bord de la route de Briançon à la frontière; création de la cour d'assises à Gap, etc.

Mais la littérature est loin d'être négligée. La poésie même occupe une place très honorable. Les rédacteurs en chef, ou — pour leur conférer leur titre officiel —, les Directeurs de la commission des rédacteurs, furent successivement Rolland, Farnaud et Faure du Serre, tous trois beaux esprits, fort cultivés, nourris de la moëlle des meilleurs auteurs classiques. On s'en aperçoit dès la première page de chaque numéro, où s'étalent des épigraphes, généralement latines, empruntées à Virgile ou à Horace, quelquefois grecques ou françaises, témoignant toutes par leur choix heureux et varié d'une érudition laborieuse et profonde.

Digitized by Google

Il y aurait beaucoup à dire sur le *Journal d'Agriculture et des Arts,* mais le travail auquel je pourrais me livrer à cet égard a été fait déjà par M. J. Michel, ancien secrétaire de notre Société. On n'a certainement pas oublié l'*Histoire et bibliographie de la presse gapençaise,* publiée par notre confrère dans le *Bulletin de la Soc. d'Etudes.* (Voir notamment en ce qui concerne le Journal de la Société d'Emulation, l'année 1902, pp. 11 à 18.) J'y renvoie mes lecteurs. Je ne pourrais, si je voulais en écrire plus long, que plagier ou faire moins bien.

***

« *Mélanges littéraires,* ou Pièces en prose et en vers lues dans les séances de la Société d'Emulation, depuis le 15 décembre 1802, époque de sa fondation, jusqu'à la séance du 16 août 1807, tenue à l'occasion de la paix de Tilsitt. » Tel est le titre d'un volume de 368 pages in-8°, édité à Gap chez Allier[1]. Nous en avons déjà dit quelques mots, et nous en avons cité l'Epilogue comme manifestant fort clairement la mentalité politique des directeurs de la Société et l'un des buts par eux poursuivis.

Dans un ordre d'idées tout à fait différent, la pièce par laquelle s'ouvre le recueil n'est pas moins caractéristique. C'est un spécimen de la poésie légère, galante, assez fade, encore à la mode en ce temps-là.

Ces deux pièces sont anonymes. Je soupçonne Rolland d'être l'auteur de la première et Anglès d'avoir commis la seconde.

La voici; elle est dédiée à Madame Ladoucette, absente de Gap à ce moment :

[1] La Bibliothèque municipale de Gap possède un exemplaire des *Mélanges littéraires,* catalogué sous le n° 7.394.

Digitized by Google

Vous dont les grâces, les talens,
Savent embellir l'art de plaire,
Et qui, dans la fleur de vos ans,
Modeste sans être sévère,
Aimable sans être légère,
Aux cœurs les plus indifférens
Commandez par vos agrémens
Un sentiment involontaire;
Vous qu'on prendrait, non pour la mère,
Mais pour la sœur de vos enfans;
C'est au sein d'un monde volage,
Dans ce tumultueux Paris
Où, jusqu'à la raison du sage,
A la mode tout est soumis,
Que les habitans d'un pays
Malgré vos soins encor sauvage,
Viennent vous offrir cet hommage.
Il n'ose paraître à vos yeux
Qu'avec le nom et le suffrage
De ce mortel chéri des Dieux
Dont le bonheur est votre ouvrage,
Et qui, malgré les envieux,
Fesant le bien avec courage,
A tout ranimé dans ces lieux.
C'est sous votre heureuse influence
Que commencèrent nos travaux.
Ils ont langui dans votre absence.
En vain vous chargez l'espérance
Du soin de consoler nos maux;
Revenez par votre présence
Soutenir nos efforts nouveaux.
Etc.

Qu'on veuille bien excuser la longueur de cette citation et de quelques autres, en faveur desquelles j'invoque ici -- une fois pour toutes — les circonstances atténuantes.

La publication des *Mélanges littéraires* fut accueillie avec beaucoup de faveur. Dans la séance du 29 novembre

Digitized by Google

1807, on donna lecture de plusieurs lettres de compliments adressées à la Société par L. L. E. E. le Président du Sénat, grand chancelier de la Légion d'honneur; le Grand Juge; les Ministres de l'Intérieur et des Relations Extérieures; le sénateur Abrial; le Secrétaire des commandements de Sa Majesté l'Impératrice, et un grand nombre d'autres personnages distingués. On lut aussi un rapport très flatteur de l'Académie de Marseille sur l'examen qu'elle avait fait des *Mélanges littéraires*.

Il y a dans ce recueil ce que j'appellerai la partie officielle, en quelque sorte administrative, comprenant notamment un discours de Farnaud sur l'utilité d'une société d'Émulation dans le département des Hautes-Alpes, une notice sur les travaux de cette société, la liste de ses membres, etc.

Je passe rapidement, car, ou je me trompe fort, ou ce n'est pas dans les documents de cette nature que réside aujourd'hui l'intérêt. Il est surtout dans la partie littéraire. Non point qu'elle abonde en chefs-d'œuvre : à côté de quelques pages ayant une valeur réelle, on en rencontre beaucoup qui sont plutôt médiocres; mais l'ensemble constitue un tableau de vie locale bien dans le goût de l'époque.

En parcourant les *Mélanges littéraires* on se croirait transporté, sinon dans le salon de Madelon et de Cathos, ou autres précieuses du temps de Molière, au moins en plein XVIII[e] siècle. Ce ne sont que bergers fidèles et bergères enrubannées à la Florian.

Les Dieux et les héros de la mythologie jouent aussi un rôle fort important.

Plusieurs écrivains s'inspirent de Marivaux. Ils sont subtils, alambiqués. D'autres, plus hardis, imitent manifestement Rousseau. Ils se montrent pompeux et... sensibles.

Tant il est vrai, ainsi qu'on l'a justement remarqué, que la Révolution Française, qui eut tant d'audacieuses initiatives, bouleversa tant de situations, renversa tant d'institutions, accumula tant de ruines, faucha tant d'existences, n'apporta au contraire presqu'aucun changement dans le goût et les habitudes littéraires, et que les hommes de ce

Digitized by Google

temps, si hardis d'ordinaire, furent en littérature d'une timidité extrême et tout à fait respectueux des traditions (si l'on excepte, bien entendu, le père Duchesne et quelques émules, qui, fort heureusement, ne firent pas école).

Le romantisme n'était pas encore né. On n'en voit pas luire l'aurore dans les *Mélanges littéraires,* où le style et le genre classiques règnent exclusivement, souvent poussés jusqu'à l'exagération.

Je reviens à nos écrivains gapençais.

⁂

A tout seigneur, tout honneur. *Ladoucette* n'apporta pas seulement à la Société d'Emulation l'appui de son influence. Il paya largement de sa personne, et collabora avec zèle à ses publications.

Nul n'ignore qu'il s'est occupé d'histoire et de géographie, et tout le monde connaît, au moins de réputation, son *Histoire des Hautes-Alpes*[1], dont une assez notable partie est consacrée à la ville de Gap et dont il a publié lui-même la troisième édition en 1848, peu de temps avant sa mort.

Mais les *Mélanges littéraires* révèlent surtout un Ladoucette littérateur et bel esprit.

Il était profondément imbu des vieux auteurs de la Grèce et de Rome.

C'est ainsi qu'il publia un court traité *de la Vieillesse,* dont l'idée est puisée dans le *de Senectute* de Cicéron. Je ne puis résister à la tentation d'en citer quelques lignes pleines de délicatesse : « Les personnes âgées que je préfère sans contredit sont celles que nos étourdis persiflent sous le nom de *vieilles femmes.* Mon ami, riez tant qu'il vous plaira, vous conviendrez du moins que la femme tient de la nature une finesse d'organes qui est comme innée et qu'elle conserve jusqu'au dernier soupir, un tact exquis qui lui fait pressentir et deviner, lorsqu'il faut à l'homme

[1] L'*Histoire des Hautes-Alpes,* par Ladoucette, d'ailleurs fort répandue, est à la Bibliothèque de Gap, n° 999.

Digitized by Google

plusieurs années d'études et de réflexions. Au déclin de son âge, passez-lui quelques regrets bien légitimes sur sa jeunesse qui s'envole si vite ; passez-lui l'apologie des usages et des modes antiques qui, par le tour ordinaire de la roue, redeviendront les oracles du jour. Où trouverez-vous une conversation plus attachante, plus de connaissance du cœur humain, plus d'intérêt pour ceux qui débutent dans la carrière de la vie, plus de sentiment et de ces bienséances qui sont le charme de la société, et de ces préjugés avec lesquels il faut prendre les hommes pour les rendre meilleurs ? Si les infirmités ne désolent pas les femmes âgées, où trouverez-vous des saillies plus piquantes et un fonds de gaieté plus inépuisable ? Il leur est donné d'apprivoiser les caractères les plus farouches, comme de former les âmes les plus sensibles. Mon ami, vous êtes jeune, je vous conseille de les consulter sans cesse... »

Sait-on que Ladoucette a écrit un ouvrage en deux volumes in-8° intitulé *Philoclès*[1], imité de l'Agathon de Wieland ?

Le poète allemand, qui mourut en 1812, est surtout connu en France par son *Obéron*. Il était alors dans toute sa vogue.

Ladoucette s'excuse dans les termes suivants de l'avoir imité : « Certaines personnes m'ont blâmé de m'être occupé d'une œuvre germanique. Je ne conçois pas cette prévention. Si un livre est mauvais, le public en fait bientôt justice. Est-il bon ? Qu'importe le pays où il a vu le jour ? L'arbre de la littérature étend partout ses rameaux : les Wieland, les Gœthe, les Klopstock et tant d'autres ne sont pas des rivaux à dédaigner. »

Aurait-il de nos jours agi et parlé de même ? Il est permis d'en douter. Autres temps, autres mœurs, et sans doute il eût préféré choisir un modèle ailleurs qu'au-delà du Rhin.

Les aventures de son héros imaginaire, Philoclès, lui

[1] *Philoclès* se trouve à la Bibliothèque municipale de la ville de Gap, n° 3957.

Digitized by Google

donnent l'occasion de dépeindre les paysages et les coutumes et de faire revivre les hommes les plus célèbres de la Grèce antique.

Les *Mélanges littéraires,* annonçant une seconde édition, en donnent un compte-rendu de la plume de Farnaud d'où j'extrais quelques passages qui permettront de se faire une idée de ce livre :

« Le but de cet ouvrage est de démontrer combien un homme favorisé par la nature et par l'éducation peut commettre d'erreurs, s'il est privé de la connaissance du monde, s'il juge l'âme des autres d'après la sienne; en un mot, de faire voir jusqu'à quel point l'empire des circonstances peut influer sur la vie...

« Les femmes, par la délicatesse de leurs organes et par la susceptibilité de leur cœur, flottent presque toujours au gré des passions. Heureuses quand la vertu inspire leurs penchants... Parmi les passions qui font tant de victimes, ou qui sèment de fleurs le sentier de la vie, l'amour a sa grande part; les effets en sont plus piquants quand ils contrastent.

« ...La célèbre Aspasie, épouse de Périclès, ce modèle antique de grâces et de coquetterie, ne pouvait échapper à la plume de l'auteur... Quant aux personnages de notre sexe que l'auteur a introduits sur la scène, excepté le héros du roman, ils sont tous puisés dans l'histoire. Leurs caractères et leurs opinions sont tracés pour la plupart d'après les pinceaux de Plutarque... »

Ces personnages sont notamment Hippias, Denys le jeune, Platon, Aristippe, Alcibiade, etc.

« On juge, conclut Farnaud, combien cette foule de caractères a pu donner de situations intéressantes et variées. Philoclès et Danaé sont de pure invention. Leurs aventures forment le fond des tableaux puisés dans ce que les fastes de la Grèce nous apprennent de la plupart de ces hommes célèbres; et il y règne tant d'art que, sans l'avertissement de l'auteur, on ne distinguerait pas les personnages d'imagination d'avec ceux de l'Histoire. »

Je n'accepte que sous bénéfice d'inventaire cette appré-

Digitized by Google

ciation d'un bon secrétaire général rendant compte d'un livre de son préfet; mais il est juste de reconnaître que l'auteur de *Philoclès* a dépensé beaucoup d'érudition et d'ingéniosité d'esprit dans cet ouvrage où, n'en déplaise à Farnaud, il paraît s'être inspiré de l'abbé Barthélemy et du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* au moins autant que de Plutarque. On y retrouve aussi la très manifeste empreinte de *Télémaque,* bien que Ladoucette se défende dans la préface « d'avoir eu l'idée de lutter avec Fénelon, qui, jusqu'à présent, est resté inimitable ».

L'analyse de *Philoclès* m'entraînerait trop loin et ne présenterait qu'un très médiocre intérêt; car le mérite est dans le style et les détails, et non point dans le récit des aventures, — aujourd'hui démodées — des personnages, vrais ou fictifs, mis en scène.

« *Du Oui et du Non dans la bouche des femmes* » — « *De la pudeur* », tels sont les titres d'autres traités émanés de la plume galante de Ladoucette, et à la lecture desquels devait se pâmer d'admiration le public élégant des séances publiques.

On y rencontre les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans les œuvres dont j'ai précédemment parlé.

A signaler aussi son *Eloge funèbre du général Vallier-Lapeyrouse,* ingénieur militaire distingué, né à Embrun en 1734 et qui, dans les derniers temps de sa vie, s'était occupé de l'ouverture de la route du Mont-Genèvre.

Mais Ladoucette ne maniait pas seulement la prose avec élégance et légèreté. Il courtisait aussi les Muses.

Je me dispenserai cependant de toute citation; car, si ses vers ne sont pas plus mauvais que beaucoup de ceux qui émaillent les *Mélanges littéraires,* ils n'ajouteraient sans doute rien à la réputation dont jouit leur auteur. Ce n'est pas comme poète qu'il a mérité son monument.

*
**

Je ne commettrai point envers les mânes de *Farnaud* l'inconvenance de séparer son souvenir de celui de Ladou-

Digitized by Google

cette. Il fut, en effet, le parfait secrétaire général, servit les régimes les plus divers avec le même zèle et la même conviction et apporta un égal dévouement aux préfets qui successivement les représentèrent.

Né à Gap le 10 mai 1766, Pierre-Antoine Farnaud fut d'abord employé dans les Finances. A la Révolution, il n'hésita pas à embrasser les idées nouvelles avec une ardeur aussi vive que profitable.

En novembre 1793, il était secrétaire de la société populaire, sorte de club des Jacobins de Gap, dont il devait, l'année suivante, devenir le président. En cette qualité, il prononçait des discours ultra patriotiques le 20 prairial an II à la fête de l'*Immortel* (lisez l'Etre suprême) et le 22 vendémiaire an III, à celle de la Victoire.

Aussi avait-il été, dès le 13 frimaire an II, nommé secrétaire général du Directoire départemental, titre transformé plus tard en celui de secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes.

A la chute de l'Empire, non seulement il conserva ses fonctions, mais à l'occasion d'un projet de voyage du Comte d'Artois dans les Hautes-Alpes, le gouvernement de la Restauration le fit chevalier de la Légion d'honneur.

Toutefois la deuxième Restauration le révoqua pour avoir été nommé préfet intérimaire des Hautes-Alpes au passage de Napoléon.

Mais Farnaud affirma que cette dignité lui avait été conférée malgré lui et, rentré en grâce, il fut réintégré, le 1er octobre 1817, comme « archiviste », les secrétaires généraux ayant été supprimés par ordonnance du 9 avril de la même année.

L'ordonnance du 1er août 1820 rétablit les collaborateurs immédiats du Préfet et il put reprendre ses anciennes fonctions jusqu'à la deuxième suppression des secrétaires généraux (Ordonnance du 1er mai 1832).

Farnaud rentra alors dans la vie privée après 39 ans de services. Il mourut à Gap le 11 août 1842.

Il est juste de reconnaître que, comme il avait aidé à démolir, il contribua beaucoup à reconstruire dans son pays

Digitized by Google

dont il connaissait admirablement les êtres et les choses et auquel il put rendre d'autant plus de services qu'il intervint plus longtemps et d'une façon plus suivie dans la gestion de ses intérêts. Au-dessus de l'instabilité des régimes politiques, il représenta la permanence des bureaux.

Mais ce n'est pas de Farnaud administrateur que j'ai à m'occuper. Notre distingué compatriote fut, lui aussi, un esprit très cultivé.

Il devait jouer et joua effectivement un rôle important dans la Société d'Emulation, qui répondait aux besoins politiques et administratifs de son Préfet, et aux goûts littéraires qu'il partageait avec son chef de file.

J'ai dit plus haut qu'après la mort de Rolland il fut quelque temps rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture et des Arts*. Il publia aussi dans les *Mélanges littéraires* d'assez nombreux articles. J'en ai déjà signalé quelques-uns.

A quelques exceptions près, l'écrivain, en Farnaud, ne se sépare pas du fonctionnaire. Le prosateur traite généralement les questions se rattachant à l'administration générale ou à celle de la Société, et le poète chante surtout la gloire de Napoléon (on était alors sous l'Empire), ou celle de Ladoucette.

Je cite, à titre d'exemple, quelques strophes de la *Paix de Tilsitt* :

Tandis que dans Tilsitt deux princes généreux
Jettent les fondements d'une amitié sincère,
Le Dieu du Niémen, sur ses bords orgueilleux
S'avance, rayonnant d'une vive lumière,
Et mêlant à sa voix d'une conque légère
Les sons harmonieux,
Du pacificateur que le monde révère
Le Dieu célèbre ainsi les exploits glorieux :
Accourez à mes chants, filles de la Victoire !
Venez ceindre le front du plus grand des héros ;
Gravez au temple de Mémoire
Ses triomphes et ses travaux.

Digitized by Google

Il méditait le bonheur de la terre,
Quand, possédés du démon de la guerre,
Des rois audacieux l'appellent aux combats ;
Alors Napoléon s'arme de son tonnerre ;
Il vole au-devant de leurs pas.
Et comme l'aquilon, dans sa course rapide,
Renverse devant lui les forêts, les moissons ;
Ainsi le conquérant, dans sa marche intrépide,
A dispersé du Nord les épais bataillons.
.....
Qui peut arrêter sa vaillance ?
Les trônes tombent devant lui,
Et les peuples dans sa clémence
Implorent un solide appui.
Eh ! que désire encor ce superbe courage ?
Il soupire... jusqu'où portera-t-il ses vœux ?
Ah ! de l'humanité la douloureuse image
Déchire son cœur généreux.
Soudain se dépouillant de son droit de conquête,
D'un mot il calme la tempête
Et bientôt par la paix il rend le monde heureux !
.....

Je ne jouerai pas à la mémoire de Farnaud le mauvais tour de comparer à la pièce qui précède les vers composés par lui, quelques années plus tard, à l'occasion de la fête de Saint-Louis ou en l'honneur du Comte d'Artois.

Il existe d'ailleurs à l'actif de Farnaud (sans revenir sur son action comme administrateur qui fut vraiment féconde), des œuvres plus sérieuses et plus utiles que ses poésies, notamment un mémoire imprimé en l'an X sur la dérivation des eaux du Drac pour l'irrigation du bassin de Gap, les annuaires de l'an XII, de l'an XIII et de 1806, etc.

Il a aussi écrit des mémoires inédits assez intéressants, qui sont entre les mains de l'un de ses honorables descendants, et dont plusieurs pages ont été soit publiées, soit citées dans divers articles de notre Bulletin. (Voir *Extrait des mémoires inédits de Farnaud,* 1885, p. 187 ; — le *Pas-*

Digitized by Google

sage de Napoléon Ier à Gap en 1815, par M. P. Lemaitre, 1903, pp. 97, 263 et 329; — *Etymologie du nom de Gap,* par le même, 1905, p. 431; — *Un complot royaliste à Gap sous le consulat,* par M. J. Chauvet, 1915-1916, p. 227.)

⁂

Farnaud avait un frère cadet, Jean, né à Gap le 26 novembre 1772, docteur en médecine à Embrun, et qui, en cette qualité, fut appelé à donner ses soins au Pape Pie VI lors de son passage à Briançon.

Farnaud cadet faisait également partie de la Société d'Emulation et, comme son aîné, cultivait à la fois les lettres et la politique.

Un hymne de lui, avec musique du citoyen Bernardy-Valernes, fut chanté, le 30 ventôse an VII, à la fête de la Souveraineté du Peuple.

Les *Mélanges littéraires* contiennent quelques pièces de vers de sa composition.

L'une d'elles me paraît mériter d'être signalée, surtout pour le sujet qu'elle traite; un peu aussi pour sa valeur littéraire. C'est une ode sur les ruines de Mons-Seleucus :

Dans ces lieux où jadis planait l'aigle romaine,
Quels sinistres accents font retentir la plaine ?
C'est l'oiseau de la nuit, qui, dès l'aube du jour,
Prend son vol, effrayé par le chant des bergères,
Et fuit, avec regrets, de tant d'ombres légères
Le lugubre séjour.

Filles de la nature, honneur de nos montagnes,
Dont la joie innocente anime ces campagnes,
Vos guérets, autrefois protégés par Plutus,
Brillaient de tout l'éclat des villes florissantes;
Ces marbres, ces tombeaux, sont les traces parlantes
Du vieux *Mons Seleucus.*

Digitized by Google

Le temps a dévoré ces portiques superbes.
Bienfaisante Cérès, ta main couvre de gerbes
Ce temple que Neptune engloutit sous les flots.
L'onde des noirs torrents, en son cours suspendue,
Par un limon fangeux dérobe à notre vue
L'aspect de ces tombeaux.

Ces remparts écrasés, ces ruines immenses,
Ces javelots rompus, ces casques et ces lances,
Mêlèrent leurs débris à ceux des ossements.
Du Créateur ainsi se transforme l'ouvrage;
Tout ce qui naît revient par le torrent des âges
Au sein des éléments.
Etc.

Ladoucette avait fait exécuter des fouilles à La Bâtie-Montsaléon, sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine et sur le champ de la bataille que se livrèrent sous ses murs, en 353, les armées de Constance et de Maxence.

Les recherches furent heureuses, si l'on en croit la description des objets découverts donnée par Farnaud cadet dans son ode et dans une note en simple prose y annexée. Il mentionne notamment des armures, des colonnes d'une belle proportion, des édifices; un temple dont l'enceinte était de 194 mètres sur 122; un autel renversé; un guerrier d'une physionomie mâle et cruelle qui saisissait aux cheveux une fille intéressante par son attitude et ses belles formes (les uns pensaient que c'était Persée coupant la tête de Méduse, d'autres croyaient que c'était Cassandre insultée par Ajax aux pieds des autels et traînée hors du temple; car, à cette époque aussi, les savants n'étaient pas toujours d'accord); un taureau renversé par un beau jeune homme qui le prenait par les cornes et l'étouffait sous lui; un vieillard vénérable, à longue barbe, relevant de la main gauche un enfant exténué (on supposait que c'était l'ex-voto d'une mère à Esculape); sur un jade verdâtre Apollon tenant une lyre et levant les yeux au ciel, etc...

Les résultats de ces fouilles furent consignés dans un

Digitized by Google

mémoire d'Héricart de Thury, imprimé chez Allier en 1806.

L'Institut de France avait été saisi par Ladoucette, dès floréal an XIII, d'un mémoire sur les antiquités de Mons Seleucus. La classe des Beaux-Arts, après avoir nommé une commission pour l'examiner, adressa des remerciements au Préfet des Hautes-Alpes pour sa communication, le félicita et émit l'avis que les recherches présentaient un grand intérêt et devaient être continuées.

Le citoyen Millin, célèbre antiquaire, fut envoyé par le Ministre de l'Intérieur pour visiter les ruines de Mons-Seleucus, en qualité de conservateur des médailles du Musée de Paris. Le 16 thermidor an XII il fut admis dans le sein de la Société.

Qu'est-il advenu de ces richesses artistiques et archéologiques décrites par Farnaud cadet ?

Déjà en 1829, on se le demandait vainement. (Voir à ce sujet la correspondance échangée entre la Préfecture de Gap et l'ingénieur en retraite Janson, ancien archiviste de la Société d'Emulation. — *Bulletin de la Soc. d'Etudes,* 1884, p. 358.)

Où sont d'ailleurs tous les objets qui garnissaient l'ancien musée... Mais où sont les neiges d'antan ?...

En fouillant, il y a quelques années, les *tumuli* de Chabestan, tout près de La Bâtie-Montsaléon, notre Société a donc, en quelque sorte, marché sur les traces de sa devancière. Si ces dernières recherches, qui diffèrent, d'ailleurs, des précédentes comme emplacement et sous le rapport de l'époque des monuments explorés, n'ont pas abouti à d'aussi brillantes découvertes, du moins les objets trouvés grâce au patient dévouement de notre vice-président, M. David Martin, et de ses collaborateurs, ont-il servi à enrichir notre musée départemental de la Pépinière.

***

Je suis obligé de convenir que la Société d'Emulation comptait beaucoup plus de poètes, ou tout au moins de

Digitized by Google

versificateurs, que n'en possède notre Société d'Etudes. Etait-ce un bien ou un mal ? Je laisse à chacun de mes lecteurs le soin de le décider. Sans doute, il faut chercher l'explication de ce fait dans la différence des mœurs littéraires et mondaines des deux époques.

Au temps de la Société d'Emulation, le poète à la mode, celui qui, dans les réunions et les banquets, avait le plus de succès, surtout auprès du beau sexe, c'était incontestablement *Anglès*.

Sans se faire prier, il faisait couler de son imagination fertile une profusion de petits vers faciles, mais insignifiants.

Voici quelques échantillons du genre :

A Joséphine.

Jeune et charmante Joséphine,
Pourrais-je croire qu'en effet
Dans un accès d'humeur badine
Vous vouliez faire mon portrait ?
.....
Comme mon cœur jouit d'avance !
Il me semble voir vos grands yeux,
Sans rien perdre de leur décence,
Me fixer d'un air curieux
Pour bien saisir ma ressemblance.
Les miens avec quelqu'éloquence,
Dans les vôtres voyant les cieux,
Vous diront tout ce que je pense.
.....
Quand je briguais auprès des Grâces
La moindre place dans leur cour
Et que, pour prix de mon amour,
Je n'éprouvais que des disgrâces,
.....
Eût-on pu croire un seul instant
Les trouvant pour moi si cruelles
Que dans peu viendrait le moment
Où l'on me verrait peint par elles ?
.....

Digitized by Google

L'Amour et l'Amitié.

De même qu'après un orage
On voit s'éclaircir l'horizon,
Ainsi des erreurs du bel âge
Naît le calme de la raison.
Le temps de l'ardente jeunesse
N'est qu'un délire violent.
Heureux qui trouve la sagesse
Au sortir de ce pas glissant.
Jadis, élève d'Epicure,
Par le plaisir seul excité,
Je ne voyais dans la nature
D'autre Dieu que la volupté.
.....
Le temps dans sa course rapide,
Sur tout exerçant son pouvoir
Chaque jour, d'une main perfide,
M'enlevait quelque doux espoir.
Comme une victime tremblante
Je n'attendais plus que la mort,
Quand l'Amitié compatissante
Eut pitié de mon triste sort.
.....
Amitié, mon unique idole,
Je me livre à toi sans retour
Et dans tes bras je me console
De la fuite du tendre amour.

Je pourrais citer beaucoup de poésies du même genre, et quelques-unes même sensiblement plus... légères; mais ce qui précède suffit, je crois, pour apprécier la nature du talent d'Anglès.

Les belles dames qu'il charmait par ses versiculets poursuivaient même — en tout bien tout honneur, cela s'entend —, celui qui s'intitulait *le solitaire de Véras,* jusque dans la propriété où il s'était retiré, et il leur faisait un cours de littérature dont le souvenir s'est longtemps conservé.

Digitized by Google

L'abbé Anglès (Charles-Grégoire), était né à Veynes le 30 septembre 1753.

J'ai oublié, en effet, de dire (et les citations et détails qui précèdent ne l'ont sans doute pas fait deviner) qu'Anglès était prêtre, très constitutionnel, il est vrai.

Avant la Révolution, chanoine de la cathédrale de Grenoble, il avait été successivement pourvu des prieurés de Saint-Bonnet, de Valserres, de Montmaur, de Véras. A la Révolution, sans avoir été *abdicataire,* il renonça à l'exercice des fonctions sacerdotales et ne les reprit point, en effet, quoiqu'il paraisse vers la fin de sa vie s'être rapproché de l'Eglise.

Lors de la vente des biens nationaux, il avait acheté pour son compte personnel le prieuré de Véras, commune d'Oze, dont il était titulaire avant 1789, et il y résidait habituellement.

Dès le début de l'Empire, il fut nommé maire de Veynes, puis membre du Conseil général des Hautes-Alpes. Elu député du Corps législatif le 14 février 1813, il le resta jusqu'aux Cent Jours. A la seconde Restauration, le 2 août 1815, il devint conseiller de Préfecture des Hautes-Alpes. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut le 4 mai 1834.

Son frère, le premier président Anglès, député des Hautes-Alpes de 1816 à 1820 et Président d'âge de la Chambre, eut pour fils Jules Anglès, préfet de police.

***

Il est temps de parler de celui qui, sous l'inspiration de Ladoucette, fut la cheville ouvrière de la Société d'Emulation.

Rolland (Jean-Baptiste-Michel), était né à Gap, le 13 février 1745.

Dans la notice nécrologique insérée au Journal *d'Agriculture et des Arts,* du 1er septembre 1811, Farnaud aîné raconte de la manière suivante les origines de sa vocation ecclésiastique :

Digitized by Google

« M. de Condorcet, évêque de Gap, dont nos pères parlent avec la plus grande vénération, résolut de porter lui-même le Saint-Sacrement pendant la procession de la Fête-Dieu. Non loin de la maison de Rolland, père, une chapelle fut élevée dans la rue pour servir de point de repos. A peine le cortège religieux y fut arrivé qu'un dragon allumé à une fenêtre voisine part, siffle et dépose une couronne de fleurs sur la croix de l'ostensoir. De retour chez lui, M. de Condorcet se fait dire le nom de celui qui a préparé l'artifice ; il apprend que c'est un maréchal presqu'impotent, chargé d'une nombreuse famille. Le lendemain le Prélat bienfaisant honore le père Rolland d'une visite et, par un de ces soins qui flattent tant la tendresse paternelle, il demande à voir ses enfants. L'aîné, alors âgé de onze ans, fixa particulièrement l'attention de M. l'Evêque. Le Pasteur le caressa et posa la main sur son front ; il prononça ces mots qu'on pourrait appeler prophétiques : *Voilà une tête qui promet beaucoup.* »

Averti par le pronostic du Prélat, le père conçut de nouvelles vues sur son fils, et le plaça au collège de Gap. Celui-ci, après y avoir été brillant élève, y enseigna quelque temps ; puis, il devint précepteur dans une riche famille de Lyon et ensuite professeur au collège de Beaujeu.

Revenu à Gap, il acheva ses études de théologie et fut ordonné prêtre. Le marquis d'Hugues résolut de fixer Rolland auprès de lui pour l'éducation de ses enfants, et le fit nommer d'abord vicaire à la Motte-du-Caire, où étaient ses principaux domaines, puis curé du Caire.

La Révolution survint. Dans une assemblée régionale tenue à Forcalquier, Rolland fut délégué auprès des Etats généraux comme député du clergé. Il se montra énergiquement partisan de la réunion du clergé au Tiers-Etat, et, quand l'Assemblée Constituante se fut substituée aux Etats généraux, une contribution patriotique ayant été décrétée et les curés en ayant été exemptés, Rolland fut chargé de déclarer en leur nom à la tribune qu'ils renonçaient à se prévaloir de cette exception. « Cette circonstance remarquable et intéressante, dit Farnaud, prouve à

Digitized by Google

la fois la libéralité de ses principes et la haute considération dont il jouissait auprès de ses collègues. » Il prit aussi une part importante aux études ayant pour objet l'organisation du département des Hautes-Alpes et soutint avec succès les intérêts de sa ville natale [1].

Il adhéra à la Consitution civile du clergé, mais ne paraît pas avoir déployé un zèle révolutionnaire bien intense, et, sans que j'aie pu découvrir rien de positif à cet égard, divers indices semblent indiquer qu'il serait rentré plus tard dans le giron de l'Eglise.

Il n'avait, d'ailleurs, rien d'un sectaire. C'était un homme paisible, fait pour cultiver tranquillement les belles-lettres et pour les enseigner à des enfants, plutôt que pour jouer un rôle public durant une époque tourmentée.

Pendant la Terreur, il se retira à La Motte-du-Caire et fut, dans le canton, commissaire du Directoire exécutif. Puis, en l'an V, il abandonna ce poste pour se livrer à des occupations plus conformes à ses goûts et à ses aptitudes. Il devint, le 9 décembre 1796, professeur de grammaire à l'école centrale des Hautes-Alpes, et, à la création du collège de Gap qui remplaçait l'école centrale, il en fut nommé directeur et exerça ces fonctions à la satisfaction de tous jusqu'à sa mort, arrivée le 29 avril 1810.

Par arrêté du préfet Bonnaire, en date du 6 floréal an VIII (26 avril 1800), il avait été nommé conseiller municipal de Gap.

Ladoucette, qui l'appréciait, lui confia, ainsi que je l'ai dit, la direction de la commission des rédacteurs du *Journal d'Agriculture et des Arts*. Il déploya, en vue du succès de la Société d'Emulation, le zèle le plus ardent et le plus intelligent, lui attira dans le pays et au dehors des adhérents et des correspondants, écrivit lui-même, dans des genres variés, des articles nombreux, le plus souvent sagement pensés, toujours bien écrits, et contribua beaucoup

[1] Plusieurs lettres de lui relatives à cette question ont été publiées dans les *Annales des Alpes*, année 1900, pp. 301 à 342.

Digitized by Google

à donner aux publications de la Société cette allure classique et littéraire qui les distingue.

Il serait beaucoup trop long et d'ailleurs fastidieux d'énumérer tous les travaux sortis de sa plume. Je signale les principaux.

Les *Mélanges littéraires* contiennent notamment une *Dissertation sur la langue Provençale* et *la langue Française :* Rolland y met en scène deux troubadours des XII^e^ et XIII^e^ siècles, Albert, dit le Gapençais, et Guillaume Cabestaing ou Cabestan qui, après les plus romanesques aventures, eut une fin tragique ; une autre dissertation sur l'*Esprit et le goût,* un *Eloge de l'industrie,* de celle principalement qui a pour objet l'agriculture, avec le tableau succinct des développements dont elle est susceptible dans les Hautes-Alpes ; enfin une notice sur le botaniste Dominique Chaix [1].

Rolland est aussi l'auteur d'un *Cours de grammaire générale* qui, dicté par lui en l'an V, fut recueilli par Théodore Gautier, et du *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans les Hautes et Basses-Alpes,* dont j'ai déjà parlé et qui obtint le prix au concours ouvert en 1809 par la Société d'Emulation [2].

Il a encore fait imprimer un *Exposé de la conduite de l'abbé Rolland, député à l'Assemblée Nationale et réponse à une fausse inculpation* (Paris, 1790), des *Observations sur les villes de Gap et d'Embrun considérées relativement à leur importance dans le département* (Gap, Allier,

[1] Dominique Chaix, né en 1730, à Bertaud, fut nommé curé de Gap en 1767 et donna bientôt sa démission pour retourner dans la petite paroisse des Baux et s'y adonner à la recherche et à l'étude des plantes de nos montagnes. Il est l'auteur d'un *Catalogue des plantes gapençaises,* imprimé dans l'*Histoire naturelle des plantes du Dauphiné,* de Villars. Il avait aussi dressé un herbier de plus de 3.000 plantes qui, après sa mort, fut inutilement proposé, à un prix modique, aux administrateurs du pays, et acquis par un professeur d'histoire naturelle de Toulouse.

[2] Le *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans les Hautes et Basses-Alpes* se trouve à la Bibliothèque municipale de Gap sous le n° 835.

Digitized by Google

an IX), des *Maximes pour régler sûrement sa conduite,* où il enseigne l'art de vivre en paix avec tout le monde, etc.

En ce qui concerne les morceaux poétiques émanant de lui, je mentionnerai seulement quelques titres, assez suggestifs et qui fleurent bien leur époque: *Les Colombes,* couplets anacréontiques; *Ode à la vieillesse*; l'*Origine des cinq feuilles qui composent le calice de la rose,* etc.; et, dans un autre ordre d'idées : *un Hymne pour la fête du 14 Juillet,* des *Chants funèbres en l'honneur des braves Français morts sur les champs de bataille,* des *Cantates* destinées à être chantées dans les fêtes et cérémonies publiques.

***

Je devais l'hommage de quelques pages à chacun des principaux et plus habituels auteurs des articles insérés au *Journal d'Agriculture et des Arts* et des pièces composant les *Mélanges littéraires;* mais la Société d'Emulation compta un assez grand nombre d'autres collaborateurs.

Parmi les plus éminents, je citerai tout d'abord Jean Faure, du Serre-de-Chaillol, le poète de la *Tallardiade, des Vogues du Champsaur,* de *la Cloche de Frustelle,* etc. Certes il mériterait mieux qu'une simple mention. Si je n'en parle pas plus longuement, c'est d'abord parce qu'il est bien connu de tous mes lecteurs[1] et ensuite parce qu'il ne paraît avoir pris une part active à l'action de la Société d'Emulation que pendant peu de temps, et seulement à partir de l'année 1811, époque où il vint à Gap exercer à la Préfecture les fonctions de chef du bureau d'administration générale.

[1] Le *Bulletin de la Société d'Etudes,* 1900, pp. 55 à 66 et 73 à 81, contient une substantielle et intéressante notice biographique sur Jean Faure, par M. l'abbé Allemand. Le poème intitulé l'*Orciéréide,* composé par Faure à l'âge de 85 ans et dans lequel il raconte en vers héroï-comiques et avec beaucoup de verve, une campagne électorale dans le canton d'Orcières en 1861, avait été imprimé pour la première fois dans le Bulletin de la même Société, 1885, pp. 353 et suivantes.

Digitized by Google

Je pourrais signaler également des agronomes; des ingénieurs, par exemple Quesnel, Héricart de Thury ; des hommes jouissant d'une notoriété méritée, comme Mercier, l'abbé Sicard, tous deux membres de l'Institut de France, ce dernier instituteur des sourds-muets, François de Neufchâteau, président de la Société d'agriculture de la Seine, et tant d'autres; mais je ne m'occupe que des choses et des personnes dont l'étude présente quelqu'intérêt au point de vue de l'histoire locale.

La Société d'Émulation semblait donc offrir toutes les garanties de succès et de vitalité lorsque, tout à coup, sans que rien annonçât sa fin prochaine, sans avis préalable, sans dissolution régulière, elle mourut de sa belle mort.

Sans doute toute explication à ses membres et au public eût été superflue. Aujourd'hui même, il n'est pas nécessaire d'exhumer ses dépouilles et de pratiquer une autopsie pour diagnostiquer la maladie à laquelle elle a succombé ainsi subitement.

Certes, le départ du préfet Ladoucette et la mort de Rolland lui avaient porté des coups funestes, et avaient affaibli sa constitution; mais il suffit pour se rendre compte de la véritable cause de sa disparition de se rappeler les tragiques événements de l'époque.

Le dernier numéro du *Journal d'Agriculture et des Arts,* ultime manifestation de l'existence de la Société, porte la date du 1er mars 1814. A ce moment, comme on le sait, la France était envahie par les armées de la coalition. Le 12 mars, les Anglais occupaient Bordeaux. Le 31, les souverains étrangers faisaient leur entrée dans Paris, qui avait dû capituler. Le 2 avril était proclamée la déchéance de l'Empire.

La Société d'Emulation ne pouvait pas survivre au pouvoir auquel elle était absolument inféodée, qui lui prêtait son appui et dont elle recevait l'impulsion.

Inévitable retour des choses d'ici-bas : la politique l'avait fait naître et prospérer; elle en devait mourir.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

RELATIONS CORDIALES

entre Officier Français et habitants de la Haute Italie pendant la campagne de l'an V (1797)

Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative, en réponse à l'*ultimatum* de l'empereur François II, avait voté, selon l'expression de Merlin de Thionville, « la guerre aux Rois et la paix aux Nations ».

Plusieurs faits prouvent que ce mot célèbre n'était pas seulement un mouvement oratoire, mais traduisait fidèlement, dans son énergique concision, les dispositions de la France à l'égard des peuples et des peuples envers la France. Lorsque, en 1792, nos armées occupèrent le comté de Nice et la Savoie, les habitants des villes et des campagnes accoururent au-devant d'elles et le maire de Chambéry était certainement l'exact interprète de ses administrés, quand, ouvrant les portes de la ville aux Français, il disait : « Nous ne sommes pas un peuple conquis, mais un peuple délivré ».

Les habitants de la Haute Italie nous accueillirent avec les mêmes sentiments, et, du golfe de Gênes à Venise, nos soldats trouvèrent partout de la sympathie. C'est l'impression qui se dégage de lettres adressées, durant la campagne de l'an V (1797), par divers membres de familles de Livourne et de Venise, à un officier français qui prit part à cette campagne.

Ces lettres sont conservées en original dans les archives de la famille Jean Nicollet, de Sigoyer (Hautes-Alpes), dont le chef actuel est l'arrière-petit-fils du lieutenant Jean-

Digitized by Google

Baptiste Nicollet à qui elles furent adressées. Cette correspondance ne contient que fort peu de détails concernant les faits militaires ou administratifs qui se déroulèrent dans la Haute Italie à cette époque, mais elle abonde en démonstrations de sympathie, même d'affection, de la part de familles italiennes pour le lieutenant Nicollet et d'autres officiers français. C'est pourquoi j'ai cru devoir la faire connaître comme un témoignage des sentiments avec lesquels les Français furent accueillis.

Je donnerai donc une analyse aussi fidèle que possible de ces vingt-deux lettres, toutes en italien sauf une. Mais, pour en faciliter l'intelligence, il m'a paru nécessaire de résumer, d'abord, l'ensemble des opérations militaires dont fait partie la campagne de l'an V et de donner une biographie succincte du lieutenant Nicollet.

***

Campagnes d'Italie de l'an IV et de l'an V. — Pendant la campagne de l'an IV (1796), Bonaparte, entré en Italie par les Alpes-Maritimes, après avoir vaincu les Sardes à Montenotte, à Millesimo, à Mondovi (11-15 avril), leur imposa le traité de Cherasco, qui consacrait la cession de Nice et de la Savoie à la France. Puis, se retournant contre les Autrichiens, il battit à Lodi (10 mai) une première armée commandée par Beaulieu, à Lonato et à Castiglione (3 et 5 août) une deuxième sous les ordres de Wurmser, à Arcole (15-17 novembre) une troisième commandée par Alvinzy. La Haute Italie était, dès lors, aux Français.

La campagne de l'an V (1797) devait compléter et consolider l'œuvre de l'année précédente. Bonaparte, ayant vaincu à Rivoli (14 janvier) une nouvelle armée autrichienne commandée par Alvinzy, força Wurmser, qui s'était enfermé dans Mantoue, à capituler (2 février) et il imposa au pape, vaincu lui aussi, le traité de Tolentino (19 février). Puis, après avoir organisé, dans la vallée du Pô, les deux Républiques transpadane et cispadane, il

Digitized by Google

franchit le Tagliamento (16 mars), força les gorges de Neumark (1er avril) dans les Alpes Carniques, entra à Léoben (7 avril), poussa ses troupes dans les Alpes de Styrie jusqu'à vingt-cinq lieues de Vienne et contraignit l'Autriche à signer les préliminaires de Léoben (18 avril), qui devaient être suivis du traité de Campo-Formio (17 octobre).

C'est pendant cette dernière campagne et précisément durant l'armistice entre les préliminaires de Léoben et le traité de Campo-Formio que furent adressées au lieutenant Nicollet les lettres que nous analyserons tout à l'heure.

***

Le lieutenant Jean-Baptiste Nicollet. — Né à Sigoyer-du-Dou, commune du canton de Tallard (Hautes-Alpes), où il fut baptisé le 23 janvier 1772, Jean-Baptiste Nicollet était fils de Jean Nicollet (4 juillet 1722-7 avril 1803) et de sa seconde femme Marguerite Gay (3 janvier 1731-1er avril 1796). Son aïeul s'appelait Claude; son bisaïeul, Jean (comme son père); son trisaïeul, Claude; lui devait recevoir, selon la tradition de la famille, le nom de Claude, mais on l'appela Jean-Baptiste, à cause sans doute de la célébrité de Jean-Baptiste Nicolet (1710-1796) qui, ayant débuté comme danseur de corde, acquit à Paris une grande renommée, fonda le théâtre de *La Gaieté* en 1764, et qui, alors dans toute sa gloire et en plein succès, donna lieu au dicton : « De plus en plus fort, comme chez Nicolet ».

Le nom de cette famille s'était toujours écrit par un seul *l* jusqu'au milieu du XVIIe siècle; à partir de cette époque, on l'écrivit tantôt par un *l* tantôt par deux; le lieutenant Jean-Baptiste Nicollet signa toujours par deux *l*, ainsi que son père, son aïeul et son bisaïeul, et ses descendants ont conservé cette tradition, tandis que d'autres branches de la même famille conservaient la forme primitive par un seul *l*.

Digitized by Google

Lorsque les Représentants du peuple délégués dans les départements méridionaux requirent les Administrateurs du département des Hautes-Alpes de lever un bataillon de huit cents hommes pour l'envoyer à Aix, afin de concourir à la reprise de Toulon tombé aux mains des Anglais [1], Jean-Baptiste Nicollet, de Sigoyer, élu, « à la pluralité des suffrages, pour la place de sous-lieutenant à la compagnie n° 7 dudit bataillon », fut proclamé et reconnu en cette qualité le 12 septembre 1793, jour où fut organisée la compagnie de Gap, composée de quatre-vingt-six hommes. Il partit pour Aix le 3 octobre suivant, au matin, et prit part au siège de Toulon. Il fut ensuite incorporé dans l'armée d'Italie, et, promu lieutenant le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795), fut affecté au 3e bataillon de la 51e demi-brigade.

Le 24 germinal an IV (13 avril 1796), il prit part à l'assaut des hauteurs de Millesimo sous le commandement d'Augereau. A cette attaque, où « le feu le plus nourri qu'il eût vu dans toutes ses campagnes, comme il aimait à le raconter, coucha à terre en moins de cinq minutes plus de cinq cents assaillants », il reçut, presque à bout portant, « une balle à la partie moyenne et interne du bord inférieur du muscle grand pectoral gauche, laquelle intéressa profondément, d'après un certificat de l'Officier de santé qui le soigna, le tissu cellulaire et se perdit sur environ la cinquième vraie côte ». Il fut évacué, avec les autres blessés, vers l'hôpital militaire de Monaco. Un de ses compatriotes et ami, le capitaine Charles Carle, fils du juge de paix de Chorges, mourut en route, de sa blessure, le lendemain matin vers les six heures.

Quant au lieutenant Nicollet, il resta à l'hôpital de Monaco jusqu'au 10 messidor suivant (28 juin 1796); à cette date, le médecin en chef de l'hôpital, estimant que l'air du littoral lui était défavorable, proposa d'abord de le diriger sur Grasse; puis, d'après les douleurs profondes et

[1] Voir cette *Formation d'un bataillon des Hauts-Alpins* dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1895, p. 277-285.

Digitized by Google

lancinantes éprouvées dans toute l'épaule gauche aux moindres fatigues, il jugea que cet officier était dans l'impossibilité de continuer avec intégrité les travaux auxquels son service le destinait, qu'il ne pouvait porter le havresac, vu la position de la cicatrice, et qu'il était urgent qu'il prit les eaux minérales; enfin il décida, en attendant que les eaux de Digne fussent ouvertes, que le blessé fût envoyé dans ses foyers. Parti de Nice le 12 messidor (30 juin), le lieutenant Nicollet arriva le 19 du même mois (6 juillet) à Sisteron, et à Sigoyer le surlendemain.

Rétabli, il partit de Gap, le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), pour rejoindre son corps, avec le capitaine Ollivier, attaché comme lui au 3e bataillon de la 51e demi-brigade, et, par Chorges, Ubaye (2 vendémiaire), Le Lauzet (3 v.), Barcelonnette (4 v.), Larche (7 v.), Vinay (9 v.), ils arrivèrent à Coni le 10 du même mois (2 octobre). De là, il fut dirigé d'abord sur Milan, d'où il repartit le 1er brumaire (22 octobre) pour Livourne, où il arriva le 8 du même mois. Nous ne savons exactement à quelle date il quitta cette ville, mais, d'après une lettre que lui adresse Moïse Vigevena, il n'y était déjà plus le 27 avril suivant. Nous le trouvons ensuite à Venise, où il reste, soit à Venise même, soit aux environs, jusqu'à ce que, en suite d'un ordre du général en chef du 17 fructidor an V (3 septembre 1797), il rentre dans ses foyers.

Il y resta jusqu'au 21 germinal de l'année suivante, date à laquelle il fut dirigé, avec le capitaine Ebrard, de Tallard, surnuméraire comme lui à la 63e demi-brigade, sur Grenoble où il arriva le 25. Le 1er floréal suivant (20 avril), il repartit de Grenoble pour se rendre à Gap, en congé indéterminé, et, le 28 nivôse an VII (17 janv. 1799), le Ministre de la Guerre le prévint qu'il avait autorisé le commissaire-ordonnateur de la septième division militaire, résidant à Grenoble, à lui faire payer le traitement de réforme attribué à son grade. Mais il ne resta pas longtemps dans cette situation; dès le 18 floréal suivant (7 mai), il dut reprendre du service et, le 7 prairial (26 mai), le général Carpantier, commandant le département des Hau-

Digitized by Google

tes-Alpes, le chargea, en qualité de lieutenant commandant le second détachement des conscrits cantonnés à Mont-Dauphin, de partir le lendemain matin à 5 heures, sous les ordres du capitaine Ebrard, avec la troupe qu'il commandait pour se rendre à Briançon près le commandant de cette place, qui lui donnerait les ordres nécessaires. De là il fut envoyé en Italie où il fut en service durant le trimestre de messidor-fructidor an VII et le mois de vendémiaire an VIII (juin-octobre 1799). Mais étant tombé malade à Caraglio en Piémont, il rentra définitivement à Sigoyer où le capitaine Ebrard lui écrivit le 12 frimaire an VIII (3 décembre 1799) pour lui annoncer la prise de Coni.

D'après un certificat, délivré à Salamanque le 6 fructidor an IX (24 août 1801) par le Conseil d'Administration de la 63e demi-brigade formant le corps d'observation de la Gironde, il avait été présent au corps depuis le 11 septembre 1793, pendant les ans I, II, III, IV, V, VI, VII, et il avait fait sept campagnes.

Retiré à Sigoyer, il épousa, le 28 thermidor an X (17 août 1802), Suzanne Eyraud, fille de feu Paul-Antoine et de Victoire Blanc-Beauchâteau, de Saint-Jean-de-Chassagnes (Gap), et il y vécut d'une modeste pension et du revenu d'un petit domaine. Pendant les Cent-Jours, par lettre circulaire du 22 mai 1815, le maréchal de camp G. Eberlé lui ordonna de se rendre à Briançon le 30 mai au plus tard pour se présenter au Commissaire chargé d'organiser le bataillon de vieux soldats français qui devait être dirigé vers différentes places fortes. Parti de Gap le 29 mai, il était à Briançon le 31 ; mais, en suite des événements qui se produisirent, il fut renvoyé le 14 juin.

Nommé maire de Sigoyer par arrêté du préfet des Hautes-Alpes du 19 novembre 1834, il remplit ces fonctions avec beaucoup de soin et de dévouement. Il mourut à Sigoyer le 9 novembre 1852, dans sa quatre-vingt-unième année.

Esprit méthodique et soigneux, il avait conservé tous les documents concernant sa carrière militaire ; c'est d'après ces documents (nominations, feuilles de route, etc.), que

Digitized by Google

nous avons établi sa biographie. Il avait, d'ailleurs, écrit lui-même un récit de ses campagnes; ce récit fut prêté par son fils à un ami, vers 1860, et malheureusement n'a pas été retrouvé. Avec ces documents se trouvent les vingt-deux lettres que nous allons analyser. Quatre de ces lettres lui furent adressées par Moïse Vigevena, de Livourne, une par Ange Cantarini, neveu du précédent, seize par différents membres de la famille Mainardi, de Cavarzere, et une par Antonio Moro, de Venise.

***

Correspondance de Vigevena, Cantarini, Mainardi et Moro avec le lieutenant Nicollet. — I. — De Livourne, le 27 avril 1797, Moïse Vigevena accuse réception de lettres que Nicollet lui a envoyées de Pesaro et de Ferrare, se réjouit de l'heureuse nouvelle de la paix avec l'Empire [préliminaires de Léoben du 18 avril], reçue à Livourne, le jour même, lui exprime ses sentiments d'amitié pour lui ainsi que ceux des membres de sa famille et de divers parents (Stella qui est en villégiature à leur campagne, sa femme, sa belle-sœur veuve Pegna, Catellina, Jacob-Levi Sonsino, son neveu Canterino, Nona et son mari David Pesaro) et demande des nouvelles de leur ami Alliet.

II. — De Livourne, le 16 mai 1797, le même accuse réception d'une lettre du 2 du même mois; déclare n'avoir point reçu une autre lettre antérieure; annonce la mort de son beau-frère Pegna une heure après que Nicollet fut parti de Livourne; renouvelle ses protestations d'amitié et celles des mêmes personnes nommées dans la lettre précédente, et dit que David Pesaro, dit David Negro, a reçu la nouvelle de la mort de sa femme sans que cela lui enlève la folie qu'il a en tête; le prie de lui donner toujours de ses nouvelles.

III. — De Livourne, le 27 prairial (15 juin 1797), Ange-Coen Cantarini remercie [en français] d'une lettre du

Digitized by Google

8 prairial (27 mai); affirme que son oncle Vigevena a répondu à toutes ses lettres reçues; il a été l'interprète des sentiments de Nicollet auprès de Mme Viguevena, de sa belle-mère, de Mme Etoil, de la petite, de sa mère, de sa sentiments de Nicollet auprès de Mme Vigevena, de sa brave armée française d'Italie son connue à tout le monde et c'est vrai qu'il est presque impossible de pouvoir les raconter étant innumérable »; il proteste de son amitié sincère.

IV. — De Livourne, le 16 juillet 1797, Moïse Vigevena, par billet joint à la lettre précédente, dit avoir répondu à toutes les lettres que Nicollet lui a écrites de Trieste; envoie les salutations amicales de sa femme, de sa belle-sœur, de Stella, de Catellina; annonce qu'à la fin de juillet ils iront faire leur villégiature habituelle à Pise.

V. — De Pise, le 19 juillet 1797, le même dit avoir reçu la lettre du 22 juin par laquelle Nicollet laisse espérer son prochain retour à Livourne; il est à Pise pour sa saison de bains depuis environ vingt jours [d'après cette indication et celle de la lettre précédente, cette lettre-ci doit être du 19 *août* et non *juillet*] avec sa femme, sa belle-sœur Pegna, Catellina, et compte y rester encore vingt jours environ; Canterino avec sa femme et la sœur de Vigevena sont venus le voir à Pise la semaine précédente et sont à Porto-Ferraio; il lui envoie, ainsi qu'à l'ami Alliet, le salut cordial de toute la famille et lui exprime le vif désir de le revoir.

VI. — De Venise, le 15 juillet 1797, Laura Mainardi remercie Nicollet d'une lettre lui donnant des nouvelles de ses fils confiés à sa sagesse et à sa garde, en faveur desquels elle fait appel à sa patience; ils ont fait bon voyage; envoie les salutations cordiales de Cattina, Cecco, Andre et les Mastini; l'assure de son estime et de sa vraie amitié.

VII. — De Venise, le 18 du même mois, la même, accablée par la chaleur et beaucoup d'affaires, remercie très brièvement d'une lettre; impatiente de rentrer chez elle; exprime sa vraie estime et son désir de le revoir.

Digitized by Google

VIII. — De Cavarzere, le 20 du même mois, Marco Mainardi exprime le chagrin que lui a causé le départ de Nicollet et lui transmet une lettre arrivée peu après qu'il était parti; sa famille est arrivée, le matin même, de Venise; il promet de bien soigner le cheval de Nicollet; envoie un souvenir au capitaine de son ami et le charge de lui dire qu'il a été servi par la Jella.

IX. — De Cavarzere, le 8 thermidor an V (26 juillet 1797), Antonio Mainardi dit à Nicollet que sa lettre lui a adouci l'amertume de son départ; il n'est pas un citoyen le connaissant qui ne demande de ses nouvelles; il a emporté avec lui l'amour et l'estime de tout le pays; les membres de la municipalité sont sensibles à son souvenir; envoie les salutations cordiales de tous et ses compliments pour les capitaines Hanriot et Cortambert.

X. — De Cavarzere, le même jour, Laura Mainardi exprime ses regrets de n'avoir point vu Nicollet avant son départ; si elle avait su qu'il dût partir ce jour-là, elle serait revenue chez elle, dût-elle négliger ses intérêts et encore que la séparation lui eût été douloureuse; les qualités de Nicollet ont « enchaîné les cœurs » de toute la famille Mainardi qui espérait le garder jusqu'à ce qu'il retourne dans sa patrie; d'autres officiers se sont présentés pour avoir la chambre qu'il occupait, mais ni Marc ni elle n'y ont consenti; elle lui a procuré de la toile pour ses chemises qui seront cousues et tenues à sa disposition; Cattina et Andra ont regretté de ne pouvoir lui dire adieu et le saluent cordialement ainsi que les Mainardi, les Molini, les Ronconi, le curé et tous ceux qui le connaissent.

XI. — Du même lieu et à la même date, Giorgio Mainardi exprime son affection pour Nicollet avec le regret que sa mère et sa sœur ont éprouvé de son départ; son cheval va très bien, Laura et lui le soignent; Nicollet est attendu pour le dimanche suivant; sa mère, sa sœur, son père, Tonino et tous ceux du pays le saluent.

XII. — Le 27 juillet 1797, Lauro Mai[nardi] dit que sa mère, arrivée à quatorze heures le lendemain du départ de

Digitized by Google

Nicollet, ne voulait point croire à ce départ et que, si elle l'avait su, elle serait allée l'attendre à son passage à Chiosa; elle se mit à pleurer, disant qu'il n'y avait pas d'officier si bon et si poli que le bon citoyen Nicollet; il fait allusion à une affaire dont il lui parlera le dimanche, à sa visite attendue; promet de bien soigner son cheval.

XIII. — Le même jour, A. L. M. [certainement un membre de la famille Mainardi] remercie de deux chères et très chères lettres où Nicollet lui a témoigné l'affection d'un grand-père; parle à mots couverts d'une affaire à laquelle il le prie de ne plus faire allusion; écrit en donnant à boire à son cheval, qui est bien soigné et ne manquera de rien; pendant l'absence de son maître, seuls, lui, Giorgio et Tonino l'ont monté jusqu'à Tarsaro; salutations de toute la famille ainsi que des Molini et de Maria Mainardi; un certain Belloni veut acheter le cheval; quel prix faut-il en demander ?

XIV. — De Cavarzere, le 30 juillet 1797, Marco Mainardi a reçu la veille, par son fils Francesco, une lettre de Nicollet à qui n'étaient pas parvenues celles de Laura et des jeunes fils; les chemises et la belle valise de Nicollet sont prêtes; il le prie de faire son possible pour avoir quatre jours de permission et les passer avec eux, comme ils le désirent tous. Checco [Francesco] retournera bientôt à Venise pour siéger à la municipalité dont il a été élu membre et il ira aussitôt le voir de la part de la famille et des amis. Le commandant est un *sciabattino* (bretteur); aucun officier n'est logé chez eux et la chambre ne sera occupée par aucun autre. Son cheval est gras, mais personne ne le monte que ceux qu'il a autorisés à le faire. Salutations et assurance d'amitiés et bon souvenir de Laura, Checco, Cattina, Tonino, Andrea, Zanneto, les Ronconi et tous.

XV. — Du même lieu, le 13 thermidor (31 juillet 1797), « cinquième année de ta liberté et la première de la mienne », Francesco Mainardi, très occupé, envoie à la hâte à Nicollet l'assurance de son amitié « solide et constante jusqu'à la mort »; il a été élu par la municipalité de

Digitized by Google

Cavarzere représentant du peuple à la municipalité de Venise : « puissent mes forces répondre au vrai patriotisme qui m'anime ! »

XVI. — Du même lieu, le 15 août 1797, Marco Mainardi dit que, depuis le retour de Tonino, qui a laissé Nicollet malade, toute la famille est très inquiète de sa santé, n'en ayant plus reçu de nouvelles. Le prix offert pour son cheval ne convient pas, car avec 300 livres on ne pourrait en acheter un meilleur ; mais il s'en rapporte à la décision de Nicollet. Tonino retourne le voir le jour même, car il va tâcher de faire exempter la commune d'une seconde compagnie qu'on veut leur envoyer ; pas de place pour les soldats, pas de logements pour les officiers. Salutations de tous les siens et des amis.

XVII. — Du même lieu, le 10 septembre 1797, Laura Soffoleo-Mainardi a reçu la lettre par laquelle Nicollet donne des nouvelles de son voyage et de sa santé ; elle souffre privée de sa bonne compagnie et le sachant malade ; elle écrira à l'ami Nari et lui fera connaître les désirs de Nicollet. Elle s'imagine le bon accueil de Checco, connaissant son bon cœur et son savoir pour distinguer le mérite des personnes. Cavarzere se trouve sans Français, on ne sait pourquoi, mais tout y va bien et le pays est tranquille. Marco, Zorzi lui écrivent aussi [ces lettres n'ont pas été conservées], et Cattina, Tonino et Andra avec les Roconi, les Mainardi et les autres amis le saluent ; elle le charge de salutations courtoises pour Bérard et les autres officiers.

XVIII. — Du même lieu, le 14 du même mois, Laura Mainardi exprime son déplaisir de savoir que Nicollet ne peut sortir et lui souhaite plus de prudence pour qu'il n'enfreigne pas les règlements ; elle se félicite de le savoir bien logé et espère que les personnes chez lesquelles il est le traiteront de mieux en mieux quand elles connaîtront ses qualités. Elle le salue de la part de Cattina, qui doit se marier la semaine suivante, d'Andrea, des Roconi et des Mainardi. « Les bonnes nouvelles de la France font espérer la paix ; Dieu le veuille ! »

Digitized by Google

XIX. — Du même lieu, le 21 du même mois, la même a reçu par son fils Checco la lettre de Nicollet. C'est le jour du mariage de Cattina, qui a reçu aussi une lettre de Nicollet, mais renvoie à un autre jour sa réponse et le remercie; regrets de se séparer d'une fille si obéissante envers ses parents; pas reçu de lettres de l'officier Abel qu'il le charge de saluer, ainsi que Ario et Bérard.

XX. — Même jour, Marco Mainardi annonce l'arrivée de Checco, avec sa Novizza et sa femme, lequel lui a remis une lettre de Nicollet avec un billet pour Cattina, qui doit se marier le soir. Checco, dispensé de ses fonctions pour peu de temps, retournera bientôt à Venise et fera ses efforts pour que Nicollet ne souffre plus et soit libre. Peut-être, délivré, il retournera dans sa patrie, à cause de la paix prochaine qu'on attend. Pas de nouvelles d'Abel qui ne l'aura pas oublié, croit-il, mais dont la lettre aura eu le sort habituel; ne sachant où il est, il ne lui écrit pas. Salutations de toute la famille et du docteur Battista, qui a écrit la veille à Nicollet. Salutations pour Ario. Le cheval de Nicollet est en bon état.

XXI. — De Cavarzere, le 1er vendémiaire « 1re année de la liberté italienne », B[attista] Mainardi a recommandé Nicollet à un ami qui parlera en sa faveur au général « Baraguay d'Hiliey »; il a dit un mot pour lui, avant de partir, au commandant Rambaud, mais celui-ci a répondu que l'avenir de Nicollet dépendait du général divisionnaire.

XXII. — De Venise, le 23 septembre 1797, Antonio Moro, reconnaissant des sentiments que Nicollet lui a témoignés, le prie de lui écrire en quelque lieu qu'il aille et promet de lui répondre en raison de l'amitié qu'il a pour lui; il se met à sa disposition pour tout ce qu'il peut faire en sa faveur et lui rappelle sa promesse de revenir le retrouver à Venise. Salutations de Cécile, de sa femme et de ses frères, ainsi que de Claire et Perine.

Digitized by Google

⁂

Certainement, ce qui se dégage surtout de cette correspondance, c'est l'impression d'une amitié sincère pour le lieutenant Nicollet personnellement, mais on y voit aussi ça et là des témoignages de sympathie à l'égard d'autres officiers, d'admiration pour l'armée française et pour son œuvre, l'organisation de la République dans les régions délivrées de la domination autrichienne.

Cette action libératrice de la France en faveur de la Haute Italie s'est encore exercée depuis en d'autres occasions. Reconnaissante de ces bienfaits, notre sœur latine, malgré tous les efforts de l'Allemagne et de l'Autriche, ses alliées d'hier, n'a pas hésité à se ranger aux côtés de la France dans la longue et terrible guerre que nous subissons pour défendre la civilisation et la liberté, ce précieux héritage que nous ont légué nos aïeux et pour lequel ils ont généreusement versé leur sang. Puissent nos efforts communs être bientôt couronnés d'un plein succès !

Aix-en-Provence, le 29 octobre 1913 et le 11 mars 1917.

F.-N. NICOLLET,

Professeur agrégé au Lycée Mignet,
Secrétaire général de la Société d'Etudes Provençales.

Digitized by Google

AU VAINQUEUR DE LA MARNE

Quand ils reviendront...

Vibrez, cloches de Notre-Dame,
battez tambours, sonnez clairons,
et que ta voix puissante acclame,
Peuple, ceux qui viennent des fronts.

Regardez. Les voilà qui passent !
Les femmes disent : qu'ils sont grands !
Les voûtes des arcs sont trop basses :
exhaussez-les pour ces géants.

Au son des marches triomphales,
comme des ailes, nos drapeaux,
troués, effrangés par les balles,
planent, plus sacrés et plus beaux,

sur ces guerriers épris de gloire,
de Justice et d'Humanité,
à qui le burin de l'Histoire
réserve l'Immortalité.

Comme le héros de l'Attique,
comme Bayard et Duguesclin,
comme tous nos soldats d'Afrique,
de l'Indo-Chine et du Tonkin,

Digitized by Google

Comme les grognards de l'Empire,
prenant Berlin, tambours battants,
l'Univers entier les admire;
car nos poilus sont des vaillants.

Ils sont vainqueurs de l'Allemagne.
Le Kaiser, ce fou couronné,
hypnotisé par Charlemagne,
comme un fauve, ils l'ont enchaîné.

Il voulait bloquer l'Angleterre
au moyen de ses Zeppelins,
et de sa flotte légendaire...
Le bluff est de mode à Berlin.

Il voyait, aux Champs Elysées,
coiffé du casque de Mangin,
défiler ses grandes armées.
Le Kronprinz même, chez Voisin,

avait loué toutes les tables,
pour son fringant Etat-Major,
avec des menus délectables...
Les garçons l'attendent encor.

Il espérait, quelle folie !
que, par son vieux Dieu soutenu,
il ferait de la Germanie
le centre du monde connu.

Son bon vieux Dieu ! métis étrange,
chrétien, chinois et musulman,
est une trouvaille. Il en change
suivant les besoins du moment.

Ses Intellectuels barbares
écrivaillaient et coassaient
comme grenouilles dans les mares,
et doctoralement disaient :

Digitized by Google

que ses soldats, (tas de vandales !)
pouvaient, en étant triomphants,
incendier les Cathédrales,
et couper les mains aux enfants.

Alors il excita ses fauves.
« Comme vos grands aïeux, jadis,
« rendez toutes les plaines chauves
« de nos frontières à Paris.

« Si cette fière capitale
« veut résister, détruisez-la,
« et n'y laissez dalle sur dalle :
« qu'on dise, un jour, Paris fut là.

« De Thor, le maître du tonnerre,
« vous avez le marteau de fer,
« frappez la France sur la terre,
« et l'Angleterre sur la mer.

Pendant ce temps, les Peuples neutres,
qui voulaient éviter les coups,
se tenaient cois comme des pleutres,
et faisaient à tous les yeux doux.

*
**

Mais notre Joffre dit : « En chasse,
« Hardi les gars ! sus au Germain !
« Notre terre en sera plus grasse
« pour les semailles de demain.

« Je vous connais et je vous aime,
« car nul ne peut vous égaler.
« Voici l'ordre : l'heure est suprême !
« Mourir plutôt que reculer.

Digitized by Google

« Votre mission est divine.
« Comme à Valmy, comme à Poitiers,
« comme dans les champs de Bouvines,
« poilus, qui nous émerveillez

« par votre courage héroïque,
« boutez dehors tous ces Teutons
« dont l'odeur caractéristique
« empuantirait nos maisons.

« Balayez cette race immonde,
« tous ces apaches camouflés,
« posant pour les hommes du monde,
« et qui ne sont que des valets.

Lors, comme au vent vole le sable,
comme le jour chasse la nuit,
sous une ruée effroyable,
les hordes barbares ont fui.

Prends ton parti, mon vieux Guillaume,
Tout ton grand rêve est terminé.
Tu croyais être le surhomme;
tu ne fus qu'un halluciné.

Nous prendrons, par droit de conquête,
toute la frontière du Rhin.
Allons, Kaiser, courbe la tête,
rentre ton cygne, Lohengrin !

Cesse tes airs de matamore,
remets ton grand sabre au fourreau.
Si tu le brandissais encore,
tu n'effraierais plus que Pierrot.

A Charles, qui n'est point à l'aise,
fort prudemment on laissera
le trône, disons mieux la chaise,
que François-Joseph lui légua.

Digitized by Google

Et Ferdinand, le tsar Bulgare !
On lui proposera, dit-on,
une place de chef de gare
dans quelque chef-lieu de canton.

Pour le Sultan, la chose est sûre
tout cela finira très mal.
Comment ? (moi j'en fais la gageure)
c'est par le pal fondamental.

Quant à Constantin, cet Ulysse,
qui voulut nous tromper, par Zeus !
on l'enverra, dans la police,
à Bade, surveiller les jeux.

*
**

Vibrez, cloches de Notre-Dame,
battez tambours, sonnez clairons,
et que ta voix puissante acclame,
Peuple, ceux qui viennent des fronts.

Regardez. Les voilà qui passent.
Les femmes disent : qu'ils sont grands !
Les voûtes des arcs sont trop basses :
exhaussez-les pour ces géants.

Ils ont aux yeux cette lumière
qu'on constate chez les héros,
émanant de l'ardeur guerrière,
Comme ils sont beaux !

Grâce aux vertus de notre race,
ils imposèrent à leurs corps
les longs efforts que rien ne lasse.
Comme ils sont forts !

Digitized by Google

Ils ont eu le respect des femmes,
du faible, horreur des trahisons.
Le bien se reflète en leurs âmes.
Comme ils sont bons !

A tes fils morts, France vaillante,
donne de glorieux tombeaux.
Ecoute. C'est leur voix qui chante
encore aux plis de nos drapeaux.

Que l'Univers entier les pleure;
car ils ont répandu leur sang
pour qu'éternellement, la Justice demeure,
les Peuples en chemin, le Guide éblouissant.

Aix, le 2 mai 1917.

Paul GUERIN-LONG.

Digitized by Google

HISTOIRE RELIGIEUSE [1]

DE TRESCLÉOUX

Par M. l'abbé ACHARD

CHAPITRE Ier

Fondation du Prieuré
Etat de l'Eglise de Trescléoux
avant la Réforme

L'Eglise de Trescléoux n'entre dans l'histoire que vers 1075. Aucun document antérieur n'a pu se faire jour à travers cette décadence religieuse qui précéda l'organisation féodale. Mais, au XIe siècle, sous l'influence clunisienne [2], seigneurs et évêques se prirent à favoriser, par des donations en rentes et en terres, l'efflorescence chrétienne qui se produisait partout; alors Ripert Géraldi, de concert avec son frère Ripert, évêque dépossédé du siège de

[1] L' « Histoire Seigneuriale de Trescléoux » a paru dans le *Bulletin de la Soc. d'Et.*, 1910, pp. 190-220.

[2] « Une germination monastique se produisit alors partout à la fois. Des évêques et des seigneurs offraient à une abbaye une église et des biens; autour du sanctuaire et sur le domaine, l'abbé établissait une colonie de moines. C'étaient ses sujets. L'église, les terres et les revenus appartenaient à sa maison; les religieux étaient parfois de son abbaye. Il nommait leur prieur, et il contrôlait son administration. Les maisons dépendantes reçurent le nom de prieurés. » (Dom Besse, *L'Abbaye de Cluny*, dans *Revue Française*, 7e année, n° 44.)

Digitized by Google

Gap comme simoniaque [1], s'empressa de fonder un Prieuré dans ses domaines.

Le 21 août 1075, il fit don à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille des églises de Sainte-Marie et de Saint-Victor, alors existantes dans le terroir de Trescléoux, avec tout ce qui avait appartenu au prêtre Pons, plus un droit de pêche dans la rivière de Blaisance et la faculté de bâtir un moulin sur ses rives [2]. En retour de cette donation, l'abbaye devait établir dans la paroisse un monastère *in quo monachi habitent, psalmodias celebrent, sacrificium offerant, pauperes recreent, peregrinos suscipiant* [3].

Le prêtre Pons Adalbarti ratifia lui-même cet acte par une donation personnelle à Bernard, abbé de Saint-Victor, de tout ce qu'il pouvait posséder sur le territoire de Trescléoux [4].

Quatre ans plus tard, le 4 juillet 1079, le pape Grégoire VII confirma, par une bulle, la *cella* de Saint-Clément à l'abbaye de Saint-Victor : le prieuré, en tant que monastère, existait donc bien dès cette époque [5].

Bientôt de nouvelles donations viennent accroître le domaine du Prieuré : le 11 octobre 1094, Ripert et Odila, sa femme, Guillaume, Pons et Ségura, ses enfants, concèdent au nouvel abbé de Saint-Victor, Ricard, une condamine, avec les arbres qui s'y trouvent, confrontant le torrent qui descend de Saint-Clément, le cimetière et le monastère de Sainte-Marie [6]. Toutes ces donations sont

[1] Sans l'affirmer d'une façon absolue, on a beaucoup de raisons pour présumer que ces deux Ripert étaient frères. Cf. *Bull. Soc. Et. H.-A.*, 1910, pp. 191-192.

[2] Cf. *Hist. Seign. de Trescléoux.*

[3] Cart. de Saint-Victor, n° 731, t. II, p. 74.

[4] *Ibid.*, pp. 74 et 76.

[5] *Ibid.*, n° 843, t. II, p. 218.

[6] Arch. dép, Bouches-du-Rhône, G. 302 et H. 63. — J. Roman. *Tabl. Hist. des Hautes-Alpes*, p. 8. Les témoins de cet acte sont : Girard de Padernas, Guillaume de Urel, Bermond et Bertrand d'Arzeliers.

Digitized by Google

successivement confirmées par Pascal II, le 23 avril 1113[1], puis par Innocent II, le 18 juin 1135 et par Eugène III, le 5 juin 1150[2].

Jusque là, l'autorité diocésaine n'avait pris aucune part à cette fondation du prieuré, car les grands ordres, comme celui de Saint-Victor, dépendaient directement du Saint-Siège. Mais, le 21 mars 1115, Léger II, évêque de Gap, de l'agrément des chanoines de sa cathédrale, se dessaisit en faveur de ladite abbaye des églises de Sainte-Marie, Saint-Clément et Saint-Michel de Trescléoux, avec leurs droits et leurs dimes, sous la cense de cinq sols[3].

C'est une de ces trois églises, celle de Sainte-Marie, élevée en avant du village, sur un plateau dominant tous les alentours, qui servit de vocable au prieuré sous le nom de Notre-Dame-de-Belvezer, ou Bellevue; et c'est près de cette église qu'était construit le monastère. A sa gauche, vers le nord, se déroulait en hémicycle le domaine du monastère; à sa droite, du côté du midi, s'étendait jusqu'aux rives de Blaisance le riche patrimoine du prieuré.

Les biens de l'église de Trescléoux comprenaient :

1° les possessions du prieuré, à savoir : un domaine de terre et pré dans le terroir appelé Notre-Dame-de-Bellevue, tenant ladite terre de dix-neuf charges et trois éminées semence, et ledit pré une faucherée; plus une condamine tenant trois éminées en semence;

2° les terres de cure, qui tombent entre les mains du

[1] Cart. Saint-Victor, t. II, p. 234. — *Tabl. Hist. des H.-A.*, p. 13.

[2] Cart. Saint-Victor, t. II, pp. 220 et 240. — De son côté, Charles de Provence, ayant juridiction sur la châtellenie de Trescléoux, confirma, le 5 décembre 1264, les donations du prieuré de Trescléoux faites à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. (Arch. dép. Bouches-du-Rhône, anc. inv. de Saint-Victor, p. 431. — *Tabl. Hist. H.-A.*, p. 98.)

[3] Ces trois églises sont aujourd'hui complètement détruites : celle de Saint-Michel était située à l'entrée du village le long du torrent de Saint-Michel; celle de Saint-Clément se trouvait bâtie au milieu du cimetière catholique actuel dit de Saint-Clément; celle de Notre-Dame-de-Bellevue s'élevait sur le plateau qui porte le nom de Serre-la-Chapelle.

Digitized by Google

prieur à cause de la portion congrue qu'il fait au sieur curé, à savoir : *a*) un coin de vigne au Villars, tenant une fossoyrée et demie, et en semence un civayer et demi ; *b*) une terre audit quartier, d'une éminée ; *c*) une terre au Riable, tenant trois civayers et demi ; *d*) une terre et une vigne à Reboissis, tenant ladite vigne quatre fossoyrées et en tout deux éminées et demie en semence ; *e*) autre coin de terre audit quartier, tenant demi-éminée en semence ; *f*) coin de jardin tenant un quart de civayer ; *g*) autre terre, au lieu dit la Coudoutière, tenant trois éminées et demie en semence. Quant à la dîme, d'après une transaction intervenue, l'an 1278, entre le prieur et les consuls dûment autorisés par l'évêque de Gap, et reçue par Me Guillaume de Castello, le 8 septembre, elle se percevait à raison du « dixain pris en hiver et détrait la semence » pour les grains, et au trentième pour chanvre, agneaux et vendanges [1].

Après ce vif éclat jeté par l'église de Trescléoux, son histoire rentre de nouveau dans l'ombre pendant plusieurs siècles, laissant au temps le soin d'accomplir sans bruit la dispersion des moines et d'effriter les murailles de leur couvent. De loin en loin seulement, ce silence est interrompu par le compte rendu de quelque prise de possession, reconnaissance ou contrat [2].

La visite pastorale de Gabriel de Clermont, faite en 1551, nous renseigne sur l'état religieux de Trescléoux à la veille de la Réforme. Le monastère est depuis longtemps désert. La seule église ouverte au culte est celle de Notre-Dame-de-Bellevue. Les abbés de Saint-Victor conservent le droit de nommer le prieur, qui est tout à la fois collateur de la cure et décimateur de la paroisse. Le service religieux

[1] Arch. dép. de l'Isère. (Invent. des pays étrangers : Vaucluse. E. nos 16 et 17). — Après la Réforme, la dime se perçut pour les grains à la quote dix-huitième.

[2] En 1337, reconnaissance reçue par Isnard Ravoux, prieur de Trescléoux, de la part des habitants qui possédaient des propriétés sous sa directe. (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, H. 265.) En 1345, Reconnaissance diverses... (*Ibid.*, H. 284.)

Digitized by Google

est assuré par un « prêtre-vicaire » moyennant une portion congrue de 250 livres.

Arrivant à Trescléoux le 3 juillet, l'évêque trouve « Gaspard Sclappon, prêtre-vicaire dudit lieu espuis 13 mois dernièrement passés et en çà, et Jean Ressegaire, prêtre dudit lieu », qui lui disent que « les parrochiens sont très bons chrétiens, allant à l'église, ouyant la messe, se confessant, communiant, et faisant aultres actes de bons chrétiens ». De leur côté, André Jullien, bayle, Vincent Seguin et Esprit Estienne, consuls, Mylhois François, particulier, déposent sous serment « que les prebtres dudit lieu sont gens de bonne vie et servent à l'église honnestement, l'ung comme vicaire, l'autre comme aultre prebtre demeurant audit lieu sans avoir aucune charge... ; qu'il y a un prieuré dépendant de Saint-Victor de Marseille, qui vaut 400 à 500 florins... ; que le prieur commenditaire se contente de faire dire une messe basse le dimanche à une église rurale, sise à environ un demi-quart de lieue du village, laquelle église est mal réparée... » Les intéressés demandent « que ledit prieur, attendus lesdits revenus, leur fasse dire grand'messe et vespres toutes les dimanches et festes solempnelles, qu'il tienne allumée la lampe devant le *Corpus Domini,* et leur accorde un prélicateur de Carême, pour ce qu'il n'y a qu'un vicaire qui ne peult faire l'office tout seul ». Ils demandent aussi que « le prieur contribue aux réparations de l'église, tant pour le présent que pour l'avenir, qu'elle soit pavée, blanchie dessoubs le perpétaire en bas, et vitrée... » [1] Lors de cette visite furent tonsurés trois clercs, dont deux de Trescléoux.

[1] Arch. dép. des H.-A., G. 1539.

Digitized by Google

CHAPITRE II

La Réforme. — Visite de Paparin de Chaumont Le culte protestant

Avant que les prescriptions épiscopales fussent exécutées, éclata la Réforme. Entraînée par l'exemple de son seigneur, le Prince d'Orange[1], la population, en majeure partie, abdiqua les croyances de ses ancêtres; sur près de six cents habitants que comptait alors la paroisse, à peine une centaine demeura-t-elle fidèle à l'Eglise romaine.

Forts de leur nombre, les Réformés s'approprient les fruits des bénéfices ecclésiastiques, chassent le curé, achèvent de ruiner le monastère et les églises. Balthazar Autard de Bragard, d'Orpierre, s'adjuge le prieuré[2]. Un certain nombre de catholiques doivent fuir les sévices des religionnaires; aussitôt, leurs biens sont surtaxés, puis vendus pour cause d'arriérés de tailles au profit des notables protestants qui trouvent ainsi l'occasion d'agrandir leurs domaines à peu de frais. Et si, plus tard, ces émigrés, ou leurs hoirs, purent recouvrer quelques parcelles de leurs anciens patrimoines, ce ne fut qu'après l'Edit de paix, et à la suite de longs procès.

Un instant désemparé par la tempête, le petit troupeau resté fidèle au catholicisme se ressaisit bien vite. Les catholiques n'ont plus ni chapelle ni prêtre. Comme aux premiers âges de l'Eglise, un modeste réduit leur suffit, et c'est là que, pendant plus d'un demi-siècle, devant un christ mutilé et quelques images retirées des décombres, on les voit se réunir pour prier Dieu à la façon de leurs pères.

Aussitôt après la signature de l'Edit de Nantes, Paparin

[1] La baronnie d'Orpierre et Trescléoux était sous la directe du Prince d'Orange.

[2] C'est après la prise de Gap (1562) que le prieuré de Trescléoux passe aux mains de Balthazar Autard de Bragard.

Digitized by Google

de Chaumont[1] entreprend la visite générale de son diocèse, « ayant extrême regret que la malice des guerres ait empesché que plus tôt il n'ait pu faire son devoir ».

Le 23 juin 1599, après un long détour dans les vallées de l'Oulle et de la Méouge, l'évêque arrive à Lagrand[2]. De là, il députe à Trescléoux son vicaire official, François Surius, prêtre et curé de La Beaume-lez-Sisteron, « lequel, s'estant rendu au village, apprend de la bouche de Balthasar Julien, Antoine Argellery et autres particuliers catholiques, que leurs bayle, consuls et la pluspart des habitants sont de la religion prétendue réformée ». On procède ensuite à la visite des lieux : « L'église paroissiale, fondée sous le titre de Saint-Michel, est toute par terre, n'y ayant rien d'entier ». De loin, on fait voir au vicaire official « l'église Nostre-Dame, jugnant le cimetière, qui est en assez bon estat et ne coustera guère à rabiller ».

Cette visite sommaire faite, Messire Surius leur donne rendez-vous pour le lendemain à Lagrand, par-devant l'évêque « ensemble tous les catholiques que voudront recevoir le saint sacrement de confirmation ». Le lendemain donc, « feste de Monsieur Saint-Jean-Baptiste », comparurent Balthasar Julien, Antoine Argellery et Pierre Faure, particuliers de Trescléoux, « lesquels ont remonstré que si la pluspart des habitants sont de la religion prétendue réformée, toutesfois il y a encore, par la grâce de Dieu, beaucoup de catholiques audit lieu, qui sont grandement scandalisés et désireraient d'avoir le service divin et

[1] Evêque de Gap (1572-1600).

[2] Cette visite ne se fit pas sans de pénibles incidents, surtout dans le bas Gapençais. A Veynes (19 mai 1599), la plupart des habitants refusent de reconnaître sa juridiction, et 47 d'entre eux signent une protestation de ce qu'il a fait combler une fosse, au moment où l'on allait enterrer, dans le cimetière catholique, le corps d'un de leurs coreligionnaires, André Lambert, qui le jour de l'Ascension, en travaillant, « se rompit le col ». — A Serres (27 mai), le châtelain et les consuls, tous protestants, lui interdisent l'entrée de la ville et l'évêque peut seulement voir les fidèles, venus nombreux recevoir les sacrements, près de la porte « au logis du Daulphin ». (Arch. dép. des H.-A., G. 779.)

Digitized by Google

l'administration aux saints sacrements ainsi qu'ils avaient accoustumé ». L'église Saint-Michel, c'est vrai, est « toute ruynée » ; mais celle de Notre-Dame pourrait être encore réparée sans trop de frais ; « et mesme elle serait déjà mise en estat, si le prieur y eust voulu employer ce qu'il a dépensé pour entretenir le diacre protestant audit lieu... Remonstrant aussi que les consuls et habitants qui sont de la religion prétendue réformée ont vendu et aliéné les terres, prés, vignes et jardin appartenant à la cure d'église. Au moyen de quoy, requièrent que lesdites terres soient rendues à ladite cure ainsi qu'elles souloient estre, ou bien que ceux qui les tiennent monstrent les titres par lesquels ils les possèdent. »

Sur cet exposé, Paparin de Chaumont décide : 1° « que le service divin sera remis au lieu de Trescléoux et qu'il y sera establi un curé capable et par lui approuvé, attendu la corruption de ceux de la Religion prétendue réformée, pour conserver les bons catholiques et réfuter les autres ; lequel curé sera bien portionné, autrement Mgr y pourvoira en le portionnant aux despens du prieur... » 2° « que l'église Nostre-Dame estant la plus aisée à rabiller et plus proche du cimetière, tiendra lieu d'église paroissiale soubs le mesme titre de Nostre-Dame et de Saint-Michel ; laquelle église sera couverte et réparée, bien fermée ainsi que s'appartient ; l'autel y sera dressé avec un tapis honneste pour le couvrir... » 3° « pour la célébration du divin service, y sera fait une croix d'alchimie[1] de deux escus,

[1] Ce mot ne désigne point, bien entendu, la science demi-occulte que le moyen-âge, du IX^e^ siècle à la Renaissance, avait poursuivie en recherchant la pierre philosophale et la transmutation des métaux. Il ne s'agit pas davantage des procédés modernes de galvanoplastie, mais des applications, pratiquées depuis les temps les plus lointains, de l'alliage, qui est une véritable combinaison chimique des métaux par la fusion. Les formules métallurgiques de la fin du XVI^e^ siècle nous sont peu connues, malgré la publication, en 1546, du *De re metallica*, de Georges Landmann, dit Agricola. La croix de Trescléoux était peut-être un alliage de zinc et de cuivre, comme notre laiton, ou un alliage d'étain et d'antimoine, du genre dit métal anglais. Nous trouverons ci-après la même croix encore prescrite treize ans plus tard, lors de la visite de Salomon du Serre.

Digitized by Google

un calice d'argent d'un escu, une chasuble, deux aubes, trois nappes, deux petits chandeliers de cuyvre, deux paires de corporaux, des vinagières [1], un missel et baptistère... le tout aux despens dudit prieur, auquel sont faites inhibitions et défenses, à peine d'excommunication et de privation de bénéfices, de par cy-après bailler aulcune chose au ministre qui prêche audit lieu ou au diacre; ains, s'opposer de tout son pouvoir, et, par sa bonne vie exemplaire et doctrine, entretenir ceux de la Religion catholique, qui, par la grâce de Dieu, sont demeurés fermes, constants et fidèles... Tout ce que dessus sera fait dans six mois prochains, à peine d'excommunication et cent escus d'amende applicables aux œuvres pies [2]... »

Les réclamations de Paparin de Chaumont devaient rester longtemps stériles, car les protestants acceptaient surtout de l'Edit de Nantes ce qui était à leur avantage. Ils n'avaient pas attendu ce traité de paix pour établir une école et un temple calviniste. Le temple existait déjà en 1591, date à laquelle les livres consulaires mentionnent d'importantes dépenses qui y sont affectées: « 63 quintaux de gyps » sont fournis par Claude Nicolas, au prix de 10 florins 6 sols; 20 florins sont employés à l'achat de « parnes, taules et clous pour les portes et fenêtres »; plus une « sarrure » payée 5 florins ½, à laquelle ils font accommoder une clef par Jacques Rapelin, d'Orpierre : 7 sols. Jean Ressegaire est le « prixfaiteur » de ces travaux et reçoit de ce chef 26 florins.

Trescléoux, néanmoins, n'a pas de pasteur résidant; son église n'est qu'une annexe de celle d'Orpierre [3], moyennant

[1] Burettes.

[2] Archives dép. des H.-A., G. 781, p. 564.

[3] D'après l' « Etat des biens du consistoire de Trescléoux », dressé par l'ancien syndic, David Seguin, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, l'église protestante de Trescléoux aurait été pendant quelques temps annexée à celle de Laragne; et, de fait, le Livre consulaire de 1624 cite « une réponse portée à M. Bragard touchant l'entretien de M. Manuel, pasteur de Laragne ». L'église protestante de Trescléoux ne jouit de l'exercice réel, avec pasteur résidant, que vers la moitié du XVII[e] siècle. (*Arch. dép. des H.-A.*, série *H supplément*, n° 394.)

Digitized by Google

une certaine redevance annuelle perçue par les Messieurs du Consistoire. Aussi, de temps en temps, voit-on partir quelque particulier s'en allant « quérir M. le Ministre » pour dire le prêche ou administrer les sacrements; en décembre 1600, la communauté doit même verser « deux sols » à Gaspard Ressegaire, qui a fourni un pot de vin pour la cène. A chaque changement de pasteur, les consuls de Trescléoux sont obligés d'aller s'entendre avec « Messieurs du Consistoire d'Orpierre pour l'entretènement de M. le Ministre », et parfois, le marché conclu, ils dépensent, aux frais de la communauté, « 6 sols 2 deniers pour leur boire » [1].

Les premiers pasteurs qui desservirent Orpierre et Trescléoux, avec résidence à Orpierre, sont : Hugues Mathieu (1586-1591), François du Jarry (1593-1600), Jean-Antoine Javel (1600-1605), Josias Montagne (1607-1612) [2].

Pour suppléer le ministre dans les églises annexes, il y avait un « diacre », chargé tout à la fois de dire la prière et de tenir l'école. Les premiers diacres calvinistes de l'église de Trescléoux sont : Marc Ginisty (1592-1596), qui mourut dans ses fonctions; sa veuve, moyennant une éminée froment, laissa une petite clochette pour sonner la prière [3]; Barthélemy Richard, de Lazer (1596-1598); Messire Jean Chastaing, d'Ongles en Provence, qui quitta le village en 1601 pour aller instruire la jeunesse d'Aigues-mortes en Languedoc; Mathieu Michel, de Château-Dauphin d'Embrun, dont font mention les papiers communaux

[1] Arch. comm. de Trescléoux. Livres consulaires de 1600, 1603, 1612.

[2] Hugues *Mathieu*, natif de Genève, pasteur d'Orpierre et Trescléoux (1586-1591); puis, de Gap (1591-1592); d'Embrun (1600-1622); de Chorges (1622-1623).

François *Du Jarry*, d'Orpierre passe à Château-Dauphin. Le synode de Tonneins le condamne à restituer 10 fl. à cette paroisse. Il meurt à Meyrueis (Nimes) le 2 octobre 1617.

Jean-Antoine *Javel*, d'Orpierre passe à Corps (1605-1616), à Arvieux et Château-Queyras (1616-1617), à Quint (1617-1630).

Josias *Montagne*, fut déposé par le synode de Tonneins en 1614 et passa au catholicisme.

[3] Arch. comm. de Trescléoux. Livr. cons. 1600.

Digitized by Google

en 1610; Meyer, nommé le 30 septembre 1611; M. Aubert, diacre, faisant la prière avec 25 écus d'appointements (1613)[1].

CHAPITRE III

Rétablissement du culte catholique
Biens de la cure
Visite de Charles Salomon du Serre
Conflit entre Louis Pin et Pierre Mirande

Le 30 novembre 1604, Esprit Hugues[2], ancien sacriste, un instant même prieur de Lagrand, est nommé curé de Méreuil avec binage de la paroisse de Trescléoux.

Les particuliers qui s'étaient adjugé les biens de la cure pressentent que le rétablissement du culte leur imposera une restitution prochaine. Aussi, le 8 juin 1606, en présence de Jean Albert, châtelain; Claude Nicoulas et Louis Rességaire, consuls; Guilhem Faure Labric, Pierre Gontard, Pierre Taxil, Jean Rességaire, à feu Jaumes, conseillers agissant tant en leur nom qu'au nom de la communauté, Messire Esprit Hugues consent-il à un accord, qui, certes, n'est pas au détriment des détenteurs. La communauté lui concède une indemnité de 10 écus valant 30 livres; et, moyennant cette somme, « le sieur curé *afficte* (cède à titre de bail) en faveur des consuls et communauté de Trescléoux tous les biens fonds et propriétés qu'il posséde au terroir dudit lieu, consistant en prés, terres, vignes et jardin, sous la cense d'un sol tournoy payable chaque année à la fête de la Toussaint, avec pouvoir aux consuls et à la communauté de les tenir, jouir et

[1] *Ibid.* Liv. cons. divers.

[2] Fils de François Hugues, de Lagrand, fut tonsuré dans l'église de Sainte-Claire de Sisteron le 21 décembre 1577; prieur de Lagrand en 1598; curé de Méreuil et Trescléoux (1604-1608).

Digitized by Google

posséder ès maintenant comme leur chose propre... se dévestissant ledit curé desdits fonds... le tout sous le bon plaisir de Notre Saint-Père le Pape... » [1]

Mais le curé n'est pas le vrai propriétaire de ces fonds. C'est pourquoi, le 12 septembre 1606, à la requête d'Etienne de Vincent, docteur en droit, juge des baronnies d'Orpierre et Trescléoux, et en vertu de lettres émanées du bailliage de Gap dûment signées le 18 août précédent, on saisit et séquestre entre les mains des consuls les fruits des terres de la cure, notamment : « le blé froment de la terre sise sous la Blache; plus la terre du Riable, pleine de blé, *transailles*; *item* la terre de la Couche remplie de froment; *item* la terre de Prayrient, autrefois chemin, pleine de *transailles*... », et plusieurs autres. Le tout remis « présentement aux mains des consuls, à sept heures du matin », avec injonction de veiller sur les fruits et vendanges [2].

Vainement, pour faire opposition à ce séquestre, les particuliers font-ils ratifier l'acte d'affictement, d'abord par la communauté réunie en assemblée générale le 1er octobre 1606, puis par le curé le lendemain. L'affaire n'en est pas moins portée devant le Parlement de Grenoble, et, en attendant l'arrêt de la Cour, le service paroissial continue d'être assuré d'une façon très irrégulière, par voie de binage du curé de Méreuil, qui est alors François Chabanes [3].

Le 26 juillet 1612, Trescléoux reçoit la visite pastorale de Charles Salomon du Serre [4]. Le début du procès-verbal

[1] « Fait à Méreuil, au lieu de la Peyrouse, en la maison de François Nicoulas; témoins: Pierre Nicoulas, tailleur d'habits à Méreuil, et Claude Masson, de Saléon. Pierre Abert, notaire à Orpierre. » (Arch. comm. de Trescléoux, 1606.)

[2] Arch. comm. de Trescléoux. « Coppie aux consuls ». 1606.

[3] Mis en possession le 23 fév. 1608. Les arch. comm. font mention de lui en octobre 1610, comme ayant payé la somme de 2 l. 14 s. au receveur des décimes du diocèse de Gap, en qualité de curé desservant Trescléoux.

[4] Evêque de Gap (1600-1637.

Digitized by Google

désigne l'église paroissiale sous les titres de Saint-Michel et Notre-Dame, puis, ces titres sont biffés et remplacés par celui de Sainte-Agathe[1]. L'évêque n'y trouve pas de curé résidant, bien qu'un titulaire semble y être nommé. Ses ordonnances portent sur les mêmes prescriptions que celles de son prédécesseur, restées sans effet, à savoir :

1° Le curé « fera actuelle résidence en son bénéfice d'ici à un mois, faute de quoi il y sera par nous promeu... sera tenu de célébrer la sainte messe tous les jours de dimanche, auquel il exhortera le peuple à piété et dévotion, ainsi qu'à l'observation des commandements de Dieu et de son Eglise, faisant les prières accoustumées et commandées par les saints Conciles et nos constitutions synodales... administrera les saints sacrements à ses paroissiens, tant au village que forestage... sera servi par un clerc suffisant et capable, tant pour les offices divins que pour sonner les cloches en cas de mauvais temps, et pour la salutation angélique à la Sainte Vierge, trois fois le jour, sçavoir : au point du jour, à midi et sur le soir... tiendra registres des baptisés ensemble de ceux qui se marieront et décèderont audit lieu, chefs de maison... fera la doctrine chrétienne à la jeunesse dans ladite église un peu advant Vespres, et, à ces fins, aura des livres nécessaires... portera ordinairement la soutane, avec le manteau au-dessus, et la couronne, et, faisant le service divin, le surplis ou rochet, avec le bonnet carré... Le tout à peine d'excommunication et dix livres d'amende pour chaque infraction, applicables en œuvres pies.

2° Avons aussi ordonné que ladite église paroichiale sera remise en bon estat, bien couverte sur sa voûte... la fenestre treslhissée de fer et de vitres, au-dessus de laquelle sera fait un clochier dans lequel sera mis une cloche du poids d'un quintal et demi... le tout dans une année, aux dépens de ceux qui prennent les dismes audit lieu pour

[1] Titre qu'elle porte encore aujourd'hui. Le procès-verbal lui-même de cette visite, ainsi que la requête des particuliers, font défaut dans le registre ; deux pages sont restées en blanc pour les recevoir ; il n'y a que les ordonnances épiscopales. (Arch. dép. des H.-A., G. 781, p. 564.)

Digitized by Google

un tiers, et de la communauté dudit lieu pour les autres deux tiers, à peyne de 50 livres pour chacun, applicables comme dessus.

3° Comme aussi ordonnons que l'autel sera remis en bon estat avec une pierre toute d'une pièce au-dessus et un rétable... où les images de sainte Agathe et autres dévots seront dépeintes, dans ledit temps, aux dépens du curé, soubs la même peyne...

4° Les fonts baptismales seront redressées et remises en bon estat, couvertes d'un couvercle de bois, garni de pointes de fer tout à l'entour afin qu'on ne se puisse asseoir au-dessus, fermées à clef et dans icelles sera mis un bassin d'airain pour y contenir l'eau du saint baptesme... Les cimetières, qui sont: l'un jugnant l'église Notre-Dame, et l'autre Saint-Clément, seront clos et fermés tout à l'entour pour empêcher que le bestail ne entre dedans... cela aux despens de ladite communauté, enjoignant au curé ne permettre que aulcung de la religion préthandue réformée soit enterré dans lesdits cimetières à peyne de 50 livres... En même temps, injonction est faite aux consuls de bailler à ceux de ladite religion un lieu séparé pour enterrer leurs morts, conformément aux édits du Roy...

5° Et pour la célébration du divin service en ladite église, avons ordonné qu'il sera fait une chasuble avec son stole et manipule de camellot ou de rouge, une aube, un amict, trois nappes, une paire de corporaux de fine toile, un voile de taffetas rouge, une croix d'alchimie, un calice et pot en estain fin, un missal... aux despens du curé, à peyne de 50 livres...

Et jusqu'à ce que le tout soit fait pour ce qui concerne ledit curé, avons ordonné et ordonnons que les fruits de ladite cure, tant des terres que pensions et autres, soient saisis entre les mains des consuls pour estre employés a ce que dessus... avec inhibition et défense de s'en vuider les mains, à peyne d'en répondre en leur propre nom... »[1]

[1] Arch. dép. des H.-A., G 781, p. 564.

Digitized by Google

Voilà de longues et sages ordonnances, mais qui devaient rester lettre morte.

L'année suivante, si Louis Pin[1], curé de Méreuil et desservant de Trescléoux, veut se procurer quelques ornements, c'est en y employant ses propres deniers, de sorte que ces ornements deviennent une cause de conflit entre lui et son successeur, Pierre Mirande[2].

En effet, peu après sa nomination faite par le vicaire général, en date du 6 avril 1614, et son installation à Trescléoux, Mirande se vit empêché de remplir son ministère. Deux de ses confrères, le curé de Serres, Autran, et celui de Méreuil, Louis Pin, ancien desservant de Trescléoux et envers qui la communauté était restée redevable d'une certaine somme, lui enlevèrent les quelques ornements que l'église pouvait posséder, alléguant entre autres raisons « ne reconnaître en rien le vicaire général ».

Il fallut en référer à l'évêque, et, le 11 juillet 1614, Charles Salomon du Serre, « par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique évêque, seigneur et comte de Gap, conseiller du Roy en son conseil d'Estat », fait commandement à Messires Autran et Pin de remettre au nouveau curé les habits et ornements d'église, afin qu'il puisse continuer le service divin, avec défense de l'y troubler sous peine d'excommunication. — Mais en vertu du même commandement, le 2 novembre par-devant Me Hugues, notaire de Lagrand, sieur Jean Provansal, au nom de tous les catholiques romains de Trescléoux, « somme, requiert et interpelle Messire Louis Pin, prêtre et curé jadis de Trescléoux, de venir recevoir la moitié de la pension qui lui est due, tant pour ses estats de service que pour avoir acheté des habits et ornements d'église, le priant de vouloir bien iceux habits et ornements remettre à Messire Pierre Mirande, faute de quoy le restant de la pension sera employé pour en acheter de nouveaux... »

[1] Curé de Méreuil et de Trescléoux jusqu'au 6 avril 1614.

[2] Curé de Trescléoux nommé le 6 avril 1614, avec résidence audit lieu.

Digitized by Google

Devant cette injonction épiscopale et cet acompte, Louis Pin se décide à rendre les ornements de l'église de Trescléoux « tels qu'ils sont mentionnés en l'acte reçu par Me Nicoulas, notaire de Méreuil ». Et le conflit fut ainsi réglé [1].

CHAPITRE IV

Contraste entre les deux cultes
Gaspard Subé
Restitution des biens de la cure
Premières démarches pour avoir une église

Les livres consulaires de la 1re moitié du XVIIe siècle relatent tout au long les faveurs dont jouit le culte protestant. Isaaç Féraud [2] assure le service du temple. Il se trouve à Trescléoux le 10 septembre 1617 pour y faire « la sainte cène », et son guide reçoit 9 sols ; il y retourne quelques semaines après, et cette fois 14 sols sont versés « pour sa monture ». A deux échéances différentes, le 1er mai et le 25 novembre, il retire la somme de 7 écus 30 sols en raison de ce qui lui est dû pour ses gages, et « en est content ». Néanmoins, à la fin de l'année, par ordre des consuls, il lui est encore remis 25 florins [3].

Comme diacre et maître d'école, il y a Jean de Rocquefort, de Punsat, diocèse de Clermont en Auvergne. Lui, semble-t-il, n'est pas « content », car il quitte le village. Le 8 mai 1617, Pierre Taxil, Gaspard Rességaire et Martin Provansal vont à Orpierre lui demander « pour quelles

[1] Arch. comm. de Trescléoux, liasse de 1614.

[2] Isaac Féraud, reçu pour vrai et légitime pasteur au synode de Nyons, d'abord ministre à Châtillon (1601-1608), puis à Saint-Jean-d'Hérans (1608-1613), à Orpierre (1613-1623), à Rosans (1626-1630), à Molines (1630-1637), à La Mure (1637-1639).

[3] Arch. comm. de Trescléoux.

Digitized by Google

raisons il les a délaissés ». Malgré leurs instances, ils ne peuvent le décider à revenir; la communauté « alloue », à sa place, H. Jarry; puis, l'année suivante, Pierre de Bouillhane, avec 15 écus de gages.

Mais, deux ans après, en 1621, Jean de Rocquefort, ayant réfléchi, revient à son ancien poste; et, bien difficile s'il n'est pas content. Le livre consulaire de l'année est plein de lui. Outre ses gages et maintes avances, il est habillé de pied en cap. On lui achète un chapeau « neuf » pour 3 florins 4 sols, et Claude Michel, cordonnier de Méreuil, est mandé exprès pour lui faire des souliers. Une nuit, il se sent pris d'une indisposition; vite on fait porter un billet à l'apothicaire de Serres, Pierre Daranton. « Sieur « Pierre, lui dit-on, nostre maistre d'escole s'est treuvé « mal depuis à-nuit au premier coup que le coq a chanté; « il s'est éveillé avec une grand' froideur qu'il a gardée « environ deux bonnes heures et du depuis une grand' « chaleur, tellement qu'il vous supplie lui ordonner ce que « vous judgerez lui estre de besoin... Depuis qu'il a senti « son mal il ne peut avoir toute son allaine... qu'il vous « plaise escrire au pied du régime ce que vous lui envoye- « rez... [Signé:] FAURE[1]. »

Le messager lui rapporta pour 27 sous de sucre candi. Tant de prévenances le retinrent longtemps à Trescléoux. Et quand son âge ou ses infirmités ne lui permirent plus de s'acquitter de ses fonctions, on lui donna successivement deux suppléants, Pierre Gra et Jean Julien.

En ce qui concerne le culte catholique, seuls deux livres consulaires, celui de Michel Martin (1617) et celui d'Etienne Rességaire (1621), daignent en faire mention, et encore c'est pour nous apprendre qu'une modeste petite chambre louée 3 florins (36 sols) à la veuve Marguerite Reynaud sert d'église.

Le 14 septembre 1622, après quelque temps de vacance,

[1] Arch. comm., liasse de 1622.

Digitized by Google

Gaspard Subé[1] est nommé curé de Trescléoux. Comme don de joyeux avènement, la communauté lui accorde 3 écus pour achat d'habits sacerdotaux; mais le nouveau curé est obligé de s'installer à Méreuil, et il déclare « n'assurer le service divin et administrer les sacrements qu'autant qu'on lui donnera un local convenable, muni des vases sacrés et des accessoires indispensables au culte ».

D'autre part, la question des biens de la cure est loin d'être tranchée; c'est à peine si une ou deux parcelles de ces biens ont été restituées. Subé ne l'entend point ainsi : il cite les illégitimes détenteurs de ces fonds devant le vibailli du Gapençais et les fait condamner à se dessaisir de ces biens (10 juillet 1623). Le jugement accorde aux « vuideurs de fonds » recours en garantie contre la communauté, qui, à la fin du siècle précédent avait aliéné ces biens en leur faveur. Cette fois-ci, les administrateurs communaux prévoient ne pouvoir s'en tirer que difficilement; seules, des « lettres royaulx », résiliant ces anciennes aliénations, pourraient les décharger de cette garantie; mais ces lettres « coustent cher » et l'on n'est pas sûr de les obtenir. Aussi préfèrent-ils traiter directement avec le curé, au moins pour les arrérages. La communauté lui « donnera 9 écus, et ledit curé laissera prendre aux possesseurs actuels la récolte et les fruits pendants, avec la clause qu'à la Saint-Michel prochain tous ces fonds seront mis à sa disposition, avec engagement de la part de la communauté de restituer leurs loyaux cousts et plus values ».

Mais la Saint-Michel passe, puis le printemps arrive sans que cette remise des biens soit opérée. Les consuls semblent même éprouver un certain regret d'avoir consenti à cette transaction, et, pour ne pas être tenus à la

[1] Gaspard Subé, prêtre des Mées, tonsuré aux Mées, le 27 mai 1604, par Charles de Saint-Sixte, évêque de Riez; ordonné diacre par Jacques Martin, évêque de Senez, le 19 mars 1616; curé de Moydans, le 25 nov. 1620; nommé à Trescléoux et Méreuil (14 septembre 1633-1634); de là, il passe à Montrond, puis à Serres où il reste jusqu'en 1672.

Digitized by Google

garantie, ils renversent les rôles : au lieu de se reconnaître débiteurs du curés, ils se donnent pour ses créanciers.

Etienne Gontard, un des consuls, et Antoine Faure, un des conseillers, partent pour Serres le 31 mars 1624. Puis, assistés d'un notaire et de deux témoins, ils viennent frapper à la porte de la cure de Méreuil [1] et signifier une sommation à Subé. « L'année dernière, lui disent-ils, vous, Messire Gaspard Subé, prêtre et curé de Trescléoux, vous obteniez requeste, par-devant M. le vibailly du Gapençois, afin d'avoir la vuidange de quelques fonds appartenant à ladite cure, assis sur le terroir dudit lieu ; et les particuliers qui les possédaient vous firent offre de s'en dessaisir sous promesse que la comunauté du mesme lieu, qui leur avait vendu lesdits biens, leur restituerait les deniers, loyaux cousts, réparations, lods et général. — Mais ces jours derniers, un particulier, qui depuis longtemps s'est dessaisi des biens de la cure, est venu sommer la communauté de restituer à lui aussi ses deniers, la menaçant de l'y contraindre par jugement. C'est pourquoi les consuls, voulant savoir ce qui leur reste à faire, et couper court à de grands frais, somment ledit Subé de *tout présentement* déclarer s'il entend retirer ces fonds, et alors venir en prendre possession dès *demain*, en se chargeant de payer ce à quoi ils sont sujets et passer en même temps les actes à ce nécessaires... En outre, ils lui déclarent d'avoir à restituer la somme de 27 livres qu'ils lui avaient délivrées par contrat aux fins de venir faire le service divin en ce lieu tous les dimanches et autres jours nécessaires, et en partie pour le dégrèvement des fruits qu'il présupposait avoir auxdits biens ; car *ni il n'a fait le service divin, ni il n'a pris possession de ses biens...* »

Le notaire est là présent pour dresser l'acte de renonciation auquel ces menaces semblaient devoir le contraindre. Mais Gaspard Subé ne se laisse pas intimider. Interpellé de répondre, il dit « ne pouvoir répondre aulcune chose ». — Requis de signer, il déclare n'avoir « rien à signer ».

[1] La résidence du curé n'était point à Trescléoux, mais à Méreuil.

Digitized by Google

Et nos messagers se retirent, n'ayant pour comptes que leurs frais de sommation et de voyage[1].

De gré ou de force, il fallut donc restituer les propriétés de la cure, et les détenteurs dessaisis, tels que les Philippon, les Faure, les Martin et les Pestre, s'ils voulurent avoir *leurs garanties,* durent se pourvoir par-devant le juge pour y contraindre, non le curé, mais la communauté.

Pendant ce temps les réformés n'ont pas négligé leur temple. En 1623, de grandes réparations ayant été déclarées urgentes au four et au moulin, ils en profitent pour faire ample provision de matériaux et en employer une partie à « l'augmentation » de leur édifice du culte. Deux maîtres-maçons de Saléon ont le prix fait des travaux : quarante « cornues de chaussine » sont employées à « l'agrandir et à crespir ses murailles » ; vingt et une « cornues de gyp » servent à construire une chaire à prêcher ; quatre voyages de tuiles apportées de Saléon[2] remettent à neuf son toit et Jean Rességaire travaille un jour à « faire de fournille pour couvrir le temple » ; les chassis des fenêtres sont munis de « papier quadrillé »[3]. Un peu plus tard on donne 38 sols à Martin Provansal « pour l'accomodage de la cloche du temple », et 2 sols à Gaspard Samuel pour faire un manche à la clochette.

Isaac Féraud a été remplacé dans sa charge de ministre par noble Charles du Suau de La Croix[4], qui non seulement distribue à ses ouailles la parole de Dieu, mais se fait encore parfois leur bailleur de fonds ; aussi de temps en

[1] Arch. comm. Liasse de 1624.

[2] Dans un de ces voyages, on donne « deux sols à la fille du tuilier pour estrenne parce qu'elle s'est aidée à charger les tuiles ». (Arch. comm., liasse de 1624.)

[3] Arch. comm., même liasse.

[4] Charles du Suau de La Croix, originaire de Tallard, fut reçu ministre en 1610 ; on le trouve pasteur à Briançon en 1613, puis au Monêtier-de-Clermont (1613-1618), ensuite à Mens (1618-1622) et à Orpierre (1623-1646). J. Roman et E. Arnaud ne datent sa nomination à Orpierre que de 1626, mais les archives de Trescléoux y attestent sa présence dès 1623.

Digitized by Google

temps lui porte-t-on comme présent un chevreau, des chapons, voire un agneau.

Le châtelain, Josué Abert, l'invite régulièrement à sa table ; mais la dépense figure toujours au livre consulaire comme étant à la charge de la communauté. En avril 1627, on va le quérir pour faire « rabaptiser » une fille de Pierre Faure et une fille de Pierre Jullien, « estant sur leurs fins dernières ».

Ruiné par les réquisitions militaires et le fléau de la peste [1], Trescléoux s'est mis en retard pour lui servir ses « estats ». Le ministre s'en plaint dans plusieurs lettres. « Après avoir usé de toute la patience qu'il vous a plu exiger de moi, écrit-il aux consuls en 1634, j'estimais que les services volontaires que je vous ai rendus en tous temps vous auraient conviés à m'envoyer ce qui m'est encore dû... Comme je suis tenu de vous servir, ainsi êtes-vous obligés de me payer... Vous me le faites gagner une fois en vous servant et à diverses fois en vous le demandant... Ne trouvez donc mauvais si, après celle-ci, je fais valoir le parchemin et la cire : vous m'y contraignez... Donnez-moi donc sujet de vous servir sans regret. C'est ce que j'attends de votre piété [2]. [Signé :] De la Croix. »

Les catholiques continuaient à n'avoir pour église qu'une misérable chambre, non plus celle louée 36 sols à la veuve Marguerite Reynaud, mais une autre louée à Giraud Clavel moyennant 30 sols.

Ils se demandèrent pourquoi eux aussi n'auraient pas droit, pour leur culte, à un sanctuaire convenable. Le 9 juin 1624, devant le temple, en présence du notaire royal, Antoine Faure à feu Guilhem, Jean et Guilhem Jullien, père et fils, Jean Faure à feu François, David Alméras, Jean Taxil, fils d'Antoine, et Barthélemy Richaud, tisserand, tous catholiques apostoliques romains, tant en leur

[1] Cf. *Bulletin Soc. Et. H.-A.*, 1906, pp. 199-209. *Le Fléau de la peste à Trescléoux.*

[2] Cf. *Bulletin Soc. Et. H.-A.*, 1907, pp. 268-293. *Relèvement communal de Trescléoux après la Réforme.*

Digitized by Google

nom qu'au nom des autres catholiques leurs adhérents, appuient les réclamations de leur curé. Ils somment et interpellent les consuls de leur faire bâtir et construire une église dans laquelle le service divin puisse être célébré. En outre ils demandent qu'on leur fournisse un calice, des corporaux, une pierre sacrée, des nappes et autres ornements; des hosties, du vin et des chandelles, voire une cloche pour sonner ledit saint service et un clerc pour répondre. Le tout conformément aux édits de Sa Majesté, aux règlements de Nosseigneurs et aux prescriptions épiscopales restées jusque là sans effet.

Pour toute réponse les consuls requièrent copie de l'acte afin d'en référer à leur conseil. Et de fait, par prudence, ils envoient leur notaire, Noé Faure, prendre l'avis d'un jurisconsulte de Gap, leur coreligionnaire, Me Philibert.

Les Réformés, déclare celui-ci, n'ont qu'à se retrancher derrière leur conscience, en alléguant qu'elle leur défend de s'ingérer dans ces affaires... Que les catholiques nomment « tel qu'ils adviseront pour tenir lieu et place de consul et prendre en main leurs intérêts[1] ». — « Quant à eux, ils n'entendent contribuer en rien comme chef pour ce sujet... »

Pourtant, les ruines amoncelées de leurs chapelles, les détentions illégitimes des biens de la cure pendant un demi-siècle, et les récentes réquisitions auxquelles les catholiques venaient d'être soumis pour l'agrandissement du temple, sans compter les « sols par florins » qu'ils versaient chaque année pour « l'entretènement » du diacre et du ministre : tout cela ne pouvait échapper à la sagacité de Me Philibert. Aussi, dans le dessein « d'oster aux catholiques romains tout sujet de plaintes », l'avocat conseille aux Réformés de « s'offrir à rendre aux romains tout ce qu'ils pouvaient avoir versé pour l'entretien du ministre, l'agrandissement du temple et autres contributions qui ne concernassent que lesdits de religion réformée[2] ».

[1] Par un arrêt du Conseil du Roi du 25 juin 1624, les partisans de chaque culte pouvaient, dans les endroits mixtes, nommer un consul de leur religion pour les représenter au conseil.

[2] Arch. comm. Liasse de 1624.

Digitized by Google

Cette « consulte », tout en étant précise, laissait aux protestants une grande marge : ils allaient en profiter pour atermoyer leurs dettes envers les catholiques.

CHAPITRE V

Edit de grâce d'Alais (1629)
Découverte de la Transaction de 1557
Rollin Coppie
Visite de l'évêque Artus de Lionne

Pour se conformer à l'art. XX de l'édit de Paix[1] qui prescrivait aux protestants eux-mêmes de respecter le repos des dimanches et fêtes, les consuls de Trescléoux adressent une supplique à « Mgr le Révérendissime évesque et comte de Gap... remonstrant très humblement que la communauté est sur le point de faire la récolte des fruits que Dieu lui a voulu donner, ainsi que les semailles, mais pour n'hoser travailler les jours de festes, ils (*sic*) courent hasard, par le moyen de l'injure du mauvais temps qui peut arriver, de perdre beaucoup de leurs dits fruits... » — Vu l'urgente nécessité, le vicaire général permet « au sieur curé d'annoncer à ses prosnes que ses paroissiens sont dispensés de ne moissonner aux festes qui échéeront entre cy et la Saint-Martin prochain, exceptés les dimanches et la feste de la glorieuse Vierge Marie. Pour les autres, la sainte messe sera préalablement célébrée, ordonnant au sieur curé de la dire de grand matin. Le tout sans abus ni conséquences... » Comme œuvre pie, la communauté devra donner une livre de cire au luminaire de l'église, ou bien

[1] Paix d'Alais, signée le 28 juin 1629.

Digitized by Google

« aumôner » les pauvres de son équivalent (9 juillet 1629)[1].

La crainte d'enfreindre cette loi pousse même les consuls à députer deux messagers, l'un à Lagrand, pour s'assurer si la Saint-Martin est comprise dans cette autorisation, l'autre à Orpierre, pour voir « si on faisait la feste de Saint-Arnoux ».

Le rétablissement de la paix religieuse a renoué les relations du prieur légitime avec les catholiques. Ces rapports ont pour premier résultat de faire découvrir dans les papiers de Me Mutonis, notaire royal à Gap, une transaction passée le 12 avril 1557 entre le prieur, Pierre de Chaponay[2] et les habitants de Trescléoux, par laquelle ledit prieur concédait à la communauté « un sien moulin et pré. y tenant sis par delà la rivière de Blaisance » à titre emphythéotique, sous le fief et directe d'un sol de cense par an, avec charge pour la communauté : 1) de subvenir à l'entretien de l'église (accroissement, réparations, meubles, ornements, luminaire, cloches, cordes et autres quelconques)... 2) de payer la 24e due aux pauvres[3].

[1] Le 10 août, jour de la Saint-Laurent, au moment où les habitants allaient mettre à profit cette permission épiscopale, une tempête de grêle s'abattit sur le pays « desgranant les blés et comblant tous les béalages... » Le 26 septembre, un nouvel orage achevait de détruire ce que le premier avait épargné. (Arch. comm., 1629.)

[2] Pierre de Chaponay, doyen de Gap et prieur de Trescléoux en l'an 1552 et suivants.

[3] Cf. *Bulletin Soc. Et. H.-A.*, 1907, p. 291. — La Réforme avait fait semblant d'ignorer cette transaction, et lorsqu'en 1591 Ulysse d'Isnard, commissaire du Prince d'Orange, vint faire la visite de la seigneurie, les notabilités protestantes lui déclarent qu'*aux dires des anciens* « le prieur dudit lieu a baillé son moulin à la communauté pour la part d'aumosne qu'il doit payer à la ville ». De l'entretien de l'église, ils n'en parlent pas. Bien plus dans la crainte d'avoir à fournir quelque chose pour le culte catholique, ils profitent d'une nouvelle reconnaissance passée au Prince d'Orange, le 15 décembre 1609, pour faire insérer subrepticement ce moulin sous la directe du Prince, moyennant la cense annuelle de 8 éminées froment et une indemnité de 9 livres payables tous les 15 ans. (Cf. *Bulletin Soc. Et. H.-A.*, Histoire Seigneuriale de Trescléoux, pp. 207-210.)

Digitized by Google

Armé de ce précieux document, Gaspard Subé revient à la charge en 1629, et réclame, en vertu de cet accord, une maison claustrale pour y faire sa résidence, ainsi qu'une église munie de ses ornements nécessaires, sinon le moulin sera enlevé à la communauté et la restitution des fruits exigée.

Devant cette menace, les officiers communaux consultent Me Brunet, de Serres. Sa réponse, ne faisant aucune allusion à la transaction, est catégoriquement négative. « Le sieur prieur, se contente-t-il de dire, retirant le profit « du disme doit supporter seul cette charge, ceux qui font « profession d'une autre religion n'y sont pas tenus, et « même à l'avenir ils peuvent se dispenser de louer une « chambre pour y dire la messe. » (Serres, 27 mai 1629).

Cette « consulte » ne répondait pas à leurs désirs et laissait subsister pour la communauté la menace de perdre le moulin. Aussi, le 3 juillet, Noé Faure, allant à Gap, prend-il l'avis de Me Baud, pour savoir si, oui ou non, on est tenu de bâtir une maison claustrale au curé et de lui fournir une église avec les ornements nécessaires, vu que Trescléoux possède un prieuré *concura* (*sic*).

Contrairement à celle de Serres, la réponse de Gap est affirmative. « Puisque, d'après la transaction passée avec le sieur prieur, la communauté se treuve chargée des réparations de l'église, *a fortiori,* dit le jurisconsulte, est-elle tenue de satisfaire à tout ce qui est nécessaire pour le bastiment et la fourniture de cette église. Sans doute, les édits de Sa Majesté en exemptent ceux de la religion; s'ils y sont obligés, ce n'est pas comme religionnaires, mais comme bénéficiants de la transaction du prieur... Sauf meilleur avis. » (Gap, le 7 juillet 1629.)

Cette décision était fort juste, mais ne fut point suivie, et Gaspard Subé dut quitter le binage de Trescléoux (1634) sans avoir vu réaliser ses désirs.

Messire Rollin Coppie lui succède, avec résidence fixe à Trescléoux. Sa nomination officielle ne date que du

Digitized by Google

9 avril 1636; mais il se trouvait à Trescléoux dès le mois de septembre 1634[1].

A son arrivée, le nouveau curé s'installe provisoirement, et à ses frais, dans la maison de Suzanne Martin, veuve de Pierre Jullien, dit Grand: une même chambre lui sert tout à la fois d'habitation et de chapelle.

Après dix-huit mois d'attente, Rollin Coppie ne pouvant rien obtenir des consuls, malgré ses sommations réitérées, s'adresse à « Daniel de Philibert, sieur de Sainte-Marguerite, escuyer et conseiller du Roy, vibailly et juge royal ès montagnes du Dauphiné, lieutenant général civil et criminel au siège du bailliage de Gap », qui fait commandement aux consuls de Trescléoux de satisfaire aux réclamations du sieur curé, et de lui rembourser ce qu'il a versé pour le louage de la maison qu'il habite depuis 18 mois environ. Faute de quoi, ils y seront contraints par voies de justice. (13 février 1636.)

La communauté s'impose à la hâte quelques dépenses. Claude Michel fournit quatre ais de peuplier pour faire une porte « à la chambre où l'on disait la messe, 20 sols »; Gaspard Allier fabrique la porte et y met un « traversier », 15 sols; Martin Provansal, maréchal, y ajoute 2 parnes et 2 gonds, 23 sols.

L'année 1640, la communauté loue pour les catholiques « la chambre, au quartier de Fardelle, de Jean Gontard à feu Pierron, pour y dire la messe ». Un instant même, elle semble acquiescer à leurs justes réclamations, et, dans

[1] Jean-Michel Rollin Coppie ou Coupie était prêtre de Saint-Michel, diocèse de Sisteron. — Deux mois après sa nomination officielle, Rome nommait à la cure de Trescléoux le 18 juillet 1636, sous prétexte d'incapacité du sieur Coppie, Jacques Grégoire, prieur de Thuoux, lequel, natif d'Aspremont, avait été ordonné prêtre par Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron, le 10 avril 1622. — Jacques Grégoire fut mis solennellement en possession de la cure de Trescléoux le 9 octobre 1636 par Gaspard Subé, en présence de Frère Antoine Féraud, religieux de l'ordre de Saint-Jean, recteur de Vaudrôme, et de Juvénis, prieur du Bersac. (Arch. dép. des H.-A., G. 859.) — Cependant, Messire Grégoire n'habita jamais Trescléoux et y laissa le sieur Coppie avec la portion congrue.

Digitized by Google

un voyage que font à Orange, le 17 avril 1641, Noé Faure, Antoine Faure et Balthasar Seguin, ceux-ci demandent aux membres du bureau de Son Excellence le Prince d'Orange « grâce des lods de la maison qu'on veult acheter pour y faire l'église » [1].

Mais ce n'est là qu'un projet, car, le 20 mai 1643, lors de la visite d'Artus de Lionne, c'est dans une petite chambre du village, où Rollin Coppie fait le service paroissial, que l'évêque donne la confirmation à quelques catholiques.

Cette visite est marquée par un incident : arrivant par Méreuil sur la petite colline du Serre-de-la-Chapelle [2], Messire Rollin Coppie requiert l'évêque d'aller visiter l'église de Notre-Dame-de-Bellevue, « laquelle il trouve entièrement démolie, hors un peu de la voûte du presbytère (chœur de l'église) ». Or, en traversant le cimetière, Bertrand Philippon est trouvé creusant une fosse pour enterrer le corps d'une fille de la R. P. R. A l'instant, l'évêque lui ordonne de la combler, avec « inhibition de contrevenir par cy-après aux édits, sous les peines portées par iceux ». Son ordre est immédiatement exécuté. Se dirigeant alors sur Trescléoux, le cortège épiscopal s'abouche avec le convoi funèbre. L'évêque demande en vertu de quelle permission on enterre les morts protestants dans le cimetière catholique. Ceux de la R. P. R. lui répondent « qu'ils sont en coustume despuis longues années de le faire ainsy, sans que personne les ayent empesché, voire mesme au veu et seu du sieur curé... Sur quoi, Mondit Seigneur réitère ses défenses », il ordonne que le corps soit inhumé en une terre éloignée dudit cimetière, et enjoint à la communauté de fournir aux protestants un lieu propre pour enterrer leurs morts, conformément à l'édit de Nantes. Les personnes du convoi obtempèrent également à ses ordres.

[1] Ces députés allaient passer l'acte de reconnaissance générale du 22 avril 1641, en faveur du Prince d'Orange.

[2] C'est sur ce *serre* que passait le chemin public de Méreuil à Trescléoux.

Digitized by Google

« De là, remontant au village, Monseigneur a esté conduit en procession dans une petite chambre où ledit Messire Coppie fait le service... Après avoir récité quelques prières, il a consolé le peu des catholiques qui y estaient, les exhortant d'avoir pascience et se remettre soubs le zèle de la Providence de Dieu, lequel comme bon Père donnera des récompenses deubes à leurs travaux, et cependant, se préparer au sacrement de confirmation, lequel il a administré. Quelques instants après, revêtu de sa chape et de sa mitre, s'est retiré à son logis, où ledit sieur curé formule ses réclamations... »

Immédiatement, l'évêque édicte ses ordonnances relatives au culte et au curé. « Nous, évesque, jugeant en visite, de l'advis des sieurs Bonnet et Armand, assesseurs et députés de notre chapitre, ordonnons :

1° qu'il sera fourny deux chasubles avec leurs estoles et manipules, l'une taffetas armoisin et l'autre camelot de levant; trois nappes de toile en façon de Venise ou carrée, de la longueur et largeur nécessaires; deux aubes avec leurs amicts et cordons de toile de lin; deux paires de corporaux avec leurs volets, voiles et corporaliers; un calice avec sa pataine, ensemble un ciboire d'estain de cornaillié ; un missel, et rituel selon le concile; deux devants d'autel de la couleur desdites chasubles; une paire de burettes d'estain de cornaillié; une croix pour les processions avec une écharpe de taffetas armoisin; comme aussi trente livres pour un clerc, et dix pour le luminaire — le tout aux frais du sieur prieur, et ce dans la quinzaine après le commandement que lui en sera fait en la personne de ses rentiers, passée laquelle, à faute d'y satisfaire, il est permis aux catholiques dudit lieu de faire saisir entre les mains de ses rentiers jusqu"à la somme de cent livres pour estre employées auxdits ornements.

2° Ledit curé célèbrera la sainte messe tous les dimanches et festes de commandement... Au milieu de la messe fera son prosne, récitant en iceluy, à haute et intelligible voix, en latin et après en français, l'oraison dominicale, le

Digitized by Google

cimbole des apostres, les commandements de Dieu et de l'Eglise... A l'apresdinée, fera assembler les enfants et filles pour les instruire de la doctrine chrétienne et à ces fins leur expliquera le cathéchisme de Bellarmin ; aux matin, midi et soir, fera sonner la clochette pour le signal du salut angélique... » [1].

(*A suivre.*)

[1] Arch. dép. des H.-A., G 784, p. 432.

Digitized by Google

UNE CLOCHE PROTESTANTE DU XVI[e] SIÈCLE

A ORPIERRE

Par M. PAUL PLAT

Le bourg d'Orpierre possédait naguère une vieille horloge communale, dont la construction remontait vraisemblablement à la fin du XVII[e] siècle, ou au commencement du XVIII[e] [1]. Il y a quelques années la municipalité, trouvant que cette horloge n'était plus de saison, la remplaça par une autre toute moderne, qu'elle fit installer au clocher de l'église, lui donnant pour timbre une des cloches du dit clocher et comptant sur le prix qu'on pourrait retirer de celle qui servait de timbre à la vieille horloge pour payer les frais de l'installation nouvelle.

Heureusement, les difficultés que présentait la descente de cette cloche, perchée dans un petit clocheton de solidité douteuse et entouré de maisons, en retardèrent la vente. Je dis heureusement, car si cette cloche avait pu être descendue facilement, elle aurait été vendue sur-le-champ au fournisseur de la nouvelle horloge, qui l'aurait fondue et l'inscription qu'elle porte, n'aurait peut-être pas été relevée.

[1] Le document suivant, que j'ai en mains, prouve que cette horloge existait déjà en 1725 : « S[r] Louis d'Abel, exateur de la communauté d'Orpierre, payé à Jean Allemand la somme de quinze livres qui luy sont deubs pour l'entretien du rologe et vint sols pour un voyage qu'il a fait à Thèze et dix deniers pour le papier, et en rapportant le présent acquité, vous sera extré en outtre parti. Orpierre le quatorzième octobre mil sept cent vint cinq.

[Signé :] TAXIL; JULLIEN, consul; ECRUSSANT, consul. »

Digitized by Google

Ç'eût été fort regrettable, car cette inscription est très intéressante, tant pour l'histoire locale que pour l'épigraphie campanaire protestante.

La voici, telle qu'elle se trouve sur cette cloche : CRAINGNES DIEU ET LUY DONNES GLOIRE CAR L HEVRE DE SON IVGEMANT ET VENVE APOCA 14 FAYTE L AN 1598 PAR LES QONSVLS D ORPIERRE FRANSOYS AATARD ET IEHAN ESTIENE.

Le verset 7 du chapitre XIV de l'Apocalypse, qui commence cette inscription, témoigne de la grande joie qu'éprouvèrent les protestants d'Orpierre à l'occasion de l'Edit de Nantes, promulgué en 1598, année où ils fondirent leur cloche. Ce grand acte de pacification leur accordait le libre exercice du culte et ils y virent sûrement une intervention divine.

La cloche, par elle-même, témoigne aussi de la puissance qu'avait alors le parti protestant à Orpierre, car, après une époque de troubles et de guerres continuelles, où tout avait été alternativement dévasté, il ne devait pas être bien facile de se procurer les fonds nécessaires pour fondre une cloche pesant environ 400 kilos.

Cette cloche avait probablement appartenu à un temple, édifié sans doute à l'époque où elle fut fondue, et détruit à la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

A la destruction du temple, la cloche devint (on ne sait de quelle façon) la propriété de la communauté. Quand celle-ci édifia son horloge communale, elle jugea à propos de l'y placer comme timbre : elle ne voulait pas, sans doute, mettre dans le clocher d'une église catholique une cloche qui avait appartenu à un temple protestant, et qui portait une inscription protestante.

Les lettres de cette inscription portent des traces de coups de ciseau, témoignant du désir qu'on a eu de les faire disparaître ; mais il est probable qu'en présence de la résistance du métal, le fanatisme du destructeur dut s'émouvoir, et quelques simples coups de ciseau portés de loin en

Digitized by Google

loin suffirent à faire considérer l'inscription comme détruite.

Des recherches aux Archives départementales des Hautes-Alpes pourraient peut-être nous renseigner sur les différentes aventures de cette cloche au cours de ses trois siècles passés d'existence, mais je laisse à d'autres, possédant plus de loisirs que moi, le soin de les faire.

NOTES ADDITIONNELLES

Par M. B. FAUCHER

Une lettre de M. Paul Plat a bien voulu me demander d'ajouter quelques renseignements complémentaires sur cette curieuse cloche, dont la conservation est due à son intelligente ténacité.

Les objets de ce genre antérieurs à la Révolution, qu'ils soient protestants ou catholiques, ne sont pas communs dans notre département. Le *Répertoire archéologique* de M. J. Roman n'en cite que cinq, répartis entre le XV^e^ et le XVIII^e^ siècles. La cloche d'Orpierre vient grossir très heureusement ce nombre des plus réduits.

Elle offre un intérêt d'autant plus vif qu'elle est vraisemblablement la seule conservée de celles des Hautes-Alpes ayant une origine protestante [1].

[1] Les cloches protestantes conservées en France sont assez nombreuses. On en trouvera une description dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, années 1891 (p. 585, 652), 1892 (p. 54, 275, 445), 1894 (p. 159, 335, 487, 504) et 1895 (p. 332, 426), — Dans les Hautes-Alpes, les documents d'archives mentionnent l'existence de cloches aux temples de Trescléoux (communication de M. l'abbé Achard), Vars, Gap, Serres. (Cf. *Inv. somm. des archives des H.-Alpes, série H supplément*, p. 69, 79, 271). Aucune d'entre elles ne parait exister aujourd'hui.

Digitized by Google

Sa légende, analogue à celle de beaucoup de cadrans solaires du Briançonnais, porte à croire qu'elle a été, dès le début, contrairement à ce que pense M. Paul Plat, destinée à servir de timbre à l'horloge communale. Ce qui confirme cette présomption, c'est qu'elle se trouvait « pozée au clocher de l'oroge dud. Orpierre, basty sur la maison de Mgr le Prince d'Orange... » [1], lorsque le commissaire-exécuteur de l'édit de Nantes la saisit, en donnant pour raison que les religionnaires s'en servaient « pour fère leurs assemblées... leurs prêches et prières ». Il paraît donc probable que ceux de la R. P. R. avaient voulu, en fondant cette cloche pour le beffroi, montrer qu'ils étaient en 1598, date de la promulgation de leur charte politique et religieuse, les régents de la communauté.

François Autard et Joseph Etienne, sous le consulat desquels la cloche a été fondue, étaient bien, en effet, des protestants, autant qu'on peut l'inférer des documents de l'époque. Les minutes notariales de leur compatriote Louis Abel nous apprennent que le premier était fils de ce Paulet Autard qui, avec plusieurs autres nouveaux réformés, s'élevait en 1561 contre les violences faites à l'église catholique du lieu [2]. Il était ainsi apparenté à la famille du capitaine Balthazar Autard de Bragard, dont l'une des descendantes a épousé M. Ferdinand de Lesseps. — Quant à Joseph Etienne, il appartenait sans doute à la famille de François Etienne, dit Viguier, que nous voyons, en 1561, associé à la même protestation.

[1] Suivant des renseignements dus à l'obligeance de M. Plat, cette maison était située au centre du bourg d'Orpierre, sur la place principale. Elle était flanquée d'une haute tour en pierre de taille, sur laquelle notre confrère a relevé autrefois la date de 1600. L'horloge avait un cadran en plâtre, dont il restait naguère encore quelques traces. Elle était actionnée par un énorme poids en pierre, qui descendait dans la cave de la maison, et elle devait être remontée tous les jours.

[2] Cf. J. Roman. *Documents sur la Réforme en Dauphiné...* n° 34, p. 69.

Digitized by Google

Les religionnaires d'Orpierre avaient, du reste, une autre cloche pour l'exercice de leur culte. Cela ressort avec évidence de plusieurs documents de leur consistoire, conservés aujourd'hui dans le fonds de l'hôpital Sainte-Claire de Gap.

En même temps que le timbre du beffroi, fut saisie une seconde cloche, dite « cloche du temple », pesant environ 160 livres. Après la destruction du temple, ordonnée par le procureur du bailliage de Gap, Juvénis, et exécutée par Paul et Jacob Rabasse, maçons d'Orpierre, cette cloche fut gardée par André Bozonier, conseiller du Roi, secrétaire au Parlement de Grenoble, commissaire-exécuteur de l'édit de Nantes, qui la retint comme gage pour ses honoraires. Il la retint si bien, qu'en 1700 l'hôpital de Gap, appelé pourtant dès 1686 à recueillir les biens du consistoire d'Orpierre, n'avait pas encore reçu cet objet et se voyait même invité à le vendre au profit du commissaire-exécuteur : invitation sans effet, du reste, car J.-B. Métailler, curé d'Orpierre, certifie encore, le 8 février 1705, « au requis du directeur des pauvres de l'hôpital de Gap », que ledit Bozonier détient dans sa maison une cloche qui « appartenait autrefois à ceux de la Religion prétendue réformée ». Telle est, sur cet objet, la dernière mention conservée dans les archives hospitalières.

Si cette cloche a échappé à la rapacité du commissaire André Bozonier, il est fort probable qu'elle a péri victime du zèle patriotique de la Convention : le décret du 23 juillet 1793 mettait, en effet, à la disposition du Conseil exécutif, pour la fabrication des canons, toutes les cloches de la République.

Heureusement, par contre, pour la cloche de M. Plat, le décret du 11 décembre de la même année (21 frimaire an II) autorisa les communes à conserver une cloche comme timbre de leur horloge. Souhaitons qu'un arrêté de classement la mette désormais à l'abri de tout danger, politique ou militaire.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Nous reprenons, avec ce Bulletin, la publication des observations météorologiques, interrompue depuis le n° 10 (2e trimestre 1914): celui-ci contenait, suivant l'usage, les observations faites au cours du premier trimestre de l'année. Malgré les difficultés de l'époque présente, malgré la dispersion du personnel (maîtres et élèves) de l'École normale de garçons, le triple relevé barométrique, thermométrique et pluviométrique a pu être effectué depuis lors, grâce à l'intelligent dévouement de M. A. Chabot, chargé par l'Administration des Ponts et Chaussées d'assurer ce service pour le Bureau central des Longitudes.

Les tableaux qui vont suivre ne présenteront pas à nos lecteurs tous les détails documentaires auxquels ils avaient été précédemment habitués: néanmoins, tels quels, ils ont semblé au Comité de publication dignes d'être publiés comme renfermant les renseignements essentiels pour les études climatologiques sur la région[1].

LE COMITÉ DE PUBLICATION.

[1] On remarquera que, contrairement aux précédents usages, les hauteurs barométriques n'ont pas été ramenées à la normale. Nous rappelons que, d'après la table altimétrique de M. Charles Lory, la moyenne barométrique, qui est de 762 m/m au niveau de la mer, est de 699 m/m à l'altitude de l'observatoire de Gap.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 heures du matin (heure astronomique)

Observations du deuxième trimestre 1914

AVRIL					MAI					JUIN				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	701.2	— 0.8	+19.7	—	1	692.7	+ 6.1	+18.1	12m/m5	1	697.3	+ 4.0	+23.5	—
2	703.4	— 7.5	+21.0	—	2	700.3	+ 6.9	+22.0	—	2	697.6	+ 6.3	+22.6	0m/m5
3	698.1	— 0.2	+12.0	24m/m0	3	704.9	+ 4.8	+22.5	7 5	3	699.1	+ 8.3	+22.7	6 2
4	700 1	— 5.8	+15.2	2 1	4	707.2	+ 7 1	+21.1	1 0	4	699.4	+ 7.0	+25 8	—
5	700.7	+ 3.4	+13.0	—	5	703.1	+ 8.4	+17.5	7 1	5	695.0	+ 8.5	+25.2	0 3
6	700.1	+ 3.0	+19.0	0 1	6	698 3	+ 8 8	+17.6	—	6	692.7	+10.5	+16.5	—
7	696.2	+ 2.0	+19.5	—	7	696.5	+ 5.7	+21.5	—	7	696.5	+ 9.8	+20.9	—
8	691.1	+ 1.2	+13 5	6 0	8	698.9	+ 4.9	+17.2	3 8	8	690 5	+ 2.5	+20.8	95 0
9	697.0	+ 5.5	+16.5	—	9	691.4	+ 4.0	+12.0	19 0	9	690.1	+ 7.9	+15.8	12 0
10	702.3	— 0.8	+18.1	—	10	691.8	+10 2	+13.8	6 2	10	696.8	+ 2 1	+18.2	—
11	703 0	— 1.0	+19.0	—	11	700.1	+ 3.5	+19.5	—	11	696.5	+ 2.1	+19.0	8 0
12	704.5	+ 1.1	+19.0	—	12	700.4	— 0 5	+20.1	—	12	696.5	+ 5.1	+19.6	—
13	703.8	+ 2.6	+22.8	—	13	699.4	+ 2.9	+19.5	—	13	696.8	+ 5.1	+21.8	1 7
14	702 0	+ 4.0	+25.4	—	14	701.4	+ 4.1	+18.8	—	14	697.4	+ 6.0	+19.4	—
15	699.5	+ 5.5	+18 5	—	15	700.4	+ 3.7	+19.5	—	15	699.5	+ 8.6	+21.9	—
16	697.5	+ 2.0	+16.8	—	16	698.9	+ 6.2	+10 6	1 0	16	699.8	+ 8 0	+20.2	48 0
17	699.4	+ 4.8	+20 2	—	17	700.8	+ 5.4	+16.6	0 7	17	701.0	+ 8.9	+24.2	—
18	700.0	+ 1.0	+ 9.5	—	18	701.1	+ 5.0	+17.9	—	18	701.0	+ 6.8	+20.7	1 2
19	700.5	+ 4.0	+15 0	—	19	702 1	+ 3.6	+20.9	—	19	700 3	+ 5.8	+23.8	0 5
20	704.0	0.0	+16 5	—	20	702.1	+ 2.2	+25.5	—	20	700 8	+ 7.8	+23.5	—
21	7 6.9	+ 1.8	+20.0	—	21	705.8	+ 6.9	+27.6	—	21	700 5	+ 8.0	+22.1	4 9
22	706.5	+ 1.3	+23.0	—	22	707.8	+ 6.9	+28.7	—	22	701.6	+ 9.2	+19.0	2 »
23	705.7	+ 1.2	+24.0	—	23	706.7	+ 8.1	+25.5	—	23	703.6	+11.2	+22.5	12 8
24	705 0	+ 3.9	+21.0	—	24	700.1	+ 9.5	+16 3	4 5	24	705.6	+ 4.0	+25.7	—
25	701.9	+ 9.0	+18.8	—	25	694.6	+ 9.1	+19.8	3 2	25	705.0	+ 6.5	+25.2	—
26	700.4	+ 8.0	+19.6	—	26	699 7	+ 7.5	+19.2	6 8	26	705.0	+ 9.4	+28.0	—
27	703.0	+ 7.9	+22.0	—	27	695.9	+ 8.7	+18.0	7 9	27	706.3	+10.8	+27.4	9 5
28	705.0	+ 3.4	+20.4	—	28	697.4	+ 3.8	+15.0	9 6	28	706.0	+11 5	+28.1	3 4
29	703.3	+ 1.5	+20.7	—	29	697.1	+ 2.9	+13.8	—	29	706.0	+ 8.0	+29.9	—
30	701.0	+ 0.2	+18.4	1 9	30	697.3	+ 5.7	+19.3	—	30	704.0	+10.0	+31.0	—
					31	697.4	+ 3.0	+20.2	2 7					

Digitized by Google

Observations du troisième trimestre 1914

JUILLET					AOUT					SEPTEMBRE				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	703.0	+12 0	+29.5	—	1	704.0	+ 8.1	+26.3	—	1	704.5	+ 8.0	+28.0	—
2	695 5	+12.4	+28 4	—	2	702.0	+ 8.0	+26.8	—	2	705.5	+ 9.0	+30.0	—
3	697.6	+12.2	+22.4	—	3	701.5	+ 9.2	+28.0	—	3	706.0	+10 5	+28.2	—
4	699.5	+10.2	+23 0	3"/"0	4	701.0	+ 9 0	+21.0	9"/"0	4	704 8	+10.0	+26.5	—
5	697.4	+ 7.0	+25.0	—	5	700.8	+12 2	+27.2	6 7	5	701.5	+ 9.5	+26.7	—
6	700.1	+ 8.0	+25.2	3 0	6	698.5	+ 8.3	+25.2	16 0	6	702.8	+ 8.9	+27.0	—
7	700.1	+12.0	+21.0	29 5	7	702.0	+ 8.1	+26.0	—	7	705.0	+10 0	+25.0	—
8	704.3	+ 8.8	+25.0	—	8	703.5	+ 9 5	+25.8	—	8	705.5	+ 9.0	+24.0	—
9	704.3	+ 5.5	+27.7	—	9	705.0	+ 8.0	+28.5	—	9	701.0	+ 8.8	+20.0	1"/"2
10	702.0	+ 9.1	+28.2	—	10	707.5	+ 9.8	+29.0	—	10	703.0	+12 6	+23.0	28 5
11	703 4	+ 8.9	+29.2	—	11	707.5	+10 2	+30.0	—	11	704.0	+ 5.5	+23.2	—
12	702.1	+ 8.5	+30.0	—	12	706.8	+11.9	+30.5	—	12	701.5	+ 6 0	+20.5	6 6
13	702.2	+11.8	+28.5	—	13	704.8	+12.0	+30.5	4 8	13	698.8	+10.5	+25.0	—
14	703.5	+10.3	+30.7	—	14	702.5	+13.0	+29.5	—	14	701.0	+ 6.0	+24.0	—
15	702.1	+11.2	+29.0	—	15	699.8	+11.5	+29 6	—	15	702.0	+ 4.5	+25.0	—
16	702.7	+ 9.9	+29.5	4 5	16	697.5	+11.7	+16.0	21 0	16	703.8	+ 8.0	+24.5	—
17	701 9	+14.0	+24.7	—	17	697.5	+11.5	+22.5	—	17	703.5	+ 5.2	+25.5	—
18	699.8	+ 8.0	+26.6	—	18	698 0	+ 6.8	+22.5	—	18	699.0	+ 7.5	+24.0	—
19	698.6	+ 7.3	+28.2	—	19	700.0	+ 7.2	+28.0	—	19	697.5	+13.8	+17.0	—
20	695.8	+11.4	+23.8	—	20	701.5	+10.2	+23.5	0 2	20	6 7.5	+ 4.0	+17.2	5 0
21	694.7	+ 8.0	+25.0	0 5	21	701.5	+10 5	+23.8	6 2	21	697.0	+ 2.0	+16.0	—
22	696.5	+14.0	+18.5	18 0	22	701.1	+10.1	+24.0	—	22	700.0	+ 1.0	+17.0	—
23	694.8	+13.2	+21.8	79 8	23	703.0	+11.0	+24.5	—	23	702.5	— 1.0	+19.0	—
24	697.5	+10.0	+23.5	18 0	24	703.0	+ 8.9	+28.5	—	24	704.5	+ 2.8	+20.0	—
25	697.5	+ 6.2	+25.8	—	25	703 5	+ 8.0	+25.0	—	25	703.5	0.0	+20.5	—
26	696.5	+ 8 0	+22.2	0 4	26	702.0	+ 9.2	+20.5	—	26	703.5	+ 0.2	+20 0	—
27	695.2	+ 8.5	+20.0	—	27	699.0	+10.0	+21.5	4 0	27	705.5	0.0	+18.2	—
28	694.5	+ 5.0	+22.2	—	28	698.0	+11.0	+16.2	30 6	28	703.5	+ 4.5	+23.5	—
29	696.4	+ 6.0	+23.8	—	29	703.5	+ 8.5	+25.0	—	29	697.0	+ 4.0	+21.0	—
30	698.3	+ 5.5	+21.0	—	30	705.0	+ 9.5	+29.0	—	30	702.8	+ 6.5	+21.5	—
31	700.0	+ 6.2	+23.8	11 0	31	704.0	+ 9.6	+28.0	—					

Digitized by Google

Observations du quatrième trimestre 1914

OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	707.0	+ 4.5	+21.0	—	1	688.5	+ 4.0	+11.0	—	1	700.0	+ 6.5	+10.0	—
2	703.8	+ 2.0	+21.5	—	2	693.2	— 1.5	+16.0	—	2	710.0	— 7.5	+10.0	—
3	704.0	+ 1.0	+21.5	—	3	696.2	+ 6.5	+13.4	26m/m5	3	709.6	— 5.0	+ 6.0	—
4	705.5	+ 6.8	+20.0	—	4	694.5	+ 7.0	+14.0	3 0	4	707.0	— 4.0	+ 6.5	1m/m2
5	701.0	+ 5.8	+18.5	—	5	694.5	+ 7.5	+16.1	4 7	5	702.0	— 3.0	+ 7.8	5 2
6	700.8	+ 5.0	+18.2	—	6	693.2	+ 5.0	+17.0	—	6	697.4	0.0	+11.5	15 5
7	699.5	+ 5.0	+19.0	—	7	697.0	+ 6 0	+15.0	—	7	703.2	0.0	—13.0	—
8	702 5	+ 4.0	+20.2	—	8	701.0	+ 5.6	+13.0	—	8	703.0	— 0.5	+15.0	—
9	702.8	+ 1.0	+18.2	—	9	703.8	+ 5.0	+16.0	—	9	698.5	+ 1.0	+13.5	—
10	698 0	+ 0.5	+18.8	—	10	704.5	+ 3.8	+15.0	—	10	690.5	+ 1.2	+ 3.5	20 0
11	693.5	— 0.1	+15.0	—	11	703.0	— 2.0	+15.0	—	11	694.5	+ 1.0	+ 4.0	9 0
12	697.8	+ 2.8	+17.0	—	12	694.5	+ 1.0	+13.1	—	12	690.0	— 4.0	+ 5.2	15 0
13	700.2	+ 1.5	+17.1	—	13	696.0	— 0.4	+ 9.8	—	13	690.0	0.0	+ 7.2	7 0
14	698.1	— 2.2	+ 9.0	—	14	690.5	— 0.3	+10.0	—	14	684.5	— 2.8	+ 8.0	10 5
15	698.8	+ 2.5	+11.0	27m/m0	15	695.0	— 0.3	+ 8.3	3 2	15	689.0	+ 3.0	+10.0	19 5
16	699.5	+ 5.0	+11.5	—	16	690.8	— 0.2	+ 5.5	10 5	16	699.0	+ 0.5	+ 8.0	—
17	697.0	+ 7.0	+13.0	2 5	17	691.0	— 0 2	+ 9.6	3 0	17	702.2	— 1.0	+ 8.0	—
18	697.2	+ 7.8	+11.8	5 2	18	695.5	— 0.1	+ 4.5	—	18	703.5	— 2.0	+ 3.5	—
19	697.5	+ 1.0	+12.2	—	19	699.0	— 4.0	+ 0.5	—	19	700.5	— 4.0	+ 6.0	—
20	698.2	+ 4.5	+13.8	—	20	694.8	— 5.8	+ 0.6	—	20	696.0	— 5.0	+ 3.5	—
21	697.5	+ 4.0	+16.0	0 5	21	693 8	— 5.0	+ 6.0	—	21	699.5	— 2.0	+ 3.5	7 2
22	698.0	+ 1.5	+17.0	—	22	689 0	— 5.7	+ 6.8	—	22	695.0	— 1.5	+ 2.0	—
23	690.0	— 1.5	+17.2	8 0	23	698.0	+ 1.0	+ 5.0	3 4	23	690.0	— 6.5	+ 2.1	—
24	699.0	+ 7.0	+11.5	11 0	24	692 5	+ 1.7	+ 8.0	11 5	24	690.5	— 8.0	+ 2.0	—
25	700.4	+ 8.0	+17.5	3 0	25	693.8	+ 3 5	+ 5.0	—	25	696.0	— 5.0	+ 2.5	—
26	701.8	+ 3 8	+15.0	—	26	697.3	+ 2.5	+ 5.5	—	26	704.8	— 6.5	+ 8.5	—
27	697 0	+ 4.0	+15.8	—	27	702.0	+ 2.3	+ 9.0	—	27	703.2	— 7.8	+ 6.5	—
28	692.3	+ 5.0	+ 9.6	—	28	702.0	+ 5.0	+ 7.5	—	28	698.5	— 8.0	+ 6.4	—
29	685.0	+ 2.5	+ 9.0	12 5	29	704.0	— 2.0	+ 9.0	—	29	694.8	— 3.2	+ 7.5	7 3
30	682.5	+ 2.8	+ 9.8	17 0	30	707.5	— 6.8	+10.0	—	30	702.3	+ 1.0	+ 5.0	1 0
31	687.5	+ 4 9	+14.5	42 0						31	700.0	— 4.5	+ 2 5	—

Le Secrétaire-Gérant,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES et SAVANTES

des Hautes-Alpes

qui ont précédé la Société d'Etudes

Par M. EDMOND HUGUES

CHAPITRE II [1]

L'Académie Flosalpine

Elle fut fondée en 1857 par Mgr Depéry, évêque de Gap [2]. Cette dénomination de *flosalpine* était une évidente

[1] Voir la première partie au *Bulletin* 1917, pp. 85-120.

[2] Jean-Irénée *Depéry* était né à Challex (Ain), le 6 mars 1796. Successivement secrétaire de Mgr de Varicourt, évêque d'Orléans, vicaire de la cathédrale de Chambéry, secrétaire général de l'évêché de Belley, chanoine de cette ville et vicaire général de Mgr Devie, évêque de Belley, il avait, dès 1838, fait connaissance avec le diocèse de Gap, lors d'une visite rendue par lui à Mgr de La Croix d'Azolette, son ami et ancien confrère à Belley, qu'il accompagna en tournées pastorales.

En 1844, il succéda sur le siège de Gap à Mgr Rossat, nommé évêque de Verdun. Il se montra remarquable administrateur, rendit au culte public les reliques de saint Démètre, développa celui de saint Arnoux, patron de Gap, et des autres saints du diocèse, dont il se fit l'historiographe. Il assista au concile provincial d'Aix en 1850, réunit à plusieurs reprises le synode diocésain, publia en 1854 de nouvelles *Constitutions*, encore suivies aujourd'hui, et divers ouvrages liturgiques. Le 23 mai 1855, au nom du Souverain Pontife, il couronna solennellement la statue de Notre-Dame-du-Laus, en présence du

Digitized by Google

réminiscence de l'Académie florimontane établie en Savoie par saint François de Sales, environ deux siècles et demi plus tôt.

Aux termes des statuts fondamentaux, l'Académie flosalpine se proposait « d'encourager les bonnes études et de former une société d'amis vertueux. » C'est pourquoi elle prit pour sous-titre la qualification de *Société des amis chrétiens* (article premier).

« La littérature, l'histoire (plus particulièrement l'histoire des Alpes), la philosophie, les mathématiques, la physique, la chimie, la géologie, l'archéologie, la botanique, la zoologie et la minéralogie » constituaient le domaine dans lequel devaient travailler et s'exercer les membres de l'Académie flosalpine (article 2).

Ce programme ne manquait certes pas d'ampleur; mais, si l'on ne peut dire qu'il ait été complètement rempli, c'est déjà un mérite de l'avoir conçu et un honneur d'en avoir entrepris l'exécution.

Les armes de la société étaient « un oranger chargé de fleurs et de fruits, avec cet exergue: *Flores et fructus;*

cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et de nombreux évêques. Préoccupé de l'état déplorable dans lequel était sa cathédrale, il fit dresser un projet de reconstruction qui, le 8 juillet 1861, fut accepté par le Gouvernement.

Il mourut peu après, le 9 décembre 1861. Suivant son désir, il fut enseveli à Notre-Dame-du-Laus, près des restes de l'humble bergère, Benoîte Rencurel, dont il avait préparé l'introduction de la cause de béatification.

Mgr Depéry ne fut pas seulement un prêtre vertueux et un prélat distingué. C'était un esprit très cultivé, littérateur, poète à ses heures. Il a beaucoup écrit. La nomenclature complète de ses œuvres m'entraînerait trop loin. Je me borne à signaler celles qui ont trait au diocèse de Gap : *Vie de saint Arnoux, évêque de Gap,* 1845. — *Histoire hagiologique du diocèse de Gap,* 1852, 2 vol. — *Vie de saint Guillaume, berger d'Eygliers,* 1852. — *Constitutions synodales du diocèse de Gap,* 1853. — *Les Fleurs du Laus, poésies,* 1856. — *Cantiques* pour le petit séminaire d'Embrun, 1858. — Divers mandements et discours.

Je rappelle aussi qu'en 1832 il avait publié une *Dissertation sur l'emplacement des murs que César fit construire près de Genève contre les Helvétiens,* et, en 1840, *L'Esprit de saint François de Sales,* 3 vol.

Digitized by Google

au-dessous, une alliance formée de deux mains entrelacées, en signe de l'amitié qui doit unir tous les membres entre eux, avec cette autre devise : *In scientia et virtute.* »

Le prélat fondateur poursuivait un double but. Au point de vue général, il voulait créer une association scientifique et littéraire s'inspirant de l'esprit chrétien, exciter, propager, entretenir dans le pays l'amour des sciences et des lettres ; mais, d'autre part, en bon évêque soucieux des intérêts de son petit séminaire, il pensait que le bon renom de cet établissement ne pourrait que gagner au contact d'une société de cette nature, et, comme il le disait dans le discours d'inauguration, que « les séances littéraires constitueraient pour les élèves un puissant moyen d'encouragement et d'émulation, et assureraient à son jeune clergé les conditions d'un développement intellectuel plus étendu et d'un goût littéraire plus pur. »

De cette situation un peu confuse résulta un mécanisme assez compliqué pour le fonctionnement de la Société. Le siège principal fut établi à Embrun, au Petit Séminaire. L'administration fut confiée à deux comités : celui de Gap, composé de l'évêque, grand-maître de droit, des vicaires généraux, des membres titulaires en résidence dans cette ville, etc. ; celui d'Embrun, comprenant le supérieur du Petit Séminaire, président de droit, les professeurs de cet établissement, membres de l'Académie, les autres membres résidant à Embrun, etc. Le comité d'Embrun se divisait à son tour en deux sections : l'une dite *Section des Hautes Etudes ;* l'autre appelée *Section préparatoire.*

Cette dernière renfermait un président et un rapporteur-secrétaire, élus parmi les élèves membres de l'Académie et tous les élèves reçus académiciens, c'est-à-dire, ceux appartenant aux classes de Philosophie, de Rhétorique et de Seconde, ayant réussi dans trois compositions examinées successivement par les deux sections embrunaises, et appréciées en dernier ressort par le comité de Gap.

Je ne parlerai pas davantage de cette *Section préparatoire,* si intéressante et utile qu'elle ait pu être. Sans doute elle a produit plus tard des fleurs et même des fruits ; mais

Digitized by Google

pendant la durée de l'Académie flosalpine elle ne pouvait donner que de modestes bourgeons.

Les postulants, autres que les élèves du séminaire, devaient être proposés par deux membres de l'Académie; être connus comme des hommes probes, instruits et religieux, de l'avis des deux comités, et recueillir au moins les deux tiers des suffrages exprimés.

Les sociétaires assumaient des devoirs, comme « Académiciens » et comme « amis chrétiens ». L'article 28 du règlement intérieur était ainsi conçu : « Pour correspondre au but de la fondation de la Société, chacun de ses membres est invité à fournir chaque année un travail sur l'une des parties indiquées dans l'article 2 des statuts. En outre, il se fera un devoir de rechercher dans le ressort de sa résidence habituelle et de décrire les monuments et objets d'art existant encore ou ceux que des fouilles récentes auront mis à découvert; de recueillir et de classer les traditions qui peuvent intéresser l'histoire des Alpes sous le point de vue politique, militaire, civil, moral et religieux. Il consignera le résultat de ses recherches dans un mémoire, et le fera parvenir au président du Comité d'Embrun avec tous les objets (comme médailles, plantes rares, échantillons de minéralogie, etc.), qu'il aura pu recueillir. »

L'article 29 énumère les devoirs des sociétaires comme *amis chrétiens*. Ils devaient « s'assister les uns les autres de la manière la plus efficace; s'avertir mutuellement de leurs défauts»,—touchante sollicitude, mais qui n'était point sans présenter dans la pratique certaines difficultés et dont l'application semble peu compatible avec cette autre recommandation de « se traiter comme des amis chrétiens partout où ils pourraient se rencontrer; si l'un d'eux vient à tomber malade, les autres le visiteront et veilleront sur lui; enfin lors du décès de quelqu'un des sociétaires » — on n'avait pas dans l'Académie flosalpine la prétention d'être immortel —, « tous les membres de sa résidence s'empresseront d'assister à ses obsèques. »

Un programme aussi alléchant devait attirer et, joint aux sollicitations et aux démarches de Mgr Depéry et de

Digitized by Google

quelques-uns de ses amis influents, attira effectivement à l'Académie flosalpine de nombreuses et même d'illustres adhésions. Elle compta plus de 230 membres, résidants ou correspondants, sans parler des élèves composant la section préparatoire.

Je relève sur la liste les noms de sept prélats, N.N. S.S. Chalandon, archevêque d'Aix; de La Croix d'Azolette, ancien évêque de Gap, ancien archevêque d'Auch[1]; Meirieu, évêque de Digne; de Prilly, évêque de Châlons, ancien colonel, sénateur de l'Empire; O'Cruice, évêque de Marseille; Depéry, évêque de Gap, et, plus tard, Bernadou, son successeur. J'y trouve aussi plusieurs ecclésiastiques distingués, notamment MM. Chabrand et Joubert, vicaires généraux du diocèse; Blanchard Chrysostôme, chanoine à Gap; Blanchard Zéphyrin, supérieur de Notre-Dame-du-Laus; Gaillaud, alors vicaire de la Cathédrale de Gap; l'abbé Bourdelon, ancien principal du collège de Gap, en retraite à L'Epine, etc.

Parmi les laïques, je remarque quelques hauts fonctionnaires : MM. Le Peintre, préfet des Hautes-Alpes; Quet, recteur de l'Académie de Grenoble; Topin, inspecteur d'Académie à Gap, et diverses notabilités, étrangères, françaises et locales, de la politique, de la science, des lettres, du barreau. Je cite, à titre d'exemple et un peu au hasard : S. E. le duc Victor de Bellune, sénateur de l'Empire, président d'honneur de l'Académie universelle des Arts et Manufactures de Paris; le général duc de Riaro-Sforza; le marquis de Ragny, apparenté aux derniers Créquy-Lesdiguières; MM. Maignien, doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble; Bonnety, directeur des *Annales de philosophie chrétienne;* E. de Laplane, auteur

[1] Nicolas-Augustin de *La Croix d'Azolette,* né à Propières (Rhône), le 15 juillet 1779, après avoir été supérieur des séminaires d'Alix et de L'Argentière, de la communauté des Chartreux de Lyon, et vicaire général à Belley, fut nommé évêque de Gap en 1836. En 1840, il devint archevêque d'Auch. Démissionnaire en janvier 1856, il se retira aux Chartreux de Lyon, où il mourut le 6 juin 1861, étant alors le doyen des évêques de France.

Digitized by Google

d'une savante histoire de Sisteron, membre correspondant de l'Institut, jadis élève de l'ancien collège d'Embrun; les deux frères Mathieu et Casimir de Ventavon; Théodore Rous, comte de la Mazelière; Guiffrey, avocat à la Cour impériale de Paris, membre du Conseil général des Hautes-Alpes; Laforgue de Bellegarde, maire d'Embrun; le comte d'Estienne de Prunières, camérier du pape Pie IX[1]; Itier, receveur principal des Douanes à Marseille, voyageur érudit et naturaliste; Richebourg, littérateur, secrétaire général de l'Académie des Arts; le poète Jean Faure, du Serre-de-Chaillol; Emile Guigues, le spirituel et original dessinateur embrunais; Charronnet, archiviste départemental; Aristide Albert, ancien sous-préfet; Fabre et Lubin, successivement présidents du tribunal d'Embrun; Long, juge au même siège; Blanc-Subé, avocat à Gap; Bouchet et Théus, avocats à Embrun, etc.

J'ai réservé pour la fin les deux plus illustres adhérents: Louis Veuillot et Alphonse de Lamartine. Ce dernier avait même daigné écrire au fondateur de l'Académie, le 31 janvier 1858, une lettre datée du château de Monceau, près de Mâcon, d'où j'extrais ce passage : « Ne doutez pas de la fructification de l'arbre qui est le symbole de votre association, et qui sera fécondé à la fois par le soleil d'Italie et par la culture française. Jamais une bonne idée n'est morte sans fruits dans ce riche sol du Midi qui porte des orangers et des hommes. » Mgr Depéry répliqua, le 3 février 1858, en un style non moins imagé: « La réponse si gracieuse que vous avez bien voulu faire à notre invitation de venir vous reposer à l'ombre de notre jeune oranger nous flatte et nous rend heureux. Votre nom attaché à l'une de ses plus hautes branches le couvre de fleurs et de fruits, et

[1] La Société d'Etudes est heureuse de le compter parmi les plus anciens de ses membres, dont il est le doyen d'âge.

La famille d'Estienne de Prunières, originaire de Provence, a fait l'objet de diverses notes parues dans nos collections départementales (Inventaires imprimés des Archives; Annales des Alpes; Bulletin de la Soc. d'Et. des H.-Alpes.) Ses représentants sont titrés *comtes* dans plusieurs actes du XVIII[e] siècle.

Digitized by Google

ces fruits, nous les regarderons comme l'enfant regarde la poire dorée au sommet de l'arbre avec le désir de l'atteindre et de la savourer... » Puis, joignant l'utile à l'agréable, le fin Prélat ajoutait cette phrase de nature à flatter l'amour-propre de son célèbre correspondant, tout en servant les intérêts de l'Académie : « Nous serions honorés de posséder dans notre bibliothèque naissante vos ouvrages littéraires, qui seront pour nous comme les bâtons de Jacob devant les brebis de Laban. »

L'Académie reçut encore d'honorables approbations et de précieux encouragements. M. le Recteur de Grenoble applaudissait « à l'heureuse pensée de l'avoir fondée dans un département qui ne possède ni société littéraire, ni société scientifique. » Il lui offrait une place honorable dans la *Revue des sociétés savantes* de France, où ses travaux trouveraient une hospitalité pleine de faveur et de bienveillance. Le 26 décembre 1857, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes remerciait Mgr Depéry de l'envoi de documents précieux pour l'œuvre importante de la *Topographie des Gaules*, et, peu après, le 14 avril 1858, en réponse à la demande à lui adressée à l'effet d'obtenir son approbation en faveur de la Société, il écrivait que « d'après les documents à lui transmis, il ne pouvait que donner son assentiment aux efforts faits pour encourager dans le diocèse la culture des études littéraires et historiques ».

⁂

Le 6 décembre 1857 eut lieu au Petit séminaire d'Embrun, sous la présidence de Mgr Depéry, la séance d'inauguration.

Elle débuta par un discours dans lequel le prélat exposa l'esprit et le but del'Académie flosalpine. M. Milliard, sous-préfet d'Embrun, se leva ensuite, et, dit le compte-rendu officiel, « fit entendre, au milieu du recueillement général, de bonnes et graves paroles, expression tantôt des sentiments les plus exquis et les plus délicats, tantôt des pensées les plus sages et les plus profondes ».

Digitized by Google

Puis M. l'abbé Sauret, supérieur du Petit Séminaire et président du Comité d'Embrun [1], « le cœur tout pénétré de l'honneur que recevait son établissement en devenant le siège d'une société savante, laissa s'épancher sa reconnaissance » en une allocution qui eut, entre autres très réels mérites, celui d'être courte. On procéda à la lecture des statuts de l'Académie, et la séance fut close par la proclamation des noms des membres admis.

L'Académie ne paraît avoir tenu que quatre autres assemblées publiques et solennelles. Elles eurent lieu les 12 juillet 1859, 24 juillet 1860, 25 juillet 1861 et 5 juin 1863. La dernière fut présidée par Mgr Bernadou [2], qui avait succédé sur le siège de Gap à Mgr Depéry, récemment décédé.

Autour du Grand-Maître de l'Académie se rangeaient les principales autorités ecclésiastiques, civiles, judiciaires, militaires. Un public d'élite — pour employer la vieille formule, cette fois bien de circonstance — rehaussait par sa présence l'éclat de la cérémonie.

[1] L'abbé Adrien *Sauret,* né à St-Bonnet, le 14 janvier 1825, après avoir passé deux ans à Paris, à l'école des Hautes-Etudes fondée par Mgr Affre, fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire d'Embrun en 1851, supérieur du même établissement en 1853, curé de Remollon en 1863 et curé de Serres en 1867. Il mourut le 16 octobre 1871.

On a de lui un *Essai historique sur la ville d'Embrun,* 1860, Gap, Delaplace, in-8° de 576 p., et un certain nombre d'opuscules, discours, comptes rendus, analyses littéraires, etc.

[2] *Bernadou* (Victor-Félix), né à Castres le 25 juin 1816, avait été pendant 15 ans curé de la cathédrale d'Alger, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Gap, le 14 janvier 1862.

Le 8 décembre 1864, il célébra le deuxième centenaire de la fondation du pélerinage de Notre-Dame-du-Laus, et, en 1866, porta à Rome les premières procédures tendant à la béatification de Benoite Rencurel. Le 16 juin 1867, il posa la première pierre de la nouvelle cathédrale de Gap, et, le 12 juillet suivant, il fut transféré à l'archevêché de Sens. Le pape Léon XIII l'éleva au cardinalat et lui conféra le titre presbytéral de la Sainte-Trinité-du-Mont.

Il mourut à Sens le 15 novembre 1891. Son oraison funèbre fut prononcée dans la métropole de cette ville par Mgr Berthet, l'un de ses successeurs sur le siège de Gap.

Digitized by Google

Le programme variait peu : discours de l'évêque, quelquefois suivi d'une allocution du sous-préfet, compte rendu des travaux de la société par l'abbé Sauret, lecture, généralement faite par les auteurs eux-mêmes, de diverses œuvres émanant de membres de l'Académie.

Ces séances, même agrémentées par la musique du Petit Séminaire, exécutant les plus brillants morceaux de son répertoire, ne ressemblaient guère à celles tenues à Gap, un demi-siècle plus tôt, par la *Société d'Emulation*. A Embrun, pas de petits vers galants, pas de poésies d'inspiration plus ou moins païenne, pas de banquets, pas de bals ni de feux d'artifice; les dames semblent même n'avoir point été invitées (du moins on ne trouve pas trace de leur présence dans les récits officiels). Mais, comme il convenait à des assemblées présidées par un prélat, la gravité la plus parfaite et la correction la plus impeccable ne cessaient de régner; l'amour de la science et de la vertu faisait seul battre les cœurs. Tout se passait vraiment *in scientia et virtute*.

***

Je veux maintenant rechercher les résultats produits par l'Académie flosalpine. Des esprits peu bienveillants ont prétendu qu'ils furent nuls ou insignifiants; mais cette appréciation constitue une réelle injustice.

L'Académie flosalpine vécut, il est vrai, peu d'années (de 1857 à 1863). Elle n'eut pas d'*Annales*. Ses faibles ressources pécuniaires ne lui permirent pas de faire imprimer et de répandre la plus grande partie des écrits de ses membres; mais n'est-ce donc rien que d'avoir provoqué tout un mouvement scientifique et littéraire, remis en honneur les travaux de la pensée, les recherches archéologiques, le culte des choses locales, réveillé à la cadence des rimes les échos endormis ?

Il n'est que juste d'attribuer à son action un assez grand nombre d'œuvres composées par ses adhérents, et lues ou analysées dans les séances publiques. Les titres de quel-

Digitized by Google

ques-unes permettront de se faire une idée de leur importance et de l'intérêt qu'elles offraient [1].

L'histoire régionale occupe de beaucoup le premier rang : *Etude historique sur l'antique métropole d'Embrun,* par l'abbé Pron ; ***Essai historique sur la ville d'Embrun,* par l'abbé Sauret ; *Mémoire sur le passage du pape Pie VI dans les Hautes-Alpes,* et *Dissertation sur le passage d'Annibal dans les Alpes* [2], par le même ; ***Mémoire sur les voies romaines dans les Alpes* [3], par l'abbé Vallon, curé de Méreuil ; *Mémoire historique sur les peuples inscrits sur l'arc de triomphe de Suse, et composant autrefois le royaume de Cottius,* par l'abbé Templier ; *Histoire des invasions des Sarrasins dans les Alpes au moyen-âge,* par le même ; **Fragments d'histoire et d'archéologie sur la mansion romaine de Mont-Seleucus,* par le même ; ***Etude historique sur les anciens couvents des Chartreusines de Bertaud et des Chartreux de Durbon,* par Charronnet ; ***Recherches historiques sur les pélérinages des rois de France à Notre-Dame d'Embrun,* par M. Fabre, président du tribunal de cette ville ; *Mémoires historiques sur le Queyras,* par l'abbé Gondret, curé du Veyer ; *Dissertation sur le roi Cottius,* par M. Lubin, président du tribunal d'Embrun, successeur de M. Fabre ; *Vie de Joseph-Antoine Fournier, de Ceillac,* par le même ; *Pacte juré entre le Dauphin de Viennois et la ville d'Embrun,* par M. Jules Chérias ; *Les Révolutions embrunaises au moyen-âge,* par le même ; ***La Vierge du Réal, ou Histoire populaire de Notre-Dame-des-Trois-Rois, plus particulièrement connue sous le nom de Notre-Dame d'Embrun,* par l'abbé Gail-

[1] Les œuvres marquées d'un astérisque ont paru dans les comptes rendus officiels de l'Académie ; celles marquées de deux astérisques n'y ont pas paru, mais ont été imprimées à part ; enfin les trois astérisques désignent les ouvrages insérés aux comptes rendus officiels et tirés à part.

[2] L'abbé Sauret soutient qu'Annibal a passé par l'emplacement actuel de la ville de Gap et par le Mont Genèvre.

[3] Publié par l'abbé GUILLAUME dans le *Bulletin de la Soc. d'Et.*, 1886, pp. 167-182.

Digitized by Google

laud; ***La Belle Briançonne ou Notre-Dame-du-Château, par le même; *Introduction à une série d'études historiques sur la célèbre abbaye de Boscodon,* par l'abbé Tissot, professeur d'Humanités au Petit Séminaire d'Embrun; *Le Château de Tallard,* par M. Alfred-Paul Simian, avocat à Paris; **Notice biographique sur le colonel Serres,* par le Dr Adrien Rouboud; etc...

Je citerai aussi, au hasard de la plume, quelques travaux d'ordres divers : *Etude sur l'étymologie celtique des noms de rivières, de montagnes et de localités des pays compris par les Hautes-Alpes,* par l'abbé Chabrand, vicaire général; **Théorie de la spiritualité,* par A. Faure, professeur de mathématiques à l'Ecole normale de Gap; *La Physique au village* et *Système nouveau d'écriture télégraphique,* par le même; *L'Etude et la contemplation de l'Univers,* par le docteur Souriguère; *De l'utilité de l'étude des idiomes vulgaires considérés dans leurs rapports avec les sciences et les langues,* par l'abbé Templier; *Essai sur l'histoire naturelle : Le chien,* par M. Calixte Laforgue de Bellegarde, etc...

Outre les poésies analysées plus loin, quelques autres méritent d'être mentionnées : *Stances sur le Château de Tallard,* par Mgr Depéry; *La Fête de Dieu,* par M. Gusman Rette, employé au ministère de l'Intérieur; *La Charité,* par M. Long, juge au tribunal d'Embrun, etc...

Cette copieuse énumération démontre la puissance du courant intellectuel qu'avait déterminé en peu de temps l'influence de l'Académie. Elle était nécessaire pour répondre à de trop exigeants détracteurs.

Parmi ces œuvres — toutes consciencieuses, quelques-unes remarquables, — beaucoup n'ont malheureusement pas été livrées à la publicité, ni même conservées. D'autres ont été imprimées aux frais et par les soins de leurs auteurs. L'honneur en revient néanmoins pour une part à la société qui les avait suscitées. Enfin, certains travaux ont été publiés par l'Académie elle-même et annexés aux comptes rendus de ses séances. Je dirai quelques mots des plus intéressants.

Digitized by Google

⁂

M'inspirant de la devise de l'Académie, je passerai successivement en revue les *fleurs* et les *fruits,* je veux dire les poésies d'abord, et ensuite les études historiques. Commençons par respirer le parfum des *fleurs.*

A la séance d'inauguration du 5 décembre 1857, après les discours officiels, la parole fut donnée à Célestin Roche[1],

[1] Roche (Célestin), était né le 16 août 1819, au moulin d'Hors, près de Ventavon. A l'âge de 22 ans, il fut nommé agent-voyer d'arrondissement à Embrun et exerça avec dévouement cette utile fonction jusqu'à sa mort survenue le 5 mars 1861. Il consacra à la science et à la littérature les loisirs que lui laissèrent sa carrière administrative et l'éducation d'une nombreuse famille.

Le *Bulletin de la Société d'Etudes* a publié de lui trois poèmes: *Le Système du Monde* (1888, *supplément,* avec une préface de M. de Lavalette, président de la Société); *Vie intime* (1895, p. 258); *L'Isthsme de Suez* (1899, p. 325); et des travaux techniques ou scientifiques : *Coup d'œil sur les canaux d'irrigation de l'arrondissement d'Embrun* (1893, p. 291); *Coup d'œil historique sur les Mathématiques,* avec un avant-propos de M. l'ingénieur en chef Wilhelm (1900 pp. 129-150, 277-293, et 1901, pp. 31-49, 153-176, 201-224).

Ses autres principales œuvres sont : en poésie, une *Ode sur le Progrès; la Sœur de Charité;* et, dans l'ordre scientifique, une *Etude sur l'équilibre des voûtes,* un *Traité de l'équarrissement et du mesurage des bois* (dans les *Annales des chemins vicinaux*), etc...

Ses fils, M. Célestin Roche, ingénieur-expert à Grenoble, membre honoraire et ancien secrétaire de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes,* et le regretté M. Achille Roche, architecte à Gap, qui fit, lui aussi, partie de la *Société d'Etudes,* ont réédité le *Mont Guillaume et Morgon,* sous le titre de *La légende des Alpes,* avec illustrations d'Emile Guigues. Les amis du poète et les personnes qui goûtaient son talent contribuèrent par souscription à cette publication (Baratier frères, à Grenoble, 1889).

Par une délibération en date du 14 janvier 1914, le Conseil municipal d'Embrun a décidé, à l'unanimité des votants, que l'ancienne place du Triangle, où se trouve la maison dans laquelle mourut Célestin Roche, porterait à l'avenir le nom de ce bon citoyen qui employa ses journées à établir autour de la ville le réseau vicinal desservant la région, et ses veilles à célébrer en beaux vers le territoire, le ciel et le paysage embrunais.

Digitized by Google

qui lut une pièce de vers intitulée *le Génie des Alpes et l'Académie flosalpine.*

« L'attention soutenue avec laquelle elle fut écoutée, dit le compte rendu, justifie du mérite et de l'à propos de cette composition. »

Le *Génie des Alpes* vante les beautés naturelles et rappelle les fastes glorieux du pays embrunais :

« Pourquoi n'ai-je donc point de lyre qui me chante,
De crayon qui me peigne, et de voix éloquente
Par qui mon feu s'éveille et resplendisse au loin ?
Lorsque tant de sujets qui n'ont pas ma richesse
Sont explorés sans cesse,
Je n'ai de mes trésors que moi seul pour témoin. »

Mais voici que « le ciel daigne écouter la plainte du Génie des Alpes ». L'Académie flosalpine étant fondée, il s'écrie :

« Relève, antique Embrun, ta tête dépouillée !
Sois fier d'être le nœud de la chaîne éthérée
Qui joindra ce pays à l'empire des Arts.
Par là de ton passé tu reflètes la gloire,
La Muse de l'Histoire
Daignera t'honorer encor de ses regards.
. . . . . .

Le Seigneur bénira l'œuvre de son Pontife !
La science étudie et lit l'hiéroglyphe
De nos rocs escarpés et de nos monuments.
Du Maure, du Romain, elle cherche la trace,
Et le sol qu'elle embrasse
Lui dira le secret de ses soulèvements.

La vertu, de cette œuvre embrassant la substance,
Donne, pour l'affermir, la main à la science
Et quand ils sont éclos en mûrit les produits.
C'est l'arbre merveilleux qui, sur la même tige,
Par un charmant prodige,
Etale en même temps et les fleurs et les fruits... »

Digitized by Google

A la séance du 24 juillet 1860, Célestin Roche donna lecture d'un poème plus important, *Le Mont Guillaume* et *Morgon,* qui eut également un grand et légitime succès.

L'auteur suppose un dialogue entre les deux géants qui se regardent par dessus la vallée de la Durance. Ce n'était pas la première fois qu'un écrivain embrunais faisait parler les montagnes. Sous l'archevêque Guillaume d'Hugues, les Jésuites du collège d'Embrun, à l'occasion de la pose de la première pierre de leur église de Saint-François Xavier, avaient fait jouer une pièce de théâtre qui, dit le P. Fournier, « était belle et ingénieuse et dont le suiet fut la ioie de trois montaignes voisines, Morgon, Saint-Guillaume et Salusse, qui feurent convoquées à cette feste par la charité. »

Célestin Roche a tiré un excellent parti de l'idée à lui suggérée par le vieil historien. Morgon et le Mont Guillaume s'entretiennent des événements mémorables qu'ils ont vus se dérouler à leurs pieds et des grands personnages qui y ont passé depuis des siècles. Ils chantent, à vrai dire, l'épopée de la terre embrunaise.

Au cours d'une excursion matinale, le poète, subitement halluciné par l'émotion que lui cause le spectacle grandiose qu'il contemple, croit entendre leur voix :

« Les deux monts que j'avais alors à mes côtés
Me semblèrent, prenant une pose animée,
S'illuminer soudain du feu de la pensée
Et jeter dans les airs des accents inconnus. »

Le Mont Guillaume interpelle Morgon :

« Mon frère aux flancs étroits, à la haute stature,
Qui dans les feux du Sud baignes ta chevelure,
Que je vois au-devant du grand astre du jour
Quand il a parcouru la moitié de son tour;
Depuis que l'Eternel, dans un jour de mystère,
De sa puissante main nous dressa sur la terre,
....

Digitized by Google

Combien d'événements ont passé sous nos yeux !
Combien l'homme, cet être infime et glorieux,
Dont le corps est un point et la pensée un monde,
En qui, dans ses bons jours, toute sagesse abonde,
N'a-t-il pas illustré le sol que nous voyons ! »

Les deux montagnes passent alors en revue, dans un colloque animé et souvent éloquent, les principaux faits de l'histoire du pays; elles évoquent les grand hommes, généraux, pontifes, rois, qui ont paru dans la ville d'Embrun. Puis, après avoir lutté d'érudition, les deux interlocutrices font assaut de courtoise modestie, vertu particulièrement méritoire de la part d'aussi altiers sommets. Le Mont Guillaume termine l'entretien par ces mots :

« Voilà ce que j'avais à te dire, mon frère;
Voilà notre passé; l'avenir est mystère.
Je suis heureux d'avoir écouté ton récit :
Il a touché mon cœur, éclairé mon esprit. »

A quoi Morgon répond (je dirais : en montagne non moins bien élevée, si j'osais m'exprimer ainsi) :

« Et moi, j'ai toujours eu du bonheur à t'entendre :
Tu m'en as plus appris que j'ai pu t'en apprendre,
Et je conserverai le vivant souvenir
Des discours que ta bouche a voulu me tenir. »

En vérité, j'en suis convaincu, tout lecteur de ce poème s'écriera de même : « *Il a touché mon cœur, éclairé mon esprit.* »

⁂

Goûtons maintenant quelques *fruits* parmi les plus savoureux.

Après la Société d'Emulation, avant la Société d'Etudes, l'Académie flosalpine devait s'occuper de Mons Seleucus.

Digitized by Google

L'abbé Templier[1] présenta à l'assemblée du 24 juillet 1860 des *Fragments d'histoire et d'archéologie sur la mansion romaine de Mons Seleucus* qu'il appelle « la Pompéi française, capable de nous révéler toute une époque, et d'enrichir de ses trésors tous les musées d'Europe ».

Cette étude est divisée en deux chapitres. Dans le premier, intitulé « Mons Seleucus sous l'administration romaine », l'auteur établit que, suivant les itinéraires, le témoignage des historiens grecs et latins, une tradition constante et de nombreux restes d'antiquité, il est hors de doute qu'à la jonction des routes de Milan et d'Arles à Vienne, à 79 milles romains de Valence et à 31 milles de Gap, il existait une ville ou station désignée sous le nom de *Mansio Monte Seleuci*. C'est dans la plaine, autour de cette ville, que, le 11 août 353, les Francs furent vaincus. « La défaite de Magnence, leur chef, retarda de 80 ans la formation de la monarchie française [*sic*] ; le triomphe de Constance donna une vive impulsion à l'arianisme, de sorte qu'il fallut toute l'énergie de saint Athanase et de saint

[1] *Templier* (Alexandre) naquit à Lallé, commune de Saint-Jacques-en-Valgaudemar, le 16 mai 1816. Après avoir complété ses études théologiques en suivant pendant deux années les cours de Saint-Sulpice, il devint successivement professeur au Petit Séminaire d'Embrun, curé de Chabottonnes, vicaire à Gap, curé de Sainte-Marguerite, aumônier de l'Ecole normale et chanoine honoraire de Gap. En 1882, il se retira à Lallé où il mourut le 7 décembre 1886.

Il fut officier d'Académie et de l'Instruction publique, membre des *Arcades de Rome*, de la *Société française d'Archéologie*, vice-président de la Section de Gap du *Club Alpin*, directeur des *Annales du Laus*. Outre les œuvres dont il est parlé dans la présente notice, il a laissé notamment un *Mémoire sur la Cathédrale de Gap* (1868, tirage à part du *Bulletin de la Société française d'Archéologie*) et un *Traité sur la spirituelle et chaste alliance du Verbe avec l'âme*, traduit de saint Laurent Justinien.

Il faisait partie de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, et fut membre du comité de publication. Le Bulletin de cette Société contient de lui des *Lettres inédites de Berwick, de Lapeyrouse et autres, relatives à la guerre des Alpes de* 1710 (1883, pp. 119, 199 et 337).

Pour plus amples détails voir l'article nécrologique sur l'abbé Templier paru dans le même Bulletin, 1887, p. 63.

Digitized by Google

Hilaire pour comprimer les efforts des hérétiques; l'Eglise elle-même se vit contrainte de s'assembler, en des conciles particuliers, vingt fois en dix années, pour combattre et condamner la même hérésie. Tels furent les résultats déplorables de la victoire de Constance. » L'abbé Templier raconte, d'après les auteurs anciens, les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette mémorable bataille.

Dans un second chapitre « Mons Seleucus depuis 353 jusqu'à nos jours », il recherche d'abord les causes plus ou moins probables de la ruine complète de cette ville. Fut-elle détruite par les Saxons, les Lombards ou les Maures, brûlée ou inondée ? Les derniers habitants cherchèrent un refuge sur les collines voisines; de là le village moderne de La Bâtie-Montsaléon (Bastida Monte Seleuci), qui est pour la première fois mentionné dans des titres de la fin du XIII^e^ siècle.

Puis, l'abbé Templier passe en revue les diverses recherches faites sur l'emplacement de Mont Seleucus, et les résultats obtenus. Avant les préfets Bonnaire et Ladoucette, plusieurs érudits, Damville, Bimard de La Bâtie, de Vérone, de Boissieu, avaient signalé des vestiges d'antiquité ayant appartenu à la cité romaine. Cependant, jusqu'en 1804, aucune fouille importante n'avait été entreprise. L'auteur raconte les travaux exécutés sur les ordres de Ladoucette et sous les auspices de la Société d'Emulation, dont j'ai parlé dans le premier chapitre de cette notice; il décrit les trouvailles faites. Il termine en exprimant le désir et l'espoir qu'avec l'aide du Département et de l'Etat les investigations seront reprises. « Ne permettons pas, dit-il, que nos richesses archéologiques aillent enrichir, à notre détriment, tous les cabinets voisins; ne souffrons pas que le maçon, l'orfèvre et l'ouvrier en fer coupent, taillent, fondent ou mutilent tous ces restes précieux et désormais introuvables de l'art antique. »

***

« Dès le commencement du XV^e^ siècle, on vénérait à Tarascon une statue de la sainte Vierge, appelée d'abord

Digitized by Google

la Belle Briançonne et, plus tard, Notre-Dame du Château. Les manuscrits conservés jusqu'à ce jour se trouvent, sur ce point, en parfaite harmonie avec les traditions locales; mais d'où vient la Belle Briançonne ? A quelle époque, dans quelles circonstances fut-elle apportée à Tarascon ? »

Telles sont les questions qu'examine l'*abbé Gaillaud*[1] dans une notice où la plus ingénieuse érudition se dissimule sous l'élégance du style, et qui fut produite à l'une des séances publiques de l'Académie. Il les résout au moyen d'une hypothèse qui a le mérite de fondre et de concilier plusieurs traditions en apparence divergentes.

Je résume cette très intéressante étude :

En l'an 1348, sévit en Europe une peste dont les ravages furent épouvantables. Les environs de Briançon n'ayant pas été épargnés, les habitants, pour conjurer le fléau adressèrent leurs supplications à sainte Marthe, honorée dans la contrée d'un culte particulier et firent solennellement le vœu d'aller en députation, si leurs prières étaient exaucées, remercier la sainte à Tarascon, dans l'église qu'elle avait elle-même fondée et où, dit-on, sont conservées ses reliques. Après la cessation de l'épidémie, les pieux habitants du Briançonnais n'eurent rien tant à cœur que de s'acquitter au plus tôt envers leur céleste protectrice. Une

[1] L'abbé *Gaillaud* (Eucher-Joseph-Marie), naquit à Saint-Bonnet, le 5 avril 1819. Après avoir fait ses études classiques au Petit Séminaire d'Embrun et ses études théologiques au Grand Séminaire de Gap, ordonné prêtre en 1853, il fut successivement professeur au Petit Séminaire d'Embrun, vicaire à Gap, curé à Rosans, à Serres, à Briançon, enfin archiprêtre et chanoine à Gap. Il exerça ces dernières fonctions de 1876 jusqu'à sa mort arrivée le 22 janvier 1893.

Indépendamment des travaux dont il est question dans la présente notice, on a de lui des *Ephémérides pour servir à l'histoire des Hautes-Alpes* (Gap, Richaud, 1874) et il a donné une édition des *Œuvres choisies* de Jean Faure du Serre, auquel il était allié par sa mère (Gap, Richaud, 1892). Il fut aussi directeur des *Annales du Laus*.

Prêtre pieux et charitable, esprit fin et cultivé, le chanoine Gaillaud était membre de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (voir pour plus de renseignements sa nécrologie, *Bulletin*, 1893, p. 135.)

Digitized by Google

ambassade, composée de membres choisis parmi les principales familles du pays, fut chargée de ce soin, et, comme étendard ou bannière, elle emporta une statue de la Vierge, vénérée dans la région et extraite d'une chapelle dédiée à Saint Hippolyte, martyr, et située au bord des escarpements de la rive droite de la Durance, dans la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, à une petite distance du village de Bouchier. Près de cet oratoire, remontant au X[e] ou au XI[e] siècle [1], existe une vieille masure appelée la Maison de l'ermite.

Les députés briançonnais furent parfaitement accueillis à Tarascon. Leur mission remplie, ils revinrent au pays rapportant la précieuse madone qu'ils réintégrèrent dans sa chapelle.

Vers la même époque, les Vaudois, chassés de diverses provinces, s'étaient retirés dans le diocèse d'Embrun, principalement dans les vallées de Vallouise, de L'Argentière et de Freissinières. Ces hérétiques se livrèrent à des persécutions contre le clergé catholique et les fidèles. Le culte des saints, considéré par eux comme une idolâtrie, excitait particulièrement leur fureur. C'est à ce moment que disparut de son oratoire la Vierge de Bouchier. L'ermite qui la gardait (il se nommait Imbert) ne voulut pas la laisser exposée aux profanations et aux outrages des Vaudois. Le souvenir du bon accueil que Notre-Dame avait, peu de temps auparavant, reçu à Tarascon, et la reconnaissance envers sainte Marthe, le déterminèrent à aller confier sa Madone à l'amour des religieux habitants de l'antique cité.

Ceux-ci l'accueillirent de nouveau avec l'enthousiame qui caractérise les populations méridionales. La statue, appelée par eux *la Belle Briançonne,* fut d'abord déposée avec les plus grands honneurs dans une chapelle située devant le château (d'où le nom de Notre-Dame du Château); puis, plus tard, en 1431, transportée au sommet d'une montagne voisine et placée dans une église édifiée

[1] L'édifice actuel date du XVI[e] siècle dans sa partie la plus ancienne. Cf. J. Roman. *Rép. archéol. des H.-Alpes,* col. 14-15.

Digitized by Google

tout exprès pour la recevoir. Ce sanctuaire devint le lieu d'un pélerinage très fréquenté et des usages s'établirent dès le XV^e^ siècle. Le dimanche précédant les Rogations, un cortège nombreux d'habitants de Tarascon s'ébranlait de grand matin au son des cloches et se rendait en procession à l'église de la montagne, sous la direction de prieurs élus le lundi de Pâques. La foule s'accroissait en route de la population des villages d'alentour. Les gens de Beaucaire accouraient aussi.

A la montagne, après la dernière messe, chantée solennellement, avait lieu le déjeuner. La mousse et le gazon servaient de tables et de sièges et les mets étaient assaisonnés par un appétit ce jour-là particulièrement aiguisé.

Le plus magnifique panorama se déroulait sous les yeux des pélerins. C'est une vaste plaine traversée par les eaux du Rhône et de la Durance dont les cours sinueux serpentent dans le lointain et vont féconder ce délicieux pays. D'un côté du fleuve, Tarascon s'étale avec son clocher élevé, son pont, son château royal; de l'autre, Beaucaire flamboie sous les rayons du soleil; plus loin, on découvre Avignon, ses nombreux campaniles, ses vieux remparts, la masse imposante du Château des Papes. L'horizon est borné par les montagnes des Alpes, celles du Vivarais et la chaine du Mont Ventoux.

Après le déjeuner, le cortège se reformait. On descendait en ville la Belle Briançonne, comme pour la déposer solennellement dans l'église Sainte-Marthe, où elle demeurait quarante jours, c'est-à-dire jusqu'au second dimanche après l'octave de la Fête-Dieu. On la rapportait ensuite processionnellement au sanctuaire des Alpilles.

Ces usages, mentionnés par l'abbé Gaillaud comme existant en 1860, ont, depuis lors, été continués, avec cette seule différence que, en suite d'un arrêté interdisant les processions, le clergé s'abstient de prendre part au cortège; mais celui-ci, de même que la cérémonie religieuse proprement dite, ne se déroule pas moins au milieu des manifestations de la fougue méridionale, cris de joie et détonations d'armes à feu.

Digitized by Google

La statue est en bois de vigne. Comme toutes les Vierges antiques, elle est revêtue de robes de forme triangulaire, très larges dans le bas et ayant au sommet deux ouvertures, l'une pour la tête de la Vierge, l'autre pour celle de l'Enfant. Elle est chargée de bijoux d'or et d'argent et d'objets précieux, dons des fidèles. Pendant la Révolution, la Belle Briançonne faillit être livrée aux flammes par les démagogues. Un sieur Dusseau, de Tarascon, la déroba à leur fureur en la cachant dans un fagot de sarments où elle demeura jusqu'à la réouverture des églises.

La notice sur la Belle Briançonne obtint un succès très mérité non seulement dans l'assemblée de l'Académie où il en fut donné connaissance, mais encore dans le public. Le texte en avait été inséré dans le compte rendu de la séance. Un tirage à part en répandit des exemplaires dont beaucoup furent demandés par des habitants de Tarascon : ce qui atteste la vénération dont est encore l'objet sur les bords du Rhône la statue grossièrement sculptée qui aurait été apportée de nos montagnes, il y a près de cinq siècles, par un ermite fugitif.

***

Après la légende et l'histoire, après les temps anciens et le moyen-âge, je termine par la biographie d'un de nos compatriotes de l'époque moderne et quasi contemporaine.

Le docteur Adrien Roubaud[1], dont les Gapençais con-

[1] *Roubaud* (Pierre-Adrien-Philippe) était né à Amiens le 25 janvier 1812. Son père, originaire de Gap, était revenu se fixer dans cette ville. Le jeune Adrien y commença ses études classiques, qu'il termina au collège royal de Grenoble.

Docteur de la Faculté de Paris, il rentra dans sa famille en 1836 et depuis lors exerça la médecine. En 1854, pendant l'épidémie de choléra, il se signala par un héroïque dévouement qui lui valut la croix de la Légion d'honneur, et, mieux encore, l'estime et l'affection de ses concitoyens.

Conseiller municipal, maire de Gap en 1856, membre des bureaux de Bienfaisance et de l'Extinction de la mendicité, il donna l'exemple

Digitized by Google

servent encore le souvenir, lut à l'une des séances publiques de l'Académie une étude sur le *Colonel Serres,* de La Roche-des-Arnauds, son parent et son ami.

Le don du magnifique herbier de Serres à l'Académie flosalpine, la réputation scientifique de cet homme de guerre, la vénération dont l'auteur de la notice était l'objet dans toute la région, toutes ces circonstances contribuèrent à intéresser vivement l'auditoire.

Le docteur Roubaud a divisé son travail en trois parties qui pourraient être intitulées : le soldat, le savant, l'homme. La première partie est consacrée au récit de la vie militaire de l'officier de grand mérite que sa modestie seule empêcha de parvenir à un grade supérieur à celui de colonel. Dans la seconde, l'auteur énumère les recherches et travaux botaniques de Serres, les plantes inédites jusqu'à lui, les espèces controversées sur lesquelles ses remarques ont éclairé ou fixé les naturalistes; il dépeint, avec des détails saisissants, la passion de Serres pour la science, et les folles témérités auxquelles elle le poussa parfois. Enfin, dans la dernière partie, le docteur Roubaud raconte les dernières années de Serres dans sa retraite de La Roche-des-Arnauds, et sa mort survenue le 18 août 1858.

Il était né à La Roche le 24 avril 1790, avait fait ses études au lycée de Grenoble et avait été admis à l'école polytechnique et à l'école d'application de Metz, d'où il était sorti sous-lieutenant et avait rejoint la Grande Armée en marche vers la Russie. Il prit part à plusieurs des mémorables journées de cette glorieuse et funeste campagne. A Lutzen, le prince Poniatowski le décora sur le champ de bataille. Il combattit aussi à Leipzig, à Hanau, à Flessingue. A la Restauration, il fut attaché à la fonderie de canons de Toulouse, en devint commandant directeur, et se signala par d'heureuses inventions. Nommé colonel, il se vit

des vertus civiques et chrétiennes et mourut le 12 avril 1870, entouré de la considération publique.

Il avait épousé Marie-Louise-Emilie Bontoux, sœur du fondateur de l'*Union Générale,* et était allié aux familles de Brochier, payeur général, et de Serres, député à la Convention, père du colonel.

Digitized by Google

contraint à la retraite par l'état de sa santé, et vint se fixer à La Roche, où il s'adonna tout entier à sa chère botanique.

Deus maximus in minimis, telle était la devise inscrite par lui en tête de chacun des volumes de son *Catalogue*[1].

***

J'ai parlé plus haut de l'assemblée tenue, à l'hôtel de ville d'Embrun, le 5 juin 1863, sous la présidence de Mgr Bernadou, récemment intronisé évêque de Gap. Elle avait eu la même solennité que les précédentes. Semblable programme s'était déroulé suivant un rite identique. Toutefois, le compte rendu, rédigé par l'abbé Sauret, contenait *in fine* les lignes suivantes, révélatrice des lézardes qui minaient l'édifice : « Après l'audition des lectures et l'examen des ouvrages déposés, Mgr Bernadou, grand-maître de l'Académie, a encore prononcé quelques chaleureuses paroles qui ont vivement impressionné toute l'assistance. Elles ont fait augurer l'avenir le plus prospère pour cet oranger des Alpes un moment ébranlé par l'orage, mais soutenu et raffermi maintenant par une main aussi amie que celle qui l'avait planté. » Hélas ! Le pauvre arbuste ne devait ni refleurir, ni fructifier de nouveau. L'Académie ne donna plus le moindre signe de vie. Les mauvaises langues ne manquèrent pas de dire qu'un prélat l'avait baptisée, et qu'un autre était venu l'enterrer.

Cependant, il n'existait aucun acte authentique de son décès, et l'on se demandait ce qu'elle allait devenir ; c'est alors que circula, sous le manteau de la cheminée, dans les salons littéraires hauts-alpins, une fine épigramme dont le texte a été conservé, mais dont l'auteur est demeuré anonyme :

[1] Serres a écrit : *L'art des fontes, ou Cours sur le service des officiers d'artillerie ; Catalogue des plantes cultivées au jardin botanique de Toulouse ; Flore abrégée de Toulouse ; Catalogue descriptif et raisonné des plantes contenues dans mon herbier* (ce dernier ouvrage, encore manuscrit, en plusieurs volumes).

Digitized by Google

Que devient, dites-moi, la jeune Flosalpine,
D'un illustre prélat fantaisie enfantine ?
Elle devait produire et des fleurs et des fruits :
Où donc sont-ils ?... Hélas ! si j'en crois certains bruits,
Loin de faire *florès,* la pauvre Académie
Dépérit, s'étiole et se meurt d'atonie.
Ma foi, ça devait être ; un vieux proverbe dit :
« Les enfants vivent peu quand ils ont trop d'esprit. »

Une société littéraire pouvait-elle souhaiter plus spirituelle oraison funèbre ?

(*A suivre.*)

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Les fascicules publiés par l'Académie flosalpine *étant aujourd'hui fort rares, je crois utile d'en donner ci-dessous une description bibliographique succincte.*

Académie flosalpine et société des Amis chrétiens. Séance générale d'inauguration [6 décembre 1857]. Statuts fondamentaux et règlement intérieur. — *Grenoble, impr. de Maisonville,* 1858. In-8°, 43 p., fig.

(Les statuts ont été tirés à part dans une plaquette in-4° de 12 p., imprimée chez Delaplace, s. d.).

12 juillet 1859. Séance solennelle de l'Académie flosalpine. — *Gap, impr. de Delaplace* (s. d.). In-8°, 16-8 p.

(Extrait de l'*Annonciateur.* 17 juillet 1859.)

Académie flosalpine et société des Amis chrétiens. Séance solennelle du 24 juillet 1860. — *Gap, impr. de Delaplace,* 1860. In-8°, 152 p.

Académie flosalpine et société des Amis chrétiens. Séance solennelle du 25 juillet 1861. — *Gap, impr. de Delaplace* (s. d.). In-8°, 26 p.

(Extrait de l'*Annonciateur.* 2 et 9 novembre 1861.)

Académie flosalpine et société des Amis chrétiens. Séance solennelle du 5 juin 1863. — *Gap, impr. de Delaplace* (s. d.). In-8°, 43 p.

Digitized by Google

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE TRESCLEOUX

Par M. l'abbé ACHARD

(SUITE)

CHAPITRE VI

Hostilités des protestants contre Rollin Coppie
Premières victoires des catholiques
Etienne Gaillard
Construction de la petite église

Dans l'espoir de couper court à toute réclamation de la part des catholiques, les administrateurs communaux ayant à passer, le 22 avril 1641, « une nouvelle recognoissance générale des droits que Son Excellence Frédéric Henri de Nassau possède sur Trescléoux, » usent de la même supercherie qu'en 1606, et y font insérer le moulin que la communauté détenait du prieur.

Messire Rollin Coppie se pourvoit alors par-devant Nosseigneurs de la Cour, et, en vertu de « provisions obtenues », il fait saisir par Auzias Chauvet, sergent de Chanousse, le bétail de Balthasar Seguin, vice-châtelain, et de Jean Gontard, soit : « cinquante-six bestes », mises en gage chez « honneste Gaspard Doze, de Méreuil ». (29 octobre 1643.)

Mais, par l'entremise de leur procureur et châtelain, Marc Abert, les protestants obtiennent, de la Chambre de l'Edit, mainlevée de cette saisie. Ce ne fut pas difficile. « Il n'y avait à Grenoble ne aucun président, ne conseillers,

Digitized by Google

d'aultant que le Parlement n'était lors céant. » Marc Abert semble avoir traité directement de cette affaire avec son coreligionnaire le sieur de Périssol[1], résidant alors à la campagne[2].

Les réformés ne s'en tiennent pas là; cette vue quotidienne du prêtre les offusque; car, sauf un court passage de Pierre Mirande vers 1614, Coppie est le premier curé résidant à Trescléoux. Ne pouvant s'attaquer à sa personne comme aux premiers jours de la Réforme, ils s'en prennent à ses biens.

Une nuit du mois d'octobre 1643, ses ennemis opèrent toutes sortes de ravages dans ses récoltes, « bruslant sa grange, rompant tous les ceps de sa vigne, détruisant arbres, choux et pourreaux de son jardin... ». Marc Abert, alors en villégiature dans sa châtellenie, et Noé Faure, notaire, se contentent de constater le délit sans vouloir délivrer d'acte testimonial.

Devant ces vexations, Coppie se décide à partir pour Grenoble. Sa brusque arrivée dans la ville déconcerte un peu le procureur Abert, qui va faire appel à tous les artifices dont l'a pourvu l'expérience du Palais, et s'en servir à l'instar « d'une bonne dague » contre le pauvre curé. « Messire Coppie est ici, écrit-il aux consuls le 20 novembre 1643; il a fait tout son possible pour obtenir révocation de notre dernier décret de mainlevée du bestail qu'il avait saisi, et avoir la permission de continuer ses exécutions. Pour ce faire, il s'est adressé au Parlement, espérant nous surprendre; mais je me suis pourvu par contraire requeste à la Cour en la Chambre de l'Edit, où j'obtins hier que les parties iraient conférer par-devant Messieurs les gens du

[1] Samson de Périssol était natif d'Orpierre. Elève de l'Académie de Genève, il est nommé conseiller à la Chambre de l'Edit de Grenoble, le 17 septembre 1601, puis président le 22 juillet 1622. On le trouve démissionnaire en 1652.

[2] C'est Marc Abert lui-même qui nous donne ces détails, car ayant été obligé de louer un cheval pour aller trouver le sieur de Périssol, il entend que la communauté lui rembourse ses frais. (Arch. comm. Liasse de 1646, « Parcelle de vaccations », de 1637 à 1646.)

Digitized by Google

Roy... et ce pendant, inhibition au sieur Coppie de se pourvoir ailleurs que par-devant la Cour en la Chambre de l'Edit, à peine de nullité de procédures et cassation d'icelles avec despens... au cas où il n'aurait laissé de se pourvoir ailleurs... Faites qu'à son retour, il treuve que les choses ont changé de face, car, s'il avait quelque commission ou contrainte, ce que je n'estime pas, il faudrait qu'il huzât de saisie nouvelle, laquelle nous ferions casser, en m'envoyant promptement les coppies de ce qu'il aurait obtenu... Dieu fera la grâce qu'il n'aura de nous tout ce qu'il demande, à la garde duquel je vous recommande en général et en particulier. Votre affectionné compatriote et procureur... ABERT... »

C'est, de fait, à quoi se résout Coppie. Dès son retour, il fait procéder à un « second gagement », remis entre les mains du châtelain de Chanousse, — ce qui occasionne à la communauté une nouvelle dépense de 3 écus 18 sols. Une seconde fois aussi Marc Abert leur obtient mainlevée : « Le cousin David Seguin vous dira toute la peine que j'y ai prise... Si le sequestre refuse de deslivrer le bestail, passez à l'exécution de la contrainte, en sorte que la force demeure à la justice... et n'espargnez pas vos peines de vous y porter [à Chanousse] trois ou quatre hommes; mais il faut néanmoins y aller prudemment... En attendant tost de vos nouvelles... demeure votre affectionné serviteur, ABERT. » [1]

Sa victoire ne fut pas de longue de durée, car, le 25 mai 1644, Balthasar Seguin, Pierre Fauchier et Noé Faure vont à Gap retirer le procès pendant entre la communauté et le sieur Coppie. Le 8 mars précédent, les réformés s'étaient décidés à transiger selon le mode que leur avait indiqué, vingt ans auparavant, Me Philibert de Gap, et qu'avaient adopté naguère les protestants de Serres.

En vertu de cet accord, les protestants de Trescléoux seront dispensés de participer à la construction de l'église et de la maison curiale; mais ils devront rendre toutes les

[1] Arch. comm. Liasse de 1643.

Digitized by Google

cotisations versées par les catholiques pour l'entretien du culte réformé.

Le « gardenote » Noé Faure se met à l'œuvre; il passe toute une journée à fouiller dans les papiers et le coffre de la communauté, recherchant ce que les catholiques romains disent avoir fourni pour le pasteur, le maître d'école et le temple. Il trouve que la part avancée par les catholiques, au cours de plus d'un demi-siècle, s'élève à la somme de 240 livres.

Une autre journée est entièrement consacrée à faire le triage « de ce que montent les fonds de ceux de la religion réformés, au cadastre, afin de pouvoir prendre le pied de la taille que faut faire, pour payer aux catholiques les 240 livres que lesdits de la religion leur doivent rendre ». Cette taille se « pérèque à 2 sols par florin » [1] (5 mai 1644); et, pour la percevoir, il faut décerner maintes contraintes « contre les cottisés au rolle fait pour le remboursement des papistes ».

D'autre part, pour régler la compensation de ses dommages subis et de ses avances faites, Messire Coppie se rend à Orpierre, le 10 août, avec Balthasar Seguin et Guilhem Jullien aux fins de faire vider le compromis au pasteur De La Croix, à M. du Poët et à Messire Clary, prêtre de Pelleautier, servant d'arbitres. Il lui est octroyé la somme de 100 livres, plus 6 livres pour la restitution de quelques tailles payées l'année précédente, sans que ladite restitution puisse nuire aux tailles à venir.

En même temps que se concluaient ces accords, Jean-Antoine Brun, un des sous-rentiers du prieuré, fut, au nom des catholiques, député à Toulouse auprès du prieur, pour l'intéresser à leur cause et obtenir son concours. Les protestants le chargent de plusieurs mémoires « concernant les droits que Son Altesse d'Orange a sur les mollins, afin que ledit prieur voye qu'ils ne sont pas à lui ».[2]

[1] Arch. comm. Liasse de 1644.
[2] Arch. comm. Liasse de 1644.

Digitized by Google

Jean-Baptiste de Papus, prieur de Trescléoux [1], tout en faisant les réserves les plus expresses sur ses droits touchant le moulin, promet son aide aux catholiques et, par acte du 4 juillet 1644, leur délègue la somme de 640 livres. Grâce à cette avance, les catholiques peuvent acheter à Antoine Fauchier, le 7 mars 1645, moyennant la somme de 171 livres, une maison pour servir de cure [2].

Mais, peu après (1649), Rollin Coppie mourait sans avoir eu la consolation de poser la première pierre de l'église, ni recueillir le fruit de ses travaux. Les protestants s'empressèrent d'ensevelir dans sa tombe les engagements qu'ils avaient pris envers lui; et lorsque le nouveau curé, Etienne Gaillard [3], vint s'installer dans la paroisse, il ne trouva pour toute succession qu'une nouvelle accumulation de difficultés. La cure n'a pas encore été aménagée. Sur sommation de l'an 1652, l'exacteur, Jean Arlaud, est contraint de délivrer « à Messire Gaillard, curé, pour deux ans de loage de la chambre curiale que le corps des catholiques lui doit, la somme de 12 livres, laquelle sera compansée sur ce que le corps de la religion a perçu pour le pasteur ou le diacre ».

De nouveau, le 11 janvier 1655, Noé Faure est obligé de reviser « ce qui a esté payé à Jean Chérubin [4], pasteur, et aux maistres d'école depuis 1648 pour estre prins par Messieurs les catholiques romains;... ainsi que le sixième des produits du moulin et de la rente de la Blache ». Les catholiques comprennent que, désormais, il n'y a plus rien à espérer de la part des administrateurs de la communauté;

[1] Jean-Baptiste de Papus, fils de Jacques et de Suzanne Ducros, de Toulouse, prieur de Trescléoux de 1632 à 1650. Sa nomination est datée de Castel-Gandolfo, le 15 mai 1632; il est mis en possession du prieuré le 24 octobre 1632, et le résigne en faveur de Jean de la Gorrée, en 1650.

[2] Arch. comm. Acte d'assemblée de 1690.

[3] Etienne Gaillard, curé de Trescléoux de 1649 à 1672.

[4] Jean Chérubin, pasteur d'Orpierre et Trescléoux (1646-1653). On le trouve pasteur à Beaurière, en 1626; à Saillans, en 1630; à Beaufort, en 1637; à Pontaix, de 1640 à 1664.

Digitized by Google

aussi, sans attendre davantage, achètent-ils trois jardins, au quartier de Saint-Claude : l'un à Paul Clavel, au prix de 39 livres (10 mai 1655) ; l'autre à Antoine Fauchier, payé 15 livres (8 janvier 1656) ; et le troisième à Pierre Pestre, 26 livres (15 août 1656).

Immédiatement, sur l'emplacement de l'un d'eux, on creuse les fondations de la future église ; on utilise débris du vieux château et restes des anciennes chapelles. En 1657, le corps de l'édifice est achevé ; mais le manque de ressources et les multiples entraves apportées aux travaux empêchent de compléter cette œuvre. Les arceaux destinés à porter la voûte ne servent qu'à soutenir une charpente provisoire, et c'est à peine si, le 31 mai 1664, en vertu d'une ordonnance émanant de Gap, on peut donner le prix fait des vitres et grilles de fer pour les fenêtres de la nouvelle église.

D'ailleurs, avant même d'achever cet édifice, on s'aperçoit qu'il est par trop exigu et tout à fait incommode. Bâti en sous-sol, il est bas et humide ; à la moindre pluie, les égouts du village inondent sa nef et l'emplissent parfois de gravier et de boue. Mais, après avoir si longtemps souffert d'en être privés, les catholiques se contentent présentement de cette église, fruit de leurs labeurs et de leurs luttes [1].

CHAPITRE VII

Cabale contre Jean-Antoine Brun, consul catholique
Exercice réel du culte protestant à Trescléoux
La question du moulin

Plusieurs fois, les catholiques avaient pu mettre à profit l'arrêt du Conseil privé du roi (25 juin 1624), concédant aux partisans de chaque culte, dans les endroits mixtes, la faculté de nommer un consul de leur religion pour les

[1] Ce bâtiment fut plus tard désigné sous le nom de petite église, et il existe encore sous ce titre.

Digitized by Google

représenter au conseil. Ce partage ne plaisait pas toujours aux réformés; aussi, en 1662, les catholiques ayant fait choix, pour les représenter au consulat, de la personne de Jean-Antoine Brun, comme le plus apte à surveiller les actes du conseil et à défendre leurs intérêts, les protestants formèrent opposition à ce choix de « Messieurs les habitants de la religion romaine », prétextant qu'à l'expiration de leur mandat, les consuls de 1661 l'avaient fait élire, « par advis et conseil du sieur Gaillard, créature dudit Brun, son soub-rentier ». En effet, porte le réquisitoire : 1) les amis du sieur Brun « ont presque ordinairement, pendant deux ou trois ans, beu et mangé ensemble pour moyenner leur intention, qui ne peut qu'estre en ce rencontre au préjudice de la vesve et de l'orphelin »; 2) ils ont choisi pour l'assemblée générale un jour de travail, « alors que la pluspart du monde était absent », 3) enfin, le candidat a promis aux consuls anciens « de les servir beaucoup lors de la reddition de leurs comptes ». D'ailleurs, ajoute l'acte d'accusation, « on cognoit la mauvaise gestion dudit Brun en l'an 1656, lequel se prévalant de sa qualité de consul leur a causé un notable préjudice, entre autre leur a fait naistre des procès et embarras fâcheux, mesme se serait émancipé d'assassiner Claude Faure, auquel on y espérait vie, et d'avoir battu plusieurs autres personnes en conseil général, alors qu'elles parlaient pour le profit et advantage de la communauté, et qu'elles lui trouvaient à redire de son mauvais mesnage et conduite... »

Les accusés ont tôt fait de se disculper, « tout le narré estant contre la vérité, civilement parlant... ». Si l'on a choisi le lundi 2 janvier pour faire l'élection consulaire, c'est que « le premier de l'an tombait un dimanche, jour où ceux de la religion portée par l'Edit, et qui composent le plus grand nombre des habitants, faisaient leurs dévotions... ». Librement, tous les membres présents, « tant ceux du corps des catholiques romains que autres », ont nommé comme consuls : Jean-Antoine Brun pour la partie catholique, et Etienne Provansal pour les protestants. Quant aux consuls sortants, jamais ils n'ont eu « dessein

Digitized by Google

d'espier aucune faveur ni support dudit Brun en la reddition de leurs comptes, qu'ils désirent rendre en gens de bien et d'honneur à la communauté... Que les requérants ne mesurent pas les autres à leur aulne car on sait qu'ils n'agissent que pour leurs intérêts particuliers, et non ceux du public, comme on l'a vu en plusieurs circonstances... »

Et, sur un point particulier, Messire Etienne Gaillard, prêtre et curé de Trescléoux, en qualité de syndic, depuis plus de huit ans, du corps des catholiques, reprend en pleine place publique le vice-châtelain, David Seguin, et ses adhérents, de ce qu'ils parlent « contre les édits de Sa Majesté, quand ils appellent sa religion simplement romaine, sans y ajouter les mots : catholique et apostolique, les sommant d'y adjoindre ces deux titres, faute de quoi l'on se pourvoira par-devant Nosseigneurs de la Cour... ». David Seguin s'exécute à faire ce correctif.

De son côté, Jean Brun proteste contre l'imputation d'avoir brigué la charge de consul. S'il l'a acceptée, « ce n'a esté que pour satisfaire à la réquisition des habitants catholiques, apostoliques, romains dudit lieu, qui, tous, ont porté leurs voix à ce qu'il fût esleu consul ». Il accepte que vérification soit faite de ses gestions consulaires de 1645 et 1656, et qu'on les compare avec celles de ses dénonciateurs, « afin que par là il soit reconnu quels sont ceux qui ont le plus fidèlement observé la charge de consul ». Si, en 1656, la communauté eut à subir un rançonnement de 25 pistoles, la faute en fut à Jacques Abert, qui détint l'ordre du roi adressé au capitaine Lavau, comme l'attestent la lettre de sa mère écrite le 19 mai 1656 et les pièces explicatives envoyées à Orange le 20 février 1661 [1]. Pareillement, il n'a

[1] Louise de Vulson, mère de Jacques Abert, « se donne honneur » d'écrire au capitaine Lavau « pour le supplier de n'estre plus en colère contre ceux de Trescléoux qui n'ont jamais eu d'autre dessein que de lui rendre leurs humbles obéissances... Si un petit manquement a été commis à son égard, la faute en est à son fils encore jeune qui a oublié dans le paquet cette pièce. Mais il s'est empressé de réparer sa faute aussitôt qu'il s'en est pris garde... car cela ne s'est pas fait par vice. »

Digitized by Google

jamais assassiné personne, ni commis d'autre action indigne d'un homme de bien ; aussi menace-t-il de se pourvoir en justice contre ceux qui ont voulu noircir sa réputation et lui imputer des manquements dont il n'est pas coupable... Le vice-châtelain tente encore quelques formalités pour refuser le serment du nouveau consul ; mais il est obligé de capituler et Jean-Antoine Brun peut en toute tranquillité s'acquitter de sa charge [1].

Sa perspicacité lui fait bien vite découvrir certaines irrégularités commises au préjudice des catholiques, et le 9 mars une sommation est adressée à l'exacteur Jean Arlaud pour lui défendre de payer au pasteur De La Croix un mandat de 45 livres fait sur le rôle de l'eyguier attendu que « les estats du sieur ministre ne peuvent ni ne doivent estre payés des deniers de la communauté, mais de ceux du corps de la religion portés par l'Edit ».

Pendant l'hiver 1663, le toit de la maison curiale « s'estant effondré sous le fardeau de la neige », Jean-Antoine Brun fait verser au curé la somme de 4 l. 10 s. comme remboursement dû aux catholiques romains. De même, en 1667, il fallut citer, par-devant le vibailli de Gap, le rentier de l'Adrech de la Blache, pour le contraindre à payer au sieur Balthasar Lombard, châtelain de Lagrand, la somme de 19 livres « que le corps des catholiques de Trescléoux lui doit pour la despense de Mgr l'illustrissime et révérendissime évesque et comte de Gap faisant la visite générale de son diocèse, à laquelle despense lesdits catholiques ont esté déclarés contribuables pour un tiers qui monte 19 livres, tant en principal qu'intérêts... Déduction de cette somme sera faite dans le règlement des comptes avec Messieurs du consistoire... » [2]

C'est, en effet, vers cette époque (1667) que l'église réformée de Trescléoux jouit de l'exercice réel, avec titulaire résidant, dont le premier fut Isaac Cholier [3] ; puis, à

[1] Arch. comm. Liasse de 1662.

[2] Arch. comm. de Trescléoux, 1667.

[3] Isaac Cholier, marié à Jeanne de Buin, pasteur à Serres en 1676.

Digitized by Google

partir de 1668, les documents de l'époque désignent, comme pasteur un « Monsieur de Saint-Avon[1] ».

Mais la solution relative à l'affaire du moulin n'a fait aucun progrès, Les chartes, pourtant, sont formelles et, le 6 juillet 1564, les protestants eux-mêmes, par l'entremise de Claude Gontard, châtelain, Etienne Ressegaire et Louis Provansal, consuls, s'étaient empressés de ratifier la transaction de 1557[2], parce qu'ils la jugeaient alors être à leur avantage et qu'ils croyaient, par ce moyen, légitimer leurs récentes usurpations; puis, trouvant plus d'intérêt à rejeter le droit du prieur sur le moulin, puisque cela les dispensait des frais du culte et de la vingt-quatrième aux pauvres, ils placèrent ce moulin sous la directe du Prince d'Orange; d'où conflit.

En janvier 1657, deux députés de la communauté reçoivent mandat d'aller à Orange entretenir les membres du Bureau « de la recherche que le sieur prieur veut faire du mollin banal présupposant lui appartenir ». Diverses assemblées se tiennent par-devant le Conseil de Son Excellence le Prince, où « l'affaire a esté bien débattue de part et d'autre, en façon, semble-t-il, que le bien de chacun a été fort bien conservé ». A l'appui de sa thèse, Noé Faure, notaire, dresse un long *vidimé* pour faire déclarer nulle la transaction de 1557.

De nouveau, en 1669, la communauté fait compulser les papiers de Me Abel, ancien notaire d'Orpierre, pour y découvrir tout ce qui pouvait « servir au procès du prieur », et, le 25 décembre, à la suite d'une nouvelle assi-

[1] La communauté verse 6 sols à Balthasar Seguin, vice-châtelain « pour un boire fait par Messieurs de Saint-Avon, ministre, et Gailhard, prêtre, lorsqu'on fit le compte entre les deux religions ».

[2] C'est par cette transaction du 6 juillet 1564 « publiée à Trescléoux devant la maison du prieur, en présence de Guilhem Marcolli et de Jean Gueydan, prêtres de Gap », que la dime pour « tous grains, blé, froment, seigle, épautre, gros blé » est abaissée à la quote dix-huitième prise *super fundo in gerbis, vocatis decimatoribus et spectatis per viginti quatuor horas.* (Arch. dép. de Vaucluse. E. 16 et 17.)

Digitized by Google

gnation de Jean de La Gorrée, prieur de Trescléoux[1], et des poursuites d'Etienne Gaillard, prêtre et curé dudit lieu, faisant pour ledit prieur, l'assemblée des habitants « conclud d'envoyer quelqu'un à Orange pour supplier Son Altesse de prendre en main leur cause ». Me Sauzin, secrétaire du Prince, les assure de la protection de Son Excellence, Guillaume de Nassau.

Cette haute protection n'empêcha pas le Parlement de Grenoble de rendre un arrêt (20 septembre 1671) par lequel : 1° Jaume et Marc Clavel, père et fils, sont condamnés à reconnaître de nouveau, au profit du prieur Jean-Antoine de La Gorrée, le moulin qu'ils avaient « appentionné » des consuls par acte du 25 mars 1657, et à payer tant les lods du capital que la pension portée par ledit acte, ainsi que les arrérages de la cense d'un sol par an; 2° la communauté est contrainte de relever en garantie lesdits Clavel, et de restituer au prieur les sommes et grains par elle exigés des fermiers du prieuré; 3° enfin, faisant droit sur la contre-garantie des consuls, les décharge à l'avenir du paiement de la rente de huit éminées froment portée par la transaction du 15 décembre 1609, et condamne le Prince d'Orange à leur restituer ces huit éminées depuis le temps qu'il a été mis en cause, et à les garantir des arrérages de la cense d'un sol, ensemble aux dépens par eux faits et soufferts envers les sieurs de La Gorrée et Clavel[2].

Le 12 septembre 1679, sans tenir compte de cet arrêt, les membres du Bureau d'Orange sont à Trescléoux pour réclamer une nouvelle reconnaissance en faveur de Son Altesse; une assemblée se tient « clandestinement dans le temple en l'absence et à l'insu de la plus grande partie des habitants, en particulier des catholiques; et là, les protestants, par une facilité mêlée d'intérêt et de crainte, attendu la présence de ces Messieurs d'Orange, reconnaissent de nouveau le moulin comme inclus dans la directe universelle du Prince[3]... »

[1] Jean de La Gorrée, prieur de Trescléoux à partir de 1650.

[2] Arch. comm. 1671.

[3] Reconnaissance de 1679 (Arch. de Vaucluse, E. 16 et 17. — Arch. comm. de Trescléoux. Liasse de procès de 1691.)

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Jean Anglès, curé
Aménagement de la petite église
Révocation de l'Edit de Nantes
Ecoles catholiques

Le 10 juillet 1682, prenait possession de la cure de Trescléoux un jeune prêtre d'un zèle ardent et d'un caractère énergique, Jean Anglès, de Veynes[1]. Sous son habile direction, la paroisse allait triompher des épreuves qu'elle avait endurées pendant plus d'un siècle, et prendre place à la tête de l'archiprêtré.

Mais, pour le moment, l'église est encore dans un état lamentable; les quatre murs sont solides, mais elle ne possède pas un meuble qui ne soit hors d'usage, pas un vase sacré véritablement canonique, pas un ornement convenable.

Le 17 juillet 1683, au nom du prieur, Jean Anglès assigne le Prince d'Orange, la communauté et le fermier du moulin pour les contraindre à « exécuter l'arrêt du Parlement et taxer les dépens ». Le 2 février 1684, il est à Grenoble et, comme le samedi survient sans que les différends soient réglés, plutôt que d'abandonner son poste de combat, il écrit à Trescléoux : « Nous travaillons à dépêcher les affaires, mais le Bureau d'Orange n'a pas envoyé pouvoir assez ample... Dites à Michel de faire en sorte que la paroisse ne manque pas de messe dimanche... »

Puis, de retour, sans attendre davantage, il somme la communauté (3 avril 1684) d'avoir à lui fournir, d'après la transaction de 1557 : un calice, un ciboire, un soleil, le tout en argent; un tabernacle, six chandeliers, un encensoir et sa navette, une lampe; cinq chasubles avec leurs accessoires pour les cinq couleurs de l'Eglise, dont une sera plus

[1] Jean Anglès, frère d'Antoine Anglès, notaire à Veynes, fut curé de Trescléoux de 1682 à 1731.

Digitized by Google

précieuse pour les fêtes solennelles; deux devants d'autel à double; une chape, un dais, trois aubes avec leurs amicts et cordons; six corporaux, douze purificatoires, un tableau de sainte Agathe, un missel, une paire de burettes, deux crédences, une de chaque côté de l'autel, une garde-robe pour y renfermer les ornements, et finalement une sacristie pour s'y habiller et mettre en sûreté les meubles... L'assemblée publique se réunit le 9, et, tout en protestant que c'est « sans approbation du susdit acte de 1557 », elle n'en vote pas moins une taille de 600 livres payable avant la Saint-Martin. Messire Anglès, présent à l'assemblée, appose son nom au bas de la délibération en le faisant suivre de ces mots : « je signe sans préjudice des droits du prieur ».

Pour couper court à toute reprise de procès, Jean Anglès profite d'un second voyage dans la « ville delphinale » pour « impétrer et obtenir des Lettres royaux » (15 juillet 1684), cassant la reconnaissance de 1679.

De leur côté, le Prince d'Orange et la communauté, n'osant point affronter un nouveau jugement, se sont décidés à des accommodements. Par-devant M. de Bénivent et Me Bonnet, de Serres, Messieurs du Bureau des Finances de Son Altesse se sont engagés à verser à la communauté la somme de 180 livres, dont ils ont tiré mandat, à la date du 8 juin, sur David Seguin et David Hugues, sous-fermiers des droits seigneuriaux, afin que cette somme soit employée au bâtiment de l'église paroissiale[1]. Puis par un autre accord du 6 décembre, la communauté s'est déclarée débitrice de 200 livres envers le sieur prieur.

La ratification du prieur étant nécessaire, cet argent ne put être recouvré que trois ans plus tard; mais cela n'empêcha point les travaux de commencer immédiatement[2].

Un four à plâtre est construit sur place; des ais de bois sont façonnés pour les crédences, pour les cadres du devant d'autel et du grand tableau de la patronne; bientôt, une

[1] Acte d'assemblée du 29 juin 1684.

[2] Liasse des comptes de 1686.

Digitized by Google

chaire, un confessionnal, des fonts baptismaux meublent l'église ; une lampe ardente brûle dans le sanctuaire, et la communauté s'impose la somme annuelle de 14 livres pour le luminaire. Les exacteurs de 1685 ayant réalisé quelques bénéfices dans leur gestion, le reliquat en est versé entre les mains du curé pour activer les travaux : 79 livres sont employées à l'achat de divers objets, tels que nappes, cuvettes de cuivre pour les fonts baptismaux, etc...

Devant l'église, on fait construire un mur de quinze cannes, à 20 sols la canne ; pour cela, trois muids de chaux sont apportés de Saléon, à raison de 8 livres le muid, « sachet et port compris ».

La cure, elle aussi, bénéficie de ces réparations ; une serrure est mise à la porte de la chambre donnant sur la rue, et une « cadaule à tiran » à celle de la petite chambre. Jean Provansal pose 11 cercles neufs aux tonneaux de la communauté dans la maison curiale.

A cette époque survient la révocation de l'Edit de Nantes.

Les préliminaires de cette révocation se font sentir dès 1680. Successivement, les réformés sont éliminés des différentes charges et fonctions communales. Vers le milieu de l'année 1680, David Seguin, châtelain de Trescléoux, étant de la Religion Réformée, se voit révoqué et un édit royal nomme à sa place un catholique, Antoine Pelzin. Le 1er janvier 1682, la communauté, réunie en assemblée générale, élit encore un consul et un conseiller protestants, Jean Philippon et François Vercueil ; mais, « attendu qu'ils sont de la R. P. R. », on s'empresse d'ajouter cette clause « qu'au cas où quelque édit de Sa Majesté, arrêt de Mgr l'Intendant du Dauphiné ou de Nosseigneurs de la Cour, interdirait cette nomination, celle-ci serait regardée comme nulle et de nul effet, l'assemblée ne voulant point contrevenir à ces ordres, ains les exécuter de point en point »[1]

[1] Aux termes de l'ordonnance du 2 mai 1681, les consuls devaient être catholiques à l'exclusion des protestants. Cette prescription ne fut étendue à la province qu'en septembre 1684. (Cf. CHARRONNET, *op. cit.*, p. 398.)

Digitized by Google

Antoine Faure[1] n'est plus que « ci-devant notaire ». Me Gaspard Doze, de Méreuil, est venu s'installer « en son lieu et place » à Trescléoux.

De temps en temps s'opèrent quelques conversions, surtout dans les villes, parmi les fonctionnaires ou leurs serviteurs. En 1679, Antoine Seguin, de Trescléoux, serviteur de M. de La Boulie, à l'occasion de son mariage avec « honneste Louyse Coyret, de Laffrée, proche Grenoble, fille de chambre de Madame Allois » (dont le mari était trésorier des Finances à Grenoble), fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre les mains du R. P. Ange, provincial des Augustins déchaussés de Grenoble, dont acte reçu par Me Fazy, notaire royal d'Oulx, agent d'affaires de M. Allois.

L'année suivante, dans la ville de Marseille, « ès mains des Pères de la Mission de France y establis, ou ès mains des Pères de la Miséricorde et des Jésuites, honneste fille Isabeau Estienne de Laurier, avec Madeleine, Suzanne et Françoise, ses sœurs, ensemble Louis-Estienne de Laurier, leur frère, tous fils et filles de M. Pierre-Estienne de Laurier, officier royal habitant Trescléoux, ont fait abjuration... et se sont convertis à la sainte religion catholique, apostolique et romaine ». Afin que cela ne fit doute pour personne, Jean Simian, alors curé de Trescléoux[2], prend soin d'ajouter comme références : « qui le voudra mieux savoir, il s'en faut adresser à M. Granier, prêtre de la Miséricorde audit Marseille, ou à Guillaume Hugues, ciergier »[3].

Il n'est aucun moyen de persuasion qui ne soit employé

[1] Fils et successeur de Noé Faure, notaire de Trescléoux.

[2] Jean Simian fut le prédécesseur de Messire Anglès. Natif de Gap, il fut ordonné prêtre le 6 avril 1669; le 3 avril 1672, nommé curé de la paroisse de Trescléoux, dont il prit possession le 8 mai suivant. Le 10 juillet 1682, il résigne aux mains de M. de Beauvoir, vicaire général, en faveur de Jean Anglès, de Veynes, pour accepter la charge de prieur et curé de Montéglin, vacante par le décès de Jean Isnard; il y meurt le 21 octobre 1688.

[3] Arch. de Trescléoux (Registre I, pp. 41, 43 et 78.)

Digitized by Google

pour favoriser ces conversions : tantôt on accorde des subventions à ceux qui abjurent, tantôt on les tient quittes ou on leur fait grâce des amendes qu'ils ont encourues. Le 8 août 1684, Alexandre Seguin, dit Bonne, âgé de 40 ans, se convertit ; en retour, « le sieur Charles Veyssières, commis au Domaine du Roy, casuellement de passage à Trescléoux, lui remet l'amende à laquelle il avait été condamné par arrêt de la Cour à la poursuite du sieur Jacques Abert ».

Des peines sévères sont portées contre les relaps, et dès l'âge de sept ans, les enfants sont admis à se convertir, s'ils veulent profiter des faveurs royales. Nous trouvons à Trescléoux un exemple d'abjuration d'enfant rapportée en ces termes :

« Le dimanche 20 août 1684, Balthasar Estienne, fils de feu Pierre et de Suzanne Faure, âgé de 13 ans 8 mois, sans estre sollicité, ni suborné, ni induit et pressé par autre motif que celui de faire son salut » vient demander à renoncer à la religion de Calvin dans laquelle il a été élevé par sa mère qui en fait encore profession, et veut dès à présent embrasser « et professer la foy catholique, apostolique et romaine dans laquelle ledit Estienne son père est mort... Et, l'ayant adverty qu'au cas de recheute il serait puny de mort, il répondit : qu'il voulait vivre et mourir en catholique, apostolique et romain, assisté de la grâce de Dieu... » — Acte fait en présence de Jean Anglès, curé de Trescléoux ; Antoine Pelzin, châtelain ; Jean-Antoine Brun, consul, et Claude Brun, habitant de Savournon[1].

En janvier 1685, Louis Jallon, missionnaire du roi, et Louis Marie, controversiste, s'installèrent durant plusieurs semaines à Trescléoux ; malgré leur zèle apostolique, ils n'obtiennent que neuf conversions. Trois autres viennent s'y ajouter à l'époque des fêtes de Pâques[2].

Croyant réaliser plus vite son dessein d'obtenir l'unité religieuse, qui lui semblait être comme l'indispensable

[1] Arch. comm. de Trescléoux, Registre I, p. 78.
[2] *Ibid.*, pp. 80-82.

Digitized by Google

complément de l'unité politique, Louis XIV abandonne subitement ces mesures de persuasion, et, le 22 octobre 1685, il révoque définitivement l'Edit de Nantes. Les ministres sont bannis et le culte réformé interdit dans le royaume. Le pasteur de Trescléoux n'a même pas attendu cette signification pour prendre le chemin de l'exil. Une lettre de L. de Ponnat, douairière de Ventavon, en date du 8 mars 1685, nous apprend qu'il s'est enfui avec son fils « parce qu'il a contrevenu en batisan un bastard de huguenot dont la mère s'es faite catholique » [1].

Pour faire exécuter cet édit de la Révocation, des dragons arrivent à Trescléoux. A un moment donné l'effervescence est vive dans le village, et certains particuliers jugent prudent d'avertir châtelain et consuls de faire bonne garde « ayant ouï des menaces de brusler le village ». On n'a à déplorer aucune effusion de sang [2].

Quelque fatales qu'elles soient à la sincérité des conversions, ces missions bottées, déconseillées par les représentants les plus autorisés de l'épiscopat français, semblent avoir plus de succès. Les conversions s'opèrent en masse, et, en une seule après-midi, le 9 novembre, on en compte jusqu'à vingt-et-une [3].

Plutôt que d'abjurer, certains réformés préfèrent l'exil, mais ce fut la détermination d'un très petit nombre. Cha-

[1] Arch. dép. des H.-A., G. 1014.

[2] Grâce à l'influence d'Anglès, ce fut la seule fois que Trescléoux reçut la visite des dragons. L'année suivante (1686) MM. de Villebois, Combassive et Ricou, faisant la visite des nouveaux convertis, trouvaient encore beaucoup de récalcitrants qui semblaient nécessiter de nouvelles contributions de guerre ; mais deux messagers partent immédiatement pour Gap demander à l'évêque de les exempter du logement des dragons de Villebois ; de leur côté, Messire Anglès et les consuls se rendent auprès de M. de Villebois lui-même, avec quatre paires de poulets comme présent. Tout ce qu'on exige des nouveaux convertis, c'est qu'ils remettent leurs armes, afin de prévenir toute tentative d'insurrection. (Arch. de Trescl., liasse de 1686-1688.)

[3] Registre I, pp. 80-82. Plusieurs feuillets ont été lacérés à dessein, ce qui empêche de savoir le nombre exact des conversions.

Digitized by Google

ronnet ne compte pour Trescléoux que quatre familles émigrées [1].

Le temple est démoli. Sur commandement du sieur Moyne de la Guillonnière, commissaire nommé par l'intendant Lebret pour « la recherche et conservation des biens qui ont appartenu aux consistoires », David Seguin, ancien syndic des protestants, dresse l' « Estat des biens du pouvre consistoire de Trescléoux, qui sont : 1° le sol et plassage dudit temple démoli, situé au pied du village, de la contenance d'environ 1 civayer et demi semence, confrontant du levant, jardin de Balthasar Nicolas; du midi et couchant, jardin et régales de Balthasar Seguin cadet; de bise, chemin public; 2° les débris de ce temple, consistant en pierres brutes, tuiles, poutres, portes, tables, bancs, *gis* de chère, ladite chère estant en plâtre a esté brisée avec ledit temple, cloche, parnes et gons... » Le tout remis entre les mains de Messire Jean Anglès, prêtre et curé de Trescléoux, en vertu de commission obtenue de Nosseigneurs de la Cour.

Quant aux ressources pécuniaires, il n'y en a pas; ce n'est que depuis peu d'années qu'ils ont l'exercice réel, étant auparavant annexés à Laragne et à Orpierre; or, « pendant la période d'annexe. ils ne tenaient aucune *boûte* [2], s'il se trouvait quelque petite chose, ils le donnaient d'abord aux pauvres à la porte du temple... pendant la période d'exercice réel, l'argent a été successivement manié

[1] Cf. CHARRONNET, *op. cit.*, p. 435. — A Orpierre, centre bourgeois des réformés, l'émigration fut plus considérable; si nous en croyons une supplique adressée à l'Intendant, par David Hugues, de Lagrand, fermier des droits seigneuriaux, le nombre des émigrés d'Orpierre et des environs aurait dépassé 250; par suite de ce départ, les droits de fournage d'Orpierre ayant sensiblement diminué, le suppliant demande à ce qu'il lui en soit tenu compte dans le réglement de sa gestion. (Arch. de Trescléoux, liasse de procès de 1691.) A Trescléoux, l'émigration fit baisser les feux d'une façon presque insignifiante. De 2 feux un quart un huitième, la communauté descendit à 2 feux un quart un vingt-quatrième.

[2] Dans le sens que ce mot avait alors de *caisse*.

Digitized by Google

par Pierre Samuel, Jean Alier, Jean Provansal et Daniel Taxil, sans savoir s'il y a reliquat ou non... Pour subvenir au payement du ministre et du diacre, il se péréquait des rôles qu'on faisait vérifier au vibailly de Gap... Tous ces rôles et ces comptes ont été remis à Me Brutinel, avocat de Gap, subdélégué en cette partie, ou entre les mains de Me Reynaud, notaire à Montjay... » [1] (18 avril 1686.)

Les catholiques de Trescléoux profitèrent de ce revirement en leur faveur pour ouvrir enfin une école en conformité avec leurs croyances. A cet effet, on loue la chambre de Paul Rességaire, et, le 14 juillet 1685, on y installe comme maître d'école Antoine Marrou, fils de Reynaud, de Montjay, avec 36 livres de gages annuels.

De la tutelle du ministre, le régent d'école passa donc sous celle du curé, qui était tenu de s'enquérir des bonne vie et mœurs de son subordonné, et de le surveiller dans l'exercice de ses fonctions [2].

[1] Les protestants étaient non seulement les plus nombreux, mais encore les plus riches. En 1685, le cadastre de la communauté montait en florins à 3.457, tirés sur le pied de 2 feux un quart un huitième. Le total des cotes additionnées montait, pour les protestants à 2.945 florins, et pour les anciens catholiques à 512 florins deux sols seulement, soit un septième environ de la valeur cadastrale. (Arch. de Trescléoux, liasse de 1685.)

[2] Les filles ne semblaient pas avoir eu, jusqu'alors, besoin d'instruction. De toutes les marraines qui se présentent à l'église, à peine s'en trouve-t-il quelqu'une qui sache apposer son nom sur les registres. En 1702, les consuls de Trescléoux comblèrent cette lacune en louant, comme régents des écoles, Jean-Baptiste Dupuy, de Barret-le-Bas, pour les garçons, et sa femme « honneste Magdelaine Armand », pour les filles, moyennant cent livres de gages et le logement aux frais de la communauté. Mais il n'était pas toujours facile d'avoir maître et maîtresse d'école. Aussi, parfois, permet-on au régent de recevoir les petites filles jusqu'à l'âge de huit ans, et non au-dessus, sauf permission expresse du curé. (Arch. de Trescléoux, 1712.)

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Jean Anglès, archiprêtre
Visite de Mgr Hervé
Construction de la grande église
Messire Jean Anglès, prieur

Le zèle et les travaux de Jean Anglès n'avaient pas manqué d'attirer l'attention de l'autorité diocésaine. En 1686, lors de la nouvelle organisation de son diocèse, Mgr Hervé[1] lui conféra le titre d'archiprêtre, et Trescléoux devint le centre de l'archiprêtré, qui comprenait dix-huit paroisses : Trescléoux, Montrond, Eyguians, Sorbiers, Vaucluse, Chanousse, Méreuil, Saint-Genis, Lagrand, Saint-André-de-Rosans, Saint-Cyrice, Sainte-Colombe, Saléon, Montjay, Orpierre, Etoile, Villebois, Laborel.

Un des principaux devoirs des archiprêtres était de visiter, tous les six mois, les paroisses de leur ressort: Jean Anglès s'en acquitte immédiatement, et la visite qu'il fit en février 1686 est intéressante à plus d'un titre. Elle nous montre l'état lamentable dans lequel se trouvaient les églises de l'archiprêtré, et nous fait comprendre tout ce qu'il avait fallu d'énergie pour relever celle de Trescléoux. Mais, pour les nombreuses et curieuses constatations auxquelles elle aboutit, nous ne pouvons que renvoyer aux documents eux-mêmes[2].

A son tour, le 30 novembre 1686, Trescléoux recevait la visite de Mgr Charles-Bénigne Hervé, lequel ne put qu'applaudir aux œuvres de Messire Jean Anglès. L'église est bien voûtée, blanchie, pavée et recouverte en tuiles. Dans le sanctuaire, l'évêque admire l'autel orné d'un fort beau tableau au cadre en noyer doré et azuré; un tabernacle avec deux gradins de chaque côté, entièrement doré, et six chandeliers de laiton pesant 32 livres; un calice d'argent,

[1] Charles-Bénigne Hervé, évêque de Gap de 1684 à 1705.

[2] Archives départementale, G. 786, f° 351.

Digitized by Google

surdoré dans la coupe, avec sa patène; un soleil et un ciboire, ayant leur pied séparé, pareillement en argent, le tout pesant 8 marcs un quart; un encensoir et sa navette, en laiton, propres; une chape de brocard à fleurs rouges, vertes, blanches et violettes; une chasuble de même brocard, quatre autres toutes neuves, avec leurs accessoires, pour chacune des couleurs de l'Église; trois aubes, dont une en toile de Paris; six bons corporaux; douze purificatoires; un dais pour le Saint-Sacrement, de ligature avec les franges de soie et son ciel toile de coton rouge; quatre devants d'autel, dont un de cuir doré, deux de camelot vert et blanc, et l'autre de ligature de toutes couleurs. Comme meubles, l'église possède: une petite lampe, un confessionnal à trois guichets avec des jalousies de bois sur les côtés, une chaire propre pour les prônes et des fonts baptismaux en bon état, etc... Au-dessus de la nef s'élève un petit clocher, avec une cloche d'environ 50 livres. Cette propreté et cette richesse relative contrastent avec le dénûment des autres églises des environs. Le cœur de l'évêque en est tout réjoui, et il prolonge son séjour jusqu'au lendemain 1er décembre. Les consuls paient de ce chef 28 livres 18 sols.

La maison curiale n'est pas un luxueux palais: il n'y a qu' « une chambre d'habitation »; Monseigneur s'en contente; mais, dans son ordonnance, il prescrit « que celle de dessous soit mise en estat d'y pouvoir loger ». En vertu de la même ordonnance, la communauté achète pour l'église une grande croix de laiton au prix de 14 livres.

Profitant de cette visite, Jean Anglès fait observer que, d'après une donation testamentaire faite par Antoine Brémond le 8 juillet 1551, la paroisse est chargée d'une messe, chaque lundi de l'année, sous la rétribution d'un écu par an. Mgr réduit ce nombre à 12 messes conformément aux prescriptions du diocèse.

Une seule chose avait contristé l'évêque : les dimensions mêmes de l'église « trop petite de beaucoup pour contenir tous les anciens et nouveaux catholiques qui sont en grand nombre ». Néanmoins, quoiqu'il y ait urgente nécessité de

Digitized by Google

l'agrandir ou d'en bâtir une autre, il n'ordonne rien à ce sujet, attendu, dit-il, « qu'il a pleu au roy la faire visiter et mesme espérer quelques gratifications pour le bastiment de ladite église, en faveur des nouveaux convertis, très nombreux dans la paroisse » [1].

Comptant désormais sur l'appui de son évêque, Anglès change ses projets. Laissant là les réparations commencées, il entreprend la construction de la « *grande église* » sur l'emplacement des jardins achetés en 1656 par le corps des catholiques romains, et sis au quartier de Saint-Claude.

L'année 1687, on le trouve à Gap, puis à Grenoble, pour conférer avec l'Intendant au sujet de cette nouvelle construction. Sur l'ordre de ce dernier, le devis en est dressé et l'église édifiée des deniers royaux. La communauté y ajoute, des siens, 41 livres 9 sols, pour une sacristie derrière l'autel avec porte fermant à clef de chaque côté, et 112 livres versées aux artisans qui font le « fenestrage ».

En moins de deux ans, tout est fini, et, le 19 décembre 1690, « la grande église soubs le titre de Sainte-Agathe, qu'il a pleu au Roy Louis XIV, surnommé Le Grand, roy de France heureusement régnant, de faire bastir au présent lieu de Trescléoux, a esté bénite par nous soussigné, Jean Anglès, du lieu de Veynes, archiprêtre et curé moderne dudit lieu de Trescléoux. Et, le même jour, la petite cloche qui avait servi au temple de la R. P. R. a esté bénite et mise au clocher de ladite église; on lui a donné le nom de Marie. Présents, Messires: Claude Brémond, curé de Lagrand; Pierre Julien, curé de Chanousse; Giraudi, archiprêtre et curé d'Orpierre; Charles Gontin, curé de

[1] Arch. dép., G. 785, p. 563. — Arch. comm., liasses de 1686 et 1687. Les livres consulaires relatent plusieurs autres passages de cet évêque à Trescléoux. Le 7 mars 1687 on donne « trois sols pour le boire d'un messager qui vient de Serres avertir que Mgr l'évêque passerait ce jour mesme ». Le 26 septembre 1694, nouvelle visite épiscopale. La dépense et celle des missionnaires envoyés deux jours par avance s'élève, en pain, vin, viande, foin et paille à 54 livres 11 sols, payées à Isabeau Lombard, veuve de Pierre Allier. (Livres consulaires.)

Digitized by Google

Méreuil, qui ont assisté à toutes les cérémonies. Pierre Rességaire et Jaume Richand, consuls. »[1]

A son titre d'archiprêtre, Messire Jean Anglès souhaitait d'ajouter celui de prieur. Son désir se réalisa.

Dès le XIVe siècle, le prieur avait cessé d'être résidant à Trescléoux. Après avoir successivement appartenu au doyenné de Gap, puis aux clercs de Saint-André de Grenoble, le domaine du prieuré tombait, vers 1620, par je ne sais quelle circonstance, entre les mains du clergé de Toulouse. Naturellement, des bords de la Garonne, les prieurs ne pouvaient guère surveiller les intérêts de leur bénéfice. Ils se contentaient de percevoir les bribes de revenus qui parvenaient jusqu'à eux.

Non seulement le prieur ne résidait point, mais depuis l'acte de bail du domaine du prieuré, ainsi que de la dîme, passé à Balthasard Lombard, de Lagrand, par Pierre de Chaponay, doyen de Gap, en 1560[2], aucun fermier général n'avait eu la gérance du domaine. La maison prieurale avait été ruinée ou usurpée par les habitants huguenots sans qu'il fût dès lors possible d'en découvrir l'emplacement ni les vestiges. Les terres, arrachées lambeau par lambeau des mains des usurpateurs, étaient arrentées, par parties brisées, à plusieurs habitants de Trescléoux. Faute de ce fermier général, et d'une maison pour l'y loger, afin qu'il pût faire consommer les fourrages et mettre les fumiers dans les fonds du bénéfice, le domaine en complet dépérissement suffisait à peine à payer les charges du clergé[3].

Cette exploitation défectueuse, préjudiciable aux biens de l'église, n'avait pas échappé à l'actif curé de Trescléoux ;

[1] Archives communales, Registre I, p. 127.

[2] Pierre de Chaponay, doyen de Gap, est prieur de Trescléoux dès 1552.

[3] Arch. dép. G. 811, f° 293 : supplique de J. Anglès à l'évêque de Gap. — En 1695, lesrevenus du prieuré de Trescléoux étaient de : 537 livres avec 437 l. de charges. Quant aux revenus de la cure, ils étaient à la même époque de 250 livres (*ibid.*) ; mais, en 1708, ils sont portés comme valeur nette à 84 livres seulement. (*Ibid.*, G. 1106.)

Digitized by Google

aussi, peu après son arrivée, s'était-il fait arrenter, par Jean de La Gorrée, le domaine du prieuré qu'il faisait valoir lui-même par le moyen de domestiques.

Enfin, « le 18 août 1707, Messire Jean-Antoine de La Gorrée, seigneur de Beaucelle, diocèse de Toulouse, prieur du prieuré simple de Notre-Dame-de-Bellevue, du lieu de Trescléoux, résigne et remet, ès mains de Notre Saint-Pére le Pape, son vice-légat en sa légation d'Avignon ou tout autre ayant pouvoir, son prioré de Notre-Dame-de-Bellevue, qu'il jouit et possède paisiblement, en faveur de Messire Jean Anglès, prêtre et curé dudit lieu, donnant pouvoir à son procureur d'obtenir sur cela toutes provisions nécessaires, et de jurer en l'âme du constituant qu'en ces présentes n'est intervenu ni n'interviendra ci-après, aucun dol, fraude, symonie, ni autre pacte illicite ou réprouvé... Fait dans le château de Beaucelle... » [1].

En souvenir de l'ancienne chapelle du prieuré, Anglès fait rebâtir l'église de Notre-Dame-de-Bellevue sur le serre dit de la Chapelle, et, en 1721, il ne reste plus qu'une partie de l'intérieur à blanchir [2].

En retour, il adresse une supplique à l'évêque de Gap, François Berger de Malissoles [3], pour obtenir la permission de transformer le bâtiment de l'ancienne petite église — à la construction de laquelle le prieur Jean-Baptiste de Papus avait participé pour la somme de 640 livres — en maison prieurale, et de s'en servir pour l'usage le plus convenable et le plus nécesaire au bien temporel de l'église et du bénéfice. Cette faveur lui est accordée, à condition pourtant « de ne faire servir ledit bâtiment d'estable ni

[1] Arch. dép. *Ibid.*

[2] Arch. dép., G. 811, f° 293, déjà cité.

[3] Evêque de Gap de 1706 à 1738.

Digitized by Google

escurie pour y loger les bestiaux, et défense de l'aliéner à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit » [1].

Sous son intelligente direction, les revenus du prieuré augmentèrent sensiblement, et, le 23 mai 1731, lorsqu'il résigne son prieuré en faveur de son neveu, Jean Anglès, curé de La Bâtie-Neuve « afin de lui donner moyen de subsister plus honnêtement, n'ayant que la simple portion congrue de 250 l. avec un *obiit*... », les revenus du prieuré de Trescléoux s'élèvent annuellement à la somme de 350 l., toutes charges payées. Le donateur se réserve jusqu'à sa mort une pension annuelle de 150 l. payable d'avance en deux termes : l'un, le 1er janvier et l'autre à la Saint-Jean-Baptiste [2].

(*A suivre.*)

[1] Ce bâtiment de la petite église est concédé par acte d'assemblée du 25 octobre 1773 au curé Gérard pour y mettre son bois. L'année suivante (1774), la cure menaçant ruine et étant par ailleurs tout à fait humide ainsi que trop étroite, on décide (acte d'assemblée du 19 janvier) de transformer ce bâtiment de l'ancienne église en maison curiale. Ce projet, malheureusement, ne sortit pas à effet. En 1781, sur de nouvelles réclamations du curé, la communauté acheta, à noble Philippe-Auguste Faure-Dusserre, officier d'infanterie, résidant à Trescléoux, sa maison attenant à la cure, au prix de 500 francs; pour couvrir cette dépense, on mit en vente l'ancien bâtiment de l'église, avec toutes ses régales, et une terre située au quartier du Rouly. Le tout fut adjugé à Paul Court, fils de Claude, le 3 mars 1782, pour la somme de 650 fr. Ce bâtiment existe encore aujourd'hui sous son nom de petite église. Il sert d'écurie et grange, et appartient à un descendant de la famille Court.

[2] Arch. dép., G. 875, f° 28. Les deux témoins de cet acte, passé dans la maison curiale de Trescléoux, sont Jean Gontard, maréchal, et Estienne Gros, maître d'école.

Digitized by Google

L'ORDRE
DAUPHINOIS ET PROVENÇAL
DE
CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

(suite)

APPENDICES

I

Abbés de Chalais

La liste des abbés de Chalais, dressée une première fois par la *Gallia Christiana*[1], a été corrigée et complétée par Emm. Pilot de Thorey. Nous possédons deux éditions de ce travail : une liste brève placée en tête du Cartulaire de Chalais[2] et une nomenclature raisonnée dans l'Histoire de cette abbaye par le même auteur[3]. Ces deux listes sont généralement très exactes et nous n'aurons à y faire que quelques corrections de détail, basées sur des textes que Pilot n'a pas connus.

[1] Voy. t. XVI, col. 307.

[2] Pilot de Thorey (Emm.) — *Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Chalais...* (Bulletin de la Société de Statistique del'Isère, 3e série, VIII, p. 168.)

[3] Pilot de Thorey (Emm.). — Abbaye de N.-D. et Saint-Jean-Baptiste de Chalais... 1874, p. 23 et suiv. (Extrait du *Dauphiné*, t. X, 1874.)

Digitized by Google

GARIN. — Ce personnage souscrit comme prieur le privilège de Guigues d'Albon de 1110[4].

GAUFFRED. — Ce prieur est présent en 1117 avec quatre de ses moines à la donation d'Aymin de Cornillon.

GUICHARD. — Guichard est témoin de la donation d'Amédée de Savoie au monastère de Chalais entre 1119 et 1123. Il fut probablement le dernier prieur de cette abbaye.

BERNARD. — En 1124, Chalais ayant été érigé en abbaye, Bernard en fut élu abbé. Il est mentionné en 1125 dans une bulle d'Honorius II et apparaît postérieurement dans différentes chartes, dont la plupart ne portent point d'éléments chronologiques, mais qui doivent trouver leur place entre 1125 et 1146. En 1146, il fut élu évêque de Valence[5]; il intervint sous son nouveau titre dans une donation faite à Chalais par Guillaume de la Forteresse vers 1147. Il gouverna le diocèse de Valence jusqu'au début de 1158, date probable de sa mort.

BÉRAUD. — Cet abbé succéda à Bernard en 1146. Il promulgua la Charte de Charité deux ans plus tard, et tenta les années suivantes d'agréger sa congrégation à l'ordre de Cîteaux. Il figure dans différents actes entre 1149 et 1164. Il mourut entre cette dernière date et 1170[6].

[4] Nous nous faisons un système de ne point donner de références pour les dates et les faits qui sont tirés des chartes que nous éditons.

[5] Saint Bernard fut au courant de cette élection et écrivit au Pape pour lui faire part de la bonne impression que lui faisait le nouvel évêque (lettre 249): *Audivimus in ecclesia Valentina, pari voto cleri et populi, electum esse priorem* (?) *Calesii...* — (Letre 270): *Dominus Valentinus convalet, et ubi valet operatur bona, propterea amatores boni diligunt eum, et ipse diligit bonos, in hoc apparet quod bonus est...* (Patrol. lat., CLXXXII.) La *Gallia Christiana,* se basant sur la lettre 249, où *Calesii* a été corrompu en *Case Dei,* prétend que Bernard était ancien prieur de la Chaise-Dieu.

[6] Dom MARTÈNE, premier éditeur de la Charte de Charité, donne à l'abbé de Chalais le nom de G. Il faut voir dans cette erreur une faute de lecture.

Digitized by Google

BERNARD. — Cet abbé n'est mentionné que dans un acte de 1170.

GONTARD. — Nous ne connaissons ce personnage que par un accord de 1173.

GUIGUES. — Guigues, que Pilot de Thorey appelle à tort Guigues de Revel [7], est mentionné en 1180; il obtient en 1182 un privilège de Luce III. Il est possible que ce soit lui qui figure dans l'acte de donation de Guillaume Randan.

GUIGUES DE REVEL. — Ce personnage fut successivement abbé à Boscodon et à Lure, puis évêque de Digne, se démit de ses fonctions épiscopales vers 1186; il fut alors nommé abbé de Chalais et figure sous ce titre l'année suivante. En 1191, il visite Lure et accepte deux ans plus tard la donation de Guiffrey de Chatte [8]. A partir de cette année, nous perdons sa trace; il mourut probablement quelques années plus tard, un 23 mai [9], à un âge avancé.

JOURDAN. — Cet abbé, qu'il faut probablement identifier avec le Jourdan qui remplit les fonctions d'abbé de Lure entre 1192 et 1196 [10], apparaît pour la première fois comme abbé général en 1206 dans la charte de fondation de Pierredon, puis souscrit en 1216 un accord avec l'abbaye de Tamié. Il meurt un 12 décembre [11].

ROSTAING. — Rostaing apparaît en 1219 [12].

[7] Il semble, en effet, impossible que Guigues de Revel ait été à cette époque abbé de Chalais, puisque, élu évêque de Digne en 1182, il ne résigna ses fonctions qu'en 1186.

[8] COLUMBI (J.). — *Opusc. varia, Noctium Blancalandanum pars prima...* Lyon, 1668. In-fol., p. 525.

[9] D'après l'Obituaire de Digne : 10 *Kl. Junii. Eodem die episcopus Guigo nostre ecclesie obiit.*

[10] La rareté du nom de Jourdan est un argument en faveur de cette probabilité.

[11] CHEVALIER (C.-U.-J.). — *Necrologium prioratus Sancti Roberti Cornillonis...* (Acad. Delphinale, 1868, II, t. IV, p. 58.) L'éditeur du nécrologe n'identifie pas ce personnage.

[12] D'après la *Gallia Christiana*, qui lui donne le nom de Rotramnus.

Digitized by Google

JEAN. — Cet abbé accueille André Dauphin à Chalais le 15 août 1223 et reçoit de lui le titre de chapelain comtal.

GUILLAUME. — Guillaume reçoit en 1225 la donation de Pierre Fabe; trois ans plus tard, la comtesse Béatrix, veuve d'Hugues de Bourgogne, lui laissa dans son testament un legs de 100 sols [13].

ETIENNE. — Cet abbé apparaît en 1230 dans la charte de Pétronille, veuve d'Humbert de Veurey, et figure dans différents actes jusqu'en 1241. Il fut nommé, le 4 mars 1236/7, exécuteur testamentaire d'André Dauphin, concurremment avec l'évêque de Grenoble et le prévôt du chapitre de Saint-André et reçut de lui un legs de 25 livres.

GUIGUES. — Guigues est cité en 1243.

JEAN. — Cet abbé unit en 1248 son abbaye à la Grande Chartreuse, puis confirma la Charte de Charité l'année suivante. En 1250, il agrégea Chalais à Saint-Chef et exerça les fonctions abbatiales jusqu'en juillet de la même année.

ANDRÉ. — Cet abbé est mentionné par Pilot de Thorey entre 1250 et 1256, d'après les *Annales Ordinis Cartusiensis* [15].

RICHARD. — Cet abbé est cité en 1256.

ISNARD. — Isnard siège en 1261.

RICHARD. — Richard apparaît en 1266; il reçoit, le 28 mai 1267, 30 livres de Guigues, dauphin de Viennois, pour un service anniversaire [16].

ROSTAING BETAN. — Rostaing, abbé de Chalais, assiste en 1272 à un compromis passé entre Guillaume de Signe,

[13] AUVERGNE (Alexis). — Cartulaire du prieuré de Saint-Robert de Grenoble... 1865, p. 4, n° III.

[14] VALBONNAIS. — *Histoire de Dauphiné* : t. II, p. 61, ch. IV.

[15] LE COULTEUX. — *Annal. ordin. Cartus.* (éd. des Chartreux). Les trois abbés suivants ne sont connus que par cette même source.

[16] VALBONNAIS, *op. cit.*, t. II, p. 3, n° 1.

Digitized by Google

seigneur de Puymichel, et les habitants de Saint-Etienne-les-Orgues [17]. Il est encore abbé le 20 avril 1275.

GUILLAUME. — Ce personnage souscrit le 4 février 1279 une lettre de Léonette de Gex promettant hommage à Béatrix de Faucigny [18].

GUIGUES. — Guigues vend le 16 mars 1284 au prieur de Plantés la grange de Ravinou pour 23 livres 10 sols [19]; il passe, le 1er avril 1287, une transaction avec Boniface de Miribel.

MARTIN DE VIRIEU. — Martin de Virieu, précédemment moine de Chalais, était aussi prieur de Saint-Didier de Voreppe. En 1296, il nomme Aymar, religieux de Saint-Pierre de Vienne, directeur à vie de la Maladrerie de Voreppe [20]. En 1303, il unit son monastère à la Grande Chartreuse et se démet de ses fonctions immédiatement après [21].

II

Abbés de Boscodon

On a dressé différentes listes des abbés de Boscodon; nous renvoyons le lecteur qui désirerait en avoir la série complète à l'énumération qui en a été faite par l'abbé Guil-

[17] L'Hospitalet de Saint-Etienne, 8 septembre: *Testes... dns. Rostagny, abbas de Chales* (Bibl. de M. le chan. Ul. Chevalier.)

[18] *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève...*, t. VII, p. 341.

[19] Mention dans les titres du prieuré de Saint-Robert de Cornillon. Cf. PILOT DE THOREY (Emm.). *L'Abbaye de Chalais...* p. 27, note 3.

[20] Mention dans les titres de Chalais. Cf. *ibid.*, note 4.

[21] Voici d'après PILOT (*op. cit.*, p. 28, note 2), le nom des prieurs chartreux de Chalais : Simon d'Avalesc, 1303. — Aimon des Plantés, 1306. — Pierre Favier, 1308. — Jean Perrin, 1310. — Humbert de Maylliis, 1311. — Pons Chayste, 1323. — Jean de Crémieu, 1327-39. — Jean Gruel, 1340. — Pierre Salomon, 1351. — Pierre Rimbert, 1357-62. — Jean de la Table, 1370. — Jacques Parioct, 1393. — Jean Garnier, 1400. — Martin d'Optevoz, 1406-9. — Jean Gautier, 1432-33. — Pierre Cugnet, 1453. — Jean Prin, 1465. — Jacques Baron, 1476. — Georges Basset, 1518. — Jean Mulet, 1540. — Jacques Jullien, 1549.

Digitized by Google

laume au tome II de son édition de Fournier[1]. On peut y ajouter encore la liste manuscrite du n° 791 de la collection Moreau[2], celles qui sont imprimées dans le *Clergé Français*, de Du Tems[3], et dans l'*Etat Politique*, de Chorier[4]. Dans ce travail, d'ailleurs, nous n'attachons que peu d'importance à ces sortes de documents, car toutes ces listes, qui dérivent les unes des autres, contiennent de grossières erreurs, dont la concordance ne peut qu'égarer. Nous nous basons, pour établir la nôtre, presque uniquement sur les documents que nous avons eus entre les mains. Ce procédé, qui peut amener l'omission de quelques noms, a du moins l'avantage d'éviter l'adjonction de faux abbés, déjà trop nombreux. Le premier des abbés de Boscodon est Guillaume Léon.

Guillaume Léon. — Le nom de famille de cet abbé, sur lequel nous ne possédons aucun document contemporain, a été interprété de différentes manières : la forme la plus généralement admise est celle de G. de Lyons ou même de Lyonne. Une remarque naïve du P. Fournier nous a suggéré une leçon différente, qui est peut-être la bonne. Faisant allusion à la fondation de Laverc, qui eut lieu en 1135, il annonce que cette fondation fut l'œuvre de « Villelme ou Guillaume de Pontis et de son neveu Lyons »[5], et, ajoute-t-il, « il peut se faire que Guillaume de Lyons, qui se trouve le premier appelé du nom d'abbé de Boscodon, fût aussi neveu du sieur de Pontis et frère de cet autre neveu ainsi nommé ». Fournier prend donc la forme latine du prénom de Léon, que porte le neveu du seigneur de Pontis, bien connu par ailleurs, pour un nom de famille. Il a sans doute commis une erreur analogue dans l'inter-

[1] Fournier (M.). — *Histoire des Alpes maritimes,...* — t. II, p. 258, note 2.

[2] Bibl. Nat. ms. Moreau 791, f° 150.

[3] Du Tems (Hugues). — *Le Clergé de France,* ou *Tableau historique et chronologique...* — Paris, 1775. T. III, p. 275.

[4] Chorier (Nicolas). — *L'Estat politique de la province de Dauphiné...* — Grenoble, 1671. T. II, pp. 348-49.

[5] Fournier, *op. cit.*, t. I, p. 694.

Digitized by Google

prétation du nom de l'abbé de Boscodon, qu'il aura probablement trouvée sous la forme *Guillelmus Leonis,* c'est-à-dire en français Guillaume Léon. Quoi qu'il en soit, c'est sous l'abbatiat de ce Guillaume que le nouveau monastère accepta la dépendance de Chalais; la notice historique du ms lat. 12663 le mentionne personnellement à ce sujet[6]. Cependant, il n'apparaît pas dans la charte confirmative de l'agrégation de Boscodon à l'ordre de Chalais, du 23 mars 1142, ce qui nous porte à croire qu'il quitta le siège abbatial dès l'arrivée des moines chalaisiens.

Guigues de Revel. — Guigues de Revel est assurément un des personnages les plus remarquables de l'ordre de Chalais, dont il fut probablement le promoteur. Appartenait-il, comme on l'a pensé[7], à la famille de Revel, en Graisivaudan ,ou à celle de la vallée de Barcelonnette, ou encore à celle du marquisat de Saluces ? Cela semble peu probable; nous sommes plutôt disposé à croire qu'il était seulement originaire d'un de ces trois villages, et, de préférence, de celui qui est situé au diocèse de Grenoble. Il entra au monastère de Chalais peu après 1115, autant qu'on peut le conjecturer, car aucun des actes de Chalais ne nous signale sa présence, et lorsque la jeune abbaye de Boscodon vint demander à Chalais une règle et un abbé, ce fut lui qui fut désigné pour accomplir cette œuvre de réforme et d'assimilation. Il fut sans doute élevé à la dignité abbatiale dès son arrivée dans le diocèse d'Embrun; en tout cas, nous le voyons figurer avec le titre d'abbé le 6 novembre 1145 dans une bulle pancarte d'Eugène III. Il apparaît en 1148/9 dans divers actes de donation faits en présence de l'archevêque d'Embrun[8], et obtient, vraisemblablement à cette époque, de Guillaume de Forcalquier, l'exemption de différents droits de passage

[6] F° 116 : « L'abbaye de Boscodon, *ad instantiam Willelmi abbatis et monasterii,* fut unie à Chalais... »

[7] Voir la généalogie des Revel dans Rivoire de la Batie (*Armorial de Dauphiné*).

[8] Fournier, *op. cit.*

Digitized by Google

et de douane perçus généralement sur ses terres; en 1149, il est à Durbon, aux côtés de l'archevêque d'Embrun, témoin de la donation d'un certain Pons Richaud de Montamat[9]. Entre temps, il travaillait à la construction de la chapelle de Boscodon, qui fut élevée sous sa direction. En 1157, il reçoit un privilège de Raymond-Béranger, comte de Provence, qui fut confirmé en 1163 par son fils[10]. En 1160, il fonde l'abbaye de Lure; en 1167, il est chargé par le Pape de juger, conjointement avec Pierre, évêque de Die, les contestations qui s'élevaient entre l'archevêque d'Embrun et son chapitre, au sujet des mines d'argent de Faravel[11]. En 1168, l'archevêque d'Embrun intervient à son tour, assisté du prévôt et du sacriste de son chapitre, dans les démêlés de l'abbé de Boscodon et de Guillaume de Pontis[12]. Guigues de Revel se démit peu après de ses fonctions et fut élu abbé à Lure, où nous le retrouverons.

Guigues de Torame. — Les auteurs de la *Gallia Christiana* nous montrent Guigues de Torame[13] recevant en 1172 quelques terres à Pailherols des mains de Guigues de Galbert[14]. En 1173, il est présent à une donation de Guillaume de Forcalquier en faveur des seigneurs d'Agout et de Sabran; le 13 juillet suivant, il va visiter l'abbaye de Chalais et fait, conjointement avec Gontard, supérieur de ce monastère, un accord avec Basile, prieur de la Grande Chartreuse. Le 2 novembre 1174, il est témoin d'une donation aux Chartreux de Durbon[15]; enfin, en 1176, le 4 juillet,

[9] Guillaume (Paul). — *Chartes de Durbon...*, p. 44, n° 37 : *Anno... Testes fuerunt... dompnus Guigo de Revel, abbas Buscauduni...*

[10] *Invent. des titres de l'abbaye de Boscodon en 1712.* (*Arch. du château de Picomtal.*)

[11] Fournier, *op. cit.*, t. I, pp. 720-21.

[12] *Ibid.*, t. I, p. 724.

[13] Ce Guigues est appelé *de Toreria* par les auteurs de la *Gallia Christ. nov.*; il est mentionné sous le nom de G. de Thorame dans un mémoire du XVII[e] siècle. (*Arch. du château de Picomtal.*)

[14] *Gallia Christ. nov.*, t. III.

[15] *Ibid.*

Digitized by Google

il obtient du pape Alexandre III une bulle pancarte pour son monastère [16].

GUILLAUME. — Les auteurs de la *Gallia Christiana* rapportent que cet abbé acheta en 1180, à Bertrand de Saint-Crépin, une pièce de terre à Chadenas; nous le voyons, deux ans plus tard, obtenir un privilège de Sanche, comte de Provence. En 1187, il reçoit de Cordel, seigneur de Brunet, quelques champs à Pailherols [17]. La *Gallia Christiana* prolonge son abbatiat jusqu'en 1190, mais sans fournir aucun document pour appuyer cette affirmation.

ROSTAING. — Cet abbé était entré au monastère de Boscodon avant 1157. Il fut envoyé à cette date auprès de Raymond, comte de Provence, et obtint de lui un privilège. Il fut élevé à la dignité abbatiale vers 1190 et reçut de Guillaume de Forcalquier confirmation de ses précédentes libéralités.

GUILLAUME DE TURRIERS. — Cet abbé, originaire du village de Turriers, dans les Basses-Alpes, n'appartenait probablement pas à la famille féodale de ce nom; il entra de bonne heure dans les ordres; il était moine et procureur de Boscodon en 1179 et obtenait, cette année-là, du comte de Provence, une ratification des privilèges de l'abbaye. Il fut élu abbé peu avant 1191/2, date à laquelle il siège au chapitre général de l'ordre réuni à Chalais. Il achète, vers 1192, à Guillaume de Pontis tous les droits que celui-ci possède sur la montagne de Morgon. Il reçoit enfin, en 1195, de Hugues et de Bertrand des Baux la permission de passer et de commercer librement sur leurs terres [18].

GAUDEMAR. — Suivant la *Gallia Christiana,* Gaudemar reçoit en 1197 de Pierre, abbé de La Cluse, un mas dit

[16] A la suite de cet abbé, toute une série d'auteurs, parmi lesquels PILOT DE THOREY, font figurer un Pierre dont l'existence est plus que problématique.

[17] *Gallia Christiana.* — FERAUD. — *Souvenirs religieux.*

[18] A la suite de cet abbé, la *Gallia Christiana* et différents auteurs font figurer un Pierre qui est apocryphe.

Digitized by Google

Mauriana, qu'il est difficile d'identifier, mais qui se trouvait vraisemblablement dans les environs de La Couche. Il obtient, le 3 février 1199, confirmation par Innocent III des privilèges de son abbaye. Peut-être était-il encore sur le siège abbatial l'année suivante, et fut-il chargé par le Pape, conjointement avec les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Digne, de régler le procès pendant à cette date entre les Templiers et l'évêque de Sisteron [19].

Guillaume Elie. — Nous apprenons par les auteurs de la *Gallia Christiana* que cet abbé siégeait en 1201 à Boscodon, lorsque Jean, cardinal de Saint-Paul, visita le diocèse d'Embrun; il est certain, par contre, qu'il fit en 1204 une transaction avec les seigneurs des Crottes au sujet des montagnes communes entre eux et son monastère; la même année, il intervenait, sur la demande du Pape, auprès de l'archevêque d'Embrun au sujet de la nomination d'un chanoine [20]; il coopérait en 1206 avec Jourdan, abbé de Chalais, à la fondation de l'abbaye de Pierredon. La *Gallia Christiana* prétend qu'il devint ensuite supérieur de ce monastère, ce qui est possible, mais douteux, car, pour prouver ce fait, l'ouvrage précité s'appuie sur la charte de fondation de Tournemire, dont nous avons démontré l'inexistence. Il occupait probablement encore le siège de Boscodon en 1207, et ce fut lui qui, avec l'évêque de Riez, fut député pour juger un procès que l'évêque de Nice avait alors à soutenir [21].

[19] Albanès-Chevalier. — *Gallia Christiana nov...* Saint-Paul-Trois-Châteaux, col. 57, n° 97 (7 avril 1199): *Causam... super qua... a ven. fratibus nostris... et a dilecto filio abbate de Boscalduno fuerat sententia promulgata...*

[20] Bréquigny. — *Diplomata... Chartae...*, t. I, p. 420 : *Cum nobis... dilectis filiis... Clusiensi et Boscoldunensi abbatibus et preposito Ulciensi excecutoribus deputatis... ceterum predicta abbas Boscoldunensis et prepositus Ulciensis, per suas vobis literas, intimarunt...*

[21] Reg. d'Innocent III, lib. X, n° 83. La *Gallia Christiana*, suivie par un grand nombre d'auteurs, mentionne à la suite de Guillaume Elie, sur la foi de la charte de fondation de Tournemire, un Gérald ou Giraud qu'il faut rejeter.

Digitized by Google

RAYMOND. — Cet abbé assiste en 1210 comme témoin à l'acte d'infeodation du comté d'Embrun à Eudes de Bourgogne et à André Dauphin [22].

ROSTAING. — Cet abbé figure comme témoin de la vente d'un quart de la seigneurie de Châteauroux faite en 1216 par Guillaume Arnoux, du Caire, à l'archevêque d'Embrun [23]. Il est posible que Rostaing soit devenu abbé de Chalais entre 1216 et 1219.

GUIGUES DE L'ESCALE. — Guigues de l'Escale était, le 13 mai 1212, prieur de Boscodon et acquérait, à ce titre, de Raymbaud des Mées, les droits que celui-ci possédait à Pailherols. Devenu abbé en 1218, il reçut du même Raymbaud quelques terres et un droit d'aqueduc à Pailherols; celui-ci souleva entre l'abbaye d'une part, et le camérier de Cluny, le prieur de Valensol, le prieur de Ganagobie, de l'autre, un procès, qui fut terminé, en 1219, par un arrangement à l'amiable effectué en la présence de cet abbé. En 1228, il obtint l'exemption de droit de péage sur les terres de Raymond de Beaujeu [24]. La *Gallia Christiana* prolonge sans preuves son abbatiat jusqu'en 1244 [25].

RICHAU. — Cet abbé est catalogué dans la *Gallia Christiana* sous le nom de Richame; il faut lui restituer le nom Richau qui correspond seul à la forme *Ricavus* que nous trouvons dans les textes contemporains. En 1247, pour payer les dettes de son monastère, Richau vend à l'archevêque d'Embrun un clos de vigne situé à Chadenas. Il fait, le 28 février 1251/2, sous le patronage de Boniface d'Embrun, évêque de Digne, une convention avec Guillaume de Pontis, au sujet de la montagne de Morgon.

[22] FOURNIER, *op. cit.*, t. I, p. 756 : *Acta... in presentia testium... scilicet... Remundi, abbatis, et M., cellerarii Boscaudunensis.*

[23] *Ibid.*, t. III, p. 324.

[24] Ce privilège est mentionné dans la *Gallia Christiana* (t. III, col. 1005), par FOURNIER (t. I, p. 773) et par l'inventaire de 1712 (n° 155).

[25] Différents auteurs coupent l'abbatiat de Guillaume de l'Escale par la mention d'un Guillaume Elie en 1226. Il faut attribuer cette erreur à la fausse interprétation d'une charte où figurerait Guillaume Elie, abbé de 1201 à 1206.

Digitized by Google

Guillaume de Queyras. — Cet abbé, que Fournier, Chorier, Guichenon, appellent faussement Guillaume de Turriers, était moine de Boscodon en 1247 et sous-prieur en 1248. Il fut élu abbé entre le 28 février 1252 et la fin de l'année 1253; il reçut, à cette dernière date, de Guillaume de Pontis, trois cents sous pour élever un autel. Le 5 mars 1255, Foulques, évêque de Riez, lui confirma les droits que Boscodon exerçait sur la chapelle de Saint-Honorat de Pailherols. La *Gallia Christiana* nous apprend que cet abbé siégeait encore en 1262, mais c'est avec la plus grande méfiance que nous enregistrons ses dires, car la question est ici d'autant plus délicate que le successeur de Guillaume de Queyras porte, comme lui, le nom de Guillaume.

Guillaume (de Vachères). — Après Guillaume de Queyras, la *Gallia Christiana* mentionne un Guillaume de Vachères qui n'est jamais appelé dans les textes autrement que Guillaume, de telle manière qu'il serait possible que ce Guillaume, précédé et suivi de deux abbés qui portent le même prénom, dût être identifié à l'un ou à l'autre d'entre eux, peut-être même à l'un et à l'autre pour une partie de la période qui lui est assignée. Quoi qu'il en soit, c'est un Guillaume qui, le 2 avril 1263, fait un compromis à propos du testament de Giraud de Savine; qui, le 10 juin 1265, soumet à des arbitres les différends qui s'étaient élevés entre son monastère et la ville d'Embrun, et qui, en 1267 enfin, achète quelques terres de Pons Rancurel, des Crottes [26].

[26] *Gallia Christiana*, t. et col. cit. — Il faut rejeter les faux abbés Arnoul et Guigues, que plusieurs auteurs font figurer entre 1267 et 1270. En 1269, le *Tableau historique des Hautes-Alpes* et l'abbé P. Guillaume, dans son édition de Fournier, mentionnent un abbé Olivier, qu'il faut identifier avec le prieur de ce nom qui figure dans l'acte du 22 avril 1269. L'abbé Guillaume ajoute encore à cette liste de faux abbés un Guigues de l'Escale en 1274. Cet auteur a eu évidemment entre les mains un acte du 29 juillet 1274, où il est fait mention de la sentence de Pierre de Raconis (août 1234), qui fut, en effet, approuvée par Guillaume de l'Escale.

Digitized by Google

Guillaume de Bourdeaux. — Guillaume de Bourdeaux reçoit le 18 juin 1274 certains droits de tasche et de leyde d'Hélène de Savine et de son fils Giraud Albert ; le 29 juillet 1276, il conclut avec la communauté des Crottes un accord au sujet des montagnes de la vallée de l'Infernet.

Arnoul Agnel, de Turriers. — Arnoul Agnel, né à Turriers et communément appelé du nom de son lieu d'origine, était prieur en 1263. Il exerçait les fonctions de procureur de son monastère en 1275 et 1276, dans le procès engagé contre la communauté des Crottes. Il fut élu abbé l'année suivante ; en octobre 1278, il est entendu comme témoin dans une enquête faite au sujet des droits de son abbaye sur la montagne de Martin Jean. Il intervient en 1286 dans les affaires de l'abbaye de Prads pour déposer l'abbé Audibert Bastard coupable de vol et d'adultère [27]. Il siégeait encore le 19 juin 1286 [28].

Pierre de Corps. — Pierre de Corps, faussement appelé *de Coreio* par Pilot de Thorey, entra à Boscodon peu avant 1269 ,date à laquelle il figure comme moine de l'abbaye. Il était sacriste en 1276, procureur et syndic en 1278 et 1284, cellérier en 1286. Élu enfin abbé à la mort de Arnoul Agnel, en 1287, il assista au concile d'Embrun en 1290 [29], et reçut en 1293, de Raymond, archevêque d'Embrun, le prieuré de Sainte-Croix. Deux ans après, le 8 mars, il recevait de Hugues de *Mecriis*, de Chorges, la totalité de ses biens que celui-ci possédait à la Blache [30]. Il est mentionné une dernière fois le 24 août 1296.

[27] Columbi. *Opuscula varia... Dignenses*, p. 525.

[28] L'abbé Guillaume mentionne, le 28 mars 1286, un abbé dont le nom commencerait par la lettre R. Il y a une légère erreur ; cet abbé (Richau) ne siégeait point à cette date, mais en 1252, et faisait à cette époque une transaction que Guillaume de Pontis rappelle en 1286.

[29] Martène. — *Thesaurus novus anecdotorum...*, t. IV, col. 209 : *Presente P., abbate Boscaudonensi.*

[30] Mention dans un mémoire imprimé du XVIII[e] siècle : Arrêt du Conseil par lequel Sa Majesté a ordonné... d'envoyer dans les deux mois... les motifs... — Grenoble, 1733, in-fol. de 21 pp.

Digitized by Google

Raybaud Artaud, d'Avançon. — Raybaud Artaud, originaire d'Avançon, apparaît en 1300 et en 1301. Il passa en 1306, avec le précepteur de Saint-Jean de Jérusalem pour les diocèses de Gap et d'Embrun, une transaction au sujet des iscles de la Durance. Il fut peut-être maintenu dans sa charge jusqu'au début de 1307.

Pierre Chauvin. — Pierre Chauvin ou Chauvigni, très probablement originaire du Briançonnais où ce nom est assez répandu, était procureur de son monastère et peut-être prieur de Pailherols en 1300. Il fut élu abbé vers 1307. Il acheta l'année suivante à Guillaume de Pontis la montagne de Morgon.

Guillaume Albert. — Guillaume Albert, qui appartenait peut-être à la famille des fondateurs de l'abbaye, passa le 29 août 1311 une transaction avec Boniface d'Embrun; l'année suivante, il recevait de l'archevêque d'Arles le prieuré de Pierredon, ancienne abbaye chalaisienne, devenu bénéfice sans cure d'âme[31]. Il conclut, en 1321, un bail emphythéotique. Il siégeait encore le 4 octobre 1324, et probablement en 1326[32].

Geoffred de Pennes. — Originaire du petit village de Pennes, dans la Terre d'Empire, Geoffred fut nommé abbé avant 1330[33]. Son abbatiat fut fécond en procès: en 1333/4 il eut à régler un différend qui s'était élevé à Pailherols au sujet des pâturages du lieu dit Jonchiers. En 1338, il engage des procédures contre les coseigneurs des Crottes pour défendre les droits de son abbaye dans les montagnes de la vallée de l'Infernet. Il acquiert enfin, en 1345, une part de la montagne de Morgon de la famille Isnardi, de Seyne. Il mourut vers le commencement de 1349.

[31] Bulle d'Eugène IV de 1431.

[32] La *Gallia Christiana* signale en 1323 un Raoul Richard qu'il faut identifier avec celui qui siège entre 1379 et 1388. Notons aussi, dans le *Tableau Historique des Hautes-Alpes*, un faux Guillaume de Rame en 1326.

[33] *Gallia Christiana.*

Digitized by Google

PIERRE BABOT. — Pierre Babot fut élu abbé conventuellement avant le 14 avril 1349; le pape Clément VI confirma son élection par une bulle du 15 juin de cette année. Il termina le procès pendant, depuis 1338, entre les coseigneurs des Crottes et son abbaye, et, en 1355 et 1356, donna quittance à Guillaume d'Embrun d'une somme de 300 florins que celui-ci avait été condamné à payer comme réparation de ses torts envers Boscodon. La même année, le 9 juillet, il passa avec la communauté des Crottes une transaction relative à ses droits dans la montagne de Natton.

PIERRE DE ROUSSET. — Pierre de Rousset, issu de la branche aînée de la maison féodale de Rousset, en Terre d'Empire, était fils de Gilles de Rousset [34]. Il était précepteur du Saint-Sépulcre de Chorges avant 1306, et occupait encore cet office en 1343. Il fut élu abbé vers 1360. Il reçut l'année suivante le testament de Jacques Eymin, des Crottes, qui léguait aux moines de Boscodon un grand et magnifique dîner à la fête de Saint-Maurice [35]. En 1365, il assista au concile d'Apt [36], et, en 1374, fit une reconnaissance au Conseil résidant de Provence pour Morgon ; l'année suivante, il acquit la maison abbatiale à Embrun [37]. Il mourut dans le courant de 1379.

ROUPH RICHARD. — Rouph Richard, qui succéda à Pierre de Rousset par décision pontificale datée de 1379, était prieur claustral depuis 1362. Nous avons peu de renseignements sur sa personne. Il apparaît en 1383, date à

[34] Pierre, fils de Gilles de Rousset (1249), avait quatre frères : Hugues, coseigneur de Rousset et de Savine (1310), Guillaume, coseigneur de Savine (1312-25), Giraud, mari de Bérangère de Savine (1316), et Rambaud (1316-19). Il nefaut pas confondre ce personnage avec Pierre de Rousset, *junior*, qui fut moine de Boscodon à la même époque. Celui-ci appartenait à une branche cadette : il était fils d'Albert, petit-fils de Rostaing, oncle de Gilles.

[35] Inventaire de 1712.

[36] MARTÈNE, *op. et loc. cit.*, col. 331.

[37] Inventaire de 1712.

Digitized by Google

laquelle il fait une transaction avec son chapitre [38]; en 1387, il sollicite de Marie, comtesse de Provence, la confirmation des privilèges de son abbaye. Il vivait encore en 1388 lorsqu'il fut remplacé par Isoard de Montorcier. La *Gallia Christiana* prétend qu'il fut nommé cardinal du titre de Sainte-Marie (?) en 1384; elle ajoute, d'après le témoignage de la première *Gallia,* qu'ayant été reconnu schismatique, il fut déposé. Il est difficile d'apprécier la valeur de cette affirmation; en tout cas, le nom de ce personnage ne figure pas sur les listes de cardinaux de Gams.

Isoard de Montorcier. — On peut assurer qu'Isoard de Montorcier était membre de la famille féodale de ce nom, bien qu'il soit difficile de déterminer la branche à laquelle il appartenait et le nom de ses parents. Il était prieur du Saint-Sépulcre de Chorges en 1373; il fut élu abbé au début de 1388, et confirmé postérieurement au 16 avril de la même année par l'évêque de Tusculum représentant du Pape. Le 18 juillet suivant, Isoard confère le prieuré de la Blache à Jacques Richard [39], moine de son abbaye. Il apparaît encore le 7 janvier 1393, et meurt avant septembre 1396.

Jean de Polignac. — Jean de Polignac ou de Poligny, était moine en 1393; son élection survenue en août 1396 fut confirmée par une bulle pontificale du 17 septembre de la même année. Il reçoit, le 24 août 1401, quittance de Guillaume Isnardi, père du recteur de la chapelle de Saint-Antoine de Seyne, pour la somme de deux florins [40]. En 1412, il obtient un privilège d'Yolande, comtesse de Provence [41]. Il se rend au concile de Constance en 1415, et obtient de l'Empereur Sigismond une faveur analogue [42]. Il

[38] *Ibid.*

[39] Mémoire impr. du XVII[e] siècle : Deux arrêts du Parlement, cour des Aydes..., 1731.

[40] Orig. pap. Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 6, n° 145.

[41] Inventaire de 1712.

[42] Copie du XVIII[e] siècle, par Peiresc (Bibliothèque de Carpentras, ms. 1861, f° 441).

Digitized by Google

unit vers la même époque l'abbaye de Boscodon à celle de Saint-Michel de La Cluse, et meurt avant le 25 mai 1427.

PIERRE DE SAINT-AIGNAN. — Pierre de Saint-Aignan, moine de Cluny, licencié en décrets et prieur du Touvet [43], au diocèse de Grenoble, est nommé abbé de Boscodon par une bulle de Martin V du 26 mai 1427 [44]. La même année, il supplie ce même pape de lui permettre d'unir à son monastère ruiné par les guerres le prieuré de Remollon [45]. Le 19 octobre 1428, il passe une transaction avec la communauté des Crottes [46]. Trois ans plus tard, le pape dissout l'union de son monastère avec Saint-Michel de La Cluse [47]. En 1448, Pierre de Saint-Aignan obtient de Louis Dauphin, futur Louis XI, une lettre de sauvegarde pour son abbaye [48]. Il est encore mentionné le 25 novembre 1455 [49]. Vers la fin de son abbatiat, il fut en procès avec les coseigneurs des Crottes Antoine et Jacques de la Villette [50]; il mourut vers la fin de 1456.

BERNARD ASCARS OU D'ASCARS. — Bernard d'Ascars, ancien moine de Boscodon, était abbé en 1456 [51]. Il est témoin, le 30 mai de l'année suivante, d'un acte relatif à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux [52], et cette même année charge Jean Blache, son vicaire, d'effectuer la reconnaissance qu'il était tenu de faire au Conseil résidant de

[43] Le prieuré du Touvet dépendait de l'ordre de Cluny; il était situé au diocèse de Grenoble et valait 200 fl. (*Cart. de Saint-Hugues*, p. 349.)

[44] Arch. Later. Martin V, 1427, an. 10, lib. 1, f° 260.

[45] DENIFLE. — *La Désolation des églises, monastères de France...*, t. I, pp. 400-1, n° 852.

[46] Orig. parch. Arch. mun. des Crottes.

[47] Arch. Later. Eug. IV, 1430, an. 1, lib. 1, f°s 7 à 11.

[48] Inventaire de 1712.

[49] Orig. parch. Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 7, n° 86.

[50] Mémoire ms. du XV[e] siècle (*Arch. du château de Picomtal*).

[51] *Gallia Christiana.*

[52] ALBANÈS-CHEVALIER. — *Gallia Christ. noviss.* Saint-Paul, col. 332, n° 590 : Pierrelatte... *Acta sunt... presentibus... reverendo in Xpisto patre et dno dno Bernardo... abbate abbatie et monasterii de Boustendono...*

Digitized by Google

Provence pour la montagne de Morgon[53]. Il est traité de conseiller du Roi dans des lettres patentes de Louis XI du 5 février 1466, relatives à un procès pendant entre son monastère et la communauté des Crottes[54]. Il passe une transaction avec cette même communauté en août 1468[55] et meurt avant la fin de cette année.

Jean de Beaumont. — Ce personnage, bien qu'affilié à l'ordre de Boscodon, était prieur de Puy-Servières[56]. Il fut élu abbé vers la fin de 1468, et confirmé par une bulle de Paul II du 28 novembre de la même année[57]. Le 28 février 1469, il est à Seyne, et fait entre les mains des officiers du comte de Provence la déclaration des biens qu'il tient dans cette région[58]. Le 29 mai de la même année, il est cité dans le testament de Jean Donis, des Crottes, qui contient un legs pour le monastère[59] et, le 28 août suivant, afferme le domaine de Potérac, situé au terroir de Chorges[60]. Enfin, le 21 février 1473, il obtient de René de Provence confirmation des privilèges de son monastère[61].

Claude d'Arces. — Claude d'Arces appartenait à la noblesse dauphinoise. Il naquit vers 1450 de Bon d'Arces, seigneur de La Bâtie-sur-Meylan, et de Louise Lambert, dame de Sissieu[62]. Il entra au monastère de Boscodon avant 1469, car il était déjà prieur claustral à cette date[63]. Il était en outre affilié au monastère de l'Ile-Barbe où il

[53] Orig. parch. Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 7, n° 144.

[54] Orig. parch. *ibid.* n° 59 : « Loys... l'humble supplication de nostre amé et féal conseiller, frère Bernart Ascars... »

[55] Orig. parch. mutilé. Arch. comm. des Crottes.

[56] Le prieuré de Puy-Servières dépendait de Saint-Just de Pecussia, au diocèse de Turin. (Voir note suivante).

[57] Arch. Lateran. Paul II, 1469, an. 5, lib. 1, f° 146.

[58] Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1207, f° 1.

[59] Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 49.

[60] *Ibid.* Boscodon, H. 7, n° 146.

[61] Bibl. Nat. ms. lat. 12663, f° 107 v°.

[62] Le Laboureur. — Les Mazures de l'Ile-Barbe (éd. M. C. Guigues) : t. II, pp. 207 et 80.

[63] Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 49.

Digitized by Google

jouissait de différents bénéfices. Le 8 mars 1471, désirant remercier les habitants des Crottes qui avaient secouru les moines de Boscodon pendant les troubles du XV^e^ siècle, il fonda pour le repos des âmes de leurs défunts une messe anniversaire perpétuelle [64]. Il fut nommé abbé par une bulle de Sixte IV de 1474. En 1487, il est chargé par le Pape de régler le différend qui s'élevait entre le chapitre et l'archevêque d'Embrun au sujet des canonicats et des prébendes [65]. Le 15 octobre 1489, il donne procuration à Jean Bétonis, son prieur, pour aller faire à Aix reconnaissance pour la montagne de Morgon [66]. Il unit, le 17 août 1491, le prieuré de Laverc à l'office de cellérier de Boscodon [67], et, le 18 mars 1493, fait un accord avec les communautés de Saint-Sauveur et de Baratier [68]. Le 1^er^ août 1497, il reconnaît devoir payer au Dauphin quatre setiers d'avoine pour prix de la protection que celui-ci accorde aux radeaux du monastère [69]. En 1510, Rostaing d'Ancezune, archevêque d'Embrun, étant décédé en cour de Rome, le pape le remplaça par Jean de Médicis, qui se récusa. Le 29 juillet de l'année suivante, les chanoines d'Embrun élurent de leur propre autorité et sur le conseil du chanoine Ardoin Messirel, Claude d'Arces pour archevêque. Ce choix obtint l'approbation du roi de France. A la même époque le pape nomma Nicolas de Fiesque, cardinal de Sainte-Prisque, qui ne se rendit point à Embrun, mais désigna Hugues Livet, chanoine de Gap, comme grand vicaire, et le chargea de présenter au chapitre ses bulles de provision. Un procès s'engagea entre les deux compétiteurs; l'arbitrage de l'archevêque de Vienne fut proposé, mais Nicolas de Fiesque ne le voulut point accepter. Claude d'Arces songea alors à

[64] *Ibid.*, copie du XVIII^e^ siècle.

[65] *Ibid.*, Boscodon, H. 52.

[66] Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 708, orig. parch.

[67] Arch. mun. des Crottes, orig. parch.

[68] Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 47, n° 85.

[69] Mémoire imprimé : *Réponse au dernier mémoire de l'Abbaye signalé le 7 juillet 1753 à Mr... de Ravel.* — Grenoble, A. Faure, 1753, p. 15.

Digitized by Google

en appeler au Pape, mais, craignant de mécontenter le roi, il se contenta de faire présenter ses doléances au concile de Pise. Celui-ci délégua pour juger l'affaire les évêques de Luçon et d'Uzès, qui transmirent eux-mêmes leurs pouvoirs à l'archevêque de Vienne. L'affaire cependant en resta là; le roi Louis XII, qui avait alors des intérêts importants en Italie, craignant de détacher de son parti les Fiesque, dont le pouvoir était grand à Gênes, abandonna son candidat et ordonna d'investir Nicolas du pouvoir archiépiscopal. Une bulle de 1513 vint consacrer le fait accompli [70]. Claude d'Arces, retiré à Boscodon, obtint en août 1517 du roi François 1er confirmation des privilèges de son abbaye, et mourut avant le 17 mai de l'année suivante [71]. Il était prieur de N.-D. de Commiers depuis 1488.

Guy de Feugère. — Guy de Feugère, originaire du Beaujolais, était fils de Jean, seigneur d'Oingt et de Jeanne d'Arces, fille de Jean, seigneur de Montlinols, frère de Claude [72]. Il était ainsi neveu de son prédécesseur. Il avait dû primitivement recevoir un canonicat à Lyon; mais, la place qu'il attendait tardant à devenir vacante, il entra au monastère bénédictin de l'Ile-Barbe, où il remplit après 1515, sur la résignation de son oncle, les fonctions de cellérier et de prieur de N.-D. de Commiers. Claude d'Arces étant mort sur ces entrefaites, il lui succéda sur le siège abbatial de Boscodon. Une bulle du 17 mai 1518, lui confirma ce bénéfice. Il fut, semble-t-il, assez mal reçu par ses religieux, qui auraient sans doute préféré un abbé choisi parmi eux; ils lui imposèrent une sorte de concordat qui réglait leurs droits respectifs au temporel et au spirituel [73].

[70] Fournier, *op. cit.*, t. II, p. 485 et suiv.

[71] Bibl. Carpentras, ms. 1861, p. 447. Claude d'Arces avait un neveu du même nom que lui, fils d'Humbert, seigneur de Réaumont et de Montagnieu, comme lui bénéficier de l'Ile-Barbe. (Bibl. de Lyon, fonds Morin-Pons, liasse 137, n° 579.)

[72] Le Laboureur, *op. cit.*, t. II, pp. 343 et suiv.

[73] Arch. des Hautes-Alpes, Boscodon, H. 47.

Digitized by Google

Le 13 avril 1536, il confirma la fondation de messe faite par son oncle en 1469[74], et mourut à la fin de 1545 ou au début de l'année suivante.

Nicolas de la Croix. — Nicolas de La Croix, premier abbé commendataire de Boscodon, fut nommé par une bulle du 17 février 1546. Le 3 mai de la même année, il confirme aux habitants des Crottes le privilège de prendre une certaine quantité de bois dans les forêts de son monastère[75]. Il mourut vers la fin de 1554.

Alexandre de Compegio. — Ce personnage, de nationalité italienne, cardinal de Sainte-Lucie, doyen de la Chambre apostolique, fut nommé abbé de Boscodon par une bulle pontificale du 20 septembre 1554, mais n'accepta pas le bénéfice.

Georges de Testaferrea. — Georges de Testaferrea, prêtre italien, fut désigné pour remplacer Alexandre de Compegio par une bulle de septembre 1554. Il résigna son bénéfice en octobre 1557.

Jules Alvarotti. — Ce personnage, nommé abbé par bulles du 10 octobre 1557, résigna ses fonctions le 17 décembre de la même année[76].

Alphonse Rosseti. — Le pape nomma le 17 septembre 1557 abbé de Boscodon Alphonse Rosseti (en français Rousset ou de Rousset), évêque de Ferrare. Celui-ci, italien comme ses prédécesseurs, ne visita jamais son abbaye; il céda son bénéfice à son neveu Alexandre entre 1562 et 1564[77].

Alexandre Rosseti. — Neveu du précédent, Alexandre Rosseti laissa Boscodon dans un abandon complet; il est cité en 1585[78].

[74] Arch. mun. des Crottes.
[75] *Ibid.*, copie.
[76] Bibl. Barberini, Reg. de consit. xxxvii.
[77] *Ibid.*
[78] Arch. du château de Picomtal.

Digitized by Google

Abel de Sautereau. — Abel de Sautereau, issu d'une ancienne famille du Dauphiné, était fils de Claude de Sautereau et d'Antonie de La Court de La Combe[79]. Il fut nommé abbé de Boscodon entre 1580 et le 17 novembre 1601, probablement vers 1599 ou 1600. Il était conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Martin-de-Miséré depuis 1600, et de Moirans depuis 1603[80]. En 1608, il fut nommé grand vicaire du diocèse de Grenoble. On lui offrit tour à tour les évêchés de Grasse, de Belley et de Lodève, qu'il refusa. Il joua le rôle le plus important dans l'histoire ecclésiastique du Dauphiné, et particulièrement du diocèse d'Embrun ; il présida les Etats Généraux de Dauphiné, fut employé par le pape dans ses négociations avec le roi de France, délégué par le clergé d'Embrun pour présenter ses remontrances à Lesdiguières[81], et mêlé enfin à toutes les affaires judiciaires et financières de la région[82]. Ces nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de s'intéresser vivement à Boscodon, qu'il appelait sa conquête et son nouveau monde[83]. Il en fit réparer les bâtiments, restaura l'ordre et les bonnes mœurs, réforma la règle, donna enfin à cette maison un regain de prospérité. Il mourut en 1637 et fut enterré dans l'église paroissiale de Moirans[84].

François de Sautereau. — Abel de Sautereau résigna en mourant son abbaye de Boscodon en faveur de son cousin au 8e degré, François de Sautereau. Celui-ci était fils de Guillaume, seigneur de Chasse, conseiller du Roi, et de Mérande de Sarde. Il n'avait que 9 ans en 1634; en conséquence, ce fut son père qui prit en main l'administration de Boscodon. Cet ablé ne s'occupa que fort peu

[79] Cf. Rivoire de la Batie, *Armorial de Dauphiné*, p. 687.
[80] Fournier, *op. cit.*, t. II, p. 619.
[81] Arch. des Hautes-Alpes, G. 58.
[82] *Ibid.*, G. 154-79, 80.
[83] Fournier, *op. cit.*, t. II, p. 619.
[84] Arch. du château de Picomtal.

Digitized by Google

des affaires de son abbaye. Il mourut en 1684, léguant son bénéfice à son neveu Michel.

Michel de Sautereau. — Michel de Sautereau était fils d'Abel et de Magdeleine Aymar. Il n'avait qu'une vingtaine d'années lors de sa nomination. Il séjourna la plus grande partie de son temps au château de Pailherols, en compagnie de sa sœur Marguerite, entrée comme lui en religion. Il mourut avant le mois d'avril 1712.

Victor-Amédée de La Font de Savine. — Amédée de La Font de Savine, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Savine, et de Lucrèce de Renard d'Avançon, était attaché à Michel de Sautereau dont il était procureur le 5 octobre 1702. Il lui succéda au début de 1712 par nomination royale; il fut confirmé dans son office par bulles du 20 août de la même année. Il gouverne avec sollicitude l'abbaye de Boscodon jusqu'en 1760.

Antoine-Joseph d'Amat de Volx. — Antoine Joseph était fils de Louis-Balthazar d'Amat, écuyer, marquis de Volx, seigneur du Poët et de Montalquier, et de Louise-Elisabeth Thirement. Il portait dans sa jeunesse le nom d'abbé du Poët. Il fut archidiacre d'Arles, puis nommé évêque de Senez le 8 septembre 1757, et abbé de Boscodon en 1760. C'est sous son abbatiat que l'abbaye de Boscodon fut supprimée. L'archevêque d'Embrun lui garantit en échange de son consentement une rente de 3.000 l. dont il jouit jusqu'au 18 mars 1771, date de sa mort.

Jean-Gabriel d'Agay. — Jean-Gabriel d'Agay, chanoine de Saint-Claude, vicaire d'Autun, fut nommé abbé de Boscodon le 13 juin 1771 [85]. Il obtint les 9 octobre 1771 et 7 décembre 1772 [86] de l'archevêque d'Embrun une rente

[85] Arch. de l'Isère, B. 73.
[86] Arch. Nat., G⁹. 124.

Digitized by Google

de 3.000 l. à prélever sur les revenus de son abbaye. Il mourut en 1779.

JOSEPH DE LEYSSIN. — Joseph de Leyssin, frère de l'archevêque d'Embrun, fut le dernier abbé de Boscodon. Sa famille était originaire de Saint-Genis d'Aoste; il était fils puiné de Jean-François et de Françoise Magnin de La Villardière. Archidiacre de Castres, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, vicaire général du diocèse d'Embrun, il fut nommé abbé en 1779; on le trouve émigré à Lausanne en 1792.

Digitized by Google

GAP EN TEMPS DE GUERRE

Par M. Joseph VIAL

Nos ancêtres ne furent point exempts des inquiétudes, des souffrances et des malheurs qu'entraine avec lui le fléau de la guerre, et les événements actuels nous semblent rendre une sorte d'actualité à quelques documents du XVII^e^ siècle que nous allons tirer des Archives publiques.

Une ordonnance de Lesdiguières, du 15 mars 1603, nous montre dans quelle forme on nommait les capitaines de quartier, chargés d'assurer la bonne garde des portes d'une ville, avec partage de ces fonctions entre catholiques et protestants, conformément aux principes d' « union sacrée » de l'édit de Nantes, qui avait compris Gap au nombre des treize places de sûreté accordées à « ceux de la Religion ».

Le seigneur des Diguières, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, en suitte du décret par nous, ce jour d'huy, ottroyé, sur une requeste présentée par les consulz et habitantz dela ville de Gap, concernant la nomination des cappitaines des quartiers, et ne pouvant faire eslection en ceste charge de personnes plus affidées ny du mérite desquelles nous ayons plus de cognoissance que du s^r^ Bertholomé Falquin, capp^e^ Jean Constans, sire Jean Mazet et le capp^e^ Arnoux de Bardonnenche, habitantz de lad^e^ ville, nous les avons nommez et establys, nommons et establissons, par ces présentes en lad^e^ charge de cappitaines de quartiers; assavoir: les deux premiers, pour ceux de la Religion, qui exerceront leurs charges à porte Colombe et

Digitized by Google

à la porte St-Arey, et les autres, pour les Catholiques, qui feront la leur à porte Lignolle et porte Jaussaude; et tous unanimement veilleront et auront soin sur la garde et conservation de lad^e ville, suyvant le pouvoir que nous leur en attribuons en vertu des présentes, avec les honneurs, dignitez, prérogatives et préminences appartenantz à ceste qualité. Mandons et commandons aux habitantz de lad^e ville leur obéir et complaire aux choses touchant et concernant leur charge.

Faict à Grenoble, le 15^e mars 1603.

Ainsi signé: Lesdiguières.

Brémont, secrétaire[1]

Une délibération du Conseil particulier de la ville, du 4 juillet suivant, nous prouve, quelques mois après, que ces sages précautions n'étaient point inutiles.

Dud. jour [4 *juillet* 1603], *au sortir de la maison de ville, se sont acheminés à la maison de M. le vibaily,*

Où estoit mond. s^r le vibaily, M^rs les trois consulz, M. de Reynier, M. Paris, M^r le chanoyne de Montjeu, M. de Chaliol, M. Parat, le s^r de Mollin, le procureur de la ville, M^r Parat, Jehan-Pierre Girard, M. Roche, M^e George Eyraud, sire George Eyraud, sire George Meyssonier, Barthélemy Marchon, sire Guilh. Blanc, Joseph Jarret, capitaine Gobaud, M^e Clémentz Giraud, Jehan Bonnet, Pierre Gerin, sire Mazet,... Berlhie, M. Davin.

Led. s^r premier consul Gay a remonstré que le s^r d'Auriac, venant de Grenoble, l'a envoyé quérir à Porte-Colombe, et luy a dict que Mgr des Diguières luy a donné charge de luy dire, et à la ville, à son nom, de fère garde de nuit et de jour par la ville, d'aultant que mond. sgr a heu advertissement que l'armée qu'est en Savoye se doibt

[1] Copie. Arch. des H.-Alpes, *H. suppl.* 103 prov., f° 35.

Digitized by Google

acheminer du costé de Grenoble, et qu'il seroit dangier que quelque partie d'icelle ne vint courir en ce péis, en dangier de nous surprandre, et requis la compaignie y délibérer...

Mond. s^r le vibaily a esté d'advis de fère fère une bonne garde, nuit et jour, ne s'y espargner en rien et de fère fère lad^e consigne.

Led. s^r de Chaliol, sergent majour, a dict qu'il s'y employera de bon ceur, suyvant le deub de sa charge.

Toute l'assamblée a esté du mesme advis, et que l'on fasse fère bandou, *que checung y ailhe à la garde, sur peyne d'estre pugni comme de crime de lèze majesté. Et prie led. s^r de Chaliol de tenir la main à lad^e garde, et pour fère fère les rondes et gaiger les deffailhantz d'ung escu. Et que l'on en fasse fère proclamation et y provoir par toutes voyes en tel cas acoustumé.*

Armand, secrétaire[1].

A la date des 25 janvier et 23 février 1616, à propos de passages de troupes, deux ordonnances de Lesdiguières nous expliquent comment étaient pratiquées et taxées — à des prix bien différents des cours actuels — les réquisitions militaires. Nous nous contenterons de publier la seconde, relative au logement et à la nourriture d'une compagnie du régiment de Sault.

Le scigneur de Lesdiguières, mareschal de France, lieutenant général, administrateur au gouvernement de Dauphiné.

Il est ordonné aux habitans de la ville de Gap louger la compagnie du sieur de Jarjayes, du régiment du sieur compte de Sault, compozée de six vingtz neuf hommes, comprins les membres, et à icelle fournir la somme de 1.350 *livres en vivres ou deniers pour leur solde et entretènement du mois de mars prochain tant sullemant; lesditz*

[1] Arch. mun. de Gap. BB. 85, f^os 16-16 bis.

Digitized by Google

vivres sellon et à la forme du taux par nous cy-devant faict, savoir: le pain à raison de huict deniers la livre, le vin à ung soul le poct et la chair du moutton à ung soul neuf deniers la livre; lesquels vivres ilz fourniront aux présantz tant seullement et à raison [de cinq soulz] pour chascung soldat par jour, et ce, oultre les utancilles, qu'ilz fourniront à raison d'ung soul six deniers pour soldat par jour. De laquelle somme de 1.350 *l. et utancilles susditz, lesd. habitantz seront rambourcés, par le Païs, du fondz d'estime pour cest effaict par l'assamblée des Estatz tenus à la présente ville le présent mois, ou qu'ilz feront cy apprès.*

Faict à Grenoble, le 23e jour du mois de febvrier 1616.

Lesdiguières.

Par mondit ségneur, *Brémond*[1].

En cette même année 1616, la guerre se rallume entre l'Espagne et la Savoie; pour exécuter les stipulations du traité d'Asti, qui faisaient à la France un devoir de secourir celle-ci, Lesdiguières, le « Roi des Montagnes », prend l'initiative de lever une armée à la tête de laquelle il entre en Piémont. Les documents aux termes desquels la ville de Gap dut lever et équiper 100 hommes, dont 50 armés de piques et 50 de mousquets, ont déjà été publiés[2], mais en voici un qui nous le montre passant à Veynes, et y agréant une requête du Conseil de Ville, à lui présentée le 16 avril 1617.

...Et du mesme jour [15 *avril* 1617], *suivant l'advis que led. sr Spié avoit heu de ce que mond. sgr le Mareschal, à son retour de Laragnie, volloit que les soldatz de ses gardes*

[1] Copie. Arch. mun. de Gap. BB. 18, fol. 283.

[2] V. Douglas et J. Roman, *Actes et Correspondance de Lesdiguières*, t. II, pp. 105-107.

Digitized by Google

logassent en ceste ville et à nos despans, ainsin qu'ils avoient faict à son arrivée du Piedmond, seroit esté advisé et treuvé bon que led. s^r^ Spié s'en iroit à Veyne, aux fins de prier Mgr le mareschal de descharger la ville dud. logement, et emploieroit la faveur de M. de Montalquier et M. de Villar, nostre gouverneur, et que led. Spié envéroit avec luy un des officiers de céans, pour l'acompagner. Ensuitte de quoy, led. s^r^ Spié et moy, notaire et secrétaire, sommes partis dud. jour 15^e^, et allé coucher aud. Veyne, et du lendemain, environ midy, mond. sgr le mareschal estant arrivé aud. Veyne, aurions obtenu de luy, par l'entremise et faveur desd. sgrs du Villar et de Montalquier, deschargement du logement desd. gardes, avec beaucoup de prières et plusieurs remonstrances que luy aurions faict des charges et succides que la ville auroit supporté pour raison des passages et logementz des gens de guerre et pouvres soldatz mallades revenantz du Piedmond; et, à cause de la grande pluye que fist tout ce jour-là, qui desborda les eaux en telle sorte que personne ne pouvoit passer les rivières, seroint esté contrainctz coucher aud. Veyne et ne nous sommes peu retirer à Gap que le 17^e^ dud.[1]

Quelques années plus tard, le maréchal de France devenait connétable: le jour même de son abjuration dans l'église Saint-André de Grenoble, 25 juillet 1622, il recevait les lettres du roi qui le revêtaient de la plus haute dignité militaire de l'ancienne France, et, dès le 29, on décidait à Gap de réunir le Conseil de Ville pour voter des réjouissances publiques.

Du vendredy, 29 dud. [juillet], de matin, dans la maison comune.

Sont entrés M^rs^ Meyssonnier et de Grilh, s^rs^ François. Léauttier, Faure et Mazet, procureur de ville, et ayant

[1] Arch. comm. de Gap. BB. 88, fol. 92-93.

Digitized by Google

commancé de cotiser pro cappitte *avec Daniel Catellan, quy a cotisé la talhye, M. le vibailly auroit mandé aux susnomés luy aller parler; où estant, led. s^r vibailly leur auroyt dict qu'il estoyt raysonable ce réjouyr des honeurs et dinittés desquelles Dieu et nostre Roy, que Dieu maintienne, avoynt volleu honnorer Mgr des Diguières, à présent conétable, et qu'à ses fins il treuvoyt à preppos fère, dismenche prochain, un feu de joye à la place publique, à l'issue de la prossessyon généralle qu'elle doibt fère. Sur quoy led. s^r consul, avec les susnomés, ont dict qu'ilz feront assembler le conceilh ce jord'huy pour y prouvoyr*[1].

Et, néanmoins, la charge des passages de troupes continuait à peser lourdement sur la population, si l'on en croit les curieuses doléances d'un bon bourgeois de Gap, qui trouve non seulement onéreux, mais bien désagréable pour lui, de loger un capitaine et tout son train de maison, vraiment quelque peu encombrant.

Du mardy 23^e dud mois [*octobre*] *et an* [1624], *apprès midy, au requis de mesd. s^rs les consulz, j'ay signifié le susd. traicté et conventions*[1] *au s^r Anth. Girard de Montjolly, ancien advocat, à ce qu'il n'en prétande cauze d'ignorance; lequel, en ayant ouy lecture, en a prins coppie du tout, et c'est aveq moy soict, pour en faire par luy la responce qu'il verra. Et, despuis, a respondu que c'est à M^rs les consulz de faire suivre le logis à leur présance, pour faire payer par les soldatz ce qu'ilz doibvent à leurs hostes, à la forme de lad^e convention; que, pour luy, il a pour hoste*

[1] Arch. mun. de Gap. BB. 90, f° 53. — Effectivement, il y eut, le dimanche 31 juillet, un feu de joie officiel, dont les frais (fournitures de poudre et de mêche) furent approuvés le 6 août suivant. Cf. *Inv. somm. des arch. comm. de Gap*, t. I, p. 122.

[1] Il s'agit d'un traité passé la veille avec les capitaines de Montalquier et Saint-Etienne, du régiment de Sault, logés à Gap, chacun avec leur compagnie de gens de pied. Cf. *Inv. somm. des arch. comm. de Gap*, t. I, p. 127.

Digitized by Google

led. de St-Etienne, cappitaine en chef de l'une des compagnies qui sont dans la ville, et son train, consistant à son sergent, qui a tousjours couché dans sa chambre aveq luy, en lictz sepparés, son fiffre, son tambour, son barbier, ung autre sien grand laquais, son veneur, son oyselleur ou fauconnier qui porte le vaultour et un autre qui mayne ung dogue aveq douze grandz chiens, coupplés de deux à deux et ung grand lebvrier, ayant bailhé chambre aux chiens, chambre à l'oyseau, avec sa perche, chambre aux laquais aveq du feu et en icelle, et la salle de son logis aud. s^r de St-Estienne aveq les litz revenantz ausd. chambres, et 4 chevaulx qu'il a desjà gardé huict jours, excepté 3 desd. chevaulx qu'il a seullement despuis dimanche dernier ou quatre jours; et led. s^r de Saint-Estienne avec environ 100 cuirasses et une infinité de picques, ung tambour et deux cornetz pour lesd. chiens, dans le lieu où il couche, ses domestiques les cornantz à diverses heures du jour et encor la nuit, avec ung hurlement desd. chiens en tout extraordinaire, esmeuz par lesd. cornemantz. Lequel s^r de Saint-Estienne ne desloge point, qu'apprès que Mgr le conestable aura passé de son retour de Piedmont, estant à la ville de le faire desloger quand bon luy semble. Le tout ce que dessus faict et arrivé en hayne seurement et au préjudice de la charge de trézorier particulier ou collecteur de la ville de Gap et ses deppendances, de laquelle il a pleu au Roy l'en voir héréditairemant [pourvu], soubz le privilège d'exemption du logement des gens de guerre, entre autres privilèges que le faict protester contre lad^e ville, laquelle n'igniore point sad^e provision, de ses despans, domaiges et intéretz, et de recourir ainsy et comme il verra à faire pour son desdomagement, déclairant que, nonobztant lad^e convention, lesd. armes, led. s^r et son train sont dans sa maison logéz, ne sachant le temps auquel ils deslogeront. Et c'est soubzigné et prins coppie. Girard de Montjoully. Céas, secrétaire[1].

[1] Arch. mun. de Gap. BB. 26, fol. 117-118.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Collection Guillemin et le Département des Hautes-Alpes

Les circonstances actuelles ont détourné les esprits d'un événement local, qui, en d'autre temps, n'eût pas manqué de retenir l'attention. Nous voulons parler du don, récemment fait au Département par M. Paul Guillemin, de ses collections dauphinoises et alpines, libéralité qui a valu à son auteur les vifs remerciements du Conseil général (séance du 22 août 1917).

Ces collections, que beaucoup d'érudits connaissent bien pour être allés les consulter à Cervières, au fond du Briançonnais, peuvent se répartir en quatre sections :

1) La *Section bibliographique,* c'est-à-dire les ouvrages publiés par des dauphinois, ou relatifs au Dauphiné et aux dauphinois ; là prennent place, outre plusieurs milliers de volumes, 500 cartons renfermant environ 22.000 brochures ou coupures de revues et journaux, qui constituent peut-être la partie la plus originale et la plus utile de l'ensemble.

2) La *Section cartographique,* consacrée aux cartes anciennes de la région alpine du XVI^e^ au XIX^e^ siècles ; c'est dans cette série que l'on trouve des raretés, comme la carte originale de Tomaso Borgonio (*Carta generale de stati di Sua Altezza... di Savoia...* 1680), que, seule des

Digitized by Google

bibliothèques publiques de France, la Bibliothèque nationale peut se vanter de posséder.

3) La *Section iconographique,* embrassant les dauphinois célèbres, ou auxquels s'attache quelque notoriété, les villes, les pics, les sites et jusqu'aux liqueurs de la région alpine; il faut voir de quelle richesse sont, par exemple, les cartons consacrés à Stendhal, Berlioz, E. Augier, voire même au père de *Rocambole,* Ponson du Terrail, né à Montmaur; diverses publications de M. Guillemin (*l'Imagerie de Stendhal entrebâillée, Emile Augier entrevu dans la charge et la caricature, le Dauphiné et les Dauphinois dans la charge et la caricature, l'Imagerie des liqueurs du Dauphiné*) donnent une idée de ses cartons iconographiques, si précieux pour l'histoire littéraire et politique.

4) Enfin la *Section « alpiniste »*, si l'on peut dire, renferme les souvenirs laissés en Dauphiné par les grimpeurs célèbres, les Whymper, les Tuckett, les Coolidge, sans oublier M. P. Guillemin lui-même, alpiniste de l'âge héroïque, à qui l'on doit notamment la première ascension du Viso par la face Nord et la deuxième escalade du Pic Salvador-Guillemin; c'est à Cervières que sont conservées les cordes de la première ascension de la Meije (16 août 1877, E. Boileau de Castelnau), du pic d'Olan (1875, A. Cust et R. Pendlebury), les portraits de tous les alpinistes de renom, et aussi les reliques tragiques, comme le béret laissé par le lieutenant Martin au bas des névés du grand Rochebrune, lors de sa chute mortelle (1912). Ainsi sera constitué à Gap, et pour la première fois, croyons-nous, en France, un Musée historique de l'alpinisme, qui ne saurait manquer d'intéresser les nombreux touristes de notre région.

Telles sont les richesses que le département des Hautes-Alpes est appelé à conserver et à mettre à la disposition du public. Espérons qu'il ne faillira pas à sa tâche et remercions vivement M. Guillemin de nous offrir si libéralement les collections qui firent la joie de sa vie.

Digitized by Google

La Société d'Études, qui est fière de compter le donateur au nombre de ses doyens d'affiliation, s'empresse de signaler à ses lecteurs le très précieux instrument de travail qu'ils pourront désormais, grâce à notre savant confrère, trouver aux Archives départementales et au Musée de Gap [1]. — B. F.

[1] Les souvenirs de l'alpinisme iront au Musée. Le reste (bibliographie, iconographie, cartographie) sera conservé aux Archives départementales.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le Chanoine GUERIN

Né à Aiguilles, le 21 décembre 1838, M. le chanoine Guérin (Jean-Noë) avait été successivement vicaire à Orpierre, curé de Barcillonnette, vicaire à Briançon, directeur-économe au Grand Séminaire de Gap, vicaire à Gap, curé-archiprêtre de Veynes, puis de l'antique et respectable Métropole d'Embrun. A Veynes, il avait présidé à d'importantes réparations dans son église paroissiale, et à l'édification du beau clocher moderne qui la signale de loin à l'attention du voyageur. A Embrun, il sollicita et obtint pour « sa » cathédrale, classée comme monument historique, divers travaux de restauration, au sujet desquels il sut donner son avis avec une judicieuse compétence qui révéla l'homme de goût.

Au nombre de ces travaux, citons la réfection de l'autel de la Vierge, en face de la porte du Réal, avec son tombeau roman, remplaçant un autel en plâtre de style rococo; son fond, en mosaïque, formant rétable; au-dessus de la belle statue en marbre, du XVIII[e] siècle, le tableau de Louis Ollier *Notre-Dame des Trois Rois,* s'inspirant d'un vieux coin d'enseigne du pélerinage du Réal, l'ancienne dévotion du lieu; et, plus haut, dans l'ancienne fenêtre aveuglée, la peinture d'Emile Guigues (saint Dominique offrant le

Digitized by Google

Rosaire à la Vierge)[1]. De la même époque datent la restauration des orgues et de la grande rose aux lumineuses couleurs qui surmonte la porte d'entrée. Lorsque fut exécuté ce dernier travail, la persévérante initiative du curé d'Embrun obtint que l'on profitât de la pose des échafaudages pour enlever tout alentour de la rose et sur une partie des voûtes le badigeon qui, depuis le début du XIX^e^ siècle, dissimulait la belle pierre blanche et noire de la construction primitive, aujourd'hui redevenue apparente.

Nommé ensuite chanoine titulaire de la Cathédrale de Gap, M. Guérin fut l'un des trois vicaires capitulaires qui administrèrent le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, après le décès de Mgr Berthet. Mgr de Llobet lui conféra le titre de vicaire général honoraire.

Ami fidèle et sûr, esprit distingué et curieux d'érudition, M. le chanoine Guérin conserva jusqu'au dernier jour, avec une excellente santé, une remarquable vivacité intellectuelle. La Société d'Etudes perd en lui un collaborateur qui avait donné dans le *Bulletin* (1915-1916, pp. 123-132) *La Castellata,* étude sur un ancien mode de prestation de serment à Château-Queyras au XIV^e^ siècle.

Partant dans les derniers jours de juillet pour le Queyras, il nous entretenait de son projet de terminer, avec des renseignements recueillis sur place, une note qu'il préparait sur la fuite de Mgr de Leyssin, dernier archevêque d'Embrun, et le séjour de ce prélat à Abriès, en 1792.

C'est à son arrivée dans son pays natal, deux jours plus tard, le 30 juillet 1917, qu'une mort subite devait l'enlever, octogénaire, à l'affection des siens et à la sympathie de tous. Ses obsèques ont eu lieu le 2 août, à Aiguilles.

[1] D'intéressantes photographies, représentant l'état ancien et actuel de cet autel, ont paru dans *L'Eglise française illustrée,* octobre 1901, p. 228. On remarquera toutefois que, dans la légende des clichés, une erreur d'impression a interverti les indications *avant* et *après* la restauration.

Digitized by Google

Outre un article sur Jean Gélu, archevêque d'Embrun, paru dans la *Quinzaine religieuse* et tiré à part, le défunt avait encore publié un petit recueil de poésies en dialecte queyrassin, sous le titre de *Un libré en patois d'Aguillés,* pre Jon Bourboun de la Béléèro (1856-1907). (Paris, André Eyméoud, 1907.) C'est, croyons-nous, la première fois qu'est levé le voile du pseudonyme sous lequel, de son vivant, s'était caché l'auteur. — J. C.

Digitized by Google

BURLE Louis

Louis Burle était né à Gap, le 9 juin 1842.

Après de bonnes études au collège de cette ville, il entra dans l'administration des Contributions Directes où il accomplit une très honorable carrière. Successivement contrôleur, puis contrôleur principal, à Barcelonnette, Digne, Nogent-sur-Seine, Nevers, Marseille, Gap et Lyon, il fut, en 1892, nommé inspecteur en Savoie et, en 1895, passa en la même qualité dans le département de Vaucluse. En 1902, il prit sa retraite et s'établit à Lyon où il savait devoir trouver toutes facilités pour l'éducation de ses enfants.

C'est dans cette ville qu'il est mort le 22 juin dernier, après une courte maladie et une opération courageusement supportées.

Il faisait, depuis la fondation, fidèlement partie de notre Société, à laquelle ont également appartenu ses frères regrettés : Auguste, Jules et Félix.

Une aimable simplicité, une droiture absolue, une grande bonté, l'éloignement de toute ostentation, ces qualités communes à tous les membres de cette patriarcale famille qui furent nos confrères, Louis Burle les possédait à un degré éminent. Comme ses frères aussi, il s'intéressait beaucoup aux études d'histoire naturelle, particulièrement à la botanique et à l'entomologie, et il contribua à la constitution du remarquable herbier, connu sous le nom d'Herbier Burle, qui enrichit notre musée départemental.

Nul ne chérissait plus que lui le pays natal et ne le connaissait mieux; car il avait été l'un des plus intrépides excursionnistes du Club Alpin.

Membre depuis sa fondation de la Société philanthropique des Hauts-Alpins habitant Lyon, il en était devenu le président honoraire.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 heures du matin (heure astronomique)

Observations du premier trimestre 1915

JANVIER

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	691.0	— 6.2	+ 3.5	3m/m0
2	685.0	— 0.8	+ 5.2	—
3	684.5	0.0	+ 4.0	1 5
4	682.0	— 0.3	+ 3.5	13 8
5	693.5	— 3.2	+ 5.0	3 0
6	702.0	— 5.0	+ 6.5	—
7	701.5	— 5.0	+10.1	—
8	697.2	— 2.8	+ 9.5	0 3
9	691.5	— 1.8	+ 3.5	—
10	692.8	— 4.0	+ 6.0	0 4
11	697 4	— 5.0	+ 0.2	1 0
12	693.2	— 8.0	+ 6.0	19 4
13	699.5	— 4.8	+ 6.8	—
14	702 8	— 6.0	+11.5	—
15	703.0	— 8.4	+10.0	—
16	697.5	0.0	+ 8.2	—
17	695.0	— 5.0	+ 6.0	2 3
18	694.0	+ 0.5	+ 3.6	—
19	699.2	— 8.5	+ 0.2	—
20	703.2	— 9.0	— 2.0	—
21	693.3	— 9.8	+ 1.0	—
22	677.5	—13.5	+ 4.5	—
23	676.0	— 5.7	+ 2.8	—
24	678.5	— 8.0	+ 2.6	—
25	681.8	— 7.5	+ 2.0	—
26	682.4	— 9.7	+ 2.6	—
27	679.5	—10.2	+ 1.6	—
28	675.2	—11.5	+ 0.6	—
29	681.8	— 5.0	+ 0.3	—
30	688.0	— 8.5	— 1.0	—
31	695.5	—12.1	+ 2.0	—

FÉVRIER

Jurs	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	697.0	—16.5	+ 4.5	—
2	701.8	—14.5	+ 6.0	—
3	705.0	—11.5	+ 7.8	—
4	703.2	—11.9	+ 8.0	—
5	701.5	—11.4	+ 8.0	—
6	699 8	—11.2	— 1.0	—
7	701.3	— 9.2	+ 5.5	6m/m5
8	703.0	— 4.8	+ 4.0	—
9	697.0	— 2.5	+ 4.0	7 8
10	698.0	0.0	+ 5.2	17 0
11	690.0	+ 0.1	+ 1.9	9 7
12	698.5	— 6.0	+ 6.5	16 5
13	693.6	— 1.8	+ 3.5	—
14	687.5	—11.5	+ 6.0	5 0
15	691.4	+ 0.2	+ 7.5	3 0
16	697.2	— 1.0	+ 7.0	1 7
17	703.0	— 5.0	+ 6.5	—
18	700.2	— 13.6	+ 7.0	5 0
19	690.0	— 7.0	+ 7.0	—
20	677.2	0.0	+ 2.0	17 5
21	683.5	+ 0.5	+ 7.0	14 7
22	681.4	—10.0	+ 2.0	—
23	682.8	—10.2	+ 7.0	9 2
24	691.2	— 1.5	+ 5.2	—
25	696.4	—11.0	+ 2.8	—
26	702 0	—11.0	+ 3.8	—
27	705.0	—10.5	+ 3.0	—
28	702.2	—16.6	+ 7.4	—

MARS

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	696.0	—15.1	+11.2	—
2	695.2	— 8.2	+ 8.2	—
3	699.4	— 3.2	+ 8.5	—
4	701.4	— 8.0	+12.0	—
5	704.2	— 9.2	+11.8	—
6	701.4	— 2.3	+14.6	—
7	695.5	+ 0.7	+11.0	—
8	687.2	+ 4.7	+ 6.5	—
9	689.8	— 1.2	+ 6.4	—
10	693.2	— 4.3	+ 9.0	—
11	696.4	— 8.7	+ 4.6	—
12	698.2	+ 0.2	+ 8.2	—
13	702.0	— 7.1	+10.0	—
14	689.5	— 8.8	+10.6	—
15	700.0	— 2.8	+13.5	—
16	701.0	+ 0.2	+14.8	—
17	696.4	— 4.5	+14.6	—
18	693.4	— 5.0	+10.5	—
19	686.4	— 1.8	+12.6	16m/m6
20	687.2	+ 2.0	+ 7.2	—
21	699 5	+ 0.5	+12.8	—
22	705.2	— 1.8	+ 7.7	—
23	704.4	— 2.4	+13.4	3 3
24	703.7	— 2.5	+ 8.7	8 3
25	701.4	— 4.0	+13.8	5 3
26	693.2	+ 0.2	+15.2	—
27	686.5	— 1.8	+10.2	—
28	684.4	+ 5.9	+ 9.8	13 3
29	686.1	+ 3.5	+15.5	6 1
30	687.4	+ 4.5	+12.8	—
31	694.0	+ 3.0	+12.5	—

Digitized by Google

Jours	AVRIL Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	699.5	2 0	+15.2	—
2	699 8	- 0.8	+10 2	6"/"1
3	702.8	+ 4.0	+13.8	—
4	700.4	+ 0.2	+ 14 6	—
5	697 8	+ 0.8	+19.0	—
6	695.8	+ 3.3	+14.0	2 7
7	694.8	+ 2.7	+ 5 5	2 5
8	693.8	+ 0 2	+10 0	—
9	697 8	- 1 2	+ 10 2	—
10	697.5	0.	+10.0	—
11	696 8	— 2.8	+ 9.7	—
12	698 0	— 1 2	+11.6	—
13	695.0	— 2.	+12.9	—
14	692.0	— 2.0	+12.2	—
15	697 0	+ 1.0	+15.0	—
16	703.8	+ 0 8	+17.0	—
17	699 7	— 3 0	+17.2	—
18	696.6	+ 2.8	+21.0	—
19	697.3	+ 5.0	+20.0	—
20	699.0	+ 1.7	+ 19.0	—
21	698.5	+ 5 2	+18.0	5 3
22	696.0	+ 2.2	+14.0	—
23	696.4	+ 2.1	+ 8.7	5 2
24	694 0	— 2.8	+13.5	2 1
25	695.8	— 1.2	+12.7	—
26	697 8	2 9	+14.9	—
27	698.7	— 1.0	+ 14.0	—
28	701.4	+ 4.0	+16.2	7 5
29	702.2	+ 4.2	+20.0	—
30	701.8	+ 3.0	+19.0	—

Jours	MAI Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	702.4	+ 0.5	+21 0	—
2	701.8	+ 1.0	+21.5	—
3	702.0	+ 0.5	+19.0	—
4	702.4	+ 6.2	+18.9	1"/"0
5	701.9	+ 9 0	+15.5	9 5
6	702.8	+10.2	+19.8	15 5
7	702 3	+ 8.5	+21.7	0 7
8	700 5	+10 5	+24 8	8 0
9	699.6	+ 8.4	+18.2	0 3
10	698.8	+10.6	+20 5	2 0
11	696.4	+10 1	+22.0	0 7
12	694.8	+ 5.0	+23.0	0 9
13	695.2	+ 9.2	+23 1	0 3
14	699.0	+ 7.6	+22 2	—
15	701.2	+ 5.5	+23.4	—
16	701.1	+ 7.2	+24.8	—
17	699.0	+ 4.9	+15.8	1 0
18	693 0	+11.2	+17.5	34 6
19	694.5	+ 9.2	+16.3	8 1
20	698.0	+ 4.0	+19 2	—
21	698.7	+ 6 6	+ 24.0	—
22	698.7	+ 5.4	26.5	1 3
23	698.4	+ 7.0	+24.0	0 7
24	699 5	+10 0	+26.0	—
25	700.0	+ 7.0	+32.0	
26	701.0	+ 8 5	+29.0	6 0
27	699.1	+ 8.0	+25.2	—
28	697.2	+ 8.2	+25.0	—
29	693.0	+ 6.8	+16 0	2 2
30	695.2	+10.2	+22.5	23 7
31	698.2	+ 9.8	+23.0	—

Jours	JUIN Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	699 8	+ 7.7	+22.0	10"/"2
2	697.6	+11 0	+21.5	—
3	701.0	+11.8	+20 8	3 8
4	703 5	+11.5	+25 0	7 8
5	701.6	+10.7	+24.9	—
6	701.0	+12.8	+28.7	—
7	702.8	+ 9.2	+28.4	—
8	702 2	+10.5	+27.2	2 5
9	700.0	+ 9.7	+26.7	—
10	699.5	+ 8 0	+24.5	6 2
11	701.9	+12.8	+27.5	4 4
12	703.5	+ 11 3	+28.5	0 6
13	702.7	+10.8	+28.7	—
14	699.5	+10.5	+29.2	—
15	698.4	+13.0	+26.0	—
16	700.5	+14.2	+23.0	33 8
17	701.4	+10.2	+24.8	2 9
18	700.7	+10.0	+25.2	—
19	700.5	+ 8.8	+22.8	4 0
20	698 2	+ 7.6	+23.8	—
21	698.0	+ 6.1	+22.2	—
22	699.0	+10.2	+21.5	—
23	700.0	— 9.1	+23.0	2 4
24	699.8	+ 8.0	+21.7	0 1
25	698.5	+10.0	+22.2	35 2
26	701.0	+12.0	+26 0	—
27	700.5	+ 9.2	+25.1	—
28	694.4	+ 9.0	+23 1	3 3
29	696.0	+ 9.0	+ 22.8	—
30	698.4	+ 7.5	+22 7	—

Digitized by Google

Observations du troisième trimestre 1915

JUILLET				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	696.0	+ 7.9	+20.7	—
2	701.5	+ 5 0	+25.2	—
3	702.2	+ 6.5	+26 3	—
4	702.5	+11.0	+28.0	—
5	703.0	+ 9.5	+29.2	—
6	700.5	+ 8.5	+29.1	—
7	704.8	+10.3	+28.8	—
8	704 0	+ 8.2	+2[illegible].0	—
9	703.0	+ 8.7	+27.0	0"/"1
10	702 8	+11.2	+26.0	0 8
11	701.5	+12.0	+27.1	1 0
12	701.0	+ 9.5	+28.1	—
13	700.2	+ 5.5	+29.0	—
14	697 8	+10.0	+23.0	2 7
15	699.5	+ 8.2	+24 2	—
16	698.0	+ 6.4	+25 4	—
17	699.5	+ 7.2	+24.1	—
18	700.0	+ 8.2	+ 22 5	6 0
19	703.8	+10.2	+25.2	—
20	703.5	+ 8.0	+26.7	—
21	701.8	+ 6.5	+27.0	—
22	702 0	+ 7.6	+28.0	—
23	702 0	+ 8.9	+28.1	—
24	699.0	+10.5	+24.2	10 0
25	697.8	+ 9.0	+23.6	2 0
26	700.4	+11.0	+26.0	—
27	702 2	+ 9.8	+28.2	—
28	704.0	+ 8.2	+25.2	9 2
29	703.5	+14.0	+26.5	—
30	700.8	+13.4	+23 0	7 7
31	700.8	+13 5	+25.0	—

AOUT				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	701.4	+ 8.0	+26.1	—
2	700.4	+ 6.5	+26.4	1"/"0
3	700.0	+10.0	+22.8	6 1
4	700.8	+ 8.5	+ 23.0	—
5	702.0	+ 8.0	+25.0	—
6	703.4	+ 9 2	+27.6	—
7	704.0	+ 9.8	+26.5	—
8	701.0	+11.2	+30.8	—
9	703.4	+11.5	+31.0	—
10	703.0	+11.7	+31.8	—
11	703 4	+11.0	+29.5	0 4
12	702.0	+12.1	+30.0	—
13	699.8	+13.0	+24.2	6 0
14	699.2	+14.5	+26.0	—
15	700.4	+ 8.5	+25.3	—
16	700.0	+ 9.0	+25.0	—
17	699 0	+ 6 0	+25.0	—
18	6 7.8	+ 9.8	+ 23.7	—
19	698.8	+ 8.2	+24.0	—
20	700 5	+ 7.0	+25.0	—
21	703 0	+ 9.2	+24.0	—
22	698.0	+10.4	+21.0	—
23	702 5	+11.5	+22.5	—
24	703.0	+ 4.2	+ 27.0	—
25	703.2	+ 4 0	+28 2	—
26	702.5	+ 6 8	+27.2	—
27	701.5	+ 8.0	+28.5	—
28	701.0	+ 8.5	+27.8	—
29	699.0	+ 8.1	+26.5	0 3
30	698 0	+10.0	+25.1	1 9
31	700.2	+ 8.0	+22.2	—

SEPTEMBRE				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	700.1	+ 7.2	+23.5	—
2	696.0	+ 6.1	+23.2	—
3	691.7	+ 4.6	+21.5	0"/"4
4	692.2	+ 2.0	+21.3	—
5	700.5	+ 4 6	+20.2	15 5
6	705.0	+ 3.5	+20.0	—
7	705.5	+ 6.5	+23.8	—
8	704.8	+ 4.5	+24.0	—
9	704.2	+ 4.0	+24.0	—
10	702.3	+ 3.2	+22.9	—
11	701.0	+ 4.0	+23.4	1 7
12	701.0	+ 4 5	+23.0	—
13	701.8	+ 8.0	+23.6	—
14	704.0	+ 4.1	+24.0	—
15	703.7	+ 3.0	+26.0	—
16	706 7	+ 6.8	+26.3	—
17	708.8	+ 5 9	+27.0	—
18	705.0	+ 7.2	+27.3	—
19	702.4	+ 7.0	+28.8	—
20	702.6	+ 9.0	+26.0	—
21	703.9	+ 9.0	+24.2	—
22	706.8	+10.0	+24.4	—
23	706.8	+11 0	+24.2	—
24	704.5	+11 3	+21.6	—
25	699.0	+ 6.6	+16.2	13 5
26	698.5	+11.2	+12.5	29 9
27	691.8	+ 7.0	+23.2	2 0
28	692.9	+ 5.0	+19.8	—
29	691.8	+ 4.2	+ 9.0	0 2
30	690.0	+ 3.0	+14.0	32 8

Digitized by Google

Observations du quatrième trimestre 1915

OCTOBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	693.4	+ 3.8	+12.2	1m/m4
2	695.4	— 1.8	+14.1	—
3	697 0	— 1.5	+14.5	—
4	698 0	+ 0.5	+11.0	—
5	696.0	+ 1.0	+12.0	3 4
6	697.0	+ 1.7	+12.6	—
7	699.5	+ 3.0	+15.0	—
8	697 0	+ 0.2	+17.6	—
9	691.7	— 2.0	+10.2	—
10	696 0	+ 2.3	+16.8	11 6
11	698.5	+ 6.3	+12.8	—
12	701.2	+ 7.6	+22.6	—
13	704.0	+ 7.0	+18.5	16 5
14	700 0	+ 5.6	+20.0	—
15	698.0	+ 5.8	+18 5	—
16	698.6	+ 4.5	+18 0	—
17	701.8	+ 4.7	+17.0	—
18	701.7	+ 5.0	+16.4	0 6
19	699.0	+ 3.8	+17 0	—
20	698.0	+ 3.0	+15 5	0 8
21	701 4	+ 3.0	+15.0	4 2
22	703 0	0.	+6.5	--
23	701.4	+ 0.8	+15.0	—
24	701.	— 2.2	+14.2	—
25	697.0	+ 1.5	+10.0	0 8
26	692.0	+ 5 5	+13.0	2 1
27	693 0	+ 3.2	+10.5	8 5
28	694.8	+ 3.8	+15.0	—
29	693.0	+ 1.0	+11.2	—
30	693.5	+ 0.5	+ 5.8	22 0
31	696.2	+ 1 0	+ 7.0	4 3

NOVEMBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	692.5	+ 3.2	— 5.2	26m/m5
2	693.0	0.	+10.0	15 3
3	689.0	+ 1.2	+ 8.0	—
4	692.5	— 1.2	+ 8.2	—
5	695.0	— 2.7	+ 7.0	22 5
6	697.8	+ 3 5	+15.8	12 0
7	701.0	+ 0.8	+14.5	—
8	697.0	— 1.2	+15.0	—
9	694.7	+ 0.5	+15.5	0 3
10	691.0	+ 3.5	+ 8.4	—
11	695 0	+ 5.0	+ 9.2	4 7
12	695.2	— 1.0	+ 7.0	—
13	688.2	— 1.5	+ 9.5	19 2
14	696.5	+ 1.2	+ 5.0	4 0
15	694.8	— 3.2	+ 7.5	20 7
16	692 5	— 3.3	+ 6.0	9 5
17	700.0	— 4 2	+ 6.0	—
18	700.2	—10.3	+ 5.0	—
19	701.0	— 6.8	+ 5.6	—
20	703 0	—11.7	+ 7.5	—
21	707 8	— 8.2	+14.0	—
22	703 5	— 3.0	+17.3	—
23	700.0	— 0.6	+16.0	—
24	698.6	— 2.0	+ 3.2	—
25	696.8	— 3 0	+ 3 0	—
26	693.2	— 6.8	+ 6.3	—
27	695.4	— 7.2	+ 2.0	—
28	702.0	— 9.0	+ 5.0	2 0
29	702.5	—12.0	+ 0.5	0 5
30	695.2	—10.0	+ 2.0	18 7

DÉCEMBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	696.4	— 1.2	+ 7.5	9m/m5
2	700.2	+ 2.8	+10.2	10 2
3	699.8	+ 0.8	+14.8	4 0
4	699.8	1.5	+15.0	—
5	699.0	— 0.5	+14.0	—
6	696.5	0.	+12.8	—
7	698.8	+ 1.0	+13.9	—
8	699.2	+ 1.0	+11.2	—
9	700.0	+ 3.0	+15.5	—
10	701 8	+ 1.5	+14.5	0 3
11	700.5	+ 2.8	+15.0	0 2
12	697.6	+ 3.0	+ 8.8	1 4
13	692.2	0	+ 3.8	1 5
14	701.5	+ 0.2	+ 1.5	—
15	700 0	— 4.0	+ 9.0	—
16	695.0	— 9.8	+ 6.8	—
17	693.3	— 7.5	+ 9.2	—
18	693.4	0	+ 7.0	—
19	695.5	+ 4.0	+ 6.2	—
20	693.5	— 1.0	+ 3.5	—
21	695.5	— 0.7	+ 3.5	—
22	697.0	— 3.2	+ 6.8	—
23	696.0	— 7.9	+ 1.8	—
24	694.5	— 5 5	+ 3.0	6 2
25	690.0	— 1 0	+ 5.8	3 5
26	697.2	+ 0.8	+ 8.5	5 1
27	704.5	— 1.0	+ 9.0	0 8
28	703 0	— 4.3	+10 8	—
29	698.8	— 4.4	+ 8.0	—
30	697.5	— 3.2	+ 4.5	1 5
31	702.0	— 3.0	+ 8.7	6 7

Le Secrétaire-Gérant,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES et SAVANTES

des Hautes-Alpes

qui ont précédé la Société d'Etudes

Par M. EDMOND HUGUES

CHAPITRE III[1]

L'ÉCOLE FÉLIBRÉENNE DE LA MONTAGNE

Le département des Hautes-Alpes était longtemps demeuré étranger au mouvement littéraire que Roumanille, Aubanel, Mistral et divers autres poètes avaient suscité dans le midi de la France, vers le milieu du siècle dernier. Pourtant ses origines historiques, sa langue populaire, le rattachent de façon incontestable aux régions où florissait le Félibrige. Comment la tradition s'est-elle renouée ? Le voici en peu de mots.

Au mois de juillet 1879, parut à Gap, sous le voile de l'anonyme, un petit volume de vers, édité chez Richaud, et écrit dans l'idiome local par un jeune prêtre, alors inconnu, l'abbé F. Pascal, de l'Epine : *Une nia doù païs*. Les petits oiseaux s'envolèrent en pépiant gentiment. Mistral, Roumanille goûtèrent leurs chants : ces connaisseurs eurent l'intuition des promesses que renfermait l'œuvre de notre confrère. Ils lui écrivirent des lettres de félicitations et

[1] Pour les premières parties, voir *Bulletin*, 1917, pp. 85 à 120 et 180 à 202.

Digitized by Google

d'encouragement, et les journaux qu'ils inspiraient annoncèrent que l'aurore du Félibrige venait enfin d'illuminer le sommet des Alpes.

Le 13 juin 1880, une importante réunion de félibres devait avoir lieu à Forcalquier, siège de *l'Escolo dis Aùps*. L'auteur de *Une nia doù païs* fut invité à y prendre part. Il fut accueilli comme il méritait de l'être.

Au banquet (il n'est pas de félibrée sans un ou plusieurs banquets), on fêta la *batejado dei gapian*. Le chevalier de Berluc-Perussis [1], président d'honneur de la Société académique des Basses-Alpes, en un *brinde* (toast) vibrant, intitulé *Prouvenço e Doufinàt,* ayant rappelé comment le Gapençais et l'Embrunais furent désemparés en faveur des Dauphins de Viennois, lors du mariage du Dauphin Gui-

[1] Le chevalier Léon de Berluc-Pérussis, né à Apt le 14 juin 1835, descendait de deux illustres maisons d'Italie, les Berlucchi de Milan et les Peruzzi de Toscane, barons de Lauris en Provence. Ces deux familles se fondirent en une seule, qui s'établit dans le comté de Forcalquier au commencement du XV[e] siècle.

Il comptait parmi ses ancêtres plusieurs écrivains de valeur, et notamment deux membres de l'Académie française. Il suivit fidèlement leurs traditions. Chercheur infatigable, érudit profond, son style et son éloquence alliaient la finesse italienne à la distinction académique. Il joua un rôle important dans le mouvement littéraire méridional du XIX[e] siècle, bien que sa modestie l'ait porté à dissimuler son action. Il fut l'instigateur et l'organisateur de nombreuses entreprises de décentralisation littéraire, parmi lesquelles je citerai les fêtes du sixième centenaire de Pétrarque à Avignon, les Jeux floraux de Notre-Dame de Provence à Forcalquier, les Jeux floraux aptésiens, l'Académie du sonnet à Aix, etc...

Il serait trop long d'énumérer les sociétés savantes ou littéraires dont il faisait partie et les distinctions dont il fut honoré. Ses écrits en français et en provençal sont innombrables. La plupart ont paru sous différents pseudonymes, parmi lesquels celui de « A. de Gagnaud » fut le plus usité. Je signalerai seulement, dans des genres divers : *Du mouvement littéraire en Provence,* 1865. — *François* I[er] *à Avignon,* 1869. — *Vint sounet prouvençaù,* 1874. — *La fête séculaire et internationale de Pétrarque,* 1875. — *Forcalquier et ses souvenirs littéraires,* 1876. — *Un document inédit sur Laure de Sade,* 1876. — *Note sur les anciennes faïenceries de la Haute Provence,* imprimée dans le *Compte rendu des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne,* 1880, etc.

Digitized by Google

gues André avec Béatrix de Sabran-Claustral, célébra la réunion, après environ sept siècles, des deux parties de l'héritage du comte Guillaume de Forcalquier. L'abbé Pascal lui répondit, et, avec non moins d'éloquence, but « au peuple de nos montagnes, à la langue des bergers et des laboureurs de la Provence et des Alpes ». Au dessert, le projet de la création d'une école félibréenne à Gap était mis en avant, et aussitôt acclamé avec l'enthousiasme naturel à des méridionaux, que dis-je ?... à des poètes méridionaux achevant un bon dîner.

Peu après, le 6 février 1881, à Toulon, à la session de la Maintenance de Provence, l'abbé Pascal, convoqué, lut une adresse d'adhésion au Félibrige, signée par une vingtaine de lettrés gapençais qui furent créés *manteneire*. Le 3 mars suivant, dans une réunion tenue à l'Hôtel de ville de Gap, *l'Escolo de la Mountagno* fut constituée et son bureau élu.

Il est intéressant de rappeler que, ce même jour et dans cette même assemblée, fut conçu le projet, réalisé peu après (le 10 juillet 1881), de fonder notre Société d'études. De cet échange d'idées entre les amis des Lettres ainsi réunis, résulta la conviction qu'à côté de l'Ecole félibréenne, purement littéraire et consacrée à la culture et à la glorification de la langue provençale, rattachée à la grande association du Félibrige, il serait utile d'établir un autre groupement ayant un programme moins spécial, embrassant les études historiques, archéologiques, scientifiques et littéraires dans le sens général du mot, et qui prendrait la place laissée vide par la disparition de la Société d'émulation et de l'Académie flosalpine. Bien entendu, les deux sociétés, ayant un champ d'action différent, devaient être, et ont effectivement été, sœurs et non rivales. Presque tous les membres de l'*Escolo de la Mountagno* adhérèrent à la Société d'Etudes dont le premier Président, M. l'Ingénieur Jaubert, était *souto-capiscoù*, vice-président de l'Ecole de la Montagne [1].

[1] On sait que Mistral fut acclamé membre honoraire de notre Société d'Etudes. (Voir dans le *Bulletin* de 1914, pp. 149 et 154, une belle poésie de notre confrère l'abbé Pascal sur sa mort, et sa notice nécrologique.)

Digitized by Google

J'ai dû, en bonne justice, comprendre cette École de la Montagne parmi les Sociétés littéraires du département qui ont précédé la Société d'études, puisqu'elle était née réellement quelques mois plus tôt, et qu'en toute vérité, l'idée même de la création de la seconde est due à l'initiative prise par les fondateurs de la première.

***

Le 28 du même mois de mars 1881, les membres de l'École de la Montagne s'assemblèrent de nouveau. Ils votèrent les statuts, qui furent soumis à l'approbation du syndic de la Maintenance de Provence, et acclamèrent comme Président d'honneur le chevalier de Berluc-Pérussis, félibre *Majoral. L'Ecole* adopta comme devise ce seul mot, plein de promesses : *Mountaren.*

Le bureau fut ainsi composé : *Président d'honneur,* le chevalier de Berluc-Pérussis; « *capiscoù* », M. l'abbé Pascal, félibre Majoral; « *souto-capiscoù* », M. Jaubert, ingénieur de la Cie P.-L.-M.; *secrétaire,* M. Edmond Hugues; *trésorier,* M. J.-C. Richaud, imprimeur.

Au moment de la fondation, les associés, dont le nombre s'accrut ensuite, étaient 66, savoir: deux félibres *Majourau; 27* félibres *manteneire* et *37 ajuaire.* Ces derniers, admis seulement par l'Ecole de la Montagne, ne faisaient point partie du Félibrige.

Voici par ordre alphabétique, les noms des *manteneire :* MM. Allard-Théus, avocat; Bayle, directeur de l'Enregistrement et des Domaines; Eugène Blanc, pharmacien; Léon Bertrand, aspirant au notariat; Emile Borel, professeur au Collège; Camille de Caseneuve, juge au Tribunal civil; Aimé Chaix, conducteur des Ponts et Chaussées en retraite; Damas, principal du Collège; Dioque, avoué; Dultier, capitaine en retraite; Euzière, avocat, maire de Gap ; Eynaud, vétérinaire ; Gouvan, conducteur des Ponts et Chaussées; Guillaume, archiviste; Hugues, avocat; Imbert, notaire à Ventavon; Izoard, professeur au

Digitized by Google

Collège; Jaubert, ingénieur de la Cie P.-L.-M.; Albert Laty, avocat; Albert Martin, avocat; Massot, curé à Ribiers; Paris, ingénieur des Ponts et Chaussées; Poncet, organiste; Richaud, imprimeur; Célestin Roche, agent-voyer; Eugène Teissier, avocat.

Parmi les *ajuaire,* je relève les noms suivants: Clément Amat, Henri Didier de Rousset, Léon Gaduel, Alfred Liotard, avocats; Hippolyte André, conducteur principal des Ponts et Chaussées; Albert Blanc, juge au tribunal civil; Davin, aumônier de la Providence; comtes Gustave et Victor de Montal; Achille Roche, architecte; Auguste Thouard, étudiant à Embrun; Florimond Tanc, avoué; Truphème, maire de L'Epine, etc...

Aux termes des statuts — rédigés, bien entendu, en provençal et que je traduis de mon mieux —, la Société s'imposait « la tâche d'étudier la langue et l'histoire de la terre natale; d'écrire, de maintenir le parler de nos montagnes; de conserver, autant que possible, les traditions locales; enfin, de s'exciter les uns les autres à l'amour du pays et aux travaux de l'esprit et du cœur de nature à en procurer l'exaltation » (art. 2). L'article 11 décide que « comme toutes les autres écoles, celle de la Montagne s'assemblera au moins une fois l'an en un banquet où l'on boira à l'expansion de l'idée félibréenne ».

En exécution de cette agréable prescription, dès le 18 juin 1881, les félibres gapençais et les *ajuaire* se réunirent à table, à l'hôtel du Nord, pour fêter la première visite de leur président d'honneur. Au dessert, le chevalier de Berluc-Pérussis porta un *brinde,* dont je détache un passage qui exprime bien l'idéal poursuivi par les félibres, en même temps qu'il fait ressortir l'utilité pratique et sociale de leur institution. Ce fut dit en français; car les félibres, en général, ne manient pas trop mal cette langue quand il daignent y avoir recours, et L. de Berluc-Pérussis, en particulier, était, en tous les idiomes qu'il lui plaisait d'employer, un très délicat et impeccable styliste.

« C'est le propre de cette idée (l'idée félibréenne) d'entraîner les esprits et de se faire partout où elle passe, un

Digitized by Google

cortège de sympathies passionnées. Pourquoi cela, Messieurs ? C'est que l'œuvre de Mistral et de ses amis n'est pas uniquement une tentative de résurrection littéraire de nos dialectes. Je dirais presque que c'est là le moindre de ses côtés. La langue n'est pour elle que l'enveloppe et le véhicule, enveloppe séduisante, véhicule merveilleusement choisi, d'une pensée plus profonde, d'une visée plus élevée. Ce que nous voulons, c'est encourager l'initiative individuelle, l'esprit local, le patriotisme immédiat du clocher; c'est attacher l'homme à la terre, pétrie de la sueur et des cendres de ses pères; l'empêcher de déserter l'horizon natal pour l'horizon décevant de Marseille ou de Paris; c'est fournir au chercheur, à l'écrivain, au poète, à l'artiste, le thème d'études sur place, d'œuvres tirées des entrailles mêmes du sol; donner à leur activité, à leur juste ambition, un aliment moins amer et plus sain que le pain quotidien de la politique; c'est surtout, au lendemain des jours de rivalité et de lutte, fournir à chacun une occasion d'oublier la querelle ou le grief de la veille; c'est, pour tout dire, mettre l'une dans l'autre des mains désunies et trop souvent, hélas ! tentées de se menacer. Voilà ce que contient en elle, de noble et de haut, l'œuvre félibréenne. »

Le 19 janvier suivant, les membres de l'École de la Montagne banquetaient de nouveau, cette fois entre eux et à l'hôtel de Provence et il en fut d'autres fois ainsi; car ils furent scrupuleux observateurs de toutes les prescriptions de leur règlement, en particulier de l'article 11 que j'ai visé plus haut. Ils s'en trouvaient d'ailleurs très bien. Au cours de ces fraternelles agapes, on toastait, on chantait, on lisait ou on récitait des poésies, on racontait des légendes ou des *fatorgos,* on discutait même parfois des questions d'histoire, de littérature ou de linguistique. Les quelques survivants ne peuvent sans émotion et regrets, surtout aux heures tragiques que nous vivons, se reporter par la pensée à ces moments d'honnête et cordiale gaieté; mais je ne veux pas insister. Dante l'a bien dit :

Digitized by Google

.....Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria...

***

Ces heureux débuts valurent à la jeune Ecole de la Montagne l'honneur de jouer un rôle assez important dans les fêtes latines internationales organisées au printemps de l'année 1882, et qui se déroulèrent à Forcalquier, Gap, Montpellier, Béziers et Albi. Je rappellerai seulement ce qui se passa à Gap.

Le mardi 16 mai, vers midi, les membres de l'École de la Montagne, ayant à leur tête Capiscol et vice-Capiscol, recevaient dans le salon de la gare un assez grand nombre de félibresses et félibres étrangers. C'étaient, pour ne citer que les principaux personnages, l'illustre sénateur roumain, Vasile Alecsandri [1], le Victor Hugo de l'Orient, et, venant

[1] *Alecsandri* (Vasile), le plus illustre poète de la Roumanie, était né en 1821 d'une riche et puissante famille moldave. Après avoir fait ses premières études à Jassy, il vint à Paris, à l'âge de 14 ans, sous la direction d'un précepteur, pour compléter son éducation. Rentré en Moldavie en 1839, il écrivit diverses nouvelles et ballades. En 1844, chargé de la direction du théâtre de Jassy, il y fit représenter quelques pièces originales ou traduites du français. Il fonda aussi le journal *Progressul* (Le Progrès) qui fut supprimé; une autre feuille périodique créée par lui quelques années plus tard, *La Roumanie littéraire,* eut le même sort.

Compromis dans les événements de 1848, Alecsandri se réfugia à Paris jusqu'au jour où la situation politique lui permit de regagner sa patrie. En 1859 il devint ministre des affaires étrangères. Depuis lors, il siégea plusieurs fois au Parlement comme député et président de la Chambre, et redevint ministre sous le prince Couza, dont il était l'ami. En 1882, lors de sa visite à Gap, il était sénateur du royaume de Roumanie pour le district de Mircesti.

Alecsandri avait affranchi tous les paysans de ses domaines avant que le prince Ghica eût décrété l'abolition du servage, et son exemple fut imité par de nombreux seigneurs roumains. Il fut toujours énergiquement francophile et entretint les relations les plus suivies avec nos littérateurs et principalement avec les félibres.

En 1878, la Société des langues romanes de Montpellier lui décerna

Digitized by Google

du côté opposé de l'Europe, le grand Irlandais, *Bonaparte Wyse*[1], poète cosmopolite qui s'était épris d'un subit et violent amour pour la *muse* provençale; puis, Roumanille, le précurseur du Félibrige dont il demeurait le patriarche aimé et vénéré; le comte Raymond de Toulouse-Lautrec, modérateur (président) de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, et la comtesse de Toulouse; le commandeur du Veyrier, représentant les Français Canadiens; le chèvalier

le prix d'honneur pour le meilleur chant écrit dans une langue d'origine latine, et intitulé: *Le Chant de la race latine.*

Les œuvres complètes d'Alecsandri (non compris les nombreux articles qu'il a écrits comme journaliste) publiées à Bucarest, forment neuf volumes, cinq de théâtre, trois de poésies et un de prose. Quelques-unes ont été traduites en français. On vante surtout, parmi ses poésies, le recueil intitulé *Larmes et perles;* parmis ses pièces de théâtre, *Despot-Voda,* drame historique, et *Boiérii i ciocoii* (Les Nobles et la gent nouvelle), grand tableau de mœurs en cinq actes, qui présente l'état de la société roumaine avant 1856.

Alecsandri maniait aussi fort bien notre langue. Il a notamment écrit en français une comédie, *Les Bonnets de la comtesse,* et diverses poésies (par exemple, *Le Petit rameau*), exquises de grâce et pleines d'inspiration.

[1] Sir William Bonaparte Wyse, petit-fils de Lucien Bonaparte, fut un poète très original. Il a écrit en diverses langues, en anglais, français, catalan, mais surtout en provençal; car nul ne fut félibre plus ardent ni plus convaincu que ce littérateur d'Outre-Manche.

Il quittait souvent ses domaines de Waterford ou sa maison de Plymouth, et venait séjourner sur le continent, de préférence en Provence, où il prenait une part active à toutes les manifestations extérieures du félibrige.

Il aimait à adopter les combinaisons les plus archaïques ou les plus originales du rhythme et de la versification, et recourut souvent au monorime. Ses poèmes ont par suite, en même temps que le mérite de la difficulté vaincue, une saveur particulière.

Ses œuvres les plus estimées en provençal sont: *Li parpaioun blu,* (avec un avant-propos de Mistral), 1868. — *Galejado prouvençalo ingleso* (*tour de forço pantagruelisto*), *dedicado à Jousé Roumanille,* 1873. — *La Cabeladuro d'Or,* 1876. — *Li vici,* 1876, etc. Beaucoup de pièces détachées ont aussi été données par lui à l'*Armana Prouvençau,* à la *Revue des langues romanes,* etc. Ses œuvres anglaises se rattachent souvent au Félibrige, par exemple : *Epistle to Mistral,* 1874. — *Translation of the « Pan doù Pecat » of Aubanel,* 1860.

M. J.-Charles Roux a publié tout récemment *William Bonaparte-Wyse, sa correspondance avec Mistral.* Marseille, in-4°.

Digitized by Google

de Berluc-Pérussis; le baron de Tourtoulon, ancien président de la Société des langues romanes et des félibres de Paris; M. de Gantelmi d'Ille, secrétaire du Félibrige des Alpes, et Mme de Gantelmi d'Ille; M. Hippolyte Guillibert, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Aix et Mme Mireille Guillibert; M. Victor Lieutaud, chancelier du Félibrige; M. Charles Descosse, vice-syndic de Provence; M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, et Mlle Blancard; M. Maurel, capiscol de l'Ecole des Alpes, etc.

A deux heures de l'après-midi, eut lieu dans la salle des Assises, qu'emplissait un public d'élite, une très belle séance littéraire pour l'inauguration solennelle de l'Ecole de la Montagne. La musique du 75e de ligne prêtait son concours à la fête. M. Ernest Bayle, félibre mainteneur, présidait en qualité de membre du Conseil municipal, suppléant le maire de Gap empêché. Après quelques mots de bienvenue aux hôtes éminents de la ville, il donna la parole au capiscol de l'Ecole de la Montagne, qui prononça un discours, écrit partie en provençal, partie en français, et débordant de lyrisme et d'enthousiasme. « Toutes les Muses, disait-il en terminant, sont au rendez-vous et jettent leur poignée de fleurs... On a beau dire, mais c'est beau. En dehors des questions irritantes, la critique sotte étant à la porte, on bat librement des ailes, on respire en haut un parfum de montagne, on est au Parnasse, on se roule dans les fleurs et de toutes les bouches coule un *parler* d'or. La voilà notre œuvre. C'est la patrie, c'est le foyer, ce sont les sentiments profonds de l'âme, c'est l'homme dans tout ce qu'il aime. C'est la divine poésie... »

Le comte de Toulouse se leva ensuite. Il s'inspira du milieu dans lequel il se trouvait, en un discours aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par l'élégance de la forme. Voici sa péroraison : « ...Le poète ne peut vivre que de lumière et de liberté. Ah ! qu'il vienne ici, qu'il vienne à Gap, dans ces Alpes sublimes où Lamartine a fait vivre Jocelyn. Comme il s'écriera, avec le plus parisien de nos grands poètes :

Digitized by Google

Salut, terre de glace, amante des nuages,
Terre d'hommes errants et d'amis en voyage.
....
Ils sucent un sein dur, mère, tes nourrissons,
Mais ils t'aiment ainsi; sous les neiges bleuâtres
De tes lacs vaporeux.....
Noble terre, salut ! Terre simple et naïve [1].

Quel cadre ! Quelle joie de vivre ici, au milieu des richesses de la plaine, des fraîcheurs de la vallée, au bord des torrents qui roulent l'argent et l'azur liquides ! Sans bruit ni musique que la clochette des troupeaux, le retentissement de l'eau sur les rochers, le sourd murmure du vent dans les sapins, ou le hurlement de la tempête, le fracas de l'avalanche, avec un grand ciel large et bleu où naviguent les lourds nuages gris et que découpent les croupes cendrées, les aiguilles de glace reposant sur des assises de marbre, jaillissant du vert tendre des prés ou du vert opaque des forêts ! Provençaux ! Dauphinois ! Dieu, dans sa bonté, plaça votre terre entre deux immensités: la mer et la montagne. La mer où l'œil se perd au loin, la montagne où l'œil se perd en haut; tout ce qui est grand, tout ce qui est beau, tout ce qui est pur et immaculé ! Regardez autour de vous, félibres de l'École de la Montagne, et nul n'ira plus loin, ne *montera* plus haut que vous ! »

Alecsandri et Roumanille prononcèrent ensuite de brèves allocutions. Le premier dit notamment : « Dieu vous a donné un beau pays et une belle mission... En avant donc, jeunes aiglons qui débutez comme les alouettes en annonçant l'aube d'un beau jour; vos ailes prendront bientôt une large envergure, et vos chants retentiront par delà les Alpes jusqu'au sein des Carpathes lointaines. Les populations latines de l'Orient vous écoutent et vous parlent par ma voix; elles admirent votre œuvre, partagent votre enthousiasme et elles sont fières de concourir avec vous à l'éclosion de la grande idée latine qui renferme tout un avenir de gloire, de progrès et de confraternité... »

[1] Alfred de Musset. *La Coupe et les lèvres.*

Digitized by Google

Le second s'exprima ainsi : « Honneur aux écoles et aux écoliers qui *montent* et déjà sont des maîtres : qu'ils restent fidèles à l'amour de Dieu, du berceau et de la patrie, au culte du beau, du vrai et du bien, le front haut et le cœur pur, sur la montagne... » [1]

A l'occasion des fêtes latines, un concours historique, littéraire, philosophique, avait été ouvert par la ville de Forcalquier. Les noms des lauréats appartenant au département des Hautes-Alpes furent proclamés, et, après lecture d'un rapport sommaire sur leurs œuvres, ils vinrent recevoir de la main des dames les récompenses qui leur étaient décernées. L'abbé Guillaume, archiviste, obtint une médaille d'or pour sa *Notice historique sur l'Argentière,* et une médaille de vermeil pour son *Histoire des Patrices dans la région des Alpes provençales;* l'abbé Pascal, deux médailles de vermeil pour sa traduction de l'*Iliade* en vers provençaux et pour sa poésie de l'*Iroundello ;* Mlle Pascal-Bouchet, de l'Épine, une médaille de bronze, prix du concours de traduction en dialecte dauphinois.

La séance se termina par la lecture de diverses œuvres inédites en prose et en vers.

Le soir, on s'assit autour du traditionnel banquet. Il fut particulièrement brillant et rehaussé par la présence des gracieuses félibresses.

C'est dans la grande salle de l'Hôtel de ville que Gap tint à honneur de recevoir ses invités. Le menu, élégamment imprimé, portait en tête les mots : *Prouvenço e Doufinat,* surmontant les armes de la Ville. Tous les produits renommés de la région y figuraient. Il était conçu de façon aussi spirituelle qu'appétissante et écrit dans le plus pur dialecte local. La cuisine fut à la hauteur du style. On se délecta notamment des *canardous arrapas din la servo de l ouert des Félibres*[2], des *pintados doù chastèu de Charanço,* des *troi de glàs de Chalioù-lou-Vici,* des *Fouassos de la*

[1] Ces paroles sont traduites du provençal.

[2] Canetons pris dans le bassin du jardin des félibres.

Digitized by Google

mountagno pasta per les félibressos, et du dessert pittoresquement désigné sous le nom de *foutraliariés des peiris per ici mcinas des escolo* [1]. On savoura les meilleurs crus du pays et, à la fin, *lou vin escumant e pétéjant de Santo-Estello.*

Parlerai-je des *brindé* ? Ils furent très nombreux : quinze ou vingt au moins. Je ne les analyserai donc point. Je n'indiquerai même pas les noms des orateurs et les sujets par eux traités, me bornant à constater, en toute vérité, qu'ils furent inspirés par le cœur, pétillants d'esprit, variés et acclamés par d'unanimes applaudissements.

Puis, comme au bon vieux temps, chacun et chacune, à son tour, dit, ou chanta, sa poésie, sa chanson ; M. Victor Lieutaud, notamment, récita le spirituel poème de Mme Lieutaud, qui avait obtenu le prix du concours provençal des dames : *La Fiero di mèstre d'escolo* [2].

La premiero nèu parèis sus li colo
E touto la vau descènd au Queiras ;
Es la fiero, encuei, di mèstre d'escolo ;
N'en fau, per l'iver, un dins cade jas.

Sus la plaço estrecho, i caso rustico
Qu'aubouron en clui si couvert pounchu,
Se soun acampa, d'Eigliès à L'Astico ;
Si vènon louga li pàuri letru.

[1] Bagatelles comme en donnent les parrains aux enfants des écoles.

[2] Je crois devoir traduire pour ceux de mes lecteurs qui n'entendent pas bien le provençal :

La foire des maîtres d'école. La première neige apparaît sur les collines — et toute la vallée descend au Queyras. — C'est aujourd'hui la foire des maîtres d'école. — Il en faut, pour l'hiver, un par hameau.

Sur l'étroite place aux maisons rustiques, — qui dressent vers le ciel leurs toits pointus recouverts de chaume, — ils se sont rassemblés d'Eygliers au pic d'Asti ; — ils viennent se *louer,* les pauvres lettrés.

Digitized by Google

Soun toutis aqui, la plumo à l'auriho ;
Li plus fort n'an dos : es de saventas !
De-vers lou meiour vènon en famiho
Li gènt di Moulino e de Ristoulas.

. . . . . .

On lut aussi des lettres et des pièces de vers de circonstance envoyées par des invités qui n'avaient pu venir à la fête : J.-B. Gaut, le félibre aixois bien connu ; Marius Girard, président de l'Ecole du Florège d'Avignon, et même un italien, Giuseppe Spera, lauréat des Jeux floraux, auteur d'un remarquable sonnet adressé aux félibres de Gap.

Parfois les convives s'interrompaient un moment pour écouter l'Orphéon municipal qui, devant la façade de l'Hôtel de ville, illuminée de mille feux, sous la direction de son chef, l'organiste Félicien Poncet, félibre mainteneur, membre de l'Ecole de la Montagne, saluait par ses chants les hôtes de Gap.

Mais le *clou* de la fête, ce fut l'entrée des artistes rigodonistes, qui, sur un rythme simple, mais non dépourvu de grâce, exécutèrent leurs airs et leurs danses populaires. Ils obtinrent un grand succès, surtout auprès des étrangers, toujours avides de connaître ce qui caractérise les mœurs et usages des contrées qu'ils traversent.

Enthousiasmé, Bonaparte Wyse résuma dans son toast l'impression de tous en proclamant que cette félibrée était la plus belle de toutes celles auxquelles il avait assisté.

Dans l'avant-propos du volume qui fut publié à l'occasion de ces réjouissances, je lis ce qui suit : « Pour la première fois on vit représentées à ces fêtes latines internationales les nations lointaines de la Roumanie et du Canada, qui revendiquent une origine commune avec la Provence et l'Aquitaine... C'était un spectacle remarquable et surprenant que ces témoignages d'affection échangés entre des peuples, hier ne se connaissant pas encore, et s'unissant

Ils sont tous là, la plume à l'oreille. — Les plus forts en ont deux ; quels grands savants ! — Vers le meilleur viennent en famille — les gens de Molines et de Ristolas...

Digitized by Google

étroitement aujourd'hui dans une sublime fédération ; fédération qui subsistera parce qu'elle est née d'une naturelle sympathie, de l'affinité de la race, et parce qu'elle subit un irrésistible entraînement. »

L'auteur de ces lignes ne croyait pas si bien dire. Je ne veux rien exagérer ; mais il me semble qu'en voyant aujourd'hui Français, Roumains, Italiens, Canadiens, combattre ensemble pour la cause de la civilisation, on ne peut s'empêcher d'être frappé de son pronostic et de penser que ces assemblées de lettrés, malgré leurs apparences parfois frivoles, eurent leur utilité, contribuèrent à former l'âme latine, et, par suite, à préparer l'union des peuples latins contre les Barbares [1].

***

Au banquet que je viens de raconter, par une délicate attention des organisateurs, chaque convive, en se mettant à table, trouva près de son couvert un exemplaire du fascicule n° 1 du *Librou de la Mountagno*, première et hélas ! dernière publication de l'Ecole félibréenne gapençaise.

Ce *librou*, édité la nuit précédente par Richaud, forme une brochure in-8°, de 41 pages. Il contient tout d'abord les statuts de l'Ecole et la liste de ses membres. On y lit ensuite, dans une intéressante chronique, l'histoire de la naissance et du développement de l'idée félibréenne à Gap et celle de la constitution de l'Ecole. Suivent des articles de fond, *Ce qu'ei lou félibrige, Prouvenço et Doufinat*, et des poésies, telles que *la Batejado dei gapian*, de J.-B. Gaut ; *A l'Escouleto de L'Espigno*, de A. de *Gagnaud ; la Cardarino* et *lou Secret*, de l'abbé Pascal ; *A Margarido, ma fiho*, d'Eugène Plauchud, de Forcalquier. Il y a même (qu'on me pardonne ce péché de jeunesse en faveur de la sincérité de ma confession), *lou Pedas de l'Enfant Jésus*, par Edmond Hugues. Cette pièce a du moins le mérite de faire, par le contraste, ressortir la valeur des autres.

[1] Voir, pour plus amples détails, les *Fêtes latines internationales de Forcalquier et de Gap*, beau volume grand in-8°, de 369 pp., publié au moyen d'une souscription. (*Gap, impr. de J.-C. Richaud*, 1882.)

Digitized by Google

Enfin le *Librou* se termine par un recueil d'anciens vers populaires et groupe, sous le titre de « *lou vieil esprit gavot* », *nouestos chansous, nouestei rigoudous; nouestei brândous, nouestos devinalios dei velias.*

Je n'abuserai pas des citations. Je me contente de reproduire l'une des pièces du *Librou:* elle est courte, et donnera une idée de la manière de l'auteur, L. de Berluc-Pérussis, cet artiste, ciseleur de vers. C'est un sonnet qui vaut un long poème.

L'IVER IS AUP

Glas e mistrau an lou gouvèr :
En lagremo toumbon li fueio ;
L'auro lis emporto à la sueio.
Adiéu, céu pourpau, oumbrin vert !

L'amo tambèn a soun ivèr :
La pampo dou cor se despuèio
E di jour que la flour se cueio
Rèsto rèn, qu'un remembre fèr.

Au daut, pamens, di grândi pènto,
La sapino, etèrno jouvènto,
Verdejo encaro sout la nèu.

Ansinto, lou cendrun de l'amo
Gardo un recaliéu risarèu
Tant qu'arresto un cor que nous amo [1]

[1] *L'hiver aux Alpes.* Glace et mistral règnent en maîtres ; — en larmes tombent les feuilles; — la bise les emporte au bourbier. — Adieu, ciel de pourpre, tonnelles vertes !

L'âme, elle aussi, a son hiver: — les pampres du cœur se dépouillent — et des jours où l'on cueillait la fleur, — il ne reste rien qu'un souvenir sauvage.

Au sommet pourtant des hautes pentes, — le sapin, à la jouvence éternelle, — verdoie encore sous la neige.

Ainsi, sous son amas de cendres, l'âme — garde une étincelle riante — tant que reste un cœur qui nous aime.

Digitized by Google

***

Au printemps de l'une des années qui suivirent la félibrée de mai 1882, l'Ecole de la Montagne faillit recevoir une royale visiteuse.

Sa Majesté la reine Elisabeth de Roumanie faisait, ou se proposait de faire, un séjour sur la Côte d'Azur. En sa qualité de poète, elle désirait fraterniser avec les félibres. Sans doute elle avait lu le volume des *Fêtes latines de Gap* qui lui était dédié ; Alecsandri avait dû lui en faire le récit et lui vanter les beautés naturelles de notre pays, ainsi que l'accueil hospitalier de ses habitants. Quoiqu'il en soit, les représentants de l'Ecole de la Montagne reçurent, un beau jour, d'une personnalité autorisée, l'avis de la visite éventuelle, mais probable, de la souveraine. Le voyage n'aurait rien d'officiel ; ce ne serait point la Reine, mais Carmen Sylva qui viendrait voir des confrères en poésie. L'émoi n'en fut pas moins grand parmi les membres de l'Ecole de la Montagne.

On se réunit en toute hâte. On nomma une commission chargée d'organiser la réception. L'autorité préfectorale fut discrètement et officieusement avisée. On se mit en quête d'un appartement convenable au logement d'une reine, même gardant l'incognito. On posa les bases d'un banquet ; un menu sensationnel fut étudié. Les orateurs préparèrent leurs improvisations ; une romance provençale, sur laquelle Félicien Poncet fit une jolie musique, fut composée par un membre de l'Ecole et dédiée à Sa Majesté. Des félibres, qui avaient de prochaines espérances de paternité, se demandèrent anxieusement s'il leur naîtrait, au moment voulu, des filles que l'on pourrait prénommer Elisabeth, et se disputèrent l'honneur d'avoir Sa Majesté pour marraine de leur progéniture ; mais qui serait jugé digne d'être l'heureux parrain ?

Enfin tout était prêt... lorsqu'on fut prévenu par une autre personnalité non moins autorisée et mieux renseignée

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SANTO-ESTELLO GAPIANO — 23-25 DE MAI 1886

LOU DESPART

A. LATY, phot.

Digitized by Google

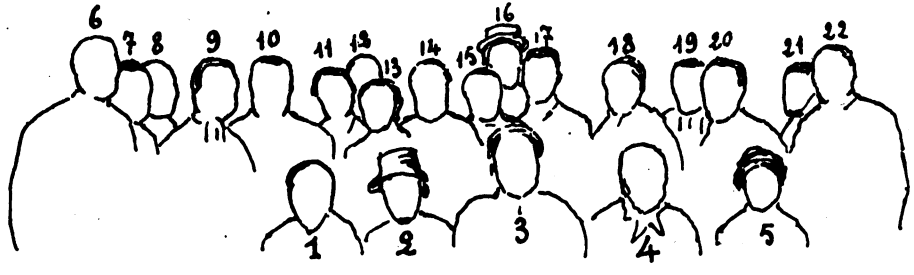

1. Paul ARÈNE. — 2. Mlle Thérèse ROUMANILLE, reine du Félibrige. — 3. Frédéric MISTRAL. — 4. Joseph ROUMANILLE. — 5. Mlle ARÈNE.

6. M. Charles DESCOSSE, de Forcalquier, vice-syndic de la maintenance de Provence. — 7. M. Edmond HUGUES, avocat. — 8. M. le chanoine Etienne-Joseph HAAS. — 9. M. l'abbé François PASCAL, félibre majoral, capiscol de l'Ecole de la Montagne. — 10. M. Xavier BLANC, avocat, sénateur des Hautes-Alpes. — 11. M. Célestin ROCHE, agent-voyer d'arrondissement. — 12. M. Arnoux ALLARD-THÉUS, avocat. — 13. M. DU CHEYLARD, préfet des Hautes-Alpes. — 14. M. Henri PARIS, ingénieur des Ponts et Chaussées. — 15. M. Achille ROCHE, architecte diocésain. — 16. M. PARIS, fils. — 17. M. Paul LEMAITRE, étudiant en droit. — 18. M. l'abbé Henri-Cyrille-Adrien JUGE, en retraite à Gap. — 19. M. l'abbé Louis DAVIN, aumônier de la Providence. — 20. M. Alphonse ANDRÉOLY, avoué à Gap. — 21. M. Jules JEAN, négociant. — 22. M. J.-C. RICHAUD, imprimeur.

Digitized by Google

que la reine ne pourrait, à son grand regret donner suite à son projet.

⁂

Grande fut la déception.

Heureusement, l'École de la Montagne devait être dédommagée. A défaut de S. M. Elisabeth de Roumanie, elle allait recevoir la Reine élue du Félibrige, la gracieuse Thérèse Roumanille, et, avec une belle escorte de charmantes félibresses et de félibres d'élite, le grand Capoulié, le génial Souverain de l'*Empéri doù Soulèu,* Frédéric Mistral en personne.

Dès sa constitution, Mistral l'avait encouragée : « Allez de l'avant, écrivait-il au Capiscol. *Vos Alpes doivent devenir le Sinaï du Félibrige.* » Il n'avait pu prendre part à la réunion de mai 1882, retenu qu'il était à cette époque par les importantes fêtes latines d'Albi ; mais, en 1886, il décida que la *Santo Estello,* c'est-à-dire la grande solennité annuelle du Félibrige, serait célébrée à Gap « par reconnaissance envers cette ville, qui, lors de la première fête félibréenne, s'était montrée si sympathique, et, à cette heure encore, témoignait avec tant d'aménité ses sentiments de bienveillance à la cause de la renaissance méridionale ».

Cette nouvelle fut accueillie avec beaucoup de faveur par la population entière. On trouve l'écho de la satisfaction générale dans les articles publiés par les organes les plus opposés de la presse locale.

Il va sans dire que l'*Annonciateur,* le journal de Richaud et des félibres, exultait :

« A la gardo de Dieu e de Santo Estello ;

Es dimenche que ven, lou 23 de mai, que foudré fa peta lou fouit !

Mistral, lou veici qu'arribo.

Nostes serres van sautar coumo de chabris, les quatre ferres en l'èr, *sicut agni ovium.* Vivo lou Mèstre.

E la coupo que fai veni l'aigo à la bouco ! Si, que l'anan

Digitized by Google

tastar lou vin emparadisaire, lou vin de la pouesio, lou vin frairenàu, lou vin des felibres !

Zôu ! fen de brut ! Zôu ! meinas, que tout aco se boulègue. Zôu ! din lou brandou ! Zôu ! su la mountagno ! Bramen à tout espessar : Vivo lou Felibrige ! » [1]

On lisait dans le *Courrier des Alpes:* « Le Félibrige, fé-libro (foi et liberté, voilà, selon toute probabilité, le sens étymologique du mot), c'est la renaissance de notre langue locale, de l'idiome intime de nos populations et partant le rappel à la lumière de tous les grands événements historiques qui ont réglé les destinées d'un pays. Le félibrige, c'est l'œuvre démocratique par excellence, appelée à faciliter le rapprochement et l'union des classes; œuvre de relèvement moral pour les populations des montagnes, qui se voient honorées dans ce qu'elles ont de plus cher; œuvre de fraternité, ayant l'ambition de réunir dans une même pensée et sur un terrain commun toutes les races latines. On s'est plu longtemps à lui appliquer les épithètes de séparatiste ou de particulariste. Eh bien! loin de détruire l'unité nationale, le Félibrige la rend plus forte au contraire » [2].

Les *Alpes Républicaines* écrivaient à propos de Mistral: « N'est-il pas de ceux dont on a pu dire justement qu'aucun éloge n'ajouterait à sa gloire ? Ne jouit-il pas de ce singulier privilège, réservé à quelques rares génies, d'être sacré grand homme même par ceux qui, ne parlant pas sa

[1] *L'Annonciateur,* n° 2012, 15 mai 1886. — J'ai voulu laisser à cette annonce toute sa saveur locale en la reproduisant telle qu'elle a été écrite. Pour les lecteurs peu familiers avec l'idiome gapençais, en voici la pâle traduction : « A la garde de Dieu et de sainte Estelle. — C'est dimanche prochain, 23 mai, qu'il faudra faire claquer le fouet ! Voici que Mistral arrive. Nos montagnes vont sauter comme des chevreaux, les quatre fers en l'air, *sicut agni ovium.* — Et la coupe qui met l'eau à la bouche ! Oui, nous allons goûter le vin paradisiaque, le vin de la poésie, le vin fraternel, le vin des félibres ! — Allons, Faisons du bruit ! Allons ! enfants, que tous se remuent. Allons ! En danse. Allons ! sur la montagne ! Crions à tout casser : Vive le Félibrige ! »

[2] Le *Courrier des Alpes,* n° 1738, 20 mai 1886.

Digitized by Google

langue, ne peuvent rester indifférents au souffle large et puissant qui frissonne dans son œuvre ? » [1]

Le soir du samedi 29 mai 1886, à neuf heures, la fête fut annoncée par une brillante retraite aux flambeaux jouée par la musique militaire ; à onze heures, une nombreuse délégation de l'École de la Montagne recevait les félibres à la gare et les conduisait au café des Beaux-Arts [2], où un punch d'honneur leur était offert. Sans plus tarder, on se mettait à toaster, à chanter, à fraterniser comme de vieux amis.

Le lendemain matin, Mistral et la Reine du Félibrige tenaient sur les fonts baptismaux, à la Cathédrale, une fillette récemment venue au monde, à laquelle ils donnaient les prénoms d'*Estelle-Mireille*. Un peu plus tard, les sept *Majoraux* présents se constituèrent en *consistoire* et réglèrent, suivant l'usage et les statuts, les affaires courantes du Félibrige.

A deux heures du soir, s'ouvrit la séance littéraire publique dans la salle de la Cour d'Assises absolument comble. Mistral et le Préfet des Hautes-Alpes, M. du Cheylard, présidaient, à côté de la souveraine des félibres.

Le Préfet prit le premier la parole. En une allocution très élégante de forme et pleine de délicatesse, il exprima sa satisfaction de donner un témoignage public de son intérêt à l'École de la Montagne, souhaita la bienvenue aux hôtes qu'elle recevait, offrit à l'illustre maître, au chantre inspiré de Mireille, l'hommage de sa respectueuse admiration, et salua en lui, non seulement la gloire de la Provence, mais aussi et surtout une gloire française. « Vous n'êtes plus d'une région ; le nom de Mistral appartient à la patrie, à l'humanité, et il a désormais sa place parmi nos grands poètes, aujourd'hui entrés dans l'immortalité, Musset, Lamartine et Victor Hugo. »

[1] Les *Alpes Républicaines*, n° 404, 27 mai 1886.

[2] Le café des Beaux-Arts occupait l'emplacement actuel de la succursale de la Société Générale, au sommet de la rue Carnot.

Digitized by Google

Alors Mistral se leva, dominant la salle de sa haute stature et de sa tête superbe. Il prononça un discours animé du souffle le plus poétique, en même temps que du patriotisme le plus pur et des plus nobles sentiments à l'égard du peuple[1]. En voici quelques passages. Je crois devoir les donner en français pour que tous mes lecteurs puissent bien les comprendre, mais je ne me dissimule pas que, plus que jamais, la traduction va trahir le texte :

« Les félibres vous apportent le printemps. Nous l'avons rencontré en route qui venait sur les ailes de la brise de mer ; et déjà vos cimes, vos belles cimes blanches, fondent là-haut leurs neiges... Les troupeaux, eux aussi, sont par chemin, qui montent, les riches troupeaux d'Arles, les beaux cheptels de Crau et de Camargue. Vous allez les voir venir, dans un tourbillon de poussière, avec leurs bergers joyeux, avec leurs chiens qui jappent, avec leurs boucs superbes qui n'ont pas peur de la neige, avec leurs ânes et leurs béliers, et leurs brebis porteuses de sonnailles, nouvellement tondues et bêlantes de faim ; vous allez les voir venir comme au temps dela Bible, traversant hardiment vos villes et vos villages, vos vallées et vos gorges, et n'ayant qu'une visée, qu'une envie, grimper, grimper sur les mamelons, sur les crêtes, vers la pleine liberté, montant toujours plus haut, et se faire du sang neuf, là-haut dans la fraîcheur des pâturages vierges.

« Ainsi, Messieurs et Mesdames, plût à Dieu qu'il nous fût donné de faire tous, nous, les gens d'aujourd'hui, nous autres demeurants d'un siècle fatigué, fatigué du bercail où nous nous retournons les uns sur les autres, fatigué de divisions, de jouissances viles, de scepticisme amer et de paroles vides ! plût à Dieu qu'il nous fût donné de remonter vers les sources salubres de nos origines, vers les hauteurs de notre gloire, vers le pontificat de notre belle France, pour retrouver la force, l'énergie de nos pères,

[1] Ce discours a été publié, avec la traduction française en regard. (*Gap, impr. de J.-C. Richaud,* 1886. In-8°, 11 pp.)

Digitized by Google

pour retrouver la joie et l'espérance, pour nous renouveler et raviver le sang dans la fraîcheur et la lumière !

« Les félibres, vous ai-je dit, vous apportent le printemps. Le gai savoir, la poésie, n'est-ce pas le printemps de l'âme ? Malheur à la nation qui perd sa poésie, car dans la poésie, comme dans le printemps, il y a le renouveau, la sève, l'allégresse d'un peuple ; il y a la jeunesse et il y a l'entrain. Et ce printemps de l'âme, qu'est-ce qui le conserve dans l'esprit, dans les veines de notre homme du peuple, si ce n'est cette langue de la famille et du terroir, dans laquelle l'aïeule lui disait ses vieux contes, dans laquelle sa mère lui chantait des Noëls, dans laquelle son père lui donnait ses conseils, dans laquelle il riait avec ses amis d'enfance, dans laquelle *ils se parlaient* à l'ombre d'un buisson avec sa bonne amie, dans laquelle, en un mot, tous ses sentiments, toutes ses pensées, puisent les couleurs vives de la nature et du vrai ?... Lorsque les nobles gouvernaient, ils tiraient gloire de leur naissance, de leurs aïeuls et bisaïeuls, de leur blason, de leur passé. Et maintenant que le peuple est devenu le maître, aurait-il la faiblesse de rougir de sa mère, de renier la langue qui lui fait sa noblesse, qui porte le blason de son passé, de son histoire ? Non, ce n'est pas possible.

« Quand *Mireille* parut, il y a de cela déjà bien des années, en voyant la belle grâce et la vigueur de nos dialectes, notre grand et bon maître, Lamartine, dit ceci : « C'est le peuple qui doit sauver le peuple. » Messieurs, tout le Félibrige est dans ce cri... et puisse-t-il, ce cri, être la prophétie du salut de notre race ! »

Une immense ovation accueillit les derniers mots de ce discours, qui avait charmé et vivement impressionné l'auditoire. On eut ensuite le plaisir d'écouter et d'applaudir Roumanille, Paul Arène, Huot, capiscol des félibres de la mer ; Lieutaud, de Volonne ; Descosse, de Forcalquier, et quelques autres qui lurent ou récitèrent des poésies provençales de leur composition. Quelques chanteurs se firent également entendre.

Digitized by Google

Une belle allocution de l'abbé Pascal vint clore dignement cette magnifique séance. Le capiscol de l'Ecole de la Montagne, dont l'enthousiasme à son paroxysme sut être contagieux, dit, ou plutôt chanta, la grandeur et la beauté de cette œuvre éminemment populaire qui s'appelle le Félibrige et en proclama le triomphe.

Que dirai-je du banquet, servi le soir à l'Hôtel de ville, illuminé, pavoisé et décoré de verdure et de fleurs ?

A la place d'honneur était assise la Reine ayant à sa droite Mistral et à sa gauche le Préfet. Parmi les convives, au nombre d'environ soixante, on remarquait, outre les félibresses et félibres déjà mentionnés, le général Lizeux, M. Euzière, maire de Gap, M. Xavier Blanc, sénateur, et diverses autres notabilités. Au dessert, Mistral se leva, tenant dans ses mains la *coupo santo e versanto*. Il chantait les couplets et tous redisaient le refrain [1]. Puis la gracieuse reine but à la *galanto vilo de Gap* et à l'*Escolo de la Mountagno*. Le Préfet porta à nos hôtes éminents un toast qui eut un grand succès. Il fut, séance tenante, acclamé félibre. Le même honneur échut au sénateur Xavier Blanc, qui avait proposé, lui, le capiscol de la Montagne visible (président du Club alpin français), de boire au capiscol de la montagne poétique.

Mais il serait trop long d'énumérer tous les discours prononcés. On avait reçu et on lut de nombreux télégrammes et lettres, émanant notamment de Clovis Hugues, qui envoyait *uno poutonnado a touti* (un baiser à tous), d'Alecsandri, du comte de Toulouse, de Bonaparte Wyse, de Sextius Michel, maire d'un arrondissement de Paris, au

[1] Ce chant de *La Coupo* fut composé par Mistral à l'occasion de la réception d'une coupe en argent ciselé envoyée, en 1867, par les Catalans aux félibres provençaux, en souvenir de l'hospitalité donnée à Balaguer, exilé. — Cette œuvre d'art, modelée par le statuaire Fulconis, consiste en une vasque supportée par un palmier, autour duquel sont groupées deux figurines représentant la Catalogne et la Provence qui se donnent le bras. Depuis lors, la coupe *felibrenco* circule, au chant des strophes, dans les banquets des poètes provençaux.

Digitized by Google

nom des félibres de la capitale, d'Arnavielle, au nom de la Maintenance du Languedoc, etc... Puis on récita des vers, et enfin l'on chanta. Mistral entonna l'hymne au soleil, *Grand soulèu de la Prouvenço,* Roumanille, sa *Chato avuglo*. Bien d'autres suivirent. La fête dura jusqu'à trois heures du matin.

Elle se serait sans doute prolongée davantage encore, si Mistral, Roumanille et quelques-uns des félibres étrangers n'avaient voulu prendre un peu de repos avant d'exécuter leur projet de se rendre, le lendemain matin, à Notre-Dame du Laus.

Ils partirent vingt-et-un (trois fois sept — sept est le nombre cher aux félibres), les uns à pied par la montagne, les autres en voiture. A leur passage à La Bâtie-Neuve, ces derniers furent acclamés par la population, qui leur jeta des fleurs.

Au Laus, une messe fut célébrée par l'abbé Guillaume, félibre gapençais. Après un déjeuner à l'hôtellerie du couvent, où une fois encore l'on toasta et l'on chanta, les félibres regagnèrent la ville, et consacrèrent la soirée à faire d'amicales visites aux personnes avec lesquelles ils avaient si cordialement fraternisé la veille.

Le lendemain, à onze heures du matin, au moment de leur départ, en gare de Gap, un membre de l'Ecole de la Montagne [1] eut l'excellente idée de conserver le souvenir de ces aimables réjouissances par une photographie dont je suis heureux de donner ici la reproduction.

Ainsi se termina la Sainte Estelle gapençaise. Durant ces fêtes, une franche gaieté, une charmante confraternité, parfaitement compatibles avec le respect des plus strictes convenances, ne cessèrent de régner. Il y avait cependant parmi ceux qui y prirent part des hommes appartenant à des conditions sociales différentes et même aux partis les plus opposés. On était à une époque d'ardente luttes politi-

[1] Le photographe amateur auquel on doit ce cliché était le regretté Albert Laty, alors avocat, depuis notaire à Gap. Il fut membre de l'Ecole de la Montagne et de la Société d'études.

Digitized by Google

ques ; mais le Félibrige avait imposé la *trêve,* et, par anticipation, institué l'Union sacrée.

***

Cette magnifique félibrée fut la dernière manifestation de l'Ecole de la Montagne. Pour produire des fruits abondants, il ne lui manqua que... des félibres. Certes, elle comptait dans son sein des lettrés, des amants dévoués de la langue provençale, ayant le culte des traditions locales ; toutefois (mes trop rares confrères survivants ne m'en voudront certainement pas de constater cette vérité), il n'y avait, en réalité, qu'*un* félibre. Une hirondelle ne fait pas le printemps. Si estimé que soit, à juste titre, l'éminent capiscol [1], le savant traducteur de l'*Iliade,* le spirituel auteur des *Fatourguctos* et de tant d'œuvres originales où, sous une forme bien personnelle, il fait revivre les types et les mœurs du pays, il ne saurait, à lui seul, constituer une société [2].

Mais... au fait, l'Ecole de la Montagne n'a jamais été dissoute ; on peut la considérer comme virtuellement subsistante. Elle est endormie, elle n'est pas morte. Notre distingué capiscol est loin d'avoir dit son dernier mot. Chaque semaine, sa verve, toujours jeune, ne s'épanche-t-elle pas en des sonnets pleins d'actualité et de patriotisme ? Quand luira sur la France l'aurore de la paix glorieuse, pourquoi ne brandirait-il pas de nouveau l'étendard du

[1] Le Bulletin de la Société d'études a donné plusieurs pièces de vers provençaux de notre confrère l'abbé F. Pascal. Voir notamment : *La Tourre de Mountrount,* 1889, p. 160 ; *Lou Fatum,* 1897, p. 371 ; *La Barbado,* 1905, p. 337 ; — 1906, pp. 87, 241 ; — 1907, pp. 95, 295. — On y trouve aussi un compte rendu des *Fatourguetos,* 1904, pp. 283 et suivantes.

[2] Je suis heureux de rappeler que, plus récemment, notre excellent confrère de la Société d'études, l'*ajuaire* Auguste Thouard, a publié, en dialecte embrunais, un charmant et savoureux volume : *Quand me bressavoun.* (Gap, impr. de L. Jean et Peyrot, 1910. In-8°, 160 p.)

Digitized by Google

Félibrige et n'adjoindrait-il pas de nouvelles et enthousiastes recrues aux quelques vétérans qui ne demanderaient qu'à se donner l'illusion de revivre leur jeunesse ?

Oh ! la splendide félibrée que celle de la Victoire et de la Paix ! Quelle joie ! Quel *estrambord !* Accueillir des Roumains, des Italiens, des Canadiens, devenus doublement nos frères, chanter d'une voix unanime la *Cansoun doù latin,* voir ceux qui auront ensemble versé leur sang tremper successivement leurs lèvres à la *Coupo santo !*

Si Dieu me permet de voir cette radieuse journée, je veux emprunter à Roumanille ces belles paroles qu'il prononça à notre réunion du 16 mai 1882 : « Puisse longtemps briller et resplendir là-haut, plus haut que les Alpes, sur les neiges de Chaillol-le-Vieux et du Pelvoux, l'astre aux sept rayons, notre glorieuse et sainte Étoile ! »

FIN.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

1° J'ai dit dans le texte de la notice (p. 201 *in fine*) que l'auteur de l'épigramme servant d'oraison funèbre à l'Académie flosalpine était demeuré inconnu.

M. Paul Guillemin a bien voulu m'écrire qu'il tenait de feu Aristide Albert, que cet auteur serait M. *Chez,* dit Lunette, ancien chef de division à la Préfecture des Hautes-Alpes.

Je remercie notre savant confrère de sa communication et je m'empresse d'en faire profiter mes lecteurs. M. *Chez* (Jean-Baptiste), originaire de Montbrison, avait été mis à la retraite le 1er janvier 1849. Il mourut célibataire, à Gap, rue de l'Odéon, n° 7, le 10 mai 1874, à l'âge de 75 ans.

Digitized by Google

2° J'ai écrit (p. 190) que M. Célestin Roche avait donné connaissance de sa pièce de vers intitulée *le Génie des Alpes* à la réunion du 5 décembre 1857. C'est un *lapsus calami*. En réalité, cette lecture fut faite à l'assemblée solennelle du 12 juillet 1859, tenue à l'Hôtel de Ville d'Embrun. Bien que cette erreur, qui ne touche en rien au mérite de l'œuvre, me paraisse peu importante, je la rectifie pour demeurer dans l'absolue vérité des faits.

3° A la même page 190 (ligne 10 de la note) lire l'*Isthme* de Suez et non l'Isthsme.

4° A la page 189 (ligne 7) lire Adrien *Roubaud* et non Rouboud.

5° A la page 198 (ligne 26) supprimer le mot *comme* et lire ainsi la phrase : « On descendait en ville la Belle Briançonne pour la déposer solennellement dans l'église Sainte-Marthe », etc.

Digitized by Google

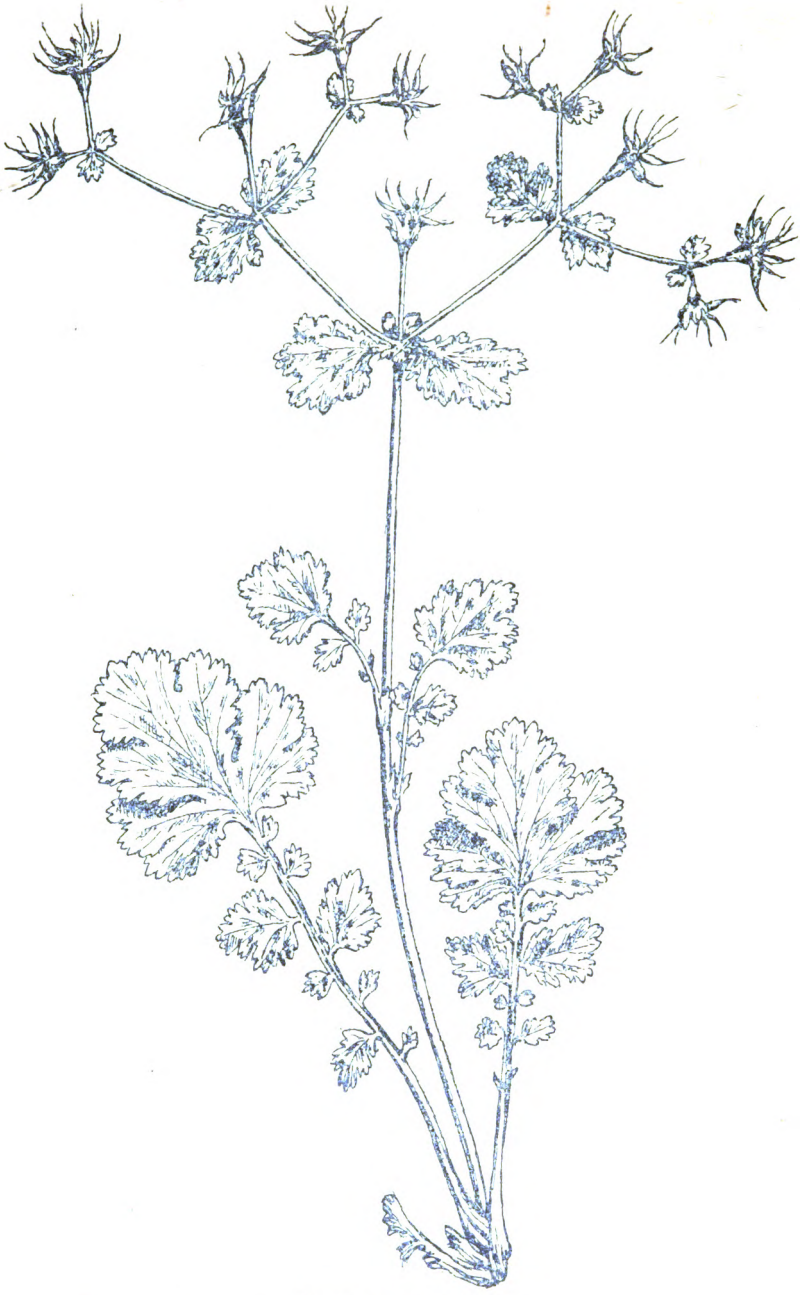

Dessin de J. Vollaire.

Description du **Geum heterocarpum Boissier**

Tige de 3-6 déc., pluriflore, rameuse-dichotome au sommet. à rameaux étalés; feuilles radicales irrégulièrement pennatiséquées-lyrées, à segment terminal très grand, 5-7 lobé, à lobes obtus, incisés-crénelés; pétales 2 fois plus courts que le calice; carpelles 5-10 réunis en capitule étoilé et pédonculé, un seul, détaché des autres, restant ordinairement sessile à la base du pédoncule au fond du calice persistant; fleurs blanches.

D'après Flore Cariot et Saint-Lager.

Digitized by Google

GEUM HETEROCARPUM B.,

de Céuse[1]

Par M. David MARTIN

La montagne de Céuse est la station d'une des raretés de la flore, non seulement de France, mais encore de l'Europe, puisque le *Geum heterocarpum* n'a, outre Céuse, qu'un seul habitat, situé dans la péninsule Ibérique.

Cette plante rare est de la famille des *rosacées*. « La découverte de la station de Céuse remonte à l'année 1853. Elle fut due à un vénérable botaniste gapençais, Baptiste Blanc, qui montra, pendant de longues années, autant d'empressement à faire admirer sa merveilleuse plante que de soin à en taire l'origine. »[2]

Dès 1860, il se forma à Gap un groupe d'ardents et persévérants botanistes, sous l'impulsion d'Auguste et d'Emile, deux des frères de la belle famille Burle, d'Hilarion Borel, professeur au collège, et de Gariod, substitut du procureur impérial à Gap, petit-neveu du célèbre botaniste Villars, et de nombreux adhérents amateurs.

Sous le prétexte d'avoir recours aux lumières du savant B. Blanc pour être aidés, dès le début de leurs recher-

[1] *Séuse* dans une transaction de 1522, entre le seigneur et les habitants de Manteyer et dans un acte du notaire Queyrel de 1546. — *Seüse* dans le Parcellaire de Manteyer de 1655. — Chaix et Villars écrivaient *Séuse*. Ce fut Ladoucette qui introduisit la forme *Céuse*, adoptée par la Carte topographique de l'Etat-Major; mais celle de Cassini écrit encore Séuze. Cf. Méhu, Congrès de Gap de 1874, dans *Bull. de la Société Botanique de France*, t. 21, p. XC.

[2] Méhu, *op. cit.*, p. XCVI.

Digitized by Google

ches, dans la détermination de leurs espèces douteuses, les frères Burle cherchaient surtout à pénétrer le secret de la station du *Geum heterocarpum*. Leurs tentatives furent longtemps vaines, me disait mon excellent ami Auguste. « Un jour cependant en parlant de la découverte de la précieuse rosacée, le nom de Céuse échappa à l'heureux inventeur. B. Blanc se reprit aussitôt, mais les malicieux élèves ne furent pas dupes. Ils entreprirent aussitôt, sur cette vague indication, une exploration systématique de la montagne et eurent la joie, après deux années de recherches opiniâtres, de retrouver, sous la corniche de Céuse, l'unique station de la plante qu'ils convoitaient depuis si longtemps. »

Description du *Geum heterocarpum B.*, d'après la Flore de Cariot et Saint-Lager :

« Tige de 3-6 déc., pluriflore, rameuse-dichotome au « sommet, à rameaux étalés; feuilles radicales irrégulière- « rement pennatiséquées-lyrées, à segment terminal très « grand, 5-7 lobé, à lobes obtus, incisés-crénelés; pétales « deux fois plus courts que le calice; carpelles 5-10 réu- « nis en capitule étoilé et pédonculé, un seul, détaché des « autres, restant ordinairement sessile à la base du pédon- « cule au fond du calice persistant; fleurs blanches. »

A leur tour, les deux frères Burle ménagèrent les rares pieds du *Geum*, répartis d'ailleurs sur un espace des plus restreints, et ne le firent connaître que par l'échange de rares échantillons. Je sais que les seuls initiés furent leurs camarades H. Borel et Gariod. Leur discrétion fut telle que dix ans d'explorations communes et des plus cordiales ne me permirent pas de surprendre le secret du point précis de la station.

En 1874, il y eut à Gap un très brillant congrès de botanique auquel je m'intéressais vivement, sans avoir pu prendre part à aucune exploration par suite de mes occupations au Collège, mais que purent suivre deux de mes frères. Pendant ce congrès eut lieu, le 29 juillet, une herborisation à la corniche de Céuse.

Après le déjeuner, les congressistes abordent la riche

Digitized by Google

station des Faïs au moment où survient une rafale de vent précurseur de l'orage. Il faut se hâter de recueillir les espèces rares. « A ce moment, écrit A. Méhu, l'attention générale est si bien captivée dès les premiers pas par l'intérêt de la récolte et par la menace de l'orage que MM. Chaboisseau et Henry Duhamel peuvent, sans éveiller une curiosité dangereuse, partir, sous la conduite de M. Gariod, à la conquête du trésor de Séuse, le *Geum heterocarpum Boiss...*

« Comme nous touchions à la corniche, la pluie commence. C'est le signal de la retraite. Les botanistes échelonnés dans la prairie se hâtent de regagner Manteyer. MM. H. Borel, Duvergier de Hauranne et moi nous nous abritons à l'entrée d'une grotte étroite... quand surviennent Gariod et ses deux compagnons, qui montrent comme trophée le *Geum h.* qu'ils viennent de cueillir... »[1]

La pluie tombant à torrents, les six botanistes retardataires se hâtent de redescendre et arrivent trempés au château de Manteyer, lieu de rendez-vous.

Ce dont Méhu ne parle pas dans le compte rendu de l'herborisation de Céuse, c'est du concert de reproches et de protestations qui accueillirent indistinctement les six retardataires et dont je pus encore, le lendemain matin, devant l'hôtel de Provence, apprécier la violence et l'acrimonie, « Quoi ! disaient les congressistes, c'était une joie pour nous de venir assister à la réunion de Gap, parce que nous espérions admirer le précieux *Geum* dans sa station; et voilà qu'on se défie de nous, et que seuls quelques privilégiés reçoivent satisfaction ! Ce n'était vraiment pas la peine qu'on nous invite à assister à ce congrès. »

Depuis le Congrès de 1874, la station du *Geum* se trouva indiquée d'une façon assez précise pour être aisément retrouvée par les vrais botanistes, mais aussi, hélas ! par les collectionneurs de centuries, à ce point que, de 1882 à 1884, un de ces marchands de plantes (Reverchon, disait-on), pour s'attribuer le monopole de la précieuse espèce, aurait,

[1] *Bull. Soc. Bot. Fr.*, t. 21, p. XCVI.

Digitized by Google

d'après la rumeur publique, arraché toutes les touffes et tous les pieds isolés, et détruit la station du *Geum*.

Heureusement, un des collaborateurs des frères Burle, Hilarion Borel, mon ancien collègue du Collège, devenu collaborateur de Jourdan au Jardin botanique de Lyon, avait eu le soin, vers 1872, de recueillir à Céuse des graines du précieux *Geum* et de les semer à Lyon dans le jardin botanique.

Ce semis fut suivi attentivement pendant quelques années, mais, les graines n'ayant pas levé, on n'y pensa plus.

Vers 1890, Jourdan et H. Borel étant morts, le nouveau directeur, le Dr Saint-Lager, chargea un des jardiniers de préparer une plate-bande pour semis. Celui-ci remarqua, pendant son travail, une plante qu'il n'avait jamais vue. Il avertit aussitôt Saint-Lager qui fut tout ébahi et émerveillé de reconnaître le *Geum heterocarpum B.* en pleine végétation.

La rarissime espèce fut aussitôt entourée de soins et protégée par une grille, et ses graines furent recueillies.

Le Dr Saint-Lager, que j'avais eu le plaisir de connaître pendant le Congrès de Gap et de revoir à Lyon, eut la bonne pensée de charger notre excellent ami commun, M. Nisius Roux, zélé botaniste lyonnais, de m'envoyer un sachet de ces graines pour les semer sur la station d'origine de la corniche de Céuse.

Empêché à ce moment, je priai mon ami Louis Blanc, le seul survivant à Gap des compagnons d'herborisation de l'école des Burle, de la délicate mission de semer les précieuses graines dans leur station de la corniche de Céuse que nous ne connaissions tous deux que d'une manière approximative.

Qu'advint-il de ces semis, car ils ne purent être ni repérés, ni suivis dans leur développement ?

Vers 1894, un jeune et sagace botaniste, M. Alphonse Faure, instituteur suppléant à Gap, recueillit, sous la corniche de Céuse, deux pieds du célèbre *Geum heterocarpum*. Il reste à savoir si ces deux touffes provenaient de quelques jeunes pousses échappées au centurisateur Reverchon,

Digitized by Google

ou de quelques graines tardives, ou si elles appartenaient au semis opéré par M. Louis Blanc.

Ces dernières années, j'ai pu constater avec plaisir que l'intérêt porté par les herborisants à la conservation des espèces rares n'est pas éteint. Le 28 décembre 1914, je recevais, en effet, de M. Corevon, de Genève, par l'intermédiaire d'un ami commun, M. Pierre Le Brun, jeune botaniste d'avenir, un sachet de graines du *Geum heterocarpum* provenant de l'irradiation des semis opérés à Lyon en 1872 par mon avisé compatriote H. Borel.

Je demandai aussitôt à M. Louis Blanc, s'il pourrait encore se charger, le printemps venu, du semis de ces graines dans la région présumée de la station du *Geum*. Mais ses forces, pas plus que les miennes, ne lui permettaient plus pareille exploration. Et comme, par suite de la guerre, aucune circonstance favorable ne se présentait pour faire opérer ce semis dans les conditions nécessaires, je conservai les précieuses graines, espérant qu'à son prochain retour d'Algérie, où il réside en ce moment, M. Faure, le seul botaniste qui connaisse l'unique station de cette plante, voudrait bien faire le nécessaire.

Et ce ne fut que le 16 août 1917, après une pénible nuit passée dans la cabane forestière de Céuse, que M. Faure put opérer cette mission.

Il fit mieux encore, car, ayant retrouvé quelques pieds de *Geum* en belle fructification, il y recueillit des graines en bonne maturité, et, les mêlant à celles de M. Corevon, déjà vieilles de quelques années, il les sema sur huit points différents, bien repérés, et à des expositions similaires, autant que possible, de la station originaire.

Gap, 29 novembre 1917.

Digitized by Google

Une Sépulture Néolithique à Roudigou

Commune d'Orpierre (Hautes-Alpes)

Par M. Paul PLAT

La petite ferme de Roudigou est située à environ trois kilomètres au nord-est du village d'Orpierre et à environ un kilomètre au nord du hameau de Saint-Avons. C'est un petit vallon, dans lequel se trouve une sorte d'îlot d'alluvions argileuses assez fertile, encadré par de hautes collines de schiste, couronnées par d'immenses dépôts de blocs glaciaires.

C'est au pied d'un de ces blocs, d'assez grandes dimensions, situé sur un promontoire qui domine le vallon à l'est, qu'a été découverte la sépulture néolithique en question.

Une sorte de cuvette carrée, d'environ 0 m. 60 de largeur et de profondeur égale, qui se trouve au sommet de ce bloc, avait depuis longtemps attiré mon attention. Elle a certainement été taillée de main d'homme.

Mes recherches aux alentours de ce bloc me firent découvrir des quantités de débris de vases romains de toutes sortes, des fragments de tuiles à rebord, des clous et de gros os calcinés, provenant sans doute de restes de repas. Tous ces objets témoignaient qu'il avait existé là une assez importante habitation romaine (une exploitation agricole sans doute). On peut se rendre compte qu'elle a vraisemblablement été détruite par un éboulement de la colline, qui a entraîné des débris sur un parcours d'environ cent mètres. Au-dessous du rocher sur lequel est taillée la cuvette dont j'ai parlé ci-dessus, se trouve un terrier de

Digitized by Google

renard, connu de tous les habitants de la région, ce qui lui a valu la dénomination de « Rocher du renard ».

Un jour, l'idée me vint d'agrandir l'entrée de ce terrier, espérant trouver à l'intérieur quelque vase romain. Grand fut mon étonnement, quand, aux premiers coups de pioche, je commençai à trouver, avec des ossements humains, la partie antérieure d'une conque marine d'assez grande dimension, polie et percée de deux trous pour la suspendre. Cet objet pouvait servir à puiser l'eau pour boire, ou à prendre les aliments dans un récipient plus grand.

En poursuivant ma fouille, je trouvai bientôt une très jolie pointe de flèche de 39 $^{m}/^{m}$ de longueur, un silex noir de forme amygdaloïde. Il n'y avait plus de doute: je me trouvais bien en présence d'une sépulture néolithique.

Je continuai donc ma fouille, et, dans un espace de temps relativement court, je trouvai encore trois autres pointes de flèche, dont une d'assez grande dimension, mais malheureusement cassée aux deux extrémités. Toutes trois sont du même type et du même silex que la première. Je trouvai également une dent de carnassier de petite taille (très vraisemblablement d'un chat sauvage), percée d'un trou, et portée sûrement par le défunt comme ornement ou comme amulette.

Je remarquai que les ossements humains avaient l'air d'avoir été déposés pêle-mêle, sans ordre, probablement après décharnement, dans un trou creusé entre deux blocs et bordé extérieurement par de petites pierres plates, placées debout.

Bien que peu compétent en la matière, j'ai pu me rendre compte qu'avec les ossements humains, se trouvaient mélangés quelques ossements d'animaux d'assez forte taille. Le squelette était incomplet. Les dents, au nombre de vingt-huit, ont l'air d'avoir appartenu à un seul individu; elles sont très usées et quelques-unes sont atteintes de carie.

Les hommes de l'époque romaine, qui avaient construit là leur habitation, avaient entièrement respecté cette tombe néolithique. Avaient-ils ignoré son existence, ou avaient-ils

Digitized by Google

pour elle une sorte de vénération ? C'est ce qu'il serait intéressant d'élucider.

Sur un mamelon dénommé « Bois Catalan », situé à environ deux cents mètres à vol d'oiseau au sud-ouest du « Rocher du renard », et séparé de ce dernier par un profond ravin, on avait découvert, il y a environ un demi-siècle, un souterrain-refuge, dont l'entrée était fermée par une forte dalle. C'est en enlevant cette dalle, pour l'utiliser comme support de ruche, qu'une personne l'avait découvert.

Dans ma jeunesse, j'avais pénétré plusieurs fois dans ce souterrain. On y accédait par une ouverture circulaire. On descendait verticalement à une profondeur d'environ 1 m. 50 et on arrivait dans une sorte de salle à plan horizontal, assez vaste, mais dont le plafond n'était pas assez haut pour permettre de s'y tenir debout.

Jamais aucune fouille n'a été faite là ; actuellement, l'entrée de ce souterrain est au moins à demi obstruée par les graviers qu'y entraînent les grandes pluies et est appelé à l'être complètement dans un avenir peu éloigné.

Digitized by Google

UNE DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

AU COLLET DE GAP

Par M. l'abbé F. ALLEMAND

En 1887, deux habitants de Meyères, E. Corréard et F. Bénistand, plantaient pour M. Queyrel une vigne au Collet de Gap, au-dessus de la route, à trente pas d'un cabanon qui existe encore. Ils en étaient à arracher des amandiers, quand ils mirent à jour deux squelettes, dont les ossements, les crânes surtout, étaient, quoique vétustes, assez consistants encore et bien conservés. Ils gisaient dans des tombes triangulaires construites avec des tuiles à rebord en guise de dalles. Ces tombes elles-mêmes se trouvaient côte à côte dans un hémicycle formé par des substructions demi-circulaires, mesurant dans œuvre quatre mètres environ et dessinant comme un chœur d'église. Le tout était orienté du nord au sud et abrité par les bancs étagés d'une roche en coupe transversale.

Telle fut cette découverte. Elle est restée inédite jusqu'à ce jour. Mais elle n'a rien perdu, pour attendre, de l'importance qui s'y attache.

Les sépultures sous dalles sont intermédiaires entre les tombes à auge ou maçonnées en rectangle des époques romaine et franque, et les inhumations actuelles en cercueils de bois, dont l'usage ne remonte guère au delà du XVI^{e} siècle. Au Collet, les dalles sont en tuiles à rebord. C'est la preuve qu'on était alors à une période de transition entre les tombes à auge et les tombes sous dalles, ou bien qu'on avait simplement utilisé pour dalles des tuiles anciennes qu'on avait eues sous la main. Dans l'une ou l'autre hypothèse, les tombes du Collet remonteraient à la fin du

Digitized by Google

haut moyen-âge et ne pourraient être postérieures à cette époque, d'après une raison donnée plus bas.

D'autre part, les fondations demi-circulaires entourant les corps ne pouvaient appartenir qu'à l'abside d'une église ou d'une chapelle, les habitations civiles ayant eu dans tous les temps la forme quadrangulaire.

Ajoutons enfin que les églises et chapelles furent toujours des lieux privilégiés de sépultures. Les chœurs étaient réservés au membres du clergé et les nefs aux laïques de marque [1].

Dès lors tout s'explique.

Il y avait, au Collet de Gap, une église dans l'abside de laquelle furent ensevelis les deux personnages, probablement des ecclésiastiques, dont on a retrouvé les restes. Cette église a dû exister à la fin du haut moyen-âge, témoin les tombes précitées, et elle a dû disparaître au cours de la même époque, car nous ne trouvons aucune mention la concernant dans les divers documents que le bas moyen-âge nous a laissés. Le petit prieuré de Saint-Mens n'aurait-il pas existé là d'abord, avant d'être reconstruit, à une époque ultérieure, sur le haut de la colline ? Je ne puis actuellement que poser la question [2].

Qu'il serait donc précieux que des fouilles nouvelles et plus complètes, vinssent découvrir le reste des substructions de l'édifice, ses dimensions, sa forme, son architectonie, nous livrer d'autres tombes et peut-être des secrets explicatifs !

[1] Ceux qui ne pouvaient avoir des tombes à l'intérieur se faisaient inhumer à l'extérieur, tout autour de l'édifice; de là les cimetières. Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture française*, t. IX, p. 21 et suiv.

[2] Ajoutons également qu'en 1140, d'après une enquête de cette date, la colline portait le nom de *Saint-Mens*, à savoir celui d'une église ou d'un prieuré qui le lui avait donné, et il y avait alors sur ses pentes un bois appartenant au comte de Provence : *Nemus Sancti Mametis comitis est... De nemore Sancti Mametis dicit quod comitis est.* Cf. DE MANTEYER, *Les Fouilles de Faudon*, dans *Bulletin* 1908, p. 29 et suiv.

Digitized by Google

Ce serait facile. L'endroit de la découverte est resté marqué. L'un de ses auteurs, M. Corréard, vit encore et a gardé des faits un souvenir précis. Tout donc semblerait favoriser les recherches désirées et en assurer d'avance les fructueux résultats.

Novembre 1917.

Digitized by Google

HISTOIRE RELIGIEUSE
DE TRESCLÉOUX

Par M. l'abbé ACHARD

(SUITE)

CHAPITRE X

Le culte catholique sous les successeurs de messire Jean Anglès. — Le culte protestant durant la période du Désert (baptêmes, sépultures, mariages et assemblées clandestines).

Les catholiques se ressentirent bientôt de la mort de leur prieur et archiprêtre, Jean Anglès, décédé en 1732, dont le neveu et successeur immédiat était loin d'avoir le même zèle et le même dévouement [1]. Le nouveau curé de Trescléoux ne paraît pas enchanté de sa résidence; il se contente d'abord d'en assurer le service par un procuré, messire Joseph Guibert [2]; puis, le 20 mars 1733, tout en conservant son titre de prieur, il résigne la provision de sa cure à Charles-Joseph Anglès [3], autre neveu de l'ancien prieur.

[1] Jean Anglès, fils d'Antoine, not. à Veynes, ordonné prêtre le 20 fév. 1723; il est nommé prêtre secondaire de Montjay la même année (1723), puis curé de La Bâtie-Neuve en 1727; il est curé à Trescléoux de 1731 à 1733, et prieur de ce même lieu de 1731 à 1769.

[2] Joseph Guibert, procuré de Trescléoux du 7 décembre 1732 au 3 févr. 1733. La paroisse de Chanousse avait alors comme curé Guillaume Guibert.

[3] Charles-Joseph Anglès, prêtre de Veynes, tonsuré en 1719, ordonné prêtre le 22 mai 1728; curé de Trescléoux de 1733 à 1743.

Digitized by Google

Charles-Joseph Anglès avait longtemps partagé l'hospitalité de son vieil oncle, comme clerc et comme ecclésiastique; il avait pu apprécier son initiative et son activité : aussi prend-il à cœur de continuer son œuvre.

Bien que terminée, l'église paroissiale ne possède aucune décoration intérieure. François de Malissoles [4], dans sa visite pastorale du 16 décembre 1733, a la douleur de constater « qu'à la place des bancs brisés, on avait mis tout autour dans l'intérieur de l'église de grosses pierres qu'il faut enlever incessamment à cause du mauvais effet qu'elles font » [5]. Le nouveau curé fait élever un autel surmonté d'un grand tableau dédié à Notre-Dame du Saint-Rosaire. Le 11 juillet 1739, une lettre de Grenoble lui annonce qu' « à la garde de Dieu et par la conduite du sieur Poyte de Veynes, une grande caisse contenant un tableau du Saint-Rosaire, avec son cadre, pesant, le tout, 125 livres, est expédiée à destination de la paroisse de Trescléoux » [6]. A lui seul le tableau, œuvre de Ribert, coûte 112 l., plus 4 l. pour caisse, papier, paille et emballage. Gaspard Samuel et Pierre Armand prennent le prix fait de la maçonnerie de l'autel, à raison de 33 livres; on achète des ais de bois pour 54 livres, et Martin Provansal se charge de la confection moyennant 58 l. 12 s.; 3 l. 10 s. d'huile et 3 l. 3 s. de cire sont employées « pour le boisage ». Gaspard Samuel et le sieur Pasqual façonnent quatre grandes croix, qu'Alexandre Jullien, Pierre Jullien et le sieur Achard, régent de la jeunesse, vont planter aux quatre coins de la paroisse [7].

A peine ces quelques améliorations sont-elles faites que

[4] François Berger de Malissoles, évêque de Gap de 1706 à 1738.

[5] *Arch. départ.*, G. 788, f° 8.

[6] Ce tableau existe encore, avec son cadre en bois de noyer; la toile, paraît-il, ne manquait pas de coloris, mais lors du dernier blanchissage de l'église, le manœuvre chargé de laver le tableau se mit à frotter de son mieux les figures des personnages, jusqu'à les effacer. Le maçon voulut réparer le dommage en faisant œuvre de peintre et remplaça ces figures par de vraies monstruosités.

[7] Arch. comm., comptes de 1740.

Digitized by Google

l'évêque Claude de Cabanes[8] entreprend une visite minutieuse de son diocèse. « Après l'annonce de sa visite publiée pendant trois dimanches consécutifs et affichée à la porte de l'église, l'évêque arrive à Trescléoux le 18 mai, vers les cinq heures du soir... revêtu de ses habits pontificaux, et, marchant sous le dais porté par les sieurs châtelain, consuls et autres de la communauté, il se rend à l'église... Le bâtiment a 12 toises de long, y compris le sanctuaire et la sacristie, et environ 3 cannes de large... au-dessus de la façade s'élève un clocher à trois places et deux cloches, l'une du poids de 150 l. et l'autre de 60 l... Le maître-autel est en plâtre, la pierre sacrée non enchâssée... il n'y a ni bénitier portatif, ni étole blanche et violette, ni moule à hosties, ni fontaine à laver les mains... La réserve du Saint Sacrement n'est pas continuelle... plusieurs ornements sont mis sous l'interdit, étant en trop mauvais état... la chapelle de Notre-Dame de Bellevue n'en a aucun. »

L'évêque ordonne de pourvoir à tout ce qui manque, de faire augmenter la petite cloche d'environ deux quintaux, afin qu'on puisse l'entendre des maisons les plus éloignées, d'éclairer la lampe nuit et jour, pour que la réserve soit continuelle. Quant à l'herbe du cimetière, défense est faite de l'employer à aucun usage: à l'avenir, elle sera brûlée sur place, ou bien on la laissera sécher et pourrir. Le lendemain, il confère le sacrement de confirmation à 19 personnes et donne l'absoute générale pour les défunts[9].

Sa visite entraîne les dépenses suivantes : 2 charges vin, 16 l., 1 quintal pain, 10 l.; viande, poissons, œufs, huile ou lard, 30 l.; avoine, 15 l.; étrenne à son valet de chambre, 6 l.; à son secrétaire, 1 l. 15 s.; etc. Total : 78 livres[10].

Quelque temps après le départ de l'évêque, les habitants se réunissent en assemblée générale (15 août 1741), pardevant Jean Faure, capitaine châtelain royal de la baron-

[8] Claude de Cabanes, évêque de Gap de 1738 à 1741.

[9] Arch. départ., G. 788, f° 243 v°.

[10] Arch. comm., 1740-1742. L'évêque, accompagné de ses missionnaires et de sa suite, était resté à Trescléoux du 18 au 20 mai.

Digitized by Google

nie d'Orpierre et Trescléoux, pour voter les fonds nécessaires aux réparations prescrites : le consul, Joseph Rouy, reçoit ordre de les faire exécuter. On a ouï dire qu'à Laragne un certain Dominique Gouttet avait fondu une cloche ; on va le quérir, et, moyennant la somme de 412 l., il refond celle de Trescléoux : il faut y ajouter 28 l. pour le fer du battant et la pose de la cloche.

Ce sont là les derniers aménagements importants faits à l'église avant la Révolution. Chaque curé, néanmoins, tient à marquer son passage par quelque souvenir.

Messire André Rollin [11] profite de sa mise en possession de la cure de Trescléoux pour passer une transaction avec la communauté : moyennant la somme de 48 l., il s'engage à faire toutes les fournitures de l'église : pain, vin, luminaire, sauf le cierge pascal, « à moins que ledit Rollin ne fût perdant, auquel cas la communauté promet de l'en dédommager » (7 octobre 1743) [12].

De fait, cette subvention reconnue insuffisante fut bientôt augmentée, et, à partir de 1750, les charges locales portent annuellement une allocation de 136 l. en faveur du sieur curé, savoir : 30 l. pour le clerc ; 10 l. d'indemnité pour un jardin, parce que la communauté avait pris celui de la cure pour en faire le grand pavé à l'entrée du village et y tenir les foires ; et 96 l. pour l'entretien de la lampe

[11] Jean-André Rollin, curé de Trescléoux du 18 août 1743 au 9 octobre 1745 ; de là, il passe à Rabou, Vitrolles, La Beaume (1753), Méreuil (1770).

[12] Par une transaction consentie avec la communauté le 6 décembre 1684 et ratifiée le 16 décembre 1700 dans l'acte de reconnaissance passé au roi d'Angleterre, en qualité de baron d'Orpierre et Trescléoux, le curé Jean Anglès s'était engagé à pourvoir au luminaire de l'église moyennant 14 l. ; mais « son troupeau ayant considérablement augmenté, les ordonnances épiscopales ayant ordonné une lampe ardente jour et nuit, 4 cierges au lieu de 2 les dimanches et beaucoup plus les jours de feste » il demande une majoration. Me Moutet, avocat au Parlement de Grenoble, répond que « messire Anglès s'étant de son propre chef imposé cette charge et l'ayant remplie comme simple curé, aurait mauvaise grâce de se plaindre depuis que, comme prieur ses revenus, ont augmenté... » (Arch. comm. de Trescléoux.)

Digitized by Google

ardente, la cire de l'autel, le blanchissage du linge, le pain, le vin, l'encens et autres choses nécessaires au service divin.

Le 8 juillet 1745, André Rollin achète au sieur Ruelle pour la somme de 22 l. une chasuble camelot, gaufrée blanche à croix rouge, une étole violette et blanche, une autre toute blanche, un manipule blanc et rouge, deux voiles et deux bourses de même couleur.

Le successeur d'André Rollin, messire Barthélemy Barrüol [13] fait acheter : une boite en argent pour porter le Viatique aux malades ; un lit, 20 l. ; une table en noyer, 14 l. ; 8 chaises 12 l., etc.

Le curé Jean-Louis Gleize [14] inaugure son ministère en faisant donner un jubilé en 1751 ; pour exécuter une ordonnance épiscopale, il achète un graduel et un vespéral ; par ses soins, Jacques Gontard fabrique un gros chandelier pour le cierge pascal, et Antoine Arnaud raccommode « le batand de la cloche ». Deux ans plus tard, on y ajoute « quatre quertz de 10 pans de long, valant 16 s., et un montant en chêne de 10 s. ».

Enfin, sous messire Jean-Baptiste Gérard [15], en 1773, deux italiens, Ambroise René et Charles Bassy, blanchissent l'église et refont la corniche courant tout autour de l'intérieur ; le sieur Cartier, vitrier, répare les carreaux et les chassis des fenêtres.

Puis, en 1776, à l'annonce d'une visite pastorale de l'évêque, on emploie « deux baines de plâtre pour restaurer la chaire à prêcher, et le marche-pied de l'autel ». On range des bancs neufs tout autour du sanctuaire, avec « un

[13] Barthélemy Barrüol, de Revest, diocèse de Sisteron, curé de Trescléoux, du 18 novembre 1745 au 13 janvier 1747. Dans les premiers actes des registres de catholicité il s'intitule curé de Trescléoux et de Villesèche.

[14] Jean-Louis Gleize, du diocèse de Vaison, curé de Trescléoux de novembre 1750 au 12 avril 1753. On le trouve à Laragne en 1776.

[15] Jean-Baptiste Gérard, du diocèse de Senez, curé de Trescléoux du 12 avril 1753 au 21 frimaire an VI.

Digitized by Google

balustre » près du chœur, et l'on fait étamer la cuvette des fonts baptismaux.

Désormais l'église était prête pour subir l'orage de la Révolution.

***

Mais si, par la Révocation de l'Edit de Nantes, les catholiques avaient obtenu une grande église suffisamment ornée, et pouvaient jouir de toutes les faveurs accordées aux protestants avant cette révocation, ils n'y avaient rien gagné au point de vue religieux.

Les Réformés, en grande majorité, ne s'étaient point ralliés du fond de leur cœur à l'Eglise Romaine. La plupart étaient restés « obstinément attachés à l'hérésie de Calvin », ne faisant de toute leur vie « aucune fonction de catholique », refusant sur leur lit de mort d'entrer « dans le gyron de l'Eglise Romaine », préférant être enterrés *extra fores ecclesiæ*, ou, comme on disait alors, « en terre profane », c'est-à-dire en dehors du cimetière catholique[16]; c'est ainsi qu'en 1760, sur 10 sépultures enregistrées, 7 ont lieu en terre profane.

On compte les nouveaux convertis faisant « exactement leur devoir de catholicité ». Le curé Jean Anglès, chargé d'en dresser la liste le 3 février 1734, ne cite que cinq familles « réellement bien converties »[17]. Les autres n'ont abjuré que des lèvres. Elles forment la grande majorité de la paroisse; en effet, Claude de Cabanes, dans sa

[16] Beaucoup de protestants inhument leurs défunts dans leurs champs privés. Cependant la communauté a mis à leur disposition un coin de terre, au lieu dit Treschatel, pour être converti en cimetière. (Arch. comm., registre année 1760.)

[17] Ces cinq familles sont : Claudine Seguin, femme d'Antoine Brun, avec 3 enfants; Catherine Ressegaire, dont le père est encore religionnaire, avec 5 enfants de Guillaume André, son mari; Marie Clavel, avec 4 enfants; Anne et Marie James, filles de Madeleine Clavel, décédée depuis 25 jours; Suzanne Magdelen avec 3 enfants. (Etat des nouveaux convertis... Arch. départ., G. 1037.)

Digitized by Google

visite pastorale déjà citée, constate que la paroisse est composée de 115 familles, dont 25 seulement d'anciens catholiques, donnant environ 80 communions, tandis que le nombre des nouveaux convertis en âge de communier est d'environ 300[18]. Non seulement ceux-ci ont repris, aussitôt que possible, leurs anciennes pratiques religieuses, mais ils ne ménagent ni railleries, ni discours, ni menaces pour entraver le culte catholique.

Dès 1693, le curé enregistre plusieurs baptêmes d'enfants nés de parents illégitimement mariés, et d'année en année les baptêmes de ce genre vont se multipliant, si bien qu'en 1750, sur 14 baptêmes, il y en a 8 d'enfants issus de parents clandestinement conjoints, ou, selon l'expression de l'époque, « mariés au Désert »[19].

Mais, si les sépultures et les naissances n'échappaient que difficilement au contrôle du curé, qui faisait fonctions d'officier de l'état civil, il n'en était pas de même des mariages : presque tous se faisaient à son insu.

D'ailleurs, les lois ecclésiastiques du royaume rendaient ces mariages très difficiles, soit en prolongeant d'une façon indéfinie le temps de leurs fiançailles, soit en contraignant les nouveaux convertis à renouveler publiquement leur abjuration de la R. P. R., avec obligation de payer une amende s'ils devenaient relaps. La formule suivante, qu'on trouve dans les registres de catholicité de Trescléoux à l'occasion de plusieurs mariages, nous donne une idée de l'état religieux de la paroisse :

« Les parties s'étant disposées par la participation aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie à contracter mariage ensemble par parole de présent en face de l'Eglise C. A. R., ont promis et juré de vivre et de mourir dans la foi et communion de ladite sainte Eglise, et d'y élever leurs enfants et tous ceux qui dépendront d'eux, moyennant la grâce de Dieu ; et d'autant que la plupart des habitants de ladite paroisse sont nouveaux convertis, faisant de six par-

[18] Arch. départ., G. 788, f° 243 v°.

[19] Arch. de Trescléoux. Registres de catholicité, année 1750.

Digitized by Google

ties les cinq, qui ne font aucun devoir de religion et qui n'oublient rien pour détourner ceux qui auraient l'intention de s'en acquitter, non seulement par leurs mauvais discours et mauvais exemples, mais encore par leurs menaces et railleries impies des actions les plus saintes de la religion, et pour les empêcher d'assister à la messe et autres divins offices et instructions de la paroisse les dimanches et fêtes, surtout d'approcher des sacrements et de faire leur devoir pascal, comme ils le promettent et jurent en la présence de Dieu et de l'Eglise.

« Lesdites parties voulant donner des preuves réelles et sincères de leur foi et religion catholique et de l'intention qu'ils ont de résister à la séduction et de garder inviolablement, jusqu'à la mort, la promesse et le serment qu'ils ont faits à Dieu de vivre et de mourir en catholiques, avec le secours de la grâce; et en cas qu'ils viennent à manquer de faire leur devoir pascal annuellement ou à manquer aux devoirs de la religion, les fêtes et dimanches, pendant trois dimanches consécutifs, sans raison ni nécessité, ont, de leur gré et volonté, promis de donner dix écus faisant 30 livres aux pauvres nouveaux convertis qui feront leurs devoirs de religion, soit l'homme ou la femme, ladite aumône payable en une seule fois entre les mains des châtelain et consuls, en peine et satisfaction de leur infidélité et contravention aux lois de l'Eglise et de l'Etat, pour laquelle somme ils obligent solidairement tous leurs biens à toutes les cours civiles et ecclésiastiques où le présent sera exhibé... » [20]

Afin d'échapper à toutes ces onéreuses astreintes, et de s'unir selon leur conscience, les nouveaux convertis se marient « au Désert ». A cet effet, ils mettent à profit toutes les occasions qui leur sont offertes. Le matin du 1er février 1736, le Père Joseph de l'Observance, de la ville de Figuières en Catalogne, qui loge à Orpierre avec le bataillon de Torrez, bénit, avant son départ, au « Logis le

[20] Arch. comm., Reg. de cath. 1728, mariage de Pierre Armand, d'Orpierre avec Marie Gontard, de Trescléoux.

Digitized by Google

Soleil », le mariage de Pierre Vercueil avec Louise Clavel, et celui de Pierre Alméras avec Catherine Clavel, de Trescléoux [21]. Quelque temps après, c'est un « prétendu prédicant, revêtu d'un habit religieux et conduit par des muletiers venant de Genève », qui s'installe à un quart de lieue de Serres, dans le cabaret de Paul Barillon, et y administre baptêmes et mariages [22]. En 1746, c'est un « prêtre coureur » qui fait le mariage de Suzanne Faure avec Jean Ressegaire [23]. En 1751, c'est un prêtre de Marseille, curé d'aucune paroisse, qui marie Jeanne Samuel et Joseph Lambert [24].

Lorsque les ministres d'aventure tardent trop à venir, les parties se rendent soit à Mison soit à Valdrôme, où un notaire complaisant dresse leur acte de mariage et un prédicant à poste fixe leur « impertit la bénédiction nuptiale » [25].

Parfois, lorsque la persécution sévit trop fort et fait disparaître les prédicants du voisinage, les futurs époux se contentent de faire, en présence de leurs parents, « une convention par main privée, qui leur permet de vivre comme mari et femme ».

La meilleure preuve de la multiplicité de ces mariages et baptêmes, c'est qu'à la suite de l'Edit de tolérance de novembre 1787, accordant un état civil aux protestants, les registres paroissiaux mentionnent la légalisation de 61 mariages contractés au Désert; 133 enfants issus de ces mariages avaient été baptisés par des prédicants dans la seule période de 1768 à 1787 [26].

[21] Arch. dép., G. 1038.

[22] *Ibid.*

[23] Arch. comm., Reg. de cath. 1746. En effet, souvent les protestants usaient de ruse en recourant au ministère de prêtres étrangers qu'ils gagnaient à prix d'argent et qui n'exigeaient aucune garantie. Cf. ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. III, p. 101.

[24] Arch. comm., Reg. de cath. 1788. (Liste des mariages légitimes.)

[25] *Ibid.* Le notaire de Mison est Me Bon, celui de Valdrôme est Me Hugon; les prédicants ne sont pas nommés.

[26] Arch. comm., Registres des années 1788 et 1789.

Digitized by Google

D'autre part, ces faits démontrent que le grand nombre de nouveaux convertis leur avait garanti, dans le village, une certaine tolérance. Les actes officiels de l'époque ne relatent que deux *enlèvements* d'orphelins : l'un, en 1735, « de Gaspard Clavel, fils de feu Antoine et de feue Marie-Anne Magnan », pour être élevé à la Propagation de Grenoble, parce qu'il se trouve « entre les mains de parents calvinistes très obstinés, qui l'élèvent dans leur fausse religion, quoique par les instructions que lui a donné le sieur curé du lieu ledit Gaspard fût porté à professer la religion catholique » [27]; l'autre, en 1758, de Jeanne Faure, qui est transférée à la Charité de Gap, afin « d'y être élevée dans de bons principes » [28].

La liste des émigrés durant le XVIII[e] siècle ne contient qu'un seul nom de Trescléoux, Jullien, réfugié à Genève vers 1730 [29].

Assez régulièrement les Réformés peuvent nommer un consul de leur religion pour prendre place parmi les membres du conseil. « *L'Etat des officiers municipaux du diocèse de Gap obstinés dans le calvinisme* » désigne Pierre Vercueil, protestant, comme consul de Trescléoux en 1737, et, contrairement à d'autres indications de la même pièce, aucune proposition de destitution n'est portée en marge [30].

Cette majorité leur avait également assuré, à maintes reprises, l'exercice de leur culte. Ainsi que le prouve la « Statistique des Protestants du Dauphiné », dressée par le pasteur Vouland le 1[er] janvier 1744, dès 1743 au moins, Trescléoux possède une Eglise réformée, avec consistoire.

[27] Arch. dép., G. 1038.

[28] Arch. dép., G. 1039. — Elle en sortit par lettre de cachet du 15 juillet 1763.

[29] Arnaud, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, t. III, p. 377. (Liste des réfugiés divers à Genève.) La preuve que ces émigrations furent peu nombreuses durant le XVIII[e] siècle, c'est que la population, qui était de 555 habitants en 1698, était de 605 en 1790. (Cf. *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1908, p. 216.)

[30] Arch. dép., G. 1038.

Digitized by Google

Les anciens qui en font partie sont Jean Caillet, Clavel, Alexandre Julian et Faure [31].

Aussitôt s'organisent des assemblées de prédicants où « l'on baptise et l'on épouse ». Mais le Parlement intervient : Antoine Julien, maçon, et Jacques Gontard, menuisier, sont décrétés d'arrestation et internés à Grenoble « pour avoir fait un couvert à une vieille masure où les protestants se réunissaient pour prier en temps de pluie ». La maison est rasée, et le propriétaire, Jean Allier, tonnelier, condamné aux galères à perpétuité; Antoine Julien en est quitte pour 5 ans, et Jacques Gontard probablement acquitté [32].

Sur l'ordre de l'évêque de Gap, huit enfants, baptisés en 1744 et 1745 par les prédicants de ces assemblées, sont, dix ans plus tard, baptisés sous condition par le curé [33]; et, en 1761, le même curé, Jean-Baptiste Gérard, désolé de voir son zèle inefficace, se décide, pour enrayer la décadence religieuse de sa paroisse, à établir, le 22 mars, jour de Pâques, « une procession générale qu'on fera dans la suite toujours le jour de Pâques, à moins que le temps ne nous en empêche, pour quatre motifs : 1° pour demander à Dieu la conversion de nos chers frères qui sont dans l'erreur des protestants; 2° pour demander pardon des sacrilèges qui se commettent dans ce temps pascal; 3° pour demander à Dieu la bénédiction des fruits de la terre; et

[31] ARNAUD, *op. cit.*, *t.* III, pp. 193, 427, 429.

[32] ARNAUD, *op. cit.*, t. III, p. 207 et 404.

[33] Extraits des registres de la paroisse : « Le 4 août 1754, j'ai baptisé sous condition quatre enfants baptisés par le prédicant, suivant les ordres que j'en avais reçu de M. l'évêque de Gap, et parce qu'il y avait doute que les enfants n'eussent pas été bien baptisés par le prédicant, attendu qu'une personne, qui avait vu baptiser ce prédicant, me dit qu'une fois la femme sage jetait l'eau sur l'enfant et le prédicant disait les paroles. — Le 13 décembre, j'ai baptisé sous condition [quatre enfants], suivant ordre que j'en avais reçu de M. Condorcet, avant son départ pour l'évêché d'Auxerre, pour deux raisons : 1° parce que les religionnaires ne croient point [à] la nécessité du baptême; 2° parce qu'ils ne donnent pas le baptême d'une façon valide... » Cf. Registres de la paroisse, année 1754.

Digitized by Google

4° pour détruire une mauvaise coutume qu'ont les paroissiens d'aller danser tout le jour à un pré qu'on appelle le pré de Pâques » [34].

Les Protestants n'en avaient pas moins repris leurs assemblées. D'après une tradition, le lieu ordinairement choisi pour ces réunions clandestines était le bois de la Garenne, près de la fontaine de *Combe obscure,* et ce site est resté jusqu'à nos jours comme un lieu de pélerinage pour les protestants, qui ont conservé l'habitude de s'y rendre en août, en souvenir des assemblées du Désert.

Une de ces réunions fut même l'occasion d'un incident qui faillit avoir de fâcheuses conséquences : « Le 8 août 1765, M. Descours, ministre, faisait une assemblée du côté de Trescléoux, et il avait fini la prière d'après le sermon, lorsqu'il vit paraître, à cinq pas de lui, les cavaliers de la maréchaussée de Gap, qui lui demandèrent ce qu'il faisait là. — Je prie Dieu, répondit-il, et j'exhorte les « fidèles à « bien vivre ou s'acquitter de leurs devoirs, etc. — N'ayez « point de peur, dirent les cavaliers à l'assemblée; mais « vous, M. le prédicant, sortez, ou nous brûlerons la tête à « quiconque voudra s'opposer à nous. » Alors ils enfoncèrent avec leurs chevaux dans l'assemblée, qui se rompit, prit la fuite, laissant M. Lacour [Descours] seul. Il n'y eut que trois ou quatre qui ne l'abandonnèrent pas. On déchargea sur M. Lacour deux coups de pistolet; les balles ne firent que labourer la terre vers ses pieds. L'un d'entre eux lui portait un coup de sabre à la tête; mais, étant reculé par un de ceux qui défendaient M. Descours, on lui fit manquer son coup. Il n'y eut que la pointe du sabre qui lui blessa un peu la main. Enfin,ceux qui défendaient M. Lacour s'armèrent de pierres, qu'ils firent voler contre la tête des cavaliers qu'ils mirent en fuite, laissant un sabre et le fourreau d'un pistolet sur le champ de bataille; on m'a même dit un de leurs mousquets. Mais M. Lacour ne parle pas du fusil dans une lettre qu'il a écrite à sa

[34] Registre de la paroisse, année 1761.

Digitized by Google

femme. Je souhaite que cela n'ait pas d'autres mauvaises suites. »

Cependant les protestants s'empressent d'adresser un mémoire à l'intendant de Dauphiné, Pajot de Marcheval, disant que, par crainte de représailles, « la plupart quittent leurs maisons, laissent leurs biens en friche et sans semence, ce qui les met hors d'état d'acquitter leurs charges. D'autres veulent déserter le royaume avec leurs enfants et abandonnent leurs biens, ce qui met ce village dans la plus grande désolation. » [35]

Selon toute probabilité, l'autorité ne donna aucune suite à cette affaire. A partir de 1768, ainsi que l'attestent les registres, tous les baptêmes d'enfants issus de mariages contractés au Désert sont faits par des prédicants: à ce moment, le service calviniste était donc assuré d'une façon permanente à Trescléoux.

En 1773, Michel-André Grangeron, dit Dusserre, ministre consacré à Lausanne vers 1772, tout en desservant l'église de Valdrôme, a mission de visiter Trescléoux, Serres et Orpierre; mais la distance l'empêche de faire de fréquentes visites, en sorte que le synode du 15 septembre 1773 confie au jeune *proposant,* Paul Serre, la desserte des églises d'Orpierre, Trescléoux et Lagrand, et, l'année suivante, les anciens de ces églises demandent au synode de l'autoriser à demeurer au milieu d'eux, en priant Grangeron, pasteur de Valdrôme, de venir administrer les sacrements de trois en trois mois [36].

Enfin, l'Edit de tolérance de Louis XVI (novembre 1787) accordait aux protestants le droit de vivre avec un état civil légal et d'autres événements politiques allaient permettre aux réformés de Trescléoux de reprendre le pouvoir.

[35] ARNAUD, *op. cit.*, t. III, pp. 284 et 285, d'après un document communiqué par M. Roman.

[36] *Ibid.*, p. 316.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Période de la Révolution
Eglise protestante : Jean Morel, ministre
Eglise catholique : Jean-Baptiste Gérard, curé

La Révolution est accueillie avec enthousiasme à Trescléoux. Le tambour bat dans les rues, le drapeau flotte sur la maison commune et des cocardes sont livrées à la milice bourgeoise. Un nommé Duverger fabrique des balles et l'on fait « accommoder les prisons ». Quelques miliciens en armes s'en vont faire une battue à travers les bois pour « chasser les brigands qu'on disait cachés dans la montagne ». Quatre cents livres sont versées à la contribution patriotique [1].

Le dimanche 7 mars 1790, les habitants se réunissent en assemblée publique. Jacques André et Balthasar Combel, consuls, proclament l'abolition de l'ancienne forme d'administration communale, et ouvrent le scrutin pour la nouvelle municipalité. Ce fut, pour les réformés, l'occasion de ressaisir, bien qu'à une faible majorité, le pouvoir perdu depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Sont nommés: *président,* Jacques Autran père, par 26 suffrages sur 50; *secrétaire,* Pierre Magdellein, par 25 s. sur 46; *scrutateurs,* au nombre de trois, pour dépouiller les billets des nominations subséquentes, savoir: Antoine Allier 24 suffrages, Jean Philippon 25, Antoine Faure 19 sur 46; *maire* : Claude Court, par 49 suffrages sur 60 billets; *procureur de la commune:* Martin-Pierre Gontard, par 45 s. sur 60 billets. Attendu que la population du lieu, suivant le dénombrement fait par le curé, s'élève à 543 âmes ou 125 habitants, on procède à l'élection de cinq officiers municipaux et de douze notables. Les cinq officiers municipaux sont : Antoine Allier 37 s., Antoine Faure 33 s., Jean Philippon

[1] Arch. comm., Litteré du compte consulaire de 1789.

Digitized by Google

32, Jean Martin 32, Jacques Autran fils 26 sur 51 votants. Les douze notables sont: Gaspard Lambert 35 suffrages, Joseph Lambert 30, Alexis Allier 38, Pierre Faure 28, Joseph Dupuy 26, Jacques Morel 26, Etienne Combel 26, Pierre Seguin 25, André Faure 26, Vercueil père 28, Vercueil fils 26, Pierre Magdellein 26. Tous sont protestants. Ils prêtent devant l'assemblée serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi [2].

Depuis les derniers mois de 1789, Jean Morel [3], ministre, était venu fixer « sa principale résidence » à Trescléoux avec sa femme et sa fille. Le 22 juin 1790, « faisant fonction de ministre », il baptisa Jean-David Vercueil, fils de Pierre et de Rose Gontard. En 1792, on le nomme collecteur des tailles communales, et, en 1793, dans les tout premiers actes de l'état civil dressé par la municipalité, Jean Morel et sa femme figurent comme témoins d'une naissance, le 3 janvier, et de deux décès, les 6 et 7 janvier. Mais, indépendamment de Trescléoux, il continuait à desservir les églises de Lagrand et de Valdrôme dont il avait assumé la charge en 1787. Le 14 juillet 1793, se trouvant dans cette dernière localité, il s'engagea dans le 14e bataillon de réquisition de la Drôme, y devint rapidement capitaine et fut dirigé sur Toulon, alors assiégé; mais, malade, il en revint bientôt avec un certificat du chirurgien, vers la fin de vendémiaire an II.

A peine est-il de retour à Trescléoux qu'il devient l'objet d'une dénonciation. A l'occasion de l'enlèvement de l'argenterie des églises, deux délégués du procureur général syndic, Publicola, (ci-devant Taxil du Poët), maire d'Orpierre, et Basile Blanc, huissier de Serres, s'étaient transportés à Trescléoux pour « inviter cette commune à faire don du superflu de ses églises »; Jean Morel s'était rendu « à la municipalité » et leur avait demandé d'un *ton arro-*

[2] Arch. comm., Acte d'assemblée, 1790.

[3] Né à La Chalp d'Arvieux, en 1765. Elève de Reboul Chanron, il est consacré à Lausanne en 1787, et nommé la même année à Valdrôme. Il avait épousé Suzanne Bernard, dont il eut une fille vers 1786.

Digitized by Google

gant « quels étaient leurs pouvoirs et s'ils entendaient venir enlever de force l'argenterie des églises ». De son côté, Balthasar Bontoux Ténori, ex-aubergiste de Trescléoux et devenu juge au district de Serres, appuyait la dénonciation, en prétendant que, dans une autre circonstance, l'inculpé avait dit que « les Français n'entreraient jamais à Toulon ». Il n'en fallut pas davantage.

Pour cette conduite incivique, Morel fut arrêté le 27 frimaire an II et incarcéré à Serres jusqu'au 3 ventôse. De là, il fut transféré à Gap dans la maison du ci-devant Gouvernement, devenue maison d'arrêt. De sa prison, il rédige une pétition demandant sa mise en liberté, assurant qu'il n'a jamais tenu le propos à lui prêté relativement à Toulon. Quant à l'argenterie, peu lui importait celle du culte catholique ; personnellement, il avait remis les coupes de communion des protestants, en disant « que c'était avec regret qu'elles ne fussent ni en or, ni en argent, qu'elles n'étaient que de l'étain, mais qu'il les donnait, ne fussent-elles bonnes que pour faire des cuillères aux braves sans-culottes campés devant Toulon ». Sa pétition est accompagnée de certificats favorables des municipalités de Trescléoux, Lagrand et Valdrôme, attestant qu'il avait « toujours prêché le patriotisme ».

Il n'en dut pas moins attendre deux mois encore sa sortie de prison. Sur un nouveau témoignage du comité de surveillance de Trescléoux, en date du 27 germinal, certifiant que pendant tout son séjour dans la commune, Morel s'était montré « patriote épuré et pur républicain », le représentant du peuple Dumas le fit mettre en liberté.

A son tour, Jean Morel, à peine libéré, adresse de Gap, le 2 floréal, au comité de surveillance de Serres, une virulente accusation contre Bontoux Ténori, qu'il suppose être le principal auteur de son incarcération. Aux termes de ses déclarations, Bontoux n'aurait agi que pour se venger de ce que lui, Morel, « avait eu l'indiscrétion de mettre prix à un petit fond national que ledit Bontoux acheta... Sa vie et conduite sont couvertes de crimes publics et notoires... prévaricateur à la loi des patentes quand il était auber-

Digitized by Google

giste... coupable de deux tentatives d'assassinat (rixes)... il est indigne d'occuper sa place de juge... »

Le ministre Jean Morel n'ose, cependant, pas revenir à Trescléoux, et, sommé de donner des explications, c'est de Valdrôme, le 10 floréal, qu'il répond au comité de surveillance de Trescléoux, mais sans citer de témoins, en sorte que, dans sa séance du 12 floréal, le comité se retranche derrière son manque d'éclaircissement sur ces faits. Bientôt les difficultés s'aplanissent, et Jean Morel reprend sa résidence à Trescléoux. C'est dans cette localité, qu'en l'an VI, il prête le serment prescrit par la loi de fructidor; mais il démissionne ensuite pour se livrer au commerce [4].

***

On suit également pas à pas, à travers les vicissitudes de la Révolution, les traces du prêtre catholique, Jean-Baptiste Gérard. Il n'en fut pas, matériellement parlant, une victime. Pourtant, si l'on en croit la tradition locale, vers 1791, plusieurs jeunes gens auraient comploté sa perte, en le pressant de venir allumer lui-même, selon l'usage, le *feu des brandons,* avec l'intention de l'envelopper dans la ronde et de le précipiter au sein du brasier. La Providence déjoua leurs plans, car le dimanche soir, au sortir de l'exercice de la prière, le curé alla, comme c'était convenu, mettre le feu au bûcher, mais personne ne s'y trouvait. Il s'acquitta de sa promesse et prit le chemin de la cure.

[4] Tous ces renseignements sur Jean Morel, extraits des Archives des H.-A., L. 934 ter *prov.* et L. 1063 bis *prov.*, m'ont été gracieusement communiqués par M. Chauvet.

Selon ARNAUD, *op. cit.*, t. III, p. 322, Jean Morel, après la Révolution, reprit ses fonctions de pasteur à Valdrôme. Appelé à desservir l'église de Mens par le consistoire de cette ville, le 25 prairial an XI, il donna sa démission à la fin de 1813, et retourna à Valdrôme, où il demeura comme pasteur jusqu'en 1829. A cette époque, il se retira dans son domaine de La Villette, près Mens, et y vécut encore dix ans.

Digitized by Google

Furieux de leur insuccès, les fils Alméras et Seguin, l'auraient alors poursuivi à coups de sabre et peut-être tué sans l'intervention d'un protestant nommé Gontard ; en tout cas, le vieillard en resta infirme.

D'après les documents de l'époque, Jean-Baptiste Gérard prête le serment constitutionnel au début de 1791 ; il reste ainsi chargé de la paroisse et figure sur les listes trimestrielles des « ecclésiastiques fonctionnaires publics » du district de Serres pour un traitement annuel de 1.200 livres, et, en l'an II, il fait partie des 41 « ci-devant ecclésiastiques, qui, sans avoir abdiqué leur état, ont cessé leurs fonctions » [5].

A la suite de la loi du 19 fructidor an V, qui imposa le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la Constitution de l'an III », les cinq curés du canton d'Orpierre, exerçant alors le culte, refusèrent ce serment. On ne l'exigea pas de celui de Trescléoux « étant paralytique depuis près de 6 ans » [6].

Et en effet, moins de deux mois après, le 21 frimaire an VI, Gérard, qualifié ex-curé, mourait dans la maison curiale de Trescléoux, à l'âge de 74 ans [7]. Selon ses dernières volontés, on l'enterra sous le seuil de la porte du cimetière [8], afin que les fidèles, en entrant dans ce lieu, fussent obligés de le fouler aux pieds.

Durant sa maladie et après sa mort, le service religieux fut fait par intervalles, et souvent d'une façon clandestine, en dehors de l'église, par Damien Allec, « ci-devant ecclésiastique ayant cessé ses fonctions » à Chanousse [9].

L'église avait été complètement dévastée. Les deux délégués du procureur général syndic pour l'enlèvement de

[5] Arch. départ. H.-A., Registre des délib. du district de Serres, L. 1055 et L. 1056 *prov.*

[6] *Ibid.*, L. 297, 25 vendémiaire an VI.

[7] Et non de 78 ans, comme le porte l'état civil, par une de ces approximations autrefois si fréquentes : il était, en effet, né le 27 avril 1723.

[8] Cette porte se trouvait à l'angle sud du cimetière actuel.

[9] Inv. des Arch. dép., G. VI, p. 662.

Digitized by Google

l'argenterie des églises, Publicola et Basile Blanc, la dépouillèrent d' « un calice avec sa patène, de trois onces quatre gros, poids de marc; un ostensoir, un calice et une petite boîte, pesant une livre trois onces de marc; quarante quatre livres et demie plus cinq autres livres de cuivre... » Les deux cloches sont enlevées de leur *pannelle* et remises « l'une au district de Serres, l'autre à Saléon; la première (la petite) à Marquet, la seconde (la grosse) à Félix, de Saléon » [10].

Pour faire preuve de civisme, le citoyen Vercueil s'empressa d'atteler ses bœufs et de porter à Saléon celle qui y était destinée. Mais arrivée à la Barque, elle resta là, on ne sait pourquoi, jusqu'à la fin de la période révolutionnaire, époque à laquelle elle reprit le chemin de Trescléoux, pour se balancer à nouveau dans son ancien campanile.

L'intérieur de l'église fut pillé, saccagé, ne formant bientôt plus qu'un monceau de décombres. Et dans ce sanctuaire où on les avait parfois contraints de se rendre sous peine d'amende, les protestants organisèrent un bal, avec des sarcasmes à l'adresse des croyances catholiques.

(A suivre.)

[10] Cf. *Bull. de la Soc. d'ét.*, 1892, p. 224. (*Destruction du mobilier des églises*, par J. Roman.)

Digitized by Google

L'ORDRE
DAUPHINOIS ET PROVENÇAL
DE
CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

(suite et fin)

APPENDICES

III

Abbés d'Albeval-Beaulieu

Nous ne connaissons qu'un très petit nombre d'abbés d'Albeval-Beaulieu, dont voici les noms :

Guigue. — Il siège au chapitre général de 1192.

Silvi. — Cet abbé assiste à la fondation de l'abbaye de Pierredon.

Jean. — C'est sous l'abbatiat de ce personnage que l'abbaye fut transférée à Beaulieu.

Jean. — Jean est présent à différents actes de 1230 concernant Chalais; onze ans après, il obtient, en faveur de son monastère, la confirmation des libéralités de Berlion de La Tour.

IV

Abbés de Clausonne

Les anciennes listes d'abbés de Clausonne, celle de la *Gallia Christiana* et celle de Du Tems [1], sont fort insuffi-

[1] *Le Clergé français*, t. I, p. 121.

Digitized by Google

santes; celle qui figure dans le *Tableau historique des Hautes-Alpes*[2] est meilleure, sans être cependant complète. Nous sommes en mesure d'y ajouter quelques noms.

W..... — Cet abbé, probablement Guillaume, est mentionné en 1200[3]. Son existence n'est pas prouvée.

Guillaume. — Un Guillaume figure avec l'abbé de Lure, le 8 octobre 1220, parmi les témoins d'une donation de Guillaume de Moustiers en faveur de Bertaud[4].

Guillaume de Montlaux. — Guillaume de Montlaux, ou de Montlaur, et le prieur de Romette représentent, le 26 avril 1268, le baron d'Oze dans une transaction passée à Chabestan entre ce seigneur et ses vassaux du Val d'Oze[5].

Pons de Montlaux. — Cet abbé siège en 1304[6].

Artaud. — 1357[7].

André Baron. — 1397.

Pons Lenet. — Bertrand Lure, du Saix, reconnaît le 3 février 1412/3, tenir en emphythéose de Pons Lenet une terre sise au lieu dit Devant la ville, sous le cens de un denier[8].

Jean de Gilbertesio. — 1446[9].

[2] 2e partie, pp. 138-39.

[3] J. Roman, *op. et loc. cit.*

[4] Guillaume (P.). — Chartes de Bertaud, p. 15, n° 12. Fournier rappelle qu'en 1249 Bertrand de Mévouillon exempta l'abbaye de Clausonne de péage sur ses terres. (Fournier, *Histoire des Alpes-Maritimes*, t. II, p. 78.)

[5] Orig. aux arch. du prieuré de Véras. Copie communiquée par M. G. de Manteyer. M. Roman cite cet abbé sous le nom de Montlauz de Vernays.

[6] Renseignement fourni par M. J. Roman.

[7] Roman (J.). — *Tabl. historique.* — Même source pour le suivant.

[8] Orig. aux arch. de Manteyer. *Anno... millesimo quatercentesimo decimo secundo et die tercia mensis februarii. Noverint... quod, ad instantiam... domini Poncii Leneti, humilis abbas monasterii de Clausona, Vapincensis diocesis, Bertrandus Lura... recognovit... Actum infra monasterium de Clausona, presentibus domino Petro Leneti, sacrista dicti monasterii...*

[9] J. Roman, *op. cit.*

Digitized by Google

JEAN GASSE. — Jean Gasse (*alias* Gresse) est témoin, le 2 septembre 1461, dans un acte concernant la seigneurie de Manteyer [10]; il assiste, le 11 août 1468, à un accord entre l'abbaye de Boscodon et la communauté des Crottes [11].

JEAN GRUEL. — Cet abbé obtient une lettre de sauvegarde du Dauphin en 1522 [12].

CHARLES DE LA COLOMBIÈRE. — 1536 [13].

MARC DE CANASSES. — 1560 [14].

GIRAUD BOET ou BROUET. — 1574.

BALTHAZARD DU FAUR DE VAREY. — Premier abbé commendataire, 1627-28.

GABRIEL MARTIN. — Cet abbé, qui siégeait en 1634 et 1640, intervint dans les disputes soulevées par la question des libertés de l'Eglise gallicane. Il a publié un petit volume, actuellement rare, dont le titre est le suivant: *Inscription/ en faux,/ par Messire Gabriel Martin,/ abbé de Clausonne:/ contre le livre intitulé:* De la puissance du Pape,/ et des libertez de l'Eglise Gallicane,/ mis en lumière par le S^r Marc Vulson,/ jasdis Conseiller en la Chambre de/ l'Edict de Grenoble./. — *A Grenoble,/ chez Pierre Verdin, imprimeur du Roy./* MDC.XXXX. Pet. in-8° carré de 316 p.

ANTOINE D'AMAT. — Antoine d'Amat, fils d'André Amat, sieur de Costegiraud, coseigneur d'Upaix, et de Magdeleine Flour, fille de Balthazard, sieur de La Palud, fut nommé abbé de Clausonne avant 1652. Il reçut le prieuré de Vitrolles en 1657, puis les bénéfices d'Upaix et de Châteaurenard. Il mourut peu avant 1682.

SAUVEUR DE GRIMALDI DE REGUSSE. — Ce personnage,

[10] Orig. aux arch. du château de Manteyer: *presente Johanne Gressii.*

[11] Orig. aux arch. mun. des Crottes: *presentibus... reverendo patre domino Johanne Gasi, abbate abbacie monasterii de Clausono.*

[12] Arch. de l'Isère. (Note de Pilot.)

[13] Renseignement fourni par M. J. Roman.

[14] J. ROMAN, *op. cit.* Même référence pour les suivants.

Digitized by Google

fils de Charles Ier, marquis de Regusse, et de Marguerite de Napolon, naquit le 20 novembre 1637. Il était prieur de Vauvenargues, Venelles et Noyers. Il fut capiscol de Saint-Sauveur d'Aix de 1669 à 1683, abbé de Clausonne de 1683 à 1685 [15].

Jean Balthazard de Cabanes de Vins. — D'origine provençale, fils de Balthazard, baron de Vins, président de la Chambre des Comptes d'Aix, et de la dame de Valavoire, il fut nommé vicaire général de son oncle, Nicolas, évêque de Riez, qui le désigna comme son successeur en novembre 1685. Cependant, après avoir reçu ses bulles de provision, il fut élu à Vence en avril 1686. Il fut abbé de Clausonne en 1685 et mourut, le 9 mai 1697, à Tournai [16].

Claude de Monet de Saint-Amand. — 1697-1705 [17].

Charles de Grimaldi. — 1705.

N. de Roubion. — 1735-40.

Etienne de l'Isle. — Cet abbé remplissait les fonctions de doyen du Chapitre de Gap et de vicaire général de l'évêque; il siégea de 1747 à 1765.

Guillaume Pompée de la Villette. — Ce personnage était fils de Joseph Pompée, coseigneur de Veynes et seigneur de Furmeyer, et d'Angélique de Revillasc. Il naquit en 1731, fut successivement prieur d'Aspremont et de Montbrand, puis vicaire général de l'évêque de Gap. Nommé abbé de Clausonne par des bulles de 1765 [18], il prêta le serment constitutionnel, fut néanmoins emprisonné comme suspect, et mourut le 24 janvier 1809.

[15] Lavergne (G.). — *Archives de la famille Grimaldi-Regusse.* Inventaire..., p. viii et 47, n° 76.

[16] *Gallia Christiana nova,* t. III, col. 1232.

[17] Roman, *op. cit.*

[18] Arch. des Hautes-Alpes, G. 1480.

Digitized by Google

V

Abbés de Clairecombe

Une liste à peu près complète des abbés de Clairecombe a été donnée par le chanoine Albanès dans un article que nous avons déjà eu l'occasion de citer; elle a été rééditée dans le *Tableau historique des Hautes-Alpes*. Nous n'aurons que peu de corrections à y faire.

JEAN. — Les deux premiers abbés de Clairecombe sont inconnus. Le troisième, Jean, est témoin dans un acte du 1er juin 1221 relatif à la commanderie de Saint-Pierre-Avez.

GUILLAUME. — Guillaume souscrit en 1234 un diplôme de Raymond Bérenger, comte de Provence.

D..... — On peut, avec quelque vraisemblance, traduire l'initiale D, qui désigne le cinquième abbé de Clairecombe, par *Dominicus,* mais l'interprétation est douteuse. Ce personnage reçoit, le 13 mai 1236, un privilège de Raimbaud de Mévouillon.

JACQUES — Jacques, qualifié sixième abbé, reçoit, le 30 mai 1241, une donation de Raimbaud de La Chaup; il siège encore le 25 avril 1250.

RICHAUD. — Cet abbé souscrit en 1254 une charte relative à la Chartreuse de Bertaud. La *Gallia Christiana* le cite encore en 1255.

MERACCIUS. — Cet abbé figure en 1257 dans une charte du Cartulaire de Durbon.

OLIVIER. — Olivier reçoit, en 1268, une donation de Michel Bertrand, de Sisteron. Sa mauvaise conduite souleva contre lui une partie de ses moines. Il unit, en 1278, son abbaye à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

RAYMOND ROUX. — Ce personnage, ancien moine de Lure, fut élu abbé, entre 1278 et 1282, par les moines de Clairecombe qui ne voulaient point consentir à la suppres-

Digitized by Google

sion de leur monastère. Il fut probablement forcé de se démettre de ses fonctions après 1282.

VI

Abbés de Lure

Les listes des abbés de Lure sont nombreuses ; nous pouvons citer parmi les meilleures celle de la *Gallia Christiana*[1] et celle de Du Tems[2] qui sont incomplètes, celles d'Ed. de Laplane[3], de l'abbé Féraud et de Reynier-Vigne, qui ont entre elles plus d'un lien de parenté[4]. La dernière liste, dressée par M. J. Roman d'après les renseignements fournis par l'Obituaire de Forcalquier, est de tout point supérieure aux précédentes[5]. Elle nécessite cependant quelques corrections.

Guigues de Revel. — Guigues de Revel fut mis à la tête de l'abbaye de Lure en 1172 ; il gouverna cette maison jusqu'à son élection à l'évêché de Digne en 1184[5 bis]

Imbert. — Ce personnage semble avoir été le successeur immédiat de Guigues de Revel[6] ; cependant, nous n'avons pas de mention précise de son existence avant 1191. Il fut

[1] T. I., col. 509.

[2] *Le Clergé Français*, t. II, p. 133.

[3] *Histoire de Sisteron*, t. II, p. 399.

[4] Féraud (J.-J.-M.), *Souvenirs religieux*, p. 62. — Reynier-Vigne, *Notre-Dame de Lure*.

[5] *Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier*, p. xxi.

[5 bis] Guigue est témoin dans une donation de G. de Forcalquier à Durbon. (P. Guillaume, *Chartes de Durbon*, n° 99.)

[6] Cette hypothèse avait été timidement émise par M. J. Roman (*op. cit.*). La *Gallia Christiana nova* mentionne un Hugue sous trois dates douteuses ou inadmissibles : 1174, époque à laquelle Guigue de Revel était certainement abbé de Lure ; 1183, d'après une charte connue, où aucun nom d'abbé n'est cité ; 1191, d'après le diplôme de Guillaume de Forcalquier, qui est en réalité adressé à Imbert. En conséquence, Hugue doit être supprimé. On peut admettre comme point de départ de l'erreur des Bénédictins une fausse interprétation de l'initiale H., de Humbert, en 1191.

Digitized by Google

élu évêque de Riez en 1192. Il se démit de ses fonctions en 1201 ; le 28 août de l'année suivante, il était retiré à Lure comme simple moine. Il mourut le 23 mai [7].

JOURDAN. — Cet abbé reçoit, en 1196, de l'archevêque d'Aix l'église de Sainte-Marie du Réal. Il fut très probablement élu abbé général avant 1202 [8].

ROSTAING. — Rostaing reçoit, le 28 août 1202, une donation de Josserande des Orgues ; en 1207, il obtient de Guillaume de Forcalquier la confirmation des possessions de son abbaye [9].

BERTRAND. — Bonfils, abbé de Saint-Victor de Marseille, concède à Bertrand, le 2 décembre 1218, tout ce que son monastère possédait à Céreste et aux Orgues. Ce même abbé est cité jusqu'en 1229 [10].

BER..... — Bertrand, ou Bernard, apparaît dans un acte de 1241. Ce personnage est probablement distinct du précédent [11].

BERTRAND JEAN. — Bertrand Jean meurt le 1er janvier 1244/5 [12].

VINCENT BARRAS. — Ce personnage est cité en 1251 ; il était choisi à cette date comme arbitre entre Humbert, évê-

[7] [SOLOMÉ (Jean).] Nova Rejensium, sive Regensium, episcoporum nomenclatura, p. 22 : *Imbertus tenuit episcopatus novem annos, postea reversus est Luram, unde assumptus fuerat, et ibi decimo kalendas junii obiit.* — Voir aussi : ALBANÈS-CHEVALIER, *Gallia Christiana novissima*, t. I, col. 592-93.

[8] La *Gallia Christiana*, LAPLANE, FÉRAUD, passent cet abbé sous silence.

[9] D'après la *Gallia Christiana* cet abbé aurait assisté à la fondation de Tournemire.

[10] Arch. des Bouches-du-Rhône. Malte, Joucas, 625. — *Ibid.*, B. 319.

[11] Arch. des Bouches-du-Rhône. Malte, cart. 29, l. 625.

[12] Obituaire de Forcalquier, éd. cit., p. 1. *Januarius, kalendis. Eodem die obiit Bertrandus Johannes, abbas Lure, anno domini M°. CC°. XL°. IIII°.*

Digitized by Google

que de Sisteron, et la commanderie des Hospitaliers de Manosque [13].

Guillaume de Barras. — Cet abbé, mentionné en 1251 et 1253, meurt le 21 septembre 1262 [14].

Ripert. — Ripert passe une transaction avec Rostaing et Auzias de Sabran le 13 avril 1266. Son obit figure le 19 juillet dans l'obituaire de Saint-Mary [15].

N..... — Un abbé de Lure figure au Concile de Riez, le 14 février 1285 [16].

Pierre. — Pierre passe, en 1288, une transaction avec la communauté de Forcalquier [17]. Le 1er avril 1298, il se fait restituer par Charles II, comte de Provence, cent livres qui lui avaient été extorquées par le viguier et le clavaire de Marseille, et se fait confirmer, le 9 juin de la même année, une dotation de Guillaume Gérin.

Isnard de Mauvoisin. — Ce personnage est cité par différents auteurs en 1306 [18]. Il est témoin, en 1307, d'une charte de Jacques, évêque de Sisteron, pour le *cœnobium Andaonense* [19]. La *Gallia Christiana* prolonge à tort son abbatiat jusqu'en 1346.

B..... — Cet abbé reçoit, le 4 août 1310, Guillaume Brunet et sa femme comme convers de son monastère. Ce fut

[13] De Laplane, *op. cit.*, d'après le Livre vert de l'évêché de Sisteron. — Arch. B.-du-R. Malte, cart. 50, l. 630.

[14] Obit. de Forcalquier : *October, kalendas* XI : *Eodem die obiit Guillelmus de Barracio, abbas Lure, M° CC° LX° II°.*

[15] *Ibid.: Augustus, kalendas* XIV. *Eodem die obiit dompnus Ripertus, abbas Lure.*

[16] Martène. — *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 121.

[17] *Mémoire et consultation sur les moyens dont on se sert pour détruire l'abbaye royale de Notre-Dame de Lure en Provence...* — [Grenoble,] Josse, 1741. In-fol., 16 p.

[18] Laplane, Reynier-Vigne.

[19] *Gallia Christiana.* — Nous n'avons pu identifier ce *cœnobium Andaonense.*

Digitized by Google

probablement lui qui, huit ans plus tard, unit son abbaye au chapitre d'Avignon [20].

VII

Abbés de Prads

On ne connaît qu'une faible partie des abbés de Prads, la *Gallia Christiana* n'en cite que quatre, dont l'un est plus que douteux, et l'abbé Féraud, qui a fait des recherches sur ce monastère, n'en a pas découvert de nouveaux [1]. Notre liste n'est guère plus complète.

Guillaume. — Guillaume fonde en 1200 l'abbaye de Valbonne.

Guillaume. — Guillaume, dont le nom est abrégé par un W, transige en 1221 avec l'abbé de Silvecane au sujet de l'héritage de Pierre et Giraud Chanolfe.

G..... — Cet abbé qui est probablement encore un Guillaume, apparaît en 1272 [2].

Audibert Bastard. — Audibert Bastard fut déposé par l'abbé de Boscodon en 1285 à cause de sa mauvaise conduite [3].

Hugues de Dourbes. — Ce personnage remplaça Audibert en 1285; il rattacha en 1290 l'abbaye de Valbonne au monastère de Saint-André d'Avignon.

[20] Voici les noms de quelques abbés de Lure postérieurs à l'union au chapitre d'Avignon : Bertrand, 1331-32. — Astorge, 1395-96. — Jean, le 15 août 1414. — Audoin Girard, 1417-23. — Auzias Garachi, 1426. — Bertrand Standalicii, 1456-86. — Jean Grimaud, 1474.

[1] Féraud (Abbé J.-J.-M.), *Souvenirs religieux*, p. 61.

[2] Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1067, f° 208 v°.

[3] Columbi, *Opuscula varia*, p. 525 : *Guillelmus... Hoc episcopo agente, Arnulfus, Boscodonensis abbas, anno 1286 deposuit abbatem de Follesnec (Folhefuec) ob monasterii rerum dilapidationem, eique substituit Hugonm de Durbis...*

Digitized by Google

VIII
Abbés de Pierredon

Il n'existe pas d'autre liste des abbés de Pierredon que celle de la *Gallia Christiana,* qui est d'ailleurs incomplète.

GUILLAUME ELIE. — Guillaume Elie, abbé de Boscodon, fondateur de Pierredon, fut élu abbé par les moines de sa filiale.

HUGUES. — Cet abbé achète, le 9 juillet 1211, un immeuble d'Alasays, veuve de Pierre de Garde.

ETIENNE. — Etienne est cité le 29 mars et le 9 avril 1217; il vend le 7 mai 1219 le tiers de la seigneurie de Champbremond à l'archevêque d'Arles.

GUILLAUME DE SAUS. — Ce personnage apparaît le 24 avril 1229. Cette même année, il fait un accord avec l'archevêque d'Arles au sujet de la seigneurie de Castillon; il concède, en avril 1236, les deux églises de Saint-Véran et de Saint-Hilaire d'Eyragues à Guillaume leur vicaire.

BERNARD ROSTAING. — Bernard Rostaing vend à Barral des Baux tous ses droits sur Mourriès, le 30 novembre 1257.

BERTRAND. — Cet abbé apparaît en 1263.

ROSTAING. — Rostaing se trouve à Mourriès en 1264, le 4 des calendes de février.

IX
Abbés de Valbonne

Nous possédons deux listes des abbés de Valbonne ; celle de la *Gallia Christiana*[1], qui est incomplète et où des erreurs de dates provoquent des interversions fâcheuses, et celle de l'abbé Verlaque[2]. Cette dernière, qui a été publiée dans un mémoire de 1886, déjà cité, est bien documentée, mais hâtivement dressée et dénuée de sens critique.

[1] Voy. *Gallia christiana nova,* t. III, col. 1210.

[2] Cette liste est publiée dans le *Bulletin hist. et phil. du Comité des travaux historiques,* année 1886, p. 268.

Digitized by Google

Son auteur, en effet, a eu la mauvaise inspiration de combiner les renseignements qu'il tenait de documents authentiques avec les mentions douteuses de la *Gallia*. Il est sorti de ce travail de compilation une liste d'abbés qui fourmille d'erreurs et mérite moins de crédit que celle de la *Gallia*.

Valbonne eut des abbés particuliers à partir de 1212 seulement. Le premier en date est Bertrand.

BERTRAND. — Bertrand Augier, seigneur de Châteauneuf, donna à cet abbé, le 21 juin 1218, tous les biens qu'il possédait à Villabruc, à Colle Monègue et à Champbarnier[3]. Bertrand est encore mentionné le 11 avril 1219; il fait un procès à Raymond et à Pierre de Clairmont au sujet de leur tiers indivis de la montagne de Villabruc et assiste, le 12 novembre 1222, à la sentence qui donne gain de cause à son abbaye. Il disparaît après cette date.

FALQUE. — Falque remplace Bertrand à la fin de 1222, ou plutôt 1223, suivant le style employé dans le privilège de Raymond Bérenger V où il est mentionné. Il achète, le 23 juillet 1224, en présence de Bertrand, évêque d'Antibes, une terre sur les bords du Merlet[4]. Il apparaît dans différents actes de notre cartulaire jusqu'au 14 juillet 1230; enfin, le 2 août de la même année, il est témoin d'un arbitrage entre le comte de Provence et la communauté de Marseille[5].

[3] M. MORIS (*L'Abbaye de Lérins*, p. 139), assigne à cette donation la date de 1200. Il y a là une erreur, dont on ne peut préciser le point de départ faute de références. L'acte de 1218 est actuellement perdu, il en subsiste une brève analyse en français dans les papiers de l'abbé Albanès (*Bibl. du chanoine Ul. Chevalier*). Les auteurs de la *Gallia christiana* ont connu ce document, mais ont eu le tort de le citer sous deux dates différentes: en 1219 (donation de Bertrand Augier) et en 1220 (donation de Bertrand de Châteauneuf).

[4] *Gallia christiana nova*, loc. cit.

[5] *Gallia christiana novissima*, Marseille, p. 126, n° 249. Fos, 2 août 1230: *Actum... in presentia... Fulconis* (sic) *abbatis vallis Bone, Guillelmi Bernardi, monachi de valle Bona.*

Digitized by Google

PONS. — Pons apparaît sous l'initiale P. le 18 décembre 1231 [6]. Il achète, le 13 avril 1239, à Raymond et Pons, religieux de Lérins, et à leurs sœurs, Béatrix et Bertrande, un quart de la seigneurie de Clausonne pour la somme de 25 livres [7]. Il est en procès l'année suivante avec Vidauban de Sartoux et paraît pour la dernière fois le 1er mai 1241.

RAYMOND SICARD. — Cet abbé, inconnu à l'abbé Verlaque et mentionné par les auteurs de la *Gallia* sous le nom de Sicard, fut substitué à Pons avant le 10 mai 1246, date à laquelle il élit des arbitres pour juger un procès pendant entre son abbaye et Vidauban de Sartoux; il était encore en fonctions le 10 octobre de la même année.

PONS. — Ce Pons pourrait bien être le même personnage que le Pons ci-dessus mentionné. Il apparaît le 12 novembre 1245 et le 10 avril 1246. On perd sa trace après cette date. Nous savons qu'il se retira à Lérins et qu'il vint en 1254 proposer à ses anciens frères son témoignage dans un procès dont nous connaissons mal l'objet.

MARIN. — Marin est mentionné les 25 mai 1252 et 5 juin 1254; vers 1255, il fait faire l'inventaire des biens de son monastère dans le territoire d'Oppio.

GUILLAUME CONORT. — Cet abbé conclut, le 20 mai 1265, un accord avec Vidauban de Sartoux et vidime, le 9 juin 1266, un privilège de Raymond Bérenger pour l'évêque de Grasse. Il était encore en charge le 29 janvier 1269.

MARIN [8]. — On peut, avec certitude, indentifier cet abbé avec celui que nous avons déjà cité précédemment, étant

[6] Cette initiale, mal interprétée par les auteurs de la *Gallia*, et le témoignage d'Etienne de Laura, a fait admettre au nombre des abbés de Valbonne un Pierre (1231) qu'il faut supprimer, ainsi que le Guillaume qui le suit. La paternité de ce dernier est imputée à Dom Etiennot. L'abbé Verlaque a suivi les errements de la *Gallia*.

[7] Papiers Albanès (Bibl. du chanoine Ul. Chevalier).

[8] La *Gallia christiana* et, à son imitation, l'abbé Verlaque mentionnent avant Marin, par une erreur inexplicable, un Jacques et un Bertrand (Conort) que nous replaçons à leur véritable date.

Digitized by Google

donnée la rareté de ce nom ; il figure dans deux actes du 18 juin 1270 et du 18 mars 1280.

JACQUES. — L'abbatiat de ce personnage doit se placer entre 1280, date à laquelle son prédécesseur est encore en fonctions, et 1287, date extrême de l'épiscopat de Pons, évêque de Grasse, qui, ému par la mauvaise administration de cet abbé et par ses mœurs désordonnées, le déposa après enquête.

Cette déposition doit vraisemblablement avoir eu lieu vers 1285. Il faut envisager, en effet, que l'évêque Pons ne dut mourir qu'après avoir prévenu l'abbaye de Failhefeu de son acte d'autorité et obtenu d'elle la concession provisoire de Valbonne.

Après cette date la dignité abbatiale est supprimée à Valbonne jusqu'en 1291.

BERTRAND CONORT. — Bertrand Conort, qui fut le dernier abbé de Valbonne, avait été administrateur de ce monastère de 1285 à 1291. Il fut nommé abbé au début de cette année ; il assista à la fondation du monastère du Brusc en 1293 et unit, le 17 novembre 1297, son abbaye au chapitre de Saint-André d'Avignon.

FIN.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20 (moyenne barom. 699m/m) au nord, à l'ombre. Heure des observations : 7 h. du matin (heure astronomique)

(Relevés de M. CHABOT)

Observations du premier trimestre 1916

JANVIER

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	704.5	— 4.8	+11.9	—
2	706.5	— 2.5	+18.0	—
3	706.5	+ 0.5	+15.5	—
4	708.2	— 0.8	+13.0	—
5	707.8	+ 1.5	+11.0	—
6	706.0	— 3.8	+13.6	—
7	703.5	— 1.5	+14.6	—
8	697.2	— 0.5	+10.0	—
9	699.0	— 0.8	+ 7.9	—
10	708.2	— 1.5	+ 7.2	—
11	706 0	— 3.6	+ 6.8	—
12	700.5	— 3.2	+ 8.7	—
13	700.0	— 3.8	+ 9.8	—
14	699.0	— 3.5	+ 7.0	—
15	701.0	— 7.8	+ 7.0	—
16	703.5	— 8.0	+10.4	—
17	704.8	— 5.0	+15.0	—
18	703.2	— 9.3	+ 7.0	—
19	705.5	— 8.2	+11.0	—
20	708.0	— 6.0	+ 9.7	—
21	708.0	— 7.3	+10.4	—
22	709.4	— 4.8	+14.8	—
23	709.5	— 4.5	+15.2	—
24	709.5	— 1.2	+15.0	—
25	707.8	— 6.4	+10.7	—
26	706.6	— 6.2	+ 9.5	—
27	705.6	— 7.4	+10.5	—
28	705.0	— 7.6	+ 9.0	—
29	704.5	— 6.3	+10.5	—
30	705.5	— 8 0	+11.0	—
31	706.4	— 8.2	+ 7.5	—

FÉVRIER

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	706.0	— 8.0	+ 7.5	—
2	706.0	— 1.5	+10.2	2m/m0
3	704.8	— 2.3	+ 8.2	—
4	696.5	— 3.2	+ 6.8	—
5	690.2	— 4.2	+13.1	7 3
6	701.8	+ 2.8	+ 9.7	—
7	704.0	+ 1.0	+13.7	—
8	699 5	— 0.8	+ 6.8	—
9	698.0	— 1.2	+ 6.0	—
10	690.0	— 4.8	+ 5.5	—
11	695.5	— 7.2	+ 3.5	—
12	693.7	— 5.7	+ 3.6	0 8
13	703.8	— 4.8	+ 7.3	—
14	706.0	— 3.8	+11.2	—
15	702.6	— 3.2	+ 5.0	—
16	700.0	— 3.8	+15.5	23 6
17	695.5	— 0.5	+ 6.8	5 0
18	698.4	— 1.4	+ 7.0	12 2
19	695.0	— 3.3	+10.0	30 5
20	696.0	0.0	+11.0	2 5
21	698.9	+ 3.0	+10.8	—
22	698.4	— 2.8	+ 2.8	—
23	689.0	— 3.5	+ 2.0	9 8
24	688.0	0.0	+ 5.5	30 0
25	686.0	— 1.2	+ 8.6	15 8
26	692.0	+ 0.2	+ 2.5	7 3
27	689.2	— 9.0	+ 6.4	10 4
28	694.0	— 6.0	+ 8.5	—
29	689.0	— 7.0	+ 7.8	5 7

MARS

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	684.0	+ 0.8	+ 9.8	—
2	684.0	— 0.2	+ 8.0	—
3	680.0	— 7.8	+ 4.2	12m/m5
4	671.0	— 8.2	+ 7.8	—
5	684.0	— 2.0	+ 7.0	—
6	686.5	— 6.0	+ 5.2	—
7	698.0	— 3.0	+ 5.0	0 8
8	697.5	—10.5	+ 3.0	—
9	686.7	—11.1	+ 7.5	—
10	690.5	— 9.5	+ 5.5	—
11	684.0	— 8.0	+ 3.6	6 5
12	685.0	+ 0.5	+11.8	14 8
13	686.6	+ 1.0	+13.6	7 4
14	694.0	+ 0.5	+ 7.2	1 2
15	694.8	— 2.2	+11.2	0 2
16	694.2	— 0.5	+ 9.5	11 8
17	697.4	0.0	+13.5	7 1
18	701.5	— 1.3	+15.2	—
19	699 2	— 1.0	+20.0	—
20	694.2	+ 1.5	+12.8	—
21	687.8	+ 2.8	+13.0	0 7
22	688.4	+ 3.4	+13.8	3 8
23	689.0	— 0.5	+ 6.5	5 2
24	691.2	— 0.5	+11.7	13 2
25	694.8	+ 2.0	+13.2	7 5
26	695.0	— 1.0	+12.0	—
27	697.6	— 1.8	+14.0	—
28	693.5	— 2.5	+10.2	—
29	694.4	+ 2.0	+ 7.0	2 6
30	699.8	+ 1.0	+ 7.0	2 0
31	703.2	+ 1.2	+15.7	—

Digitized by Google

Observations du deuxième trimestre 1916

AVRIL

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	706.0	— 4.8	+19.8	—
2	701 6	+ 4.5	+20.5	—
3	701.1	+ 5.0	+20.0	—
4	700.0	+ 1.2	+11.5	—
5	697.6	+ 4.1	+13.8	3m/m1
6	695.5	+ 3.2	+14.0	3 5
7	693.0	+ 3.0	+16.5	—
8	693.4	+ 5.5	+17.6	—
9	698.8	+ 4.0	+19.5	—
10	698.5	+ 4.0	+12.0	—
11	694 0	+ 6.3	+21.0	—
12	690.0	+ 4.5	+14.9	—
13	695.0	+ 1.8	+19.8	—
14	694.5	+ 3.8	+ 9.0	5 8
15	698.8	+ 3.9	+ 9.8	2 5
16	697.4	+ 0.2	+ 9.5	1 2
17	697 0	— 3.0	+14.5	—
18	693.0	+ 2.0	+13.0	—
19	691.5	+ 0.1	+ 7.0	3 7
20	691.8	+ 1.0	+14.7	10 1
21	693.0	0.0	+17.5	—
22	688.2	+ 4.0	+15.5	0 6
23	692.4	+ 7.8	+11.5	24 6
24	699 0	— 1.5	+15.0	—
25	704.0	— 0.2	+20.2	—
26	701 8	+ 2 0	+24.5	—
27	700.8	+ 1.0	+24.8	—
28	698.0	+ 2.2	+23.5	—
29	698.2	+ 4.0	+20.5	—
30	696.0	+ 5.0	+18.5	—

MAI

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	697.0	+ 1.5	+19.5	2m/m5
2	697.5	+ 6.8	+17.4	2 7
3	699.0	+ 5 0	+22.0	1 5
4	696.0	+ 3 0	+25.5	—
5	691.0	+ 9 5	+20.5	—
6	695.5	+ 9.8	+18.0	8 4
7	698 4	+ 8.0	+13.5	—
8	696.5	+ 2 8	+19.0	1 5
9	699.4	+ 4.6	+19.5	28 0
10	700.0	+ 1.8	+20.0	—
11	699.4	+ 5.0	+20 5	—
12	698.5	+ 5.2	+24.0	—
13	696.5	+ 5.2	+17.3	—
14	696.0	+ 5.5	+18.7	1 7
15	697.8	+ 5.5	+20.2	—
16	700.4	+ 4.8	+24.0	—
17	704.5	+ 8.9	+26.9	—
18	707.0	+ 7.5	+27.0	—
19	706.0	+ 5.0	+32.0	—
20	702.8	+ 9.0	+27.5	—
21	705.0	+12 7	+26.7	—
22	700.2	+ 6.5	+27.0	—
23	703.6	+ 8.8	+27.9	—
24	700.5	+ 8.0	+23 5	—
25	699.0	+ 7.2	+22.4	1 2
26	696 8	+ 6.2	+17.0	10 0
27	694.2	+10.0	+17.2	6 4
28	693.0	+ 8.0	+19 0	0 7
29	695.0	+ 4.0	+22.2	—
30	697.6	+ 7.5	+22.5	—
31	700.4	+ 8.2	+21.0	1 5

JUIN

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	700.5	+ 8.7	+24.8	—
2	700.0	+10.0	+25.7	—
3	696.8	+10.5	+23.5	—
4	692.5	+10.7	+18.2	—
5	696.4	+ 6.0	+20.5	—
6	698.2	+ 2.6	+20.2	0m/m7
7	699.0	+ 6.2	+22.8	—
8	698.0	+ 2.7	+24.8	—
9	698.8	+10.0	+27.0	7 5
10	700.0	+10.0	+20.8	—
11	704.0	+ 8.0	+20 0	—
12	700.5	+ 2.0	+19.8	—
13	697.8	+ 2.5	+20.2	—
14	697.0	0.0	+22.0	—
15	698.0	+ 1.0	+23.2	—
16	700.0	+ 5.0	+23.6	—
17	699.0	+ 7.2	+25.2	—
18	695.8	+11 8	+24.8	—
19	693.0	+12.0	+20.2	16 5
20	702.4	+ 9 2	+24.0	—
21	703.0	+ 7.5	+24.9	—
22	702.7	+10.0	+26 4	—
23	703.0	+ 9.0	+28.2	—
24	702.4	+ 7.0	+26.8	2 2
25	701.0	+11.0	+21.5	—
26	699.5	+11.5	+21.7	0 3
27	696.7	+12.0	+25.2	—
28	696.2	+ 5.0	+23.2	—
29	699.2	+ 9.2	+24.5	—
30	702.4	+ 6.7	+27.8	—

Digitized by Google

Observations du deuxième trimestre 1916

JUILLET					AOUT					SEPTEMBRE				
Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie	Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	703.0	+ 6.5	+29.2	—	1	704.4	+12 5	+29.5	—	1	702.0	+ 9.0	+23.0	—
2	700 2	+ 7.0	+30 0	0m/m2	2	706.4	+10.3	+31.9	—	2	703.0	+ 5.5	+25.0	—
3	696.0	+12.7	+30.2	—	3	706.4	+12.6	+32.0	—	3	703.5	+ 6.0	+25.0	—
4	697.2	+ 9.8	+25.4	—	4	702.8	+15.2	+30.0	—	4	701.0	+ 6.2	+18.2	—
5	698.7	+ 9.2	+21.0	10 5	5	699.2	+15 7	+26.1	—	5	697.2	+ 8.0	+17.7	4m/m7
6	703.0	+10.8	+26.4	—	6	701.8	+13.5	+27.6	—	6	694.4	+ 5.0	+19.4	5 8
7	699.2	+ 8.0	+24.2	—	7	703.0	+10.4	+28.7	—	7	698.0	+ 4.8	+21.0	—
8	698.0	+11.7	+28.5	—	8	702.5	+ 9 0	29.5	—	8	700.0	+ 9.5	+22.0	11 2
9	701 0	+12.0	+30.9	—	9	706.5	+ 9.5	+29.8	—	9	702.0	+ 7.7	+22.0	1 5
10	698.8	+ 9.4	+29.4	—	10	708.0	+10.5	+25.7	—	10	702.0	+ 8.2	+20.0	—
11	701.4	+ 7.3	+24.0	—	11	704.4	+10.8	+26 0	0m/m5	11	699.0	+ 6 5	+23 0	2 7
12	701.4	+12.2	+24.0	1 0	12	701.4	+ 6.0	+28.4	—	12	696.4	+ 7.6	+22.7	—
13	702.4	+ 8.6	+27.8	—	13	702.4	+12.7	+30.2	—	13	701.0	+ 8.2	+22.5	0 6
14	701.0	+10.0	+27.6	—	14	699.8	+ 8.0	+29.5	—	14	698.0	+ 7.5	+23.5	—
15	701.0	+ 9.0	+24.7	—	15	704.4	+11.7	+29.2	—	15	697.0	+ 6.8	+20.2	—
16	702.5	+ 6.0	+26.3	—	16	701.4	+ 7.7	+26.5	—	16	700.0	+ 7.5	+19.0	—
17	699.5	+ 9.5	+26.4	—	17	699.2	+ 8.4	+25.0	—	17	702.8	+ 8.0	+22.2	0 6
18	700.1	+10.0	+28.5	—	18	694 2	+10.5	+20.8	30 4	18	702.8	+ 8.2	+21.8	2 6
19	699.4	+11.7	+30.0	—	19	694.6	+ 9.2	+23.2	—	19	695.8	+ 5.0	+15.6	+
20	701.0	+11.0	+29.9	—	20	697.5	+ 7.0	+23.0	—	20	689.5	+ 6.5	+15.0	—
21	699.7	+10.6	+28.8	—	21	699.0	+ 8 2	+25.0	—	21	690.8	+ 0.2	+17.0	—
22	701.0	+12.2	+28.8	—	22	698.0	+ 9.5	+25.0	—	22	700.0	+ 2.8	+20 8	—
23	701.4	+11.0	+26.0	—	23	700.5	+ 7.0	+24.9	—	23	704.0	+ 5.0	+21.4	—
24	700.5	+11.2	+26.9	0 9	24	700.8	+ 6.6	+25 5	—	24	704.0	+ 0.8	+21.0	—
25	700.5	+ 9.6	+28.0	—	25	701.0	+ 7.8	+26.3	—	25	703.8	+ 1.8	+23.7	—
26	700.4	+13.2	+29.2	—	26	699.2	+ 7.0	+22.5	—	26	704.5	+ 2.0	+23.8	0 4
27	700.6	+12.7	+22.0	—	27	699.8	+10.0	+27.7	—	27	701.0	+ 7.0	+15.7	12 0
28	699.6	+ 9.5	+28.0	2 7	28	698.8	+ 7.5	+28.4	—	28	696.7	+ 8.0	+15.0	15 9
29	701.0	+12.8	+26.7	4 3	29	697.7	+ 7.8	+30.0	—	29	690.0	+11.5	+14.0	21 0
30	704.6	+12.5	+29.0	—	30	696.0	+ 7.0	+22.0	—	30	692.0	+ 8.8	+16.8	5 5
31	703.4	+ 9.5	+29.6	1 6	31	698.4	+11.8	+20.4	18 7					

Digitized by Google

Observations du quatrième trimestre 1916

OCTOBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	698.7	+ 4.2	+16.7	—
2	702.6	+ 6.0	+20.0	—
3	702.4	+ 5.0	+21.2	—
4	704.8	+ 3.0	+23.4	—
5	705.0	+ 5.3	+22.5	—
6	705.2	+ 8.0	+23.4	—
7	706.2	+ 7.6	+23.5	—
8	703.8	+ 4.7	+21.2	—
9	706.5	+ 7.7	+23.2	—
10	708.0	+ 3.8	+22.0	—
11	709.0	+ 1.8	+22.2	—
12	708.4	+ 1.2	+23.8	—
13	708.2	+ 6.5	+22.7	—
14	707.2	+ 0.6	+22.0	—
15	702.0	+ 1.2	+23.0	—
16	696.8	+ 0.8	+16.0	3m/m3
17	700.8	+ 5.0	+14.2	—
18	703.0	— 1.0	+15.3	8 6
19	699.0	+ 2.0	+14.0	--
20	690.0	+ 2.0	+12.2	9 0
21	688.8	+ 3.0	+ 8.0	1 0
22	697.5	— 3.2	+15.0	—
23	701.0	— 4.7	+14.0	—
24	696.8	— 0.2	+ 8.5	18 5
25	694.6	+ 6.0	+11.8	11 0
26	696.2	+ 2.8	+11.9	23 3
27	700.4	+ 1.0	+ 8.5	—
28	698.2	— 2.7	+11.5	0 8
29	698.5	+ 5.0	+11.6	10 7
30	700.0	— 1.2	+12.7	8 0
31	704.5	— 1.4	+12.5	—

NOVEMBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	705.4	+ 0.3	+13.5	—
2	703.2	— 1.0	+17.5	—
3	700.8	— 1.0	+16.7	5m/m5
4	697.2	+ 3.5	+10.5	1 5
5	689.0	+ 5.0	+17.0	6 4
6	693.5	+ 8.7	+16.9	—
7	697.0	+ 1.7	+13.0	5 3
8	690.8	— 2.0	+16.0	8 5
9	690.0	+ 5.0	+11.6	4 5
10	696.0	— 0.8	+12.0	—
11	704.8	— 0.2	+15.3	—
12	703.7	+ 2.5	+15.5	—
13	701.2	+ 3.6	+11.0	—
14	700.0	+ 2.0	+11.2	—
15	694.5	— 2.0	+11.0	—
16	697.0	— 1.2	+ 8.5	—
17	696.0	— 2.2	+ 4.5	—
18	682.0	— 7.5	+ 3.5	4 5
19	679.0	— 0.2	+ 8.0	41 5
20	687.0	+ 0.2	+ 7.5	3 8
21	684.0	— 1.0	+ 7.5	—
22	693.0	— 2.0	+ 7.5	—
23	701.8	— 5.0	+ 8.0	—
24	706.2	— 3.2	+11.3	—
25	705.5	— 2.2	+12.5	—
26	694.0	— 6.7	+ 6.0	2 3
27	692.2	— 1.5	+ 5.2	0 3
28	701.2	— 4.7	+ 4.7	—
29	705.4	— 1.7	+12.0	—
30	702.0	— 2.0	+14.5	—

DÉCEMBRE

Jours	Baromètre	Minima	Maxima	Pluie
1	698.0	— 2.0	+15.4	—
2	697.0	0	+12.2	—
3	699.0	+ 0.8	+10.6	—
4	697.0	— 4.5	+ 6.2	—
5	686.0	— 4.8	+ 2.8	—
6	688.5	— 3.0	+ 2.0	3m/m5
7	690.8	— 9.5	+ 0.8	—
8	694.5	—10.0	+ 1.0	—
9	690.0	—11.2	+ 1.5	—
10	685.0	—11.2	+ 2.0	12 5
11	682.0	— 6.7	+ 5.0	16 7
12	684.8	— 3.0	+ 3.0	1 8
13	688.2	— 6.0	+ 6.0	23 0
14	687.2	+ 0.5	+ 6.2	32 0
15	684.0	— 7.4	+ 6.4	28 0
16	695.0	— 2.2	+ 2.2	—
17	691.7	—12.8	+ 1.0	1 5
18	685.8	—10.4	+ 5.0	22 0
19	682.0	— 0.5	+ 6.8	16 0
20	687.8	— 0.2	+ 3.5	—
21	691.4	— 7.7	+ 3.0	11 1
22	696.0	—10.2	+ 4.0	6 0
23	697.5	— 7.2	+ 4.8	—
24	698.0	— 1.2	+ 9.0	7 9
25	700.0	+ 0.8	+ 4.8	6 8
26	698.5	+ 1.0	+11.2	1 0
27	697.0	— 0.7	+11.0	1 0
28	702.5	+ 0 5	+ 9.4	—
29	707.5	0	+ 9.5	—
30	705.0	— 4.0	+ 8.0	—
31	703.0	— 6.0	+ 9.0	—

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1917 5

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 1916..... 7

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 29 décembre 1916..... 13

Compte rendu financier pour l'exercice 1915-1916 (2e partie)..... 15

Projet de budget pour 1917..... 16

Vingt-quatre heures aux tranchées, par le caporal-fourrier A. F. (*article supprimé par la censure*). 17-33

L'Avenir économique des Hautes-Alpes, par M. Joseph VOLLAIRE..... 34

Note sur la station d'Ictodurum, par M. l'abbé F. ALLEMAND. 40

Contes et légendes du Valgaudemar (*Les précipices de la Condamine*), par M. Stéphane MOULIN. 47

L'Ordre dauphinois et provençal de Chalais, par M. J.-C. ROMAN (*suite et fin*)..... 55, 228, 329

Nécrologie : *Duhamel* (Henry), *Ventavon* (Mme Edouard de)..... 81

Guérin (chanoine Jean-Noé), *Burle* (Louis)... 262

Notice sur les Sociétés littéraires et savantes qui ont précédé la Société d'études, par M. Edmond HUGUES :

I. *La Société d'émulation*..... 85

II. *L'Académie flosalpine*..... 180

III. *L'Ecole félibréenne de la montagne* (avec une planche hors texte)..... 271

Digitized by Google

Relations cordiales entre officier français et habitants de la haute Italie pendant la campagne de l'An V, par M. F.-N. NICOLLET..... 121
Au Vainqueur de la Marne, par M. Paul GUÉRIN-LONG. 134
Histoire religieuse de Trescléoux, par M. l'abbé ACHARD. 140, 203, 310
Une cloche protestante à Orpierre, par M. Paul PLAT, avec des notes additionnelles de M. B. FAUCHER. 169
Observations météorologiques (2e-4e trimestres 1914, année 1915, année 1916)..... 174, 266, 342
Gap en temps de guerre (XVIIe siècle), par M. Joseph VIAL 252
Chronique. La Collection Guillemin et le département des Hautes-Alpes, par M. B. FAUCHER... 259
Geum heterocarpum B., de Céuse, par M. David MARTIN (avec un dessin de M. J. VOLLAIRE).. 299
Une sépulture néolithique à Roudigou (commune d'Orpierre), par M. Paul PLAT..... 304
Une découverte archéologique au Collet de Gap, par M. l'abbé F. ALLEMAND..... 307
Table des matières..... 347

TABLE DES PLANCHES

La Santo-Estello Gapiano (23-25 de mai 1886). Lou despart (cliché A. LATY)..... 287

Le Secrétaire-Gérant,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06851 1552

Digitized by Google

Digitized by Google